This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

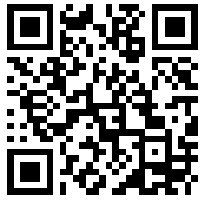

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49981 5

Digitized by Google

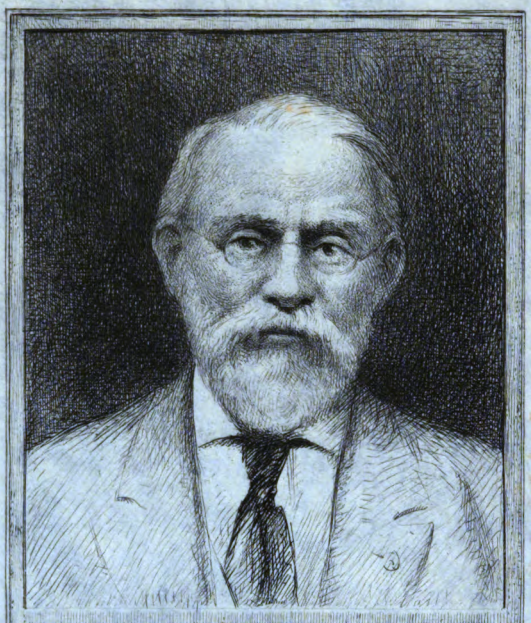

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A553
S8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Paraissant chaque trimestre

TRENTE-QUATRIÈME ET TRENTE-CINQUIÈME ANNÉES

QUATRIÈME SÉRIE. — N° 13

Années 1915-1916 — Première Livraison

GAP

LOUIS JEAN ET PEYROT, IMPRIMEURS - EDITEURS

1916

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
10-21-26
13603

COMPOSITION

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

(AU 1er JANVIER 1916)

BUREAU

Présidents d'honneur : M. HUGUES (Edmond), avocat, ancien président.

M. WILHELM, ✻, O. ✿, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien président.

Président : M. DE MANTEYER, archiviste paléographe, au château de Manteyer.

Vice-Présidents : M. TEISSIER (Edouard), avocat, docteur en droit, à Gap.

M. MARTIN (David), I. ❦, conservateur du Musée de Gap.

Secrétaire : M. FABRE (Adrien), avoué à Gap.

Secrétaire-adjoint : M. HUGUES (Henri), avocat, à Gap.

Secrétaire intérimaire : M. FAUCHER (Benjamin), archiviste départemental, à Gap.

Trésorier intérimaire : M. VOLLAIRE (Joseph), architecte départemental, 2, avenue de Veynes, à Gap.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. les Membres du Bureau.
l'abbé Allemand, curé de Jarjayes.
Angéniol (Antoine), ✠, avoué, à Gap.
Bourcier (Jean), avocat, à Aiguilles.
Chauvet (Joseph), avocat, à Grenoble.
Hugues (Edmond), avocat, à Gap.
Itier (Henri), industriel, à Gap.
Imbert (Armand), inspecteur général adjoint des services administratifs, à Paris.
Pinet de Manteyer (Léon), à Gap.
Roman (Joseph), I. ✠, avocat, membre correspondant de l'Institut.
Simon, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.
Thouard (Auguste), ✠, avoué, à Embrun.
Wilhelm (Ivan), ✠, O. ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Grenoble.

COMITE DE PUBLICATION

MM. les Membres du Bureau.
l'abbé Allemand, curé de Jarjayes.
Angéniol (Antoine), ✠, avoué à Gap.
Chauvet (Joseph), avocat, à Grenoble.
Hugues (Edmond), avocat, à Gap.
Itier (Henri), industriel, à Gap.
Roman (Joseph), I. ✠, avocat, membre correspondant de l'Institut.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

AU 1er JANVIER 1916

Anciens Présidents

† M. JAUBERT (1882).
† M. AMAT, ✻ (1884).
† M. DE LA VALETTE, C. ✻ (1886).
† M. LEMAITRE, C. ✻ (1886).
† M. le Chanoine BLANCHARD (1890).
† M. GRANDIDIER, ✻ (1893).
† M. GAUTIER, ✻ (1896).
M. HUGUES (1897).
M. WILHELM, ✻, O. ✻ (1904).

Membres d'honneur

M. LE PREFET DU DEPARTEMENT.
LE GENERAL, commandant la subdivision.
MGR L'EVEQUE DU DIOCESE.
M. LE MAIRE DE LA VILLE DE GAP.

Digitized by Google

Membres Fondateurs

MESSIEURS,

BLANCHARD-CHANCEL (Le Dr Raphaël), ✻, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, 226, boul. Saint-Germain, à Paris.

DUPONT-DELPORTE (Le baron), ✻, ingénieur des chemins de fer P.-L.-M., à Grenoble.

FLOURENS, O. ✻, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien député des Hautes-Alpes, 129, rue de la Pompe, Paris.

LAURENÇON (Léon), ancien député des Hautes-Alpes, 26, rue Freycinet, Paris.

MANTEYER (Georges de), archiviste paléographe, au château de Manteyer.

VESIGNIE (Louis), capitaine d'artillerie, 2, rue de Dun, à Bourges (Cher).

WILHELM (Ivan), ✻, O. ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Grenoble.

Membres Fondateurs décédés

MESSIEURS,

AMAT (Clément), ✻, ancien conseiller général, président honoraire de la *Société d'Etudes*; † Tallard, 16 avril 1895.

ARNAUD (François), ✻, licencié en droit, ancien notaire à Barcelonnette (Basses-Alpes); † Barcelonnette, 8 juillet 1908.

BERTHELOT, ancien vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes; † Lyon, avril 1895.

Digitized by Google

BLANC (Xavier), sénateur, président du Conseil général des Hautes-Alpes; † Paris, 7 juin 1896.

BLANCHARD (Zéphirin), vicaire général, ancien supérieur du Grand Séminaire de Gap; † 26 juillet 1897.

CHANCEL (Evariste), ancien député; † 11 juillet 1882.

CLAPIER, propriétaire à Chabestan; † 1900.

GOUZOT (Mgr), ✻, ancien évêque de Gap, archevêque d'Auch; † 1895.

GUILBERT (S. Em. le Cardinal), O. ✻, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux; † Gap, 15 août 1889.

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens (Somme); † 1er mars 1892.

LAVALETTE (A. de), C. ✻, intendant militaire; † 16 décembre 1888.

LAVALETTE (Mlle Fany de); † novembre 1903.

MANTEYER (M. Félix de), ✻, I. ⚜, secrétaire général honoraire; † Manteyer, le 8 octobre 1908.

MARCELLIN (J.-E.), ✻, sculpteur; † Paris, 16 décembre 1887.

PALLIAS (Honoré), ancien conseiller général des Hautes-Alpes; † en 1896.

SANIAL DU FAY, ✻, ancien préfet de la Haute-Savoie.

TEISSIER (Eugène), avocat à Gap; † 25 août 1883.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève; † 1904.

Membres Honoraires

MESSIEURS,

CHANTRE (Ernest), ✻ sous-directeur du *Muséum d'histoire naturelle*, à Lyon.

CHEVALIER (Ulysse), ✻, I. ⚜, membre de l'Institut, à Romans (Drôme).

LUCHAIRE (Julien), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble.

Digitized by Google

MARTEL, directeur de *La Nature*.

REQUIN (Henri), I. ✠, membre correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), chanoine honoraire de la Métropole d'Avignon, 16, rue Velouterie, à Avignon.

ROCHE (Célestin), ingénieur-expert, rue Abbé-Grégoire, 72, à Grenoble.

Membres Titulaires

MESDAMES,

BOUCHIÉ DE BELLE, 20, avenue de Marigny, Paris.

CHANCEL (Marius), 226, boulevard St-Germain, Paris, et au Château de St-Léon, à Cannes.

GUILLAUME (Mlle Léonie), institutrice, à Aiguilles (Hautes-Alpes).

LATY (Albert), au château de Serrebourges, à Gap.

PASCAL, ancienne directrice de l'Ecole primaire supérieure de filles, à Gap.

VENTAVON (Edouard de), au château de Jarjayes, par Gap.

MESSIEURS,

ACHARD (l'abbé), aumônier du Lycée, rue du Mazel, à Gap.

ALBON (Marquis Antoine d'), château d'Avauges, près Pontcharra (Rhône), et 41, rue de l'Université (Paris).

ALBRAND, agent-voyer à Ténès (Algérie).

ALLEMAND (l'abbé), ancien curé de Jarjayes, aux Emeyères, près Gap.

ANGÉNIOL (Antoine), ✠, avoué, à Gap.

AUBERT (Clément), O. ✲, ancien directeur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Gap.

AUBERT (Henry), ✲, ✠, O. ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Gap.

Digitized by Google

AUDOUY, ancien conseiller général des Hautes-Alpes, 114, boulevard Longchamp, à Marseille.

AYE (l'abbé), curé de la Bâtie-Neuve.

BALCET (Alphonse), adjoint au maire, 27, rue Centrale, Briançon-Sainte-Catherine.

BALDY, directeur de l'usine Sainte-Catherine, à Briançon.

BARDE (E.), négociant, avenue de la Gare, à Gap.

BARLE (Adolphe), ✠, ancien directeur général de la compagnie Madrilène du Gaz, à Charance, près Gap.

BEAUREGARD (le comte de Costa de), correspondant des Antiquaires de France, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

BERAUD, ancien juge au tribunal, rue de la Terrasse, 1, à Gap.

BERMOND (l'abbé), curé de Lagrand.

BERNARD (Dr Laurent), 2, place Ste-Colombe, à Gap.

BIBLIOTHÈQUE des Archives de l'Isère, à Grenoble.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville à Grenoble.

BLANC (Balthazar), ✠, I. ✠, sénateur des Hautes-Alpes, conseiller général, 107, boul. St-Germain, Paris.

BLANCHARD (Raoul), professeur-adjoint à l'Université, Grenoble.

BONNIARD (Arthur), à Gap.

BONNIARD (Victor), I. ✠, député, conseiller général, à Embrun.

BOUHANT, capitaine du Génie, à Gap.

BOURCIER (Jean), avocat, maire d'Aiguilles, à Aiguilles.

BOURCIER (Mathieu), rue Beaurepaire, 36, à Paris (Xe).

BOYER (Robert), rue Carnot, à Gap.

BRENIER (Jean-Eugène), propriétaire, quartier de Saint-Michel, à Gap.

BUMAT, inspecteur des Contributions indirectes, en retraite, 6, rue Thomas, à Marseille.

BURLE, inspecteur des Contributions directes, en retraite, impasse Girié, 6, Lyon.

CAILLAT, ✠, maire de Gap.

CARAL, propriétaire, à Chabestan, par Veynes.

Digitized by Google

CARAL, docteur en médecine, à Veynes.

DE CARDAILLAC, substitut du procureur de la République, à Reims (Marne).

CASTELLI (Charles), boulevard de la Liberté, à Gap.

CHABRAND (Armand), avocat, ancien bâtonnier, rue de la Liberté, à Grenoble (Isère).

CHABRAND (Eugène), chef de division à la Préfecture, 10, rue Docteur-Roubaud, à Gap.

CHABRAND (Valentin), banquier, conseiller général, rue de la Blache, 3, à Gap.

CHAUVET (Joseph), docteur en droit, avocat, 4, place de la Constitution, à Grenoble (Isère).

CHEVALIER (Emile), notaire, à Laragne.

CHEVALLIER, docteur en médecine, place Saint-Michel, 3, à Marseille.

CLER, banquier à Embrun.

CLUZEL G.-L., avocat, ancien greffier du Tribunal civil, Gap.

COOLIDGE (W.-A.-B.), à Grindelwald (Suisse).

CROZET (Ernest de), homme de lettres, à Oraison (Basses-Alpes).

DAVIN (abbé), curé de Théus.

DAVIN (Emmanuel), chef de division honoraire à la Préfecture des Hautes-Alpes, à Saint-Bonnet.

DERBEZ, professeur en retraite, à La Saulce.

DUHAMEL (Henry), à Gières, près Grenoble.

DURAND (Joseph), dessinateur au P.-L.-M., 25, rue Carnot, à Gap.

ESCALLE (Hippolyte), I. ✠, notaire, conseiller d'arrondissement, maire, à Briançon.

ESCALLIER (Henri), professeur au Lycée, 4, rue de la Blache, à Gap.

ESCALLIER (Joseph), ✠, conseiller général, notaire et maire de La Bâtie-Neuve.

ESPITALLIER (Marius), ancien négociant, avenue de Grenoble, à Gap.

ÉTIENNE (Edouard), ✠, commandant en retraite, à Gap.

Digitized by Google

EUZIÈRE, ✻, ✠, avocat, président du Conseil général, ancien député des Hautes-Alpes, à Gap.

FABRE (Adrien), avoué, rue de Provence, 5, à Gap.

FAUCHER (Benjamin), archiviste départemental, à Gap.

FAURE (Alphonse), instituteur, à Oran.

FAURE (Joseph), ancien maire de Gap, rue Saint-Arey, 37, à Gap.

FERRAND (Henri), avocat, 2, cours Berriat, à Grenoble.

FINET (Auguste), pharmacien, rue du Mazel, à Gap.

GARNAIRE (Paul), licencié en droit, notaire, rue de France, à Gap.

GOUDET (Achille), industriel, conseiller général, à Gap.

GRIMAUD (Louis), avoué près la Cour d'appel de Grenoble, 13, boulevard Gambetta.

GUÉRIN (Jean), 18, rue Daru, à Paris.

GUÉRIN (Ulysse), château de la Grangette, à Châteauneuf-du-Rhône (Drôme).

GUÉRIN-LONG (Paul), docteur en droit, président du tribunal civil d'Aix-en-Provence.

GUEYDAN, ✠, ✠, propriétaire, conseiller général des Hautes-Alpes, à Orcières.

GUIEU (Mgr), protonotaire apostolique, ancien vicaire général, à Chorges.

GUIGUES (Clément), receveur des Domaines, 40, rue Carnot, à Gap.

GUIGUES (Pierre), I. ✠, ✠, commandeur de St-Grégoire le Grand, professeur à la Faculté de Médecine de Beyrouth (Turquie).

GUILLAUME (Frédéric), employé à la voirie, 161, rue Paul-Bert, à Lyon.

GUILLEMIN (Paul), ✻, inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine, en retraite, à Cervières (Hautes-Alpes).

HATJIDAKIS, professeur au Pirée (Grèce).

HUGUES (Edmond), avocat, rue Carnot, 39, à Gap.

HUGUES (Henri), avocat, 23, rue Carnot, à Gap.

Digitized by Google

IMBERT (Armand), inspecteur général adjoint des services administratifs au Ministère de l'Intérieur, 36, rue Washington, à Paris.

IMBERT, licencié en droit, ancien notaire, à Embrun.

IMPRIMERIE ALPINE, à Gap.

ISNEL (Pierre), directeur de mines, 269, boulevard Péreire, à Paris.

ITIER (Paul-Jules), ✠, avocat, au château de Véras, par Veynes.

ITIER (Henry), ingénieur-chimiste, rue dela Blache, à Gap.

JACQUES (E.), l'abbé, professeur au Petit Séminaire, à Serres.

JEAN (Ferréol), I. ✠, négociant, président du Tribunal de Commerce, ancien maire de la ville de Gap, rue Carnot, 47, Gap.

JEAN (Louis), ✠, imprimeur, directeur du *Courrier des Alpes*, à Gap.

JEANSELME (Émile), préparateur au Musée de Gap, Gap.

JESSÉ-CHARLEVAL (Comte de), 11ª, rue Haxo, Marseille.

JOUGLARD (Ferdinand), I. ✠, ancien notaire, juge de paix de Tallard.

JOURNÉE (Edmond), administrateur du canal du Drac, 3, boulevard Lamartine, à Gap.

JULLIEN, receveur de l'enregistrement et des domaines, Houdan (S.-et-O.).

LABASTIE (Armand), juge au tribunal civil, 107, rue Pierre Corneille, Lyon (Rhône).

LAGIER (Auguste), instituteur en retraite, aux Costes, par St-Bonnet.

LAGIER (Gabriel), chef de bureau à la Préfecture des Hautes-Alpes, 21, boulevard de la Liberté, à Gap.

LAMBERT, agent-voyer cantonal en retraite, à Veynes.

LAMORTE (Henri), inspecteur des Contributions indirectes, à Clermont-Ferrant, 19, rue de Riom.

LÉAUTIER, ✠, officier d'administration principal d'Etat-Major, 13, boulevard Montparnasse, Paris.

Digitized by Google

LÉOTIER, I. ❦, inspecteur de l'enseignement primaire en retraite, ancien maire d'Embrun, aux Milles (Aix-en-Provence).

LÉOUFFRE (Camille), contrôleur des douanes, à Bône (Algérie).

LÉPINE (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société de Fure et Morge, 34 bis, boulevard Gambetta, à Grenoble.

MANGAREL (Ernest), commis des postes et télégraphes, à Gap.

MARTIN (David), I. ❦, professeur en retraite, conservateur des Musées et de la Bibliothèque, rue St-Arey, à Gap.

MARTIN (l'abbé), curé-archiprêtre en retraite, à Lallé, par Saint-Firmin.

MASIMBERT, avocat, 2, rue Bayard, à Grenoble.

MEIFFRE (A.), cité d'Hauteville, 8, à Paris.

MICHEL (Joseph), ancien greffier de la Justice de Paix de Gap, 5, rue Villeneuve, Clichy (Seine).

MIRIBEL (comte de), à Villard-Bonnot (Isère).

MONCLAR (marquis François de RIPERT-), C. ✻, ministre plénipotentiaire, château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

MONTJEAN, directeur de la Banque de France, à Gap.

MOTTE (Aug.-Julien), ❦, instituteur en retraite, avenue d'Embrun, à Gap.

MOULIN (Stéphane), ❦, chef du bureau des Titres du P.-L.-M., 10, rue Duhamel, Lyon.

MOURRE (Maurice), O. ✻, capitaine de vaisseau, 105, rue de la Bucaille, Cherbourg.

MÜLLER (Hippolyte), I. ❦, bibliothécaire de l'Ecole de médecine, conservateur du Musée Dauphinois, à l'Ecole de Médecine, à Grenoble.

NICOLLET, I. ❦, professeur au lycée, 2, avenue Victor-Hugo, à Aix-en-Provence.

OLIVE (Charles), avoué, rue de Provence, à Gap.

OLLIVIER (Jean), rentier, 490, rue Paradis, Marseille.

PAOLANTONACCI, professeur au Lycée, à Gap.

Digitized by Google

Pascal (l'abbé), ✠, aumônier du lycée en retraite, officier de la couronne de Roumanie, à Chabanas, près Gap.

Pavie, ✠, ✠, ancien député, conseiller général, maire de Savines.

Pellevoizin (Lucien), I. ✠, ✠, industriel, ancien président du Tribunal de Commerce, 5, place du Révely, Gap.

Pelloux (Jules), maitre d'hôtel, à Gap.

Peyrot (Ferdinand), négociant, avenue de Grenoble, à Gap.

Peyrot (H.), imprimeur, juge au Tribunal de Commerce, avenue de Provence, Gap.

Pinet de Manteyer (Léon), rue de Valserres, à Gap.

Plat (Paul), ✠, propriétaire, à Orpierre.

Pras (Eugène), négociant, juge au Tribunal de Commerce, rue Carnot, à Gap.

Prunières (comte de), à Prunières, par Chorges et à Grenoble, avenue Lesdiguières, 6.

Reynaud (Henri), ✠, administrateur de la Marine, 21, rue des Phocéens, à Marseille.

Roman, I. ✠, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, au château de Picomtal, près Embrun.

Roman (Jean-Charles), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale, 18, rue Bonaparte, Paris.

Rostain (Joseph), ✠, ✠, ancien maire de La Roche-des-Arnauds.

Roux (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Gap.

Ruelle, ✠, inspecteur principal du service central de l'exploitation du P.-L.-M., rue de Londres, 48, à Paris.

Signoret (Jules), ✠, juge de paix, à Ribiers.

Simon, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

Stechert (J.-E.), libraire, 76, rue de Rennes, à Paris.

Digitized by Google

Tanc (Jules), avoué, rue Elisée, à Gap.

Teissier, docteur en droit, avocat, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

Templier (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Lacou, par Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Thouard (Auguste), ✠, licencié en droit, avoué, à Embrun.

Thoumazou, G. C. ✠, intendant général en retraite, à la Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

Tivollier (Jean), ✠, commis principal des Postes et Télégraphes, 34, rue Molière, Lyon.

Toy-Riont (Maurice), ancien député des Hautes-Alpes, 51, rue Nationale, Marseille.

Tremerel, ✠, intendant militaire en retraite, à Gap.

Truc (Théo), greffier du Tribunal civil, à Gap.

Turlin (E.), ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

Valentin du Chaylard (Roger), I. ✠, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

Vallon (Jules), propriétaire, rue d'Abon, à Gap.

Vésignié (Henry), 10, rue du Cirque, à Paris.

Vial (Joseph), ancien agent-voyer, 18, rue de Valserres, Gap.

Vidal (Albert), ✠, vétérinaire départemental, à Valence (Drôme).

Villan (Albert), 40, boulevard, Voltaire, à Paris.

Villan (Robert), à Gap.

Villard (Henry), 2, rue des Trois-Mages, à Marseille.

Vollaire (Joseph), architecte départemental, à Gap.

Digitized by Google

Bibliothèques abonnées

Bibliothèque de l'Ecole normale de Garçons, à Gap.
— du Grand Séminaire de Gap.
— de la ville de Gap.
— communale d'Embrun.
— communale de Briançon.
— de N.-D. du Laus (R. P. Ricard, supérieur de N.-D. du Laus).
— paroissiale de Rambaud.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques (*cinq exemplaires*)
Comité de la Société des Beaux-Arts des départements (*deux exempl.*)

1. AIX. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
2. — Bibliothèques de l'Université.
3. — Société d'Etudes provençales.
4. ANNECY. Société Florimontane.
5. AUXERRE. Société des sciences historiques de l'Yonne.
6. AVIGNON. Académie de Vaucluse.
7. BOURGES. Société des antiquaires du Centre.
8. CHAMBERY. Académie de la Savoie.
9. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
10. DIGNE. Société scientifique et littéraire.
11. DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
12. DRAGUIGNAN. Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.
13. GRENOBLE. Académie delphinale.
14. — Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.
15. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
16. — Société des Touristes du Dauphiné, boul. Edouard-Rey, Grenoble.
17. — Université de Grenoble (Faculté des lettres).
18. LYON. Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, aux palais des Arts.
19. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon.
20. — Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
21. MARSEILLE. Société de géographie.

Digitized by Google

22. MONTBRISON. *La Diana.* Société historique et archéologique du Forez.
23. MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
24. — Société pour l'étude des langues romanes.
25. NICE. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
26. PARIS. Académie des inscriptions et belles-lettres.
27. — Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
28. — Club-Alpin français, rue du Bac, 20.
29. — Société topographique de France, 39, quai des Grands-Augustin.
30. — Société de l'histoire de France.
31. — Revue des études historiques, librairie Picard, 82, rue Bonaparte.
32. — Société nationale des antiquaires de France, au Louvre.
33. — Société de spéléologie.
34. PERTUIS. Athénée de Pertuis.
35. TOULON. Académie du Var.
36. TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
37. VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ETRANGER

1. BELGIQUE. Analecta Bollandiana, à Bruxelles.
2. ITALIE. Reale accademia della scienza di Torino, à Turin.
3. — Regia deputazione di storia patria, Piazza Castello, 12, Turin.
4. — Rivista storica italiana, via Brofferio, 31, Turin.
5. — Société d'histoire Vaudoise, à Torre-Pellice.
6. — Società storica Lombarda di storia patria, Milan, Castello Sforzesco.
7. SUEDE. Académie of historie och ontiquitets, à Stockolm.
8. — Société de géologie de l'Université d'Upsala.
9. SUISSE. Institut national genevois, à Genève.
10. Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Journaux correspondants

Le Polybiblion, 2 et 5, rue St-Simon, boulevard St-Germain, Paris.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 Décembre 1914

Le Conseil d'administration de la *Société d'Etudes* s'est réuni le lundi 7 décembre 1914, à 13 heures ½, au domicile de M. Edmond HUGUES, président d'honneur, sous la présidence de M. David MARTIN, vice-président.

Sont présents :

MM. Edmond HUGUES, *président honoraire;*
David MARTIN, *vice-président;*
VALLON, *trésorier;*
Abbé ALLEMAND,
B. FAUCHER,
J. ROMAN,
J. VOLLAIRE,
administrateurs.

Excusé : M. le colonel CORRÉARD.

— En raison des circonstances, il est décidé que l'assemblée générale annuelle sera renvoyée et que le Conseil d'administration convoquera ultérieurement, s'il y a lieu, les membres à la date qui paraîtra opportune.

— M. VALLON, démissionne, pour raisons de santé, de ses fonctions de trésorier.

M. LE PRÉSIDENT, acceptant sa démission avec regret, le remercie du dévoûment qu'il n'a cessé de montrer envers la *Société d'Etudes* depuis sa nomination comme trésorier (15 février 1903).

Digitized by Google

— L'apurement des comptes de l'exercice 1914 et le projet de budget pour l'exercice suivant sont renvoyés à l'assemblée générale ultérieure.

— On décide de confier provisoirement les fonctions de trésorier à M. Théo TRUC, greffier en chef du tribunal civil, dont l'entrée au Conseil d'administration sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

La séance est levée à 14 heures ½.

Le Vice-Président,
David MARTIN.

Le Secrétaire intérimaire,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 Janvier 1916

Le Conseil d'administration de la *Société d'Etudes* s'est réuni le jeudi 13 janvier 1916, à 14 heures, au domicile de M. Edmond HUGUES, président d'honneur, sous la présidence de M. David MARTIN, vice-président.

Sont présents :

MM. Edmond HUGUES, *président honoraire;*
David MARTIN, *vice-président;*
ANGÉNIOL,
CHAUVET,
L. PINET DE MANTEYER,
J. ROMAN,
J. VOLLAIRE,
} *administrateurs.*

Excusé : M. A. THOUARD.

— Le Conseil est d'avis de reprendre la publication du *Bulletin,* suspendue par suite de la mobilisation du Président, de l'un des vice-présidents, des deux secrétaires, du trésorier provisoire et des deux imprimeurs. En conséquence, il juge indispensable de procéder à la nomination d'un secrétaire et d'un trésorier intérimaires.

— M. B. FAUCHER, dont les pouvoirs comme membre du Conseil d'administration sont expirés depuis le 31 décembre 1914, est désigné comme secrétaire intéri-

Digitized by Google

maire ; sa rentrée au Conseil sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

— M. J. VOLLAIRE est ensuite nommé trésorier intérimaire, en remplacement de M. Théo TRUC, mobilisé depuis la dernière réunion du Conseil.

— On décide de publier pour les deux derniers trimestres de 1914 un *Bulletin* unique, précédé d'un avertissement destiné à expliquer le silence de la Société pendant les dix-huit premiers mois de la guerre : sur la proposition de MM. D. MARTIN et J. ROMAN, M. HUGUES est chargé de sa rédaction.

— L'apurement définitif des comptes de l'exercice 1914 sera fait, après la publication du dernier *Bulletin* de l'année, par le nouveau trésorier, aussi chargé du projet de budget pour l'exercice 1915-1916. Ces documents paraîtront ultérieurement et seront soumis à l'assemblée générale.

— Aucune quittance ne sera présentée pour l'année 1915, la Société ayant suspendu la publication de son *Bulletin* pendant cet exercice. Les fascicules trimestriels de l'année 1916 porteront le millésime 1915-1916.

— L'échange avec les Sociétés savantes appartenant aux nations ennemies est supprimé.

— Le Conseil autorise M. David MARTIN à recevoir le legs fait à la Société par l'abbé P. Guillaume.

— Sont admis comme membres nouveaux :

Mlle Léonie GUILLAUME, institutrice à Aiguilles, présentée par MM. Martin et Faucher ;

Mme Veuve LATY (Albert), présentée par MM. Léon de de Manteyer et J. Roman ;

Digitized by Google

MM. le Marquis Antoine d'ALBON, élève à l'École des Chartes, présenté par MM. J. Roman et B. Faucher;

Alphonse BALCET, adjoint au maire de Briançon, présenté par MM. J. Vollaire et B. Faucher;

Laurent BERNARD, docteur en médecine, présenté par MM. Léon de Manteyer et J. Roman;

Armand CHABRAND, avocat, ancien bâtonnier, présenté par MM. Hugues et J. Roman;

Eugène CHABRAND, chef de division à la Préfecture, présenté par MM. J. Vollaire et B. Faucher;

Emmanuel DAVIN, chef de division honoraire à la Préfecture des Hautes-Alpes, présenté par MM. D. Martin et J. Vollaire;

Joseph DURAND, dessinateur au P.-L.-M., présenté par MM. Brenier et D. Martin;

Henri ESCALLIER, professeur au Lycée, présenté par MM. Brenier et D. Martin;

Jean GUÉRIN, industriel, présenté par MM. le chanoine Guérin et J. Roman;

Clément GUIGUES, receveur des Domaines, à Gap, présenté par MM. Brenier et D. Martin;

Edmond JOURNÉE, administrateur du Canal du Drac, présenté par MM. Brenier et D. Martin;

Aug.-Julien MOTTE, instituteur en retraite, route d'Embrun, à Gap, présenté par MM. J. Brenier et Faure Alphonse;

Gabriel LAGIER, chef de bureau à la Préfecture des Hautes-Alpes, présenté par MM. J. Vollaire et B. Faucher;

PAOLANTONACCI, professeur au Lycée, présenté par MM. le Commandant Etienne et B. Faucher;

Henry VILLARD, présenté par MM. David Martin et J. Vollaire.

Digitized by Google

— M. LE PRÉSIDENT consulte l'assemblée sur l'opportunité de la convocation de l'assemblée générale.

En raison des événements actuels, le Conseil, sur la proposition de M. VOLLAIRE, décide de renvoyer cette réunion à la fin de la présente année, sauf au bureau à lancer les convocations si les circonstances l'exigent.

La séance est levée à 15 heures.

Le Vice-Président,
David MARTIN.

Le Secrétaire intérimaire,
B. FAUCHER.

Digitized by Google

LA CHARGE

8 Août 1914

PAR UN OFFICIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Nous étions depuis deux jours en Belgique et n'avions pas encore vu un ennemi. Le 8 août, en sortant d'un déjeuner sommaire, nous rencontrons le général A., commandant la division, officier d'une bravoure à toute épreuve et d'un calme étonnant. « Messieurs, nous dit-il, c'est à vous l'honneur aujourd'hui, il s'agit de montrer que vous avez du poil. Vous allez couvrir et éclairer la division et vous ferez certainement connaissance avec l'ennemi. Bonne chance ! » Nous répondons par des acclamations.

Aucun renseignement du reste.

Nous visitons nos armes et nos paquetages, pour être sûrs que tout est en ordre, et le régiment part au grand trot.

Au sortir de Fresnois, il se divise ; le deuxième escadron est envoyé sur la route d'Arlon et, avec les 30 hommes de mon peloton, je fais la pointe de l'escadron. J'étais sûr de mes cavaliers dont je connaissais le fort et le faible, et mes sous-officiers, tous vieux rengagés, étaient de vrais hommes de guerre. On tâcherait de bien faire.

Nous filons bon train et très gais sur la route poudreuse et solitaire ; pas une âme en vue. Nous traversons le vil-

Digitized by Google

lage de Chantemelle et passons sur un pont la petite rivière de la Semoy.

A notre gauche, à cheval sur la route d'Arlon à Florenville, se profile le bourg de Vance. Nous tournons de ce côté et tombons sur une compagnie de chasseurs à pied qui s'y sont solidement barricadés. Je me fais reconnaître à un officier, un alsacien blond. « Nous les attendons de pied ferme, me dit-il en riant et en montrant de belles dents blanches ; s'ils viennent, ils seront les bien-venus. Pour le quart d'heure pas un n'est apparu. » — Alors qu'est-ce que je fais ici ? lui dis-je. Je vais grimper sur cette colline ; de là je pourrai voir au loin ce qui se passe et vous prévenir au besoin. » — « Parfait ! » Je lui serre la main et le quitte.

Nous obliquons à droite et, par un sentier, nous escaladons la colline qui domine toute la plaine. Arrivés sur la crête nous constatons qu'elle s'incline sur le versant opposé en une pente très douce et couverte d'épais taillis de chênes, jusqu'à des prairies qui forment une dépression, pour se relever ensuite en une seconde colline.

Du sommet, nous dominons tout le pays. A nos pieds, la Semoy serpente dans les prés et quatre routes, celles d'Arlon, de Florenville, de Fresnois et de Saint-Léger y forment un carrefour. Cette dernière longe la colline sur laquelle nous sommes.

Il fait très chaud, nous allons être fort bien ici pour nous reposer un peu. On fait entrer les chevaux dans le taillis et ils se mettent immédiatement à brouter les jeunes pousses des chênes en faisant claquer leurs mors. J'installe six vedettes, trois du côté de la plaine, trois du côté de la petite vallée derrière nous ; elles restent immobiles comme des statues, la carabine sur la cuisse, inspectant l'horizon. Je circule de l'un à l'autre, la jumelle aux yeux. Les hommes sont gais, s'allongent sur la mousse, fument, chantonnent, des fusées de rires éclatent à quelques plaisanteries salées ; une brume légère estompe la plaine.

Tout-à-coup, comme j'étais auprès de ma vedette la plus au sud, je perçois vaguement le bruit d'une nom-

Digitized by Google

breuse troupe de cavaliers en marche sur la route de Saint-Léger; je tends l'oreille. Bientôt je les vois et je n'ai qu'une peur, c'est qu'eux aussi ne m'aient vu. Je fais vivement rentrer mes vedettes sous bois et j'appelle mes deux maréchaux-des-logis V. et L., hommes intelligents et sûrs.

La jumelle aux yeux, nous tâchons d'identifier la troupe qui approche. Aucun doute, c'est l'ennemi. Quand elle est à 200 mètres nous pouvons même distinguer le numéro du régiment, le 7e chasseurs à cheval de Trèves.

Ils marchent par trois de front, précédés à cinquante pas par quatre cavaliers et suivis par une auto encadrée de nombreux bicyclistes et motocyclistes. En tout ils étaient bien cent cinquante. Leur sécurité était complète; on voyait distinctement deux officiers causer entre eux avec animation.

Je me dis: « Qui diable sont ces gens-là? Ils approchent d'un bourg, ne s'éclairent pas et n'ont pas l'air de s'inquiéter de ce qu'il peut cacher ! Nous allons rire ! »

Mes cavaliers étaient peu à peu accourus au bord du fourré et regardaient curieusement entre les branches. « Regardez bien, mes enfants, leur dis-je, vous allez voir quelque chose d'amusant. »

L'escadron, en pleine sécurité, avançait paisiblement; quand il est à deux cents mètres des barricades des chasseurs à pied, celles-ci se couvrent tout-à-coup d'un feu d'enfer.

L'escadron ennemi, surpris, tourbillonne sur place, une douzaine de cavaliers tombent, raide morts, et des blessés rampent sur le sol, des chevaux sans maîtres bondissent dans les champs, des cavaliers démontés tournent sur eux-mêmes, cherchant où se réfugier. L'auto bouscule tout et file à toute allure sur la route d'Arlon, je ne sais ce qu'elle est devenue. Les cyclistes jettent leurs machines qui jonchent la route, et disparaissent au pas de course je ne sais où. Fantastique ! Tout cela n'avait pas duré cinq minutes.

L'escadron ennemi se rassemble et, laissant derrière lui morts et blessés, part au galop sur la route où l'auto avait

Digitized by Google

disparu; mais pris de vertige et poursuivi par les balles des chasseurs à pied qui couchent à chaque instant quelque cavalier par terre, il escalade la colline sur laquelle nous sommes et semble venir droit à nous. Je crie: « Aux chevaux! » et, en un clin d'œil, mes hommes s'alignent sur la lisière du bois.

Tout-à- coup, nous voyons apparaître sur la crête, à mille mètres de nous environ, une trombe de cavaliers en désordre, précédés de leurs officiers qui leur donnent l'exemple d'une déroute éperdue. Leur affolement est tel qu'ils passent à vingt mètres d'une de mes vedettes sans la voir.

Tout mon monde se dissimule vivement sous le couvert. « Mon lieutenant ,si nous les chargions ? » me disaient les soldats. « Patience, laissons-les se rassembler, nous les aurons en tas. »

Il en passait, il en passait toujours, soixante-dix ou quatre-vingts, dans une course folle. Enfin ils arrivent dans le bas-fond de prairie que nous dominons et s'arrêtent; quelques attardés les rejoignent, un officier ôte son casque et s'éponge le front. Il en avait bien le droit, il avait assez couru pour ça.

« Ces officiers et ces soldats ne valent rien, pensai-je à part moi ; trente bons cavaliers en valent quatre-vingts mauvais. Allons-y ! »

Une pointe de la forêt était plus rapprochée des ennemis que celle ou nous étions; nous la gagnons vivement en marchant dans le bois. Le silence était complet; sur un signe, tout le monde prend son poste de combat, je crie : « Au galop! » et mes trente hommes, la lance en arrêt, foncent droit sur l'ennemi; le sabre en main, je mène la danse.

Les boches nous regardent avec stupeur.

Un officier sérieux eût filé à toute bride, car rien ne résiste à une ruée de trente chevaux dévalant sur une pente; mais mon imbécile de boche crie un commandement d'une voie rauque et fait mine de nous charger.

Charger en grimpant une pente ! On aurait ri, si on

Digitized by Google

n'eût eu mieux à faire. Ils comptaient probablement nous étouffer sous leur masse.

A cent mètres, j'entends le maréchal-des-logis L. qui crie à ses hommes : « Alignez-vous, sacré nom ! » A mon tour je hurle : « Chargez ! » Je vois en face de moi le capitaine ennemi tirant son sabre ; je le vise de ma pointe en pleine poitrine, il pare et relève ma lame qui, au lieu de la poitrine, lui traverse la gorge. Il tombe en arrière, les bras levés.

Et puis après, que s'est-il passé ?

Les boches hurlaient ; mes cavaliers s'excitaient l'un l'autre par de brèves exclamations. Je cherche à frapper, mais toujours mon sabre est dévié par les lances. Je vois rampant sur le sol, avec des sauts de grenouille, un allemand, la jambe cassée ; une lance française siffle devant moi et le cloue par terre. Des coups de feu éclatent au milieu de tout cela ; des cavaliers démontés tirent dans le tas sans s'inquiéter s'ils atteindront amis ou ennemis. Le cliquetis des armes et le bruit de la mêlée étaient intenses.

J'aperçois deux cavaliers ennemis tournant bride pour gagner le bois ; je me jette entre eux, je fausse la pointe de mon sabre sur l'omoplate de l'un, l'autre se retourne et m'adresse à deux pas une balle de révolver qui me traverse la poitrine de part en part.

Aucune douleur, mais une sensation d'étouffement, puis un brouillard devant mes yeux, pas assez épais cependant pour m'empêcher de voir celui qui m'a blessé la tête fendue jusqu'aux dents par un de mes brigadiers.

Je ne puis plus aller, mais je vois la déroute des ennemis se prononcer et mes hommes les poursuivre en leur enfonçant leurs lances dans le dos.

Le lieutenant allemand démonté me prend pour cible de ses coups de révolver ; il me manque, mais atteint mon cheval, mon vieux Pompon, à l'encolure. Pompon bondit, prend le triple galop, je suis ballotté sur la selle et serre avec rage la poignée de mon sabre, que je n'ai pas la force de remettre au fourreau. Je ne comprends pas comment je suis resté en selle.

Digitized by Google

Mon cheval prend la route de Vance. Le maréchal-des-logis L., blessé lui-même au bras, m'a vu emporté et me suit; il m'atteint et m'aide à remettre mon sabre au fourreau. Je murmurais, paraît-il, d'une voix de rêve: « Mes hommes, je laisse mes hommes ! — N'ayez crainte, me disait L., ils se débrouilleront assez. » Et il me soutenait lorsqu'il me voyait tomber, comme un homme ivre, sur le pommeau de ma selle.

Nous arrivons à Vance; j'y trouve mon ami de B. et quelques hussards du régiment envoyés à ma recherche. Ma tunique était rouge de sang et mes bottes en étaient pleines. De B. m'aide à descendre de cheval; on me porte sur un lit, on me déshabille et j'ai bientôt deux médecins et un pharmacien autour de moi. On me panse et je reste étendu, inerte.

La tête me tournait; je ne souffrais presque pas, mais je m'en allais tout doucement; une bonne dame ne me quittait pas et me prodiguait ses soins.

Une heure, deux heures se passent dans le silence et l'obscurité d'une chambre de malade. Les plus noires hallucinations trottaient dans ma cervelle; je voyais distinctement mes pauvres hussards étendus morts, ou prisonniers. Je m'endormais un instant, puis me réveillais en sursaut.

Tout à coup, la porte s'ouvre et L. se précipite, le bras en écharpe, en criant : « Les voilà ! » Il ouvre la fenêtre toute grande et je vois, debout sur leurs chevaux, mes hussards, le sabre haut et me saluant. Ils tenaient par la bride quinze chevaux allemands et portaient sur leurs bras une moisson de lances et de sabres ennemis, trophées de leur victoire.

V. était en tête; il me cria : « Nous voilà ! Pas de morts, deux blessés, tous sont présents, vingt-huit boches restés sur le carreau ! » Une joie intense m'envahit.

Dix minutes plus tard je les embrassais tous et j'eus alors la sensation que j'allais guérir.

En effet, un mois était à peine écoulé que j'étais de nouveau à cheval, commandant ces braves gens.

Il résulte de ceci que lorsque l'escadron allemand eut

Digitized by Google

perdu ses officiers, il ne fut plus bon qu'à fuir devant une poignée de braves français. Les français, au contraire, sans officiers, les poursuivirent la lance aux reins, quoique trois fois moins nombreux.

Ce qui montre quelle différence il y a entre des soldats menés à la schlague et des soldats intelligents et débrouillards, qui sont les amis et les collaborateurs de leurs officiers.

Digitized by Google

LES ATELIERS D'ARMES
A GAP
Pendant la Révolution

Par EDMOND HUGUES

Le 13 septembre 1793, an deuxième de la République Française, une et indivisible, le Comité de Salut public de la Convention nationale avait pris la décision suivante, intéressant spécimen du style de l'époque :

« Le Comité de Salut public,

Considérant 1° qu'il faut fabriquer des armes de toute espèce pour chasser l'ennemi du territoire de la République et détruire les tyrans et les esclaves qui font la guerre aux droits de l'homme ;

2° qu'il faut du cuivre, de l'étain, du métal de cloches, du fer, de l'acier, du plomb, etc., pour fabriquer des canons, des fusils et des balles ;

3° que le ministre de la guerre est obligé d'acheter à des prix énormes les matières de première nécessité pour la fabrication des armes ;

4° qu'il existe de ces matières en quantité considérable dans les maisons des émigrés, devenues maisons nationales, et autres propriétés nationales ;

5° que ces matières sont achetées à vil prix dans les

Digitized by Google

adjudications par des accapareurs qui ne les revendent qu'à des prix excessifs au département de la guerre;

ARRÊTE :

1° que les plomb, cuivre, étain, fer, acier, fonte, métaux de cloches, qui sont dans les maisons nationales, celles des émigrés et celles de la ci-devant liste civile, serviront à la fabrication d'armes et seront mis à la disposition du ministre de la guerre ;

2° que les commissaires envoyés pour les cloches seront chargés de recueillir ces matières et de les envoyer dans les lieux qui leur seront indiqués par le ministre de la guerre ou la commission des armes;

3° que le ministre de l'Intérieur et celui de la Guerre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé : THURIOT, CARNOT, C.-A. PRIEUR, Robespierre, PRIEUR DE LA MARNE, Jean BON ST-ANDRÉ.»

Le 13 du même mois, il avait été décrété que « sous aucun prétexte les personnes employées aux manufactures d'armes depuis plus de trois mois ne pourraient être détournées de leurs travaux tant qu'elles resteraient attachées à leurs ateliers » et, le premier octobre, un arrêté, applicable seulement à Paris, avait requis tous les ouvriers en état de travailler à la fabrication des armes.

Ces prescriptions, qui rappellent certaines mesures prises de nos jours (tant il est naturel que l'analogie des situations entraine la similitude des décisions) étaient la conséquence des terribles événements au milieu desquels se débattait le gouvernement de la République.

On sait que, quelques mois après l'exécution du roi, la France fut attaquée par une effroyable coalition à la fois sur tous les points, au Nord, sur le Rhin, aux Pyrénées, sur les Alpes, sans parler de la guerre de Vendée, de toutes peut-être la plus acharnée.

Digitized by Google

Il ne saurait entrer dans le cadre de ce travail de faire le récit de ces luttes gigantesques. Rappelons seulement en quelques mots les principaux événements militaires qui se produisirent non loin de notre frontière à l'époque où furent organisés et où fonctionnèrent les ateliers de fabrication et de réparation d'armes de Gap, destinés, avec les autres de la région, à ravitailler les armées des Alpes et d'Italie.

Durant l'été de l'année 1793, tandis que Toulon se rendait aux Anglais, les Piémontais, ayant franchi les montagnes, débouchaient dans les vallées de la Savoie. Kellermann les repoussait en Maurienne et en Tarentaise.

Pendant les années qui suivirent, les armées françaises commandées par Kellermann, Augereau, Masséna, luttèrent sur la frontière du Sud-Est, avec des fortunes diverses, contre les Piémontais et les Autrichiens.

En 1796 et 1797 Bonaparte entreprit dans la haute Italie ces campagnes magnifiques qui constituent l'une des plus belles pages de notre histoire militaire. Il suffit de rappeler la conquête du Piémont et de la Lombardie, les batailles de Montenotte, du Pont de Lodi, la paix imposée au Piémont par laquelle, entr'autres avantages, la France obtenait la cession de la Savoie et du comté de Nice, l'occupation de Coni, de Tortone, d'Alexandrie, le démantèlement de Suse, etc., puis, les victoires d'Arcole, de Rivoli, de Roveredo, l'invasion du Tyrol, la prise de Trente; enfin la marche militaire « la plus hardie dont l'histoire fasse mention », écrit Thiers. En effet, en quinze jours, Bonaparte, secondé par Masséna, malgré la résistance opposée par l'archiduc Charles, remontait les vallées de l'Isonzo et du Tagliamento (aujourd'hui encore théâtre de la lutte entre nos alliés les Italiens et l'armée Autrichienne), enlevait et franchissait le col de Tarwis; ensuite il marchait sur Vienne par delà les Alpes et imposait à l'Empereur le traité de Campo-Formio.

Plus tard, en 1799, les armées Françaises, sous les ordres de Schérer, de Moreau, de Joubert, luttèrent avec

Digitized by Google

moins de succès dans la haute Italie contre les forces très supérieures des Autrichiens et des Russes commandés par Mélas et Souvarow.

⁂

Il est facile de se rendre compte de l'importance des besoins d'armes auxquels il fallait subvenir et de la nécessité qui s'imposait au gouvernement d'avoir, le plus près possible des régions où opéraient nos armées, des ateliers de fabrication et de réparation.

Aussi adressait-il des appels réitérés aux autorités locales pour en obtenir la création.

Les représentants du district et de la ville de Gap se hâtèrent de se conformer patriotiquement à ces ordres.

Dès le 30 frimaire an II, le citoyen Beauchamp, représentant du peuple, pouvait prendre l'arrêté suivant par lequel était organisé à Gap un atelier national d'armes :

« Au nom du peuple Français,.....

Le citoyen Claude Rougier, armurier de la ville d'Embrun, mis en réquisition pour la réparation des armes, sera chargé de la direction des ateliers. Il sera payé à raison de dix livres par jour, à compter du jour de son départ d'Embrun, plus la somme de 60 livres par forme d'indemnité, à raison du déplacement de son atelier...

Il sera payé au citoyen Leydet, de Sisteron, armurier, aussi mis en réquisition, à compter de ce jour, la somme de sept livres par chaque jour de travail, et aux ouvriers qui travaillent avec les susnommés, à chacun la somme de cinq livres par jour, non compris ceux qui dérouillent, qui sont Magallon et ses enfants, auxquels il sera payé par jour quatre livres pour tous.

Digitized by Google

Le citoyen Rougier fournira tous les outils nécessaires au travail et pour raison de ce, il lui sera payé sur les mandats du département la somme de cent livres. Quant aux fournitures que le citoyen Rougier pourra faire en pièces et armes qui peuvent manquer, le département les lui fera payer sur le mémoire qu'il en fournira, après une estimation.

Gap, le 30 frimaire an 2me de la République, une et indivisible.

Le représentant du peuple, J. Beauchamp.

Collationné : LACHAUD, FARNAUD. »

Cette organisation de l'atelier ne fut-elle pas immédiatement portée à la connaissance du gouvernement ou bien la lettre d'avis ne parvint-elle pas ou parvint-elle tardivement à son adresse, ou bien encore oublia-t-on d'en informer le Comité de Salut Public ?

Quoi qu'il en soit, le 28 pluviose an II, ce comité prenait l'arrêté dont la teneur suit :

« Le Comité de Salut Public,

Considérant qu'il a écrit le 8 nivôse au district de Gap pour avoir l'état des fabriques d'armes et des ateliers de réparation qui sont dans son arrondissement et qu'il l'a chargé de remplir le tableau ci-joint sans en avoir obtenu de réponse.

..... Que cette négligence à répondre aux demandes du Comité de Salut Public peut devenir très-préjudiciable dans le moment actuel où il faut donner une action révolutionnaire à toutes les parties du gouvernement, où il faut une grande activité dans toutes les mesures de fabrication d'armes pour anéantir tous les efforts de nos ennemis,

Digitized by Google

ARRÊTE :

Que l'agent national du district de Gap enverra au Comité de Salut Public, dix jours après la réception du présent arrêté, l'état des manufactures d'armes et des ateliers de réparation qui existent dans l'arrondissement de son district, conformément au tableau joint au présent arrêté et qu'il sera personnellement responsable de son exécution.

Signé : ROBESPIERRE, CARNOT, COUTHON, R. LINDET, C.-A. PRIEUR, BARÈRE, BILLAUD-VARENNE, Jean BON SAINT-ANDRÉ, et COLLOT-D'HERBOIS. »

L'atelier dirigé par le citoyen Claude Rougier fut tout d'abord installé dans « la maison des ci-devant capucins » où se trouve actuellement l'hospice civil.

Il y fonctionna depuis le mois de frimaire an II jusqu'au mois de brumaire an III. A ce moment on eut besoin de ce local pour l'établissement d'un hôpital militaire et l'atelier fut transféré dans la maison que Rougier possédait à Gap, rue des Basses-Alpes. Elle était occupée par un locataire, le citoyen Chevalier, ingénieur en chef du département. Rougier lui fit sommation de déguerpir dans les vingt-quatre heures offrant de lui rembourser ce qu'il pouvait avoir de payé d'avance à titre de loyer. Mais celui-ci ne s'exécutant pas, les administrateurs du district durent prendre un arrêté lui enjoignant de partir dans le délai d'une décade et moyennant une indemnité à fixer de gré à gré ou par experts.

Plus tard, au mois de pluviôse an V, Rougier ayant fait connaître qu'il ne pouvait plus faire les réparations d'armes chez lui « faute de solidité dans sa maison », le Chef de brigade, Directeur d'artillerie, invita l'Administration Centrale du département à lui « prêter le local du dépôt » afin qu'il pût y finir les réparations qu'il s'était engagé de faire.

Digitized by Google

Divers états permettent de se rendre un compte approximatif de l'importance qu'eut cet atelier et de la nature des travaux qu'on y exécutait.

En prairial an II, l'atelier comptait douze ouvriers, y compris le Directeur. Le Conseil général du district de Grenoble, auquel on s'était adressé en vue de l'augmentation du personnel, écrivait qu'il ne pouvait en ce moment détacher des ouvriers employés aux services des armées des Alpes pour les envoyer à Gap.

Au mois de fructidor an III, Rougier était à la tête de 32 ouvriers. Ce nombre ne semble pas avoir été dépassé.

Le travail consistait surtout à réparer des fusils. On réparait aussi des sabres et des pistolets pour la cavalerie et on fabriquait des bayonnettes.

Une lettre, datée du 19 floréal an II, émanant de l'Administration générale des armes portatives et adressée aux administrateurs du district de Gap contient le passage suivant :

« Nous avons reçu votre lettre, en date du 5 floréal, par laquelle vous nous marquez que, possédant un atelier dans votre district, vous allez vous livrer à la fabrication des bayonnettes. Nous nous empressons non seulement d'applaudir à votre zèle, mais encore nous vous engageons à en redoubler pour hâter la prompte fabrication d'une arme dont nous avons le plus grand besoin aujourd'hui. »

A cette lettre étaient joints des modèles et des indications de prix. Les bayonnettes étaient tarifées à 3 et 4 francs la pièce.

Les administrateurs du district de Gap avaient poussé le zèle jusqu'à demander d'employer à cette fabrication le fer de la grille d'une ci-devant église de la commune (lettre de l'agence des armes portatives du 7 prairial an II).

D'après un état daté de fructidor an III, il y avait à ce moment dans l'atelier 1.318 fusils ancien modèle réparés et 2.782 à réparer, 135 fusils nouveau modèle réparés et 706 à réparer, 100 bayonnettes réparées et 2.092 à réparer, en tout 4.941 fusils et 2.192 bayonnettes ;

Digitized by Google

Ce serait peu à notre époque où les armées sont innombrables; mais c'étaient des quantités appréciables en un temps où cinquante mille hommes constituaient une armée importante. Bonaparte n'en avait pas davantage lorsqu'il entreprit, à travers les Alpes Noriques, la campagne de 1797 dont nous avons parlé.

Ces armes étaient, en principe, envoyées à Vienne (Isère), où se trouvaient les principaux magasins de l'armée des Alpes. Quelquefois cependant elles étaient expédiées à Embrun, à Briançon, sur les demandes qu'en faisaient les généraux.

Enfin, c'était naturellement dans cet atelier que se fournissaient les milices locales et les compagnies organisées dans le pays. C'est ainsi que des reçus de fusils furent délivrés à Rougier par Callandre, capitaine de la compagnie de Gap, Baréty capitaine de la compagnie du Nord-Ouest, Clément, capitaine de la compagnie du Sud, Ruelle, capitaine dela compagnie de l'Ouest, Thomé, capitaine du bataillon de la garde nationale qui se rendait à la frontière, Reynier, lieutenant de la compagnie de gendarmerie et par le commandant du bataillon provisoire des conscrits.

L'atelier dirigé par Rougier fut incontestablement le plus important, mais ne fut pas le seul qui fonctionnât à Gap à cette époque.

En l'an II, il existait également dans notre ville un atelier pour la fabrication des poignées de sabres, dirigé par Vaillant, fondeur, qui avait passé avec un commissaire du comité de Salut Public un traité par lequel il s'engageait à en fournir cinq mille dans un délai de six mois.

Il y avait aussi un *atelier de salpêtre* pour la fabrication de la poudre.

Enfin Gap renfermait un arsenal dans lequel existait un atelier de réparation d'armes. Cela résulte d'une note du 26 messidor an III, émanant du citoyen Alary qui se qualifie de chef d'atelier des réparations d'armes à l'arsenal de Gap et donne un avis qui lui avait été demandé sur une réclamation formulée par Rougier à l'encontre de l'Administration. C'est probablement ce « local du dépôt » dont

Digitized by Google

il a été parlé plus haut et où Rougier se transporta lui-même quand il dut quitter sa maison dont la solidité était menacée.

⁂

Si, à diverses époques, certains marchands et industriels ont réalisé sur les fournitures militaires des bénéfices plus ou moins scandaleux, le citoyen Rougier ne paraît pas avoir mérité ce reproche.

Il se trouva, au contraire, constamment en butte à de sérieux embarras pécuniaires et, par suite sans doute des difficultés financières au milieu desquelles se débattait le gouvernement, éprouva beaucoup de peine à tenir son atelier ouvert et à rentrer dans ses fonds.

Le 3 fructidor an II, il écrivait aux administrateurs du district de Gap : « Malgré mes sollicitudes, les subsistances de bouche ayant manqué à deux ouvriers capables de perfectionner les fusils de tout genre, ils viennent de déserter l'atelier et, par surcroît, les autres ouvriers viennent de m'annoncer qu'ils étaient dans les mêmes sentiments, si bientôt on ne leur procurait leur nécessaire à la vie. Il est instant que votre autorité y pourvoie... »

Mise au courant de cette situation, la Commission de commerce et approvisionnement de la République adressa, le 9 frimaire an III, aux citoyens administrateurs du district de Gap la lettre qui suit :

« La Commission des armes et poudres et exploitation des mines de la République, par sa lettre du 25 brumaire, nous a instruits, citoyens, que les ouvriers travaillant à l'atelier de réparation d'armes de Gap se trouvent dans un dénuement presque total de subsistances et elle nous a invités à faire cesser cette pénurie.

L'arrêté du Comité de Salut Public du 4 prairial vous charge, sous votre responsabilité, de pourvoir à l'approvi-

Digitized by Google

sionnement des ouvriers employés dans les forges, usines et ateliers établis dans l'étendue de votre district. Nous vous recommandons la prompte exécution de cet arrêté en faveur des ouvriers travaillant à l'atelier de réparation d'armes de Gap et de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser leurs besoins et empêcher le préjudice qui résulterait de la cessation de leurs travaux dont vous seriez responsables. Vous voudrez bien nous instruire du succès de ces mesures. Salut et fraternité. »

Le procédé consistant à prendre un arrêté et à rejeter sur d'autres le soin et la responsabilité de pourvoir à l'alimentation du personnel était commode et économique; mais le moindre grain de mil aurait mieux fait l'affaire des administrateurs du district et surtout des malheureux ouvriers de l'atelier.

Aussi la stuation n'alla-t-elle pas en s'améliorant, à tel point que, le 11 frimaire an IV, Rougier en était réduit à écrire ce qui suit aux administrateurs du département des Hautes-Alpes :

« Il est de mon devoir de vous prévenir, citoyens, que cinq des ouvriers travaillant à l'atelier que je dirige m'ont annoncé que dès demain ils discontinueraient leurs travaux et partiraient pour retourner dans leur pays.

Je leur ai fait toutes les observations pour les détourner d'un projet d'autant plus préjudiciable aux intérêts de la République que je me suis engagé envers le citoyen d'Hélis, commandant l'artillerie des Hautes-Alpes, de lui fournir sous un bref délai un nombre considérable de fusils réparés ,engagement que je ne pourrais pas tenir à moins que l'Administration ne prenne des mesures pour arrêter la désertion de ces ouvriers qui, sous peu de jours sans doute, seraient suivis d'un plus grand nombre, ce qui retarderait beaucoup les réparations; d'autant mieux que ces cinq ouvriers sont des mieux en état de travailler.

La cause de cette désertion, je dois le dire, tient à ce que ces ouvriers avec les assignats qu'ils reçoivent pour

Digitized by Google

leur solde journalière[1] éprouvent mille difficultés pour se procurer des vivres et pourvoir à leur entretien. Je leur ai dit là-dessus tout ce que m'a suggéré mon attachement pour les intérêts de la République. Je n'ai rien pu obtenir d'eux si ce n'est: qu'on nous paye en numéraire et nous resterons.

Je prie l'Administration de s'occuper de ma réclamation et d'éviter la désertion de ces cinq hommes qui entraînerait la dissolution de l'atelier, si elle n'est pas réprimée. Salut et fraternité. Rougier. »

Le 15 nivôse, le ministre de la guerre s'adressant aux administrateurs du département leur disait : « Je m'en rapporte entièrement à votre prudence et à votre économie pour les sommes que vous croirez devoir être accordées aux ouvriers et employés de l'atelier de Gap. Les mesures que vous pourrez adopter à cet égard ne doivent avoir pour but que de gagner du temps pour attendre l'arrivée du citoyen d'Hélis et surtout pour empêcher la dissolution d'un établissement aujourd'hui nécessaire au service des armées des Alpes et d'Italie. »

Le citoyen d'Hélis arriva et proposa une combinaison consistant à allouer aux ouvriers des rations de grains et de comestibles, telles qu'elles étaient délivrées à l'infanterie en garnison, à charge par eux d'en tenir compte au moyen de retenues faites sur leurs salaires. Mais le général de brigade, Milet Mureau, déclara que la loi du 14 ventôse an IV s'opposant formellement à la distribution du pain à d'autres personnes qu'aux militaires en activité de service, le Ministre ne pouvait consentir à cette demande.

Comme l'exode des ouvriers menaçait de continuer, le

[1] Dans la 1re décade de frimaire an IV, les assignats gardèrent à peine 2 % de leur valeur nominale. Cf. le *Cours des assignats et des mandats* dans le département des Hautes-Alpes, dressé en exécution de laloi du 5 messidor an V,

Digitized by Google

même Milet-Mureau écrivit le 25 floréal an IV aux administrateurs du département :

« Le Ministre me charge de vous prévenir qu'il est informé que plusieurs ouvriers employés dans les manufactures et ateliers d'armes, sous différents prétextes, abandonnent ces établissements.

Il vous observe que le Comité de Salut Public voulant prévenir cette désertion a pris, le 12 thermidor de l'an III, un arrêté dont l'article premier porte qu'aucun de ces ouvriers ne pourra abandonner ses travaux sans avoir obtenu un congé du directeur de l'établissement dans lequel il travaille. Par l'article deux, il est défendu à tous particuliers ou entrepreneurs d'établissements quelconques d'employer ceux des ouvriers mentionnés en l'article précédent qui ne seraient pas munis du congé prescrit. »

Rougier, de son côté, ne parvenait pas à se faire rembourser ses avances et payer son travail. Il ne cessait d'adresser plaintes sur plaintes, réclamations sur réclamations et sous divers prétextes, les réglements étaient différés. Onavait même recours à toute sorte d'expédients pour couvrir les dépenses de l'atelier.

C'est ainsi que, le 19 thermidor an IV, le citoyen d'Hélis écrivait aux administrateurs du district : « Je voudrais bien, sur les fonds provenant des blés du département, rembourser la somme de 124.033 livres que vous avez bien voulu avancer pour les besoins de l'atelier qui, sans vos secours multipliés, n'existerait plus; mais le manque de fonds où je me trouve, n'ayant pas reçu le million que le ministre m'a annoncé, me met dans l'impossibilité de satisfaire à votre juste demande. »

Le 15 pluviôse an V, le chef de brigade d'artillerie déclarait aux citoyens composant l'administration centrale du département que « le Ministre comptait sur la rentrée des cuivres et fers pour solder les dépenses des différents ateliers de la direction d'artillerie. »

Digitized by Google

Le 9 brumaire an VI, il leur disait : « J'ai reçu, citoyens administrateurs, votre lettre du 2 brumaire par laquelle, en me dépeignant la triste position du citoyen Rougier, vous m'invitez à suspendre l'évacuation de son atelier et à joindre mes sollicitations aux vôtres auprès du Ministre de la guerre pour lui faire rendre la justice qui lui est due. Je m'empresserai d'appuyer votre demande auprès du Ministre par le premier courrier... »

Malgré ces excellentes intentions Rougier, dont l'atelier était fermé vers cette époque et qui n'exécuta plus que quelques travaux sur soumissions particulières, ne parvenait pas à toucher son solde et dut se contenter longtemps encore de bonnes paroles.

Le 18 ventôse de la même année, en effet, le Ministre de la guerre dans une lettre à l'Administration Centrale du département s'exprimait ainsi : « Par votre lettre du 2 du présent mois, vous m'annoncez, citoyens administrateurs, que le citoyen Rougier, ci-devant entrepreneur de l'atelier supprimé de Gap, est dans une position compatissante (*sic*) et qu'il éprouve des retards funestes dans un paiement de 2.501 l. qui doit lui être fait pour le montant de ses fournitures et réparations d'armes par le directeur d'artillerie de Bayonne.

Ce directeur n'a pu encore être porté sur des états de distribution pour la totalité des fonds mis à sa disposition et sur lesquels il devait acquitter cette somme, mais comme il paraît instant de venir au secours du citoyen Rougier, dont vous peignez l'état affligeant, je vais le charger de déployer toutes les ressources qui sont en son pouvoir pour terminer le paiement de cette créance le plus tôt possible en l'invitant à vous informer de l'époque où il pourra l'effectuer. »

Le 18 fructidor an VII, Championnet, alors général en chef de l'armée des Alpes, écrivait d'Embrun : « Je sens, ainsi que vous, citoyens administrateurs, la justice des réclamations du citoyen Rougier.

Digitized by Google

N'ayant pas en ce moment des fonds disponibles pour cet objet, je vous autorise à faire vérifier par un officier d'artillerie les fers qui sont en dépôt chez ce citoyen et lui donner en paiement ceux qui sont réputés vieux fers, d'après l'estimation qui en sera légalement faite, ou les faire vendre à l'enchère pour le montant lui en être délivré. »

Le 25 brumaire de l'an VIII, l'Administration centrale du département adressait au Ministre de la guerre une lettre suppliante en faveur de Rougier :

« ... Il a attendu patiemment jusqu'à ce jour, y est-il dit, mais le retard qu'éprouve dans son payement ce malheureux père de famille et la misère où il est réduit le forcent à recourir de nouveau à votre justice. »

A quoi le Ministre répondait le 13 frimaire : « Il n'y a point eu, citoyens, de distribution de fonds pour les fournitures et réparations d'armes depuis la lettre qui vous a été adressée le 14 vendémiaire dernier (il s'agit d'une lettre signée Dubois Crancé dans laquelle le Ministre de la guerre faisait connaître qu'il avait ordonné le paiement de la somme due à Rougier et qu'elle lui serait payée quand il y aurait des fonds pour acquitter les dépenses arriérées).

Le citoyen Rougier qui est très recommandable par le zèle qu'il a toujours montré pour la chose publique ne sera point oublié dans la première répartition de fonds qui aura lieu incessamment. »

Espérons pour notre zélé et recommandable concitoyen qu'il en fut effectivement ainsi et qu'il n'y eut pas trop loin, cette fois, de la coupe aux lèvres.

Digitized by Google

Comme aujourd'hui, comme toujours, sous la Révolution, la guerre eut ses répercussions économiques. Jamais même peut-être la situation ne fut à cet égard plus désastreuse, parce que les Anglais nous fermaient les mers et parce que le malaise était aggravé par les complications de la politique intérieure.

Dans chaque document du dossier des ateliers d'armes à Gap on retrouve la trace de ces préoccupations d'ordre économique.

Déjà nous avons signalé les difficultés provenant de la rareté de la monnaie, de la dépréciation des assignats et de la cherté des subsistances.

Le charbon et les métaux faisaient également défaut.

Voici le texte d'une assez curieuse pétition adressée aux citoyens administrateurs du district de Gap par les chefs d'ateliers d'armes :

« Les chefs d'ateliers d'armes établis dans la commune de Gap,

Représentent que les armes qu'ils sont tenus de faire réparer ou de faire à neuf sont nécessiteuses (*sic*) aux défenseurs de la patrie et, malgré l'activité que mettent les exposants dans cette fabrication qui doit participer à l'entière destruction des tyrans de la République, ils voient avec regret que le manque de charbons les mettrait bientôt dans le cas de ralentir leurs opérations, si l'administration ne prenait de promptes mesures pour leur procurer cette matière première sans laquelle leurs ateliers ne peuvent être en activité.

Les exposants viennent proposer à l'Administration un moyen sûr pour avoir le charbon utile à alimenter les besoins des ateliers ainsi que les forges des autres ouvriers forgerons également utiles aux besoins dela République.

Digitized by Google

Vous savez, citoyens administrateurs, que la montagne de la ci-devant Chartreuse de Durbon fournit une forêt immense de gros arbres de toute espèce dont partie sont tombés par terre de vétusté et pourrissent sur place sans profiter à rien du tout. Cependant, il est des personnes qui, de ces bois atterrés et morts sur place, formeraient des magasins de charbon suffisants non seulement pour les forgerons, mais encore pour toute autre utilité publique sans contredit à bas frais et sans avoir besoin de couper ni arracher aucun arbre sur plante. C'est à ces fins que les chefs d'ateliers vous présentent leur pétition pour que vous y ayez l'égard que de raison.

A Gap, le 28 floréal, deuxième année de la République une et indivisible et démocratique.

Signé : ROUGIER, VAILLANT, et illisible. »

Ce troisième signataire était vraisemblablement le directeur de l'atelier de salpêtre ou celui de l'atelier de réparation d'armes à l'arsenal.

En ce qui concerne les métaux, nous avons déjà reproduit au début de cet article l'arrêté du Comité de Salut Public en date du 13 septembre 1793.

Il y est parlé des *commissaires envoyés pour les cloches* qui devaient recueillir tous les métaux se trouvant dans les maisons nationales, celles des émigrés et celles de la ci-devant liste civile et les faire servir à la fabrication des armes.

C'est le citoyen Boutay qui fut délégué dans le district de Gap en qualité de commissaire pour les cloches.

Il paraît avoir déployé beaucoup de zèle dans l'accomplissement de cette mission de confiance.

Il convient de dire que ses appointements devaient être prélevés sur les fonds envoyés dans le département pour subvenir aux dépenses de la fabrication des armes (lettre des commissaires de la trésorerie nationale du 26 pluviôse an II). — Le 30 prairial an II, le citoyen Jacques, receveur du district de Gap, recevait l'ordre de verser au citoyen

Digitized by Google

Boutay la somme de 1.172 livres à lui due, savoir : 500 livres pour ses appointements d'un mois et 672 livres pour frais de route, suivant l'état qu'il en avait remis certifié. Même s'il fut réglé en assignats, qui avaient alors 40 o/o de leur valeur nominale, c'était un assez joli denier pour l'époque et il ne semble pas que le citoyen Boutay ait éprouvé pour se faire payer autant de difficultés que Rougier et ses ouvriers.

Aussi n'est-il pas surprenant que le commissaire du Comité de Salut Public ait adressé le 28 prairial an II aux administrateurs du district de Gap la lettre qui suit :

« Je vous notifie, citoyens administrateurs, un arrêté du Comité de Salut Public de la Convention nationale, daté du 13 septembre dernier (vieux style), lequel met à la disposition du ministre de la guerre et aujourd'hui à celle de l'Administration centrale des armes toutes les matières métalliques propres à leur fabrication qui peuvent se trouver dans les maisons devenues nationales ou par l'émigration ou par la rébellion.

Je vous invite à en assurer l'exécution dans le ressort du district que vous administrez.

....

Je dois peut-être, citoyens administrateurs, vous rappeler la loi du 23 juillet 1793 (vieux style) qui ne conserve qu'une seule cloche dans chaque paroisse, loi pour l'exécution de laquelle j'ai été envoyé dans le département. Dans le cas où elle serait encore à exécuter en quelques communes éloignées et peu accessibles, vous êtes invités, au nom des représentants du peuple composant le Comité de Salut Public, à prendre les mesures les plus actives pour que les cloches vous soient envoyées sans retard.

Vous éprouvez sûrement, comme tout républicain, une profonde horreur en songeant aux maux qu'a causés le fanatisme. Vous savez que le vœu du peuple français est généralement prononcé pour son entière extinction; ainsi tous les temples fermés, soit pour l'expression de ce vœu,

Digitized by Google

soit pour des décrets ou arrêtés de nos représentants, doivent être dégarnis de ce qui servait au culte.

Lesobjets en matières métalliques, propres à la fabrication des armes, seront de suite transportés dans votre dépôt pour y être tenus à la disposition du Comité de Salut Public ou de la commission des armes.....

Salut et fraternité... »

En exécution de ces ordres un grand nombre de cloches furent descendues et transportées à Gap. Citons notamment celles de Jullien-la-Montagne (nom révolutionnaire de Saint-Jullien-en-Champsaur), du Noyer, de Romette, de Poligny, de La Bâtie, etc.

Des mandats de paiement furent délivrés à divers habitants de ces localités pour enlèvement et transport des cloches et le sieur Bain, peseur de la commune de Gap, toucha vingt livres dix sous pour les avoir pesées...

Il est juste de reconnaître que le citoyen Boutay recherchait aussi d'autres métaux. C'est ainsi qu'il signalait le 27 prairial aux administrateurs du district l'existence de huit quintaux de plomb chez le citoyen Trichon, négociant à Gap, et les invitait à en payer la valeur et à faire remettre en dépôt la marchandise et celle de dix quintaux environ de cuivre dans une maison de la Grande-Rue, habitée par des chaudronniers connus sous le nom de frères Piémontais.

*
**

Les détails qui précèdent ne présentent évidemment par eux-mêmes que l'intérêt très relatif qui s'attache aux incidents peu connus de l'histoire locale.

En les transcrivant, toutefois, je n'ai pu m'empêcher de m'élever à des considération d'un ordre plus général et de

Digitized by Google

faire des réflexions par lesquelles je veux conclure cette modeste étude.

Ces soldats, nos ancêtres, auxquels les ateliers nationaux (et ceux de Gap pour leur faible part) fournirent des armes, chassèrent les envahisseurs du sol de la patrie et même plus tard firent en vainqueurs le tour de l'Europe.

Pourtant cette Europe était presque tout entière coalisée contre nous. La guerre civile déchirait les entrailles du pays. La discorde régnait entre les concitoyens. Les factions se succédaient au pouvoir et ne s'y maintenaient que par la guillotine ou la proscription. Les finances publiques étaient dans leplus lamentable état. Les assignats se vendaient au poids du papier...

Aujourd'hui la France a de puissants et fidèles alliés. L'union sacrée a remplacé la Terreur. Le crédit public est intact. Nous avons la maîtrise des mers et ce n'est pas chez nous que sévissent les crises des subsistances et des métaux.

La conclusion s'impose d'elle-même. Elle est essentiellement réconfortante et je me reprocherais dela garder pour moi [1].

---

[1] Les documents analysés dans cette étude sont conservés aux archives des Hautes-Alpes sous les cotes L. 630 [1] et 1029 *prov.* C'est M. Faucher, archiviste départemental, notre dévoué secrétaire, qui me les a signalés. Nul n'eût été mieux qualifié que lui-même pour en tirer bon parti. Il a préféré mettre les dossiers à ma disposition. Qu'il reçoive ici l'expression de ma gratitude.

Il m'a paru que les événements presents donnaient à ces documents un intérêt réel et, si j'ose le dire, une véritable actualité.

Digitized by Google

L'ORDRE
DAUPHINOIS ET PROVENÇAL
DE
CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION DE CHALAIS

L'ordre de Chalais se rattache directement, par les causes qui déterminèrent sa formation et les circonstances qui amenèrent son développement, au grand mouvement de réforme ecclésiastique, qui se produisit à la fin du XI[e] siècle sous l'influence de Cluny, des papes Victor II et Grégoire VII. Il est le frère et le contemporain de la Grande Chartreuse et de l'ordre de Citeaux; il prend naissance à l'époque même où Prémontré acquiert une extension considérable, où les chapitres séculiers se régularisent en foule; il est intimement lié au mouvement de réévangélisation des campagnes que les invasions et les interminables guerres des siècles précédents avaient ramenées à la barbarie. Création tardive, dernière manifestation de la piété active du XI[e] siècle, qui fit tant pour le christianisme, venant après d'autres ordres religieux qui devaient avoir une immense expansion, si l'abbaye de Chalais pensa comme elles étendre ses rameaux sur les différentes parties

Digitized by Google

de l'Europe, cette illusion fut de courte durée; un concours de circonstances fâcheuses l'obligea de bonne heure à renoncer à ses ambitieuses aspirations et la réduisit à l'état d'abbaye rurale et de chef d'ordre provincial, ce qui était peu en rapport avec l'esprit de ses fondateurs et l'état d'âme qui était entretenu parmi ses moines.

De là une disproportion choquante entre l'effort et le résultat, entre le zèle religieux et la situation matérielle, une position fausse, énervante, de laquelle Chalais cherche à se tirer par tous les moyens, une activité inquiète qui amène la fondation de neuf abbayes filiales, un manque de persévérance qui l'incline à changer de règle à plusieurs reprises, comme si le changement devait engendrer le progrès. La formation de cette congrégation qui, malgré ses nombreuses maisons affiliées, lutte avec peine contre la misère, son développement et sa conservation semblent être l'effet du hasard. Sans jamais se conformer à ses intérêts, servant perpétuellement ceux des autres, sans ligne de conduite ferme et salutaire, elle se plie aux circonstances et cède à l'influence du moment. Les circonstances qui entourent la fondation de l'abbaye de Chalais, chef futur d'une congrégation méridionale, nous donnent comme un avant-goût de l'histoire tourmentée et pleine d'imprévu de l'ordre qu'elle fondera.

Il nous faut remonter en effet, pour expliquer la fondation d'un monastère dans les montagnes de Chalais, jusqu'au procès fameux du *pagus* de Sermorens qui entretint pendant un siècle et demi la discorde entre l'évêque de Grenoble et son métropolitain l'archevêque de Vienne. On a maintes fois exposé les différentes péripéties de ce procès dont l'heureuse issue devait donner à l'évêché de Grenoble ses limites définitives et il suffit d'en rappeler les grandes lignes[1]. L'archidiaconé de Sermorens, pays d'origine

[1] La question du procès du *Pagus* de Sermorens a été traitée par *Marion* dans l'introduction de son Cartulaire de Saint-Hugues, pp. XXXIII à XL. Elle a été reprise depuis par M. *Louis Jacob* dans Le / Royaume de Bourgogne / sous les / Empereurs Franconiens...

Digitized by Google

viennoise, limitrophe de l'archevêché de Vienne vers le nord et le nord-ouest, séparé de l'évêché de Grenoble par le seul cours de l'Isère, avait été de bonne heure une source de conflits entre les deux diocèses. Les évêques de Grenoble, se trouvant trop à l'étroit dans leurs montagnes, avaient émis des prétentions sur les riches territoires d'au-delà l'Isère et, vers 960, l'archevêque de Vienne, Barnouin, cédant aux prières et aux réclamations d'Isarn, qui siégeait alors à Grenoble, lui concéda la jouissance temporaire de la partie occidentale de l'archidiaconé litigieux, soit le territoire de Tullins jusqu'à Parnans et Saint-Paul de Romans. Cette jouissance qui ne devait être que passagère dura en réalité plus de cent ans et les successeurs d'Isarn pouvaient, au milieu du XI[e] siècle, se considérer à juste titre comme véritables propriétaires du territoire contesté lorsque l'élection de Guy de Bourgogne au siège de Vienne vint tout remettre en cause. Ce prélat, dont la haute naissance stimulait les ambitions, désireux de contribuer à accroître l'importance que prenait d'année en année son diocèse, regretta la diminution de territoire consentie par son prédécesseur et se décida, vers 1090, à réclamer à l'évêque de Grenoble le territoire de Tullins.

Le moment ne pouvait être plus mal choisi ; Hugues de Châteauneuf, qui devait plus tard être vénéré sous le nom de saint Hugues, venait en effet de monter sur le siège épiscopal : son caractère hardi et opiniâtre le préparait mal à jouer le rôle de victime. Il opposa aux réclamations de l'archevêque de Vienne une fin de non recevoir catégorique et se mit en mesure de défendre le patrimoine que lui avaient légué ses prédécesseurs.

Un procès fut donc engagé dans lequel chacune des parties fit preuve d'un égal acharnement. Hugues de Château-

Paris, 1906, in-8°, p. 111 et ss. Voir aussi : *Prudhomme* (*A.*). Histoire / de / Grenoble. Grenoble, 1888, in-8°, pp. 78 à 81 et *G. de Manteyer*. Les Origines / de la Maison de Savoie / en Bourgogne/.../ notes additionnelles... (Extrait du Moyen-Age), Paris, 1902, pp. 99 à 178.

Digitized by Google

neuf fit agir toutes les autorités laïques et ecclésiastiques, sollicita l'appui du Pape, fit intervenir le comte d'Albon, détenteur du pouvoir séculier, en appela successivement aux conciles d'Autun, de Plaisance et de Clermont, produisant pour appuyer son droit une foule de documents anciens, extraits des archives de son évêché, qui, réunis en cartulaire, nous ont été conservés de ce fait[1]. Mais ces moyens légaux ne pouvaient suffire et, si ces protestations répétées étaient bonnes tout au plus à attirer sur lui l'attention de ses juges et à provoquer leur bienveillance, elles n'avaient pas une vertu suffisante pour vaincre les résistances de Guy de Bourgogne. Il fallait forcer la main à ce prélat, le mettre en face d'un fait accompli, prouver par des actes la justesse des arguments, donner une forme concrète aux réclamations. Résolu à persuader son adversaire de son droit de propriété sur le pays de Sermorens, Hugues ne voulut pas sembler en douter lui-même; aussi s'empressa-t-il de faire acte de propriétaire dans le territoire qu'il voulait conquérir. Jugeant avec raison que les protestations s'oublient mais les actes demeurent, il profita des circonstances pour s'assurer de nouveaux titres à la propriété de Sermorens en y fondant une abbaye qui fut Chalais.

Cette manière d'agir, habile et énergique, semble d'ailleurs avoir été familière à saint Hugues. N'avait-il pas, quelques années auparavant, prévoyant peut-être le procès qui allait surgir, établi en terre viennoise saint Bruno et

[1] Ce cartulaire est celui qui est côté A dans l'édition Marion. Ce document qui ne contient aucun acte postérieur à 1097 (et non pas à 1109 comme l'affirme son éditeur) a été signalé par M. de Manteyer (*Notes additionnelles*, p. 99) comme un mémoire destiné à combattre les prétentions de l'archevêque de Vienne. L'examen de la charte XXXVIII de ce cartulaire, qui résume toute la série des procédures faites, suffit à prouver la certitude de cette hypothèse. Saint Hugues, en effet, nous est montré apportant devant les juges commis par le pape, en réponse aux actes douteux de Guy de Bourgogne, une charge de documents anciens « antiquis cartarum testimoniis onustus » qui ne sont sans doute que les originaux transcrits vers la même époque dans le cartulaire A.

Digitized by Google

ses chartreux afin de propager au delà de l'Isère une influence qui lui deviendrait d'année en année plus utile ? Quoiqu'il en soit, que le hasard ou le calcul ait présidé à la fondation de la Grande Chartreuse et de Chalais, ces deux actes ne furent point sans influence sur l'issue du procès de Sermorens. En effet, un accord étant intervenu en 1107 par l'entremise du pape Pascal II, l'évêque de Grenoble obtint la propriété de douze des chatellenies qui composaient le pays contesté, à savoir : Vinay, Nerpol, Châteauneuf, Tullins, Rives, Moirans, Voiron, Tolvon, Miribel, les Echelles, Voreppe et Chasselay, soit une bande de terrain longeant la rive droite de l'Isère, limitée à l'ouest par le plateau de Chambaran, au nord par les plaines de la Bièvre et de la Valdaine. Il acquérait ainsi, non seulement une partie de ce pays de Tullins dont il avait eu si longtemps la jouissance, mais encore Voreppe et Chasselay, c'est-à-dire toute une contrée sur laquelle il n'avait jamais élevé officiellement de prétentions, mais où son influence avait été si bien développée par la Chartreuse et Chalais qu'on ne crut pas pouvoir la rattacher à un autre diocèse [3].

Telles sont donc les circonstances qui amenèrent les quelques moines grenoblois qui formaient la nouvelle conventualité à se réunir dans le désert de Chalais, situé à la partie la plus occidentale du massif montagneux dont la Grande Chartreuse occupait le centre, et à y construire, autour d'un oratoire dédié à la Vierge et à saint Jean-Baptiste, la maison qui devait plus tard devenir la tête de toute la congrégation. On ne peut indiquer d'une manière précise l'époque à laquelle cet oratoire commença à être

[3] Les moines de Chalais avaient voué un culte de filiale admiration et d'affection sincère à saint Hugues. Guigues le Chartreux nous les montre accourant auprès de lui lorsqu'il est frappé par la maladie et pleurant autour de son lit de mort : « Aderant namque ad serviendum ei tam sociis propriis quam ex nostra et Calesiensi... domibus octo vel novem et interdum etiam decem, partim litterati, partim sine litteris, omnes religiosi fratres » (*Patrol. Lat.*, 1854, t. 153, col. 780, § 27). « Aderant ex Calesiensibus... plures conversi » (*Ibid.* col. 784, § 34).

Digitized by Google

desservi par les nouveaux moines; une date cependant nous est conservée, probablement celle de la dédicace de l'église abbatiale: le 22 mars 1101. Le quantième du mois nous est fourni par un monument de date très postérieure, à la vérité, à la fondation de Chalais, mais auquel tout contribue à donner une certaine valeur[4]. C'est la pierre tombale de Pierre Arnaud, abbé de Saint-Pierre de Vienne, mort en 1286[5], où mention est faite d'un anniversaire fondé par ce personnage aux intentions de tous ceux qui ont fait quelque aumône à son monastère, anniversaire qui sera célébré le 11 des calendes d'avril, date à laquelle, dit-il, fut fondée l'abbaye de Chalais. Le millésime est indiqué par les *Breves Annales Bonnevallenses* où il est inscrit en regard de l'année 1101 : *Exordium Calesii*[6]. Avant cette date, cependant, et, sans doute, dès l'été 1100, la période hivernale, où dans cette région le froid est fort rigoureux, étant peu propre à la construction et à l'aménagement de bâtiments conventuels, les premières démarches qui devaient aboutir à la fondation de Chalais avaient dû être faites. C'est probablement pendant la belle saison de l'année 1100 que Saint-Hugues dut enlever ou acheter aux frères de la Grande Chartreuse, pour la donner aux nouveaux moines, la chapelle de Chalais qui semble, d'après sa

[4] Il est à remarquer que c'est justement à cette date que Chalais s'unissait à l'église Saint-Pierre de Vienne et entretenait nécessairement avec elle les rapports les plus fréquents.

[5] Cette pierre se trouve actuellement au Musée de Vienne, elle y figure sous le numéro 432. Voici son texte : « Hic. Pater. eximius. Abbas. Petrus. Arnaldi. tumulatur.../ forma : sed. illius. pictura... :/ transfiguratur:... (suivent 4 vers)/ † Obiit. anno M°. CC°. LXXX°. VI°. XIIII. Kalendas. septembris./ qui. dedit. nobis... (7 lignes) item. X. libras. pro anniversarios. illorum de/ quibus. habuit eleemosinas faciendo. XI. Kalendas. apri/lis, tempore cuius aedificata fuit. abbacia Calesii./ — » Le texte de cette inscription m'a été communiqué par M. Bizot, conservateur du Musée de Vienne qui a eu l'obligeance d'en prendre lui-même la copie.

[6] *Pertz-Löwenfeld.* Monumenta Germ. Hist., Scriptores... T. XXII, p. 824.

Digitized by Google

dédicace, leur avoir appartenu. Il la dota des dîmes du petit village de Racin [1] et de quelques terres circonvoisines Le patrimoine de Chalais ne tarda pas à s'augmenter, les années suivantes, par les soins de Guigue, comte d'Albon, qui concéda au nouvel établissement toutes les terres vacantes; dépendant du fisc, qui se trouvaient dans ses environs immédiats. Il lui fut constitué de ce fait un assez vaste, mais assez pauvre domaine, tout en forêts et en pâturages, borné, autant que la transformation des noms de lieux et le vague des confronts permet de l'établir, au sud-ouest, par la vallée de la Vouluisse et le territoire de Mont-Saint-Martin, au nord-est, par la route des Etroits jusqu'au lieu dit Souliet, au nord-est par le cours de la Roise. Aucun confront n'est clairement indiqué à l'ouest, mais il est vraisemblable que les moines ne possédaient rien dans la plaine au-delà de Racin, Voreppe, La Gâchetière, l'Herbe et le Chevallon. Ce territoire, qui pouvait avoir trois kilomètres dans sa plus grande largeur, affectait la forme d'un parallélogramme dont le monastère aurait occupé l'angle oriental. C'était un quartier montagneux, fort exigu et, à tout prendre, peu productif. Son plus grave défaut ne provenait pas d'ailleurs de sa pauvreté mais de la situation défectueuse qu'il occupait aux portes même de la Grande Chartreuse, à l'ombre de cette puissante maison qui considéra Chalais comme sa rivale jusqu'au jour où elle la sentit assez faible pour l'absorber complètement.

Cet esprit d'envahissement et de conquête qui, au moyen-âge, porta la Grande Chartreuse à s'annexer Chalais et dont nous verrons plus loin les effets, semble s'être exercé rétrospectivement dans l'esprit des historiens chartreux qui ont, sans y penser, essayé de présenter l'union de Chalais à la Chartreuse en 1304 comme une restitution légitime, comme le retour au bercail d'une sœur égarée. Dom

[1] Voir l'acte : « decimas fructuum terre vestre... ab eodem Gratianopolitano episcopo traditas in parrochia Rassie ».

Digitized by Google

Le Couteulx, notamment[8] tente, en s'appuyant sur différents indices, similitude d'appellation, d'habit, de dédicace de l'église, rapports fréquents, gouvernement de la communauté par un prieur, de prouver que le monastère de Chalais aurait été primitivement un prieuré des Chartreux, et, partant de cette idée préconçue, il profite du vague des premiers textes, de l'absence de documents décisifs, de l'imprécision des termes pour orienter l'histoire de Chalais dans le sens qui lui est cher. Vains efforts ! Aux arguments qu'il met en vedette s'opposent d'autres raisons qui les contredisent, les présomptions qu'il invoque sont annulées par d'autres présomptions. Si Chalais avait été fondé sous la règle de saint Bruno, on ne s'expliquerait guère la facilité avec laquelle, vingt ans plus tard, les Chalaisiens auraient abandonné leur constitution primitive pour former une abbaye indépendante, ni la résignation des Chartreux en semblable occurence. Pourrait-on expliquer d'autre part pourquoi, lorsque, vers 1108, les ermites de Chalais, chassés par la malveillance de leurs voisins, furent obligés de fuir, ils ne songèrent à aucun moment à se mettre sous la protection des Chartreux, mais se contentèrent, avant d'accepter la transaction que leur proposait le comte d'Albon, de les consulter, promettant de faire ce que leur conseilleraient ces hommes prudents[9]. D'autres faits encore s'opposent à l'admission de la thèse de Lecoulteux sans être d'ailleurs suffisamment probants par eux-mêmes pour permettre d'en proposer une autre. Pourquoi, en somme, vouloir rattacher à toute force les nouvelles fondations à quelque ordre plus ancien duquel elles auraient tiré leur premier institut ? L'obscurité qui plane sur les origines ne provient-elle pas plutôt du vague des événements que de la négligence des contemporains et, dans ces conditions, une analyse aussi précise que possible des faits ne

[8] *Le Couteulx (Dom Charles)*. Annales / Ordinis Cartusiensis /... Monsterolii, 1887-8, T. III, p. 505.

[9] Voir l'acte : consenserunt fratres illi ut irem in Cartusiam et sicut boni homines illi laudarent isti facerent. »

Digitized by Google

vaut-elle pas mieux, en somme, que la plus ingénieuse des hypothèses. Nous admettrons donc pour Chalais une indépendance primitive, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel. Ses terres ne relevaient d'aucune abbaye suzeraine et la règle que suivaient ses moines ne leur avait pas été imposée. Elle avait été choisie librement par eux, modifiée d'après les idées qui leur étaient particulières, appropriée à leurs besoins et à leurs commodités, mais il est bien certain que les nouveaux venus n'avaient point échappé à l'influence considérable qu'exerçaient déjà, dans le diocèse de Grenoble, les disciples de saint Bruno, et c'est sans doute ce qui explique les quelques traits de ressemblance qui ont été relevés plus haut.

Les moines retirés à Chalais suivaient, tout en pratiquant, à l'origine, du moins, la vie cénobitique, la règle de saint Benoît qui était regardée alors comme la meilleure et la plus pure. C'est sous le nom d'ermites qu'ils sont d'abord désignés; Guigue d'Albon ne leur donne pas d'autre qualificatif [10]. Ces moines ou ermites, relativement peu nombreux, puisque nous ne voyons mentionner en 1110 qu'un seul frère et que quatre en 1117, obéissaient à un prieur choisi parmi eux; aucune différence de traitement entre les moines et les convers qui sont confondus sous la dénomination de *fratres*. Il est peu probable qu'ils portassent à cette époque l'habit blanc qui devint plus tard la caractéristique des moines Chalaisiens [11], ce costume ne fut, semble-t-il, adopté que postérieurement, après l'union passagère que Chalais contracta avec Cîteaux, dans la seconde moitié du XII[e] siècle.

[10] Voir l'acte.

[11] Voir l'acte : « Andreas Delphinus... veniens Chalesium, in abbatia ..... »... Voyez aussi le Mémoire du syndic de Boscodon du XVII[e] siècle (Bibl. Nat. Lat. 12663, f° 116), où il est dit que c'est au XV[e] siècle, au cours de leur courte union avec l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, que les moines de Boscodon changèrent leur habit blanc pour un vêtement noir.

[12] Voir plus loin.

Digitized by Google

Les premières années du XII[e] siècle furent marquées par un certain nombre de donations dont deux seulement nous sont parvenues : une concession de dîmes par l'abbé de Saint-Pierre de Vienne et l'abandon d'une terre par un certain Adhémar Favo[13], mais il ne semble pas qu'il y ait eu, à proprement parler, en faveur de Chalais, un grand élan de générosité comme il s'en est produit dans d'autres temps et dans d'autres circonstances. Cette abbaye se développa lentement, les donations même dont elle fut l'objet faillirent lui porter malheur. Nouveaux occupants de territoires sur lesquels une longue période de non-usage avait engendré une foule de servitudes, de droits et d'abus, héritiers d'un pouvoir depuis longtemps absent ou méconnu, les moines de Chalais, en effet, peu après leur installation, virent leurs forêts usurpées, leur bétail pourchassé, leurs prés convertis en chemins publics et durent lutter sans trêve pour protéger leurs terres contre ceux qui les considéraient comme choses communes. Incapables de résister à des violences auxquelles ils ne pouvaient s'attendre, les frères de Chalais songèrent à abandonner le sol sur lequel ils avaient construit leurs cellules. Ils vendirent vers 1108 tous leurs biens et s'apprêtaient à chercher ailleurs une retraite plus sûre, lorsque Guigue d'Albon, averti à temps, accourut à Chalais pour conjurer un départ qu'il considérait comme déshonorant pour lui et préjudiciable à sa souveraineté. Frappé d'une sorte de terreur superstitieuse à la vue des préparatifs de leur fuite, il pria les fugitifs de ne point l'abandonner ainsi[14], leur promit justice, s'engagea à leur assurer la paix et à tirer de leurs ennemis la vengeance la plus éclatante, fit tant, en un mot, que les frères de Chalais à la fois émus et rassurés par tant d'énergie, réintégrèrent leur monastère. Abandonnant tout

[13] Voir l'acte et *Le Couteulx*. Ann. Ord. Cartus., T. I, p. 174. *Molin*, dans son histoire manuscrite des Chartreux, dit que la donation de l'abbé de Saint-Pierre de Vienne fut faite en 1103 et sous condition expresse que les moines de Chalais ne changeraient pas de règle (*Bibl. de Grenoble, ms. O.* 14141).

[14] Voir l'acte.

Digitized by Google

projet de départ, ils négocièrent sous le patronage de Guigue et de la comtesse Mathilde, avec leurs ennemis les plus violents et les plus proches, une série d'échanges qui leur rendirent la paix sans leur donner cependant l'aisance ou la fortune qu'ils eussent pu trouver ailleurs.

La célébrité que le monastère de Chalais ne tarda pas à acquérir ne provint pas, en effet, de sa richesse mais du zèle de ses moines. Leur nombre qui, nous l'avons vu, n'était que peu élevé pendant les dix premières années qui suivirent sa fondation, augmenta dans la suite dans des proportions telles que l'importance de la communauté ne fut bientôt plus en rapport avec le titre de prieuré qu'elle avait conservé jusqu'à ce jour; aussi, en 1124, saint Hugues jugea-t-il bon de lui conférer le titre d'abbaye. L'année suivante, le pape Honorius II approuva ce changement par une bulle pancarte datée du 20 mars [15].

Les causes de cet événement sont aussi obscures que les conséquences en furent importantes. C'est en effet à partir de cette époque que Chalais commence à prendre une réelle importance, qu'il répand au loin son influence et sa réputation et semble envisager la possibilité de créer des filiales.

En ce qui concerne la discipline, rien ne paraît avoir été changé. L'abbé, élu conventuellement et consacré par l'évêque de Grenoble, fut simplement placé au-dessus du prieur qui demeura chargé de l'ordre intérieur de la maison; dès 1140, au moins [16] un cellerier fut chargé des affaires temporelles.

C'est aussi vers la première moitié du XII[e] siècle que l'abbaye de Chalais atteint le développement économique qu'elle ne devait jamais dépasser. Riche en forêts et en pâturages, ce monastère manquait surtout de terres arables; la générosité d'Amédée III, comte de Savoie, gendre du comte d'Albon, lui en procura. Par un acte de donation qui peut être placé entre 1118 et 1123, ce prince lui concéda le petit domaine de Font-Martin, au terroir de

[15] Voir l'acte.
[16] Voir l'acte.

Digitized by Google

Villette, dans la plaine de Saint-Laurent-du-Pont. Cette terre qui devait plus tard former les deux granges de Font-Martin et du Désert, était confrontée, autant qu'il est possible de l'établir, au sud et à l'ouest, par le Guier jusqu'aux Bourdoires, au nord, par une ligne allant du Guier à Bardin, enfin à l'est, par le cirque des montagnes. L'abbé de Saint-Chef et Boniface de Miribel, copropriétaires de ce territoire, confirmèrent et augmentèrent cette donation entre 1123 et 1127 [17].

Le domaine de l'abbaye de Chalais fut complété à une époque assez ancienne mais difficile à déterminer par la concession de la grange de Pulley, sise au territoire de Belmont [18], par l'adjonction de diverses pièces de vigne avoisinant Saint-Vincent du Plâtre et le Chevallon, qui, réunies peu à peu les unes aux autres, devaient former au XIII[e] siècle le cellier de Chalais; enfin, entre 1172 et 1175, par l'achat d'une autre grange plus considérable que les précédentes, sise comme Pulley au terroir de Belmont, la grange de la Forêt qui appartenait primitivement à Pons d'Avressieux et à l'évêque de Belley. Si nous en croyons l'évêque de Grenoble, cette ferme constituait à la fin du XIII[e] siècle le plus clair des revenus de l'abbaye [19].

Ainsi constituée dans la seconde moitié du XII siècle, l'abbaye de Chalais nous apparaît avec deux traits distinctifs; d'un côté, une grande ferveur, un zèle éprouvé, une réputation de sainteté qui attire à elle une foule de novices et, de l'autre, un état économique d'une rare médiocrité. Quelle ressource dérisoire, en effet, pour nourrir et vêtir plus de trente moines, novices ou convers, pour subvenir honorablement aux frais d'un culte pour lequel la règle

[17] Voir l'acte.

[18] La grange de Pulley fut formée probablement entre 1140 et 1160. Guy de Rochefort donne à Chalais vers cette première date le droit de pâturer sur ses terres de Belmont et la possession de cette ferme est confirmée parmi les propriétés de Chalais dans la bulle pancarte de 1179.

[19] Voir l'acte : « Grangiam de Foresta... que erat de melioribus membris dicte domus Calesii. »

Digitized by Google

bénédictine exigeait tant de luxe et de magnificence, pour s'acquitter honorablement des œuvres de charité et des charges parfois si lourdes imposées par les donateurs, quelle ressource dérisoire, dis-je, que quelques lieues carrées de rochers et de bois, quelques fermes et quelques vignobles. Il fallait à tout prix augmenter ces revenus ou s'attendre à mourir de faim. Mais les temps de foi, de générosité étaient passés, les terres vacantes étaient depuis longtemps occupées et la piété des fidèles ne laissait plus l'espérance d'acquérir de nouvelles ressources. D'autre part, dans un pays aussi déshérité que les montagnes de la Grande Chartreuse où la terre se trouvait divisée à l'infini entre une foule de petits hobereaux moitié seigneurs et moitié paysans, on ne pouvait s'attendre de la part des voisins, même les mieux intentionnés, à une générosité bien grande. Le voisinage de la Grande-Chartreuse déjà célèbre, était d'ailleurs un autre obstacle à l'accroissement de la mense de Chalais. C'était chez elle qu'affluaient les donations princières, les vastes concessions de territoire, les privilèges utiles, tandis que l'abbaye de Chalais, heureuse de recueillir ses restes, devait se contenter des lopins de terre dont elle n'avait pas voulu.

Il n'y avait donc de ce côté que peu de chose à espérer et, comme, malgré tout, il fallait vivre, l'abbaye de Chalais fut naturellement amenée à faire ce que font toutes les communauté pauvres et prolifiques: elle envoya ça et là des colonies d'émigrants. Ce fut sous l'aiguillon de la nécessité, je dirai même de la faim, que se produisit l'expansion de Chalais, que se créa et se développa l'ordre qui devait porter son nom. Chassés de leur maison par des raisons économiques, les moines Chalaisiens se répandirent dans le Dauphiné et la Provence, créant à l'image de l'abbaye mère des établissements, souvent aussi pauvres et aussi prolifiques que celui qu'ils venaient d'abandonner, et lorsque l'on envisage, d'une part, l'exiguité du point de départ et, de l'autre, la grandeur des résultats, on est étonné de l'œuvre accomplie par ces quelques dizaines de moines montagnards.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'EXPANSION DE CHALAIS

Si l'on jette les yeux sur une carte de l'ancien royaume de Provence en repérant la position géographique des différentes filiales de Chalais et en notant la date de leur fondation, on remarque que l'ordre chalaisien, né dans une contrée d'origine viennoise, n'a cessé de s'étendre progressivement vers le sud, vers les comtés de Provence et de Forcalquier et que c'est dans cette dernière région qu'il s'est plus particulièrement répandu. En effet, si nous en exceptons Chalais, Albeval-Beaulieu qui flanquent vers le nord le diocèse de Grenoble, Pierredon et Valbonne dont la position méridionale est excentrique, tous les autres établissements chalaisiens, soit cinq abbayes et trois prieurés se trouvent groupés dans les limites ecclésiastiques des diocèses d'Embrun, de Gap, de Sisteron, de Digne, de Riez et dans les limites politiques du comté de Forcalquier. Ces diocèse et ce comté sont donc bien le centre de l'expansion chalaisienne, le point de mire de toutes les abbayes de la congrégation.

Cette concentration de l'ordre presque tout entier dans les limites que nous avons indiquées s'explique sans doute par le fait que les diocèses montagneux où s'établirent les colonies chalaisiennes ne comptaient qu'un très petit nombre d'établissements religieux, quelques dépendances de Saint-Victor de Marseille, de Cluny, quelques anciens prieurés de la Novalaise, mais pas une abbaye importante, pas une maison religieuse capable d'étendre son influence et de créer des filiales. Les congrégations, qui, comme Chalais et la Grande Chartreuse, se fondèrent à la fin du XI^{e} siècle ou au début du XII^{e}, trouvèrent donc dans ces diocèses une terre d'élection où elles purent s'établir en toute sécurité. Cette raison, cependant, quelque acceptable qu'elle

Digitized by Google

puisse être, ne satisfait pas complètement l'esprit. On peut en présenter d'autres.

En effet, à l'époque même où Chalais et la Grande Chartreuse envoient des colonies de moines en Haute-Provence, nous voyons les diocèses d'Embrun, de Digne, de Gap, de Sisteron dirigés par des clercs isus du Dauphiné et du Viennois. Cette tendance à se porter vers le midi n'est donc pas spéciale au clergé régulier, les séculiers y sacrifient de leur côté; le mouvement est donc général [1].

Nous devons remonter pour trouver les causes de ce phénomène jusqu'au début du XI[e] siècle. Le clergé provençal présentait alors des symptômes de dégénérescence tels qu'une réforme radicale s'imposa. Victor II et Hildebrand s'en firent les artisans. Accomplir cette tentative de rénovation avec le clergé local qui avait surabondamment prouvé son indignité et sa mollesse, c'était la vouer à un échec certain, les évêques réformateurs furent donc choisis dans des régions moins éprouvées que la Provence par les troubles qui avaient signalé l'aurore du Moyen-Age. Les diocèses de Grenoble et de Vienne qui, maintenus dans l'intégrité de leur foi par les efforts constants de prélats distingués, fortement influencés par la réforme Clunisienne, étaient devenus un centre religieux fort important, en fournirent une large part. Ces évêques, nommés à ces sièges de Haute Provence qui étaient livrés depuis longtemps à la simonie et au népotisme, favorisèrent naturellement dans leurs diocèses le développement des ordres religieux qui avaient avec eux une communauté d'origine.

Cependant cette émigration du clergé viennois en Provence est-il un fait purement religieux ? Ne peut-on pas

[1] Ce mouvement d'expansion de l'esprit viennois se manifeste non seulement dans la province qui portera le nom de Dauphiné mais encore à l'est et à l'ouest en Savoie et en Valentinois. C'est ainsi que la ville de Die est enlevée à Arles et rattachée à Vienne.

Il est à remarquer qu'à la même époque les comtes de Valentinois suivent, à l'égard de la Provence, et les comtes de Savoie, à l'égard des petits princes italiens, une politique parallèle à celle des Guigues.

Digitized by Google

lui assigner aussi quelques causes politiques qu'il serait intéressant de rechercher ?

En effet, si ce mouvement, auquel l'expansion de Chalais est intimement liée, ne doit pas être rattaché avec une certitude complète au cours suivi à partir de la même époque par la politique des comtes d'Albon, il doit certainement être mis en parallèle avec lui. Dès la fin du X[e] siècle, en effet, les convoitises des Dauphins de la première race paraissent avoir été éveillées par la proximité des terres du Beaumont, du Champsaur et de l'Embrunais, pays provençaux de tradition mais plus rapprochés du Dauphiné par leurs intérêts et par leur climat. De là à chercher à les annexer à leur comté il n'y avait qu'un pas. Ils hésitèrent pendant deux siècles avant de le franchir. L'absorption de ces territoires qu'ils parvinrent à accomplir avant le milieu du XIII[e] siècle, fut préparée de longue main, avec une opiniâtreté et une patience rares par toute la dynastie des Guigues.

Dès le début de leur histoire, alors qu'ils n'étaient encore que de petits seigneurs viennois inconscients du rôle qu'ils seraient appelés à jouer dans leur province, les comtes d'Albon acquièrent, on ne sait de quelle manière, des terres, des fermes, des droits seigneuriaux en Champsaur. Guigue concède au X[e] siècle quelques champs [2] au prieuré de Romette. En 1050, son successeur donne à l'église de Notre-Dame de la Mure, dépendant de Saint-Pierre de Vienne, un mas situé dans les environs; ses descendants enrichissent de leurs donations les églises que Saint-Pierre, Saint-Maurice de Vienne, Domène avaient en Champsaur. En 1112 Guigue l'ancien possède des droits seigneuriaux à Gap et en dispose en faveur de l'Hôpital Saint-Jean [3]. Au cours du XII[e] siècle, l'ambition des souverains dauphinois

[2] *Bruel.* Recueil des chartes/ de/ l'abbaye de Cluny..., t. IV, 1876. In-4°, n° 2790. Cet acte est rappelé dans une bulle falsifiée accordée par Jean XIX à Odilon abbé de Cluny en mars ou en avril 1027.

[3] *Paul Guillaume.* Rôle des donations / faites / à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem/ et à la commanderie de Saint-Martin de

Digitized by Google

croissant, ils occupent lentement le Beaumont qui séparait le Champsaur de leurs possessions grenobloises, tendant à acquérir toute la vallée du Drac où le château de La Mure leur donnait un solide point d'appui [4]. Installés, d'autre part, dès le XI[e] siècle, probablement à la suite d'un mariage, dans la vallée d'Oulx, à Césanne, à Chaumont, à Exilles et à Fenestrelle, ils reçoivent vers 1050 de l'Empereur la souveraineté du Briançonnais, depuis les montagnes jusqu'au Pertuis-Rostan [5]. Dès lors, fortement établis à la fois dans les deux diocèses qu'ils désirent acquérir, les comtes d'Albon semblent tendre ouvertement à subsitituer leur autorité à celle des légitimes souverains [6].

Les prétextes à interventions ne manquèrent pas et, d'ailleurs, on sut les faire naître. Guigue le Gras épouse après le 10 mai 1070 Agnès, seconde fille de Raymond Béranger, comte de Barcelone, et, six années après, est assez habile pour se faire substituer en troisième ligne aux

Gap./... (*Bulletin d'histoire ecclesiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence...*, t. I, 1881, p. 183, § 25) : « Ego Guigo comes et uxor mea Matelda donamus... quicquid habemus in vinea Odonis Falavel, scilicet dominium, servicium,... anno... millesimo centesimo XII, vigilia apostolorum Philippi et Jacobi ».

[4] *Galia Christ. nova*, t. XVI. Instr. Vienne XXVIII. — *Dussert*. Essai historique/ sur/ la Mure.../. Grenoble, 1903. In-8°, p. 70. Les possessions des comtes d'Albon s'étendaient dans le Beaumont au début du XI[e] siècle jusqu'à Pont-Haut (*Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 2, f° CXCI, v°).

[5] *J. Roman*. Le Briançonnais,/ sa formation et son rattachement/ à l'archevêché d'Embrun./ Paris, 1898. In-8° de 32 p. — Guigue l'Ancien et Guigue le Gras avaient un château à Briançon en 1053 et 1073 (*Ménabrea*. Des/ Origines féodales/ dans les Alpes Occidentales/... — Turin, 1865. In-4°, p. 440). Cf. *Collino*. Le Carte/ della Prevostura d'Oulx/... Pinerolo, 1908, in-8°, n° XXVIII.

[6] M. Georges de Manteyer a indiqué à plusieurs reprises les épisodes successifs de la conquête lente des comtés de Gap et d'Embrun par les comtes d'Albon. Voir : *G. de Manteyer*. La Provence/ du premier au douzième siècle/... Paris, 1908, In-8°, pp. 187 à 196. — Les/ fouilles de Faudon/... Gap, 1908, in-8°, pp. 40 à 64.

Digitized by Google

héritiers de son beau-père [7]. Le même Guigue parvient à faire épouser au jeune Guillaume de Forcalquier sa fille Garsende [8], femme d'une grande habileté, qui, veuve de bonne heure, nommée tutrice de son fils Bertrand, sut, après la mort prématurée de celui-ci, reprendre en main, pendant la longue tutelle de ses deux petits-fils, les rênes du gouvernement. Son influence se fait sentir dans les affaires de son comté jusqu'au milieu du XII[e] siècle. C'est elle qui est la principale instigatrice de la fondation de l'abbaye chalaisienne de Lure et, lorsqu'elle n'agit pas directement dans le sens viennois, elle laisse bénévolement son père et son frère intervenir dans ses affaires sous couleur d'apporter à leurs jeunes parents un précieux concours. Cette lente pénétration, commencée à la faveur des alliances, se développe sous l'influence des évêques dauphinois imposés par la volonté pontificale et au choix desquels les comtes d'Albon ne sont pas étrangers. S'il n'est pas certain en effet que les Guigues aient été pour quelque chose dans l'élection au siège d'Embrun de Guinimand, ancien moine de Saint-Barnard de Romans, et de Gérard Chabrier, chanoine d'Oulx, à l'évêché de Sisteron [9], on est singulièrement tenté de voir leur main dans des élections

[7] *Bofarull y Mascaró* (*D. Prosperó*). Los/ Condes de Barcelona/ vindicados... Barcelona, 1836, in-8°, t. II, p. 41. Le testament de Raymond de Barcelone est du 12 nov. 1076.

[8] Cette union qui n'a pas encore été signalée bien qu'elle ait été connue par M. de Manteyer, est prouvée par un texte tiré du chartrier de Montmajour où Guigue d'Albon est qualifié père, c'est-à-dire beau-père, de Guillaume de Forcalquier. Cette pièce qui est de 1120, est datée de Vienne : « Hec est charta difinitionis... inter monasterium Montis majoris et comitem Forcalqueriensem... Ideo abbas et monachi. precibus Guigonis comitis, patris illius, promittentis. » (*Revue Historique de Provence*, 1890/91, p. 239).

[9] Gérard Chabrier, évêque de Sisteron de 1066 à 1071. Guinimand, siège à Embrun de 1057 à 1066 environ; il faisait de fréquents voyages à Romans et en Dauphiné ; il se trouve vers la fin de son épiscopat à Cornillon où il consacre, à la prière du comte Guigue, conjointement avec l'évêque de Die, la chapelle de Cornillon. *Chevalier* (*Ul.*). Cartulaire/ de l'abbaye de/ Saint André le Bas/ de Vienne./ Lyon, 1869, in-8°, p. 30, n° 123.

Digitized by Google

postérieures. Guillaume de Bénévent, élevé au siège archiépiscopal d'Embrun en 1135 est champsaurin et ancien chartreux [10], Guillaume, nommé évêque de Gap un an plus tard, avait été successivement prieur de Domène, chanoine de Grenoble, évêque de Die [11]. Guillaume de Gières qui lui succéda en 1199 est un grenoblois, ancien prévôt d'Oulx [12]. Pendant l'épiscopat de ces personnages et grâce à leur influence les évêchés d'Embrun et de Gap se couvrent de monastères chartreux ou chalaisiens. Guillaume de Bénévent attire en 1142 les Chalaisiens à Boscodon [13] et favorise quelques années plus tard l'expansion de cette abbaye en Provence, dans la vallée de Barcelonnette et à Valserres. Guillaume, évêque de Gap, fonde la Chartreuse de Durbon ; Guillaume de Gières préside à la création de Clausonne et de Clairecombe fondées dans son diocèse, de telle manière qu'au début du XIII[e] siècle la partie du comté de Forcalquier qui fut annexée dans la suite au Dauphiné se trouve enserrée par les maisons religieuses dévouées aux comtes d'Albon et à la politique dauphinoise comme dans les mailles d'un filet [14]. Oulx domine le Briançonnais ; Boscodon, Saint-Maurice de Valserres, dominent Embrun ; Clausonne, Clairecombe, Durbon, Berthaud occupent tout le diocèse de Gap. L'investissement, pour ainsi dire, est complet, la conquête lente prépare le coup de force qui se

[10] Guillaume, né à Bénévent, en Champsaur, ancien chartreux de Montrieu, était chanoine de Gap dès 1116 ; il devint doyen de ce chapitre, puis prévôt, et conserva cette dernière charge jusqu'en 1167, après son élection au siège archiepiscopal d'Embrun. Il mourut après le 7 décembre 1168.

[11] Guillaume I[er], prieur de Domène en 1098, chanoine de Grenoble en 1104, évêque de Die en 1130, fut élu à Gap vers la même époque. Il s'affilia à l'ordre des Chartreux en 1142 et mourut en 1145, le 31 juillet (*Jules Chevalier*. Essai historique/ sur/ l'église et la ville de Die/... Montélimar, 1888, in-8°, t. I, p. 182).

[12] Guillaume, né à Gières, sur l'Isère, près de Grenoble, fut chanoine et prévôt d'Oulx, il siégea à Gap de 1199 à 1211.

[13] Voy. *Bibl. Nat., lat.* 12663, p. 116.

[14] Voy. *G. de Manteyer*. Les Fouilles de Faudon..., pp. 55-59 du tirage à part.

Digitized by Google

produira en 1207. En effet, lorsque mourra alors le dernier Guillaume de Forcalquier, lorsque sa petite fille mineure aura été enlevée à son pays d'origine et unie à André Dauphin, lorsque l'enfant qui permet de garder la dot sera née et que la malheureuse Béatrix de Claustral, répudiée, dépouillée d'une partie de son héritage aura été cloîtrée afin qu'elle ne puisse plus contracter d'union, les diocèses d'Embrun et de Gap changeront de maître et le pays préparé de longue main à cette annexion se résignera à une conquête depuis longtemps prévue et acceptée.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE LA CONGRÉGATION DE CHALAIS

Le premier acte d'expansion de Chalais, qui fut la colonisation de l'abbaye embrunaise de Boscodon, se produisit quarante ans après sa fondation.

Boscodon avait été fondé dix années plus tôt, en 1130, à deux lieues d'Embrun, par les coseigneurs du petit hameau de Montmirail, Guillaume de Montmirail[1], Pierre, son frère, Pons Albert, son gendre, et les héritiers de

[1] La famille de Montmirail, d'origine probablement assez ancienne, s'éteignit quelques années après la fondation de Boscodon. Pierre de Montmirail, frère cadet de Guillaume, mourut avant 1142 sans laisser d'héritiers. Guillaume avait trois filles : l'une d'entre elles épousa Pons Albert avant 1130, la seconde se maria à Tranquier de Savine entre 1132 et 1142, la plus jeune, Pétronille, s'unit avant 1177 à N. Brunet, dont elle eut deux fils : Pierre et Guillaume. Vers 1148, Guillaume entra comme convers à Boscodon et y mourut peu après. (*Marcellin Fournier*. Histoire générale/ des Alpes/ Maritimes ou Cottiennes/..., Gap, 1890, in-8°, t. I, p. 707).

Digitized by Google

Pierre Adam[1]. Le territoire que ces personnages offraient comme refuge aux âmes désireuses d'y mener une vie conforme aux principes de l'Evangile était sauvage et isolé[2]. Limité par les torrents de l'Infernet, du Colombier, de Bragous et par le sommet des monts, il englobait une magnifique forêt de sapins et quelques alluvions fertiles mais encore incultes.

Il est hors de doute que les moines de Boscodon ont suivi la règle de Saint-Benoît avant leur agrégation à Chalais; cependant, tous les anciens auteurs qui ont écrit sur ce sujet, depuis Fournier, qui composa son Histoire des Alpes Maritimes dans la première moitié du XVII[e] siècle, jusqu'au curé Albert, qui se fait l'écho des traditions de la fin du XVIII[e] siècle, ont émis un avis contraire et ont soutenu que cette abbaye aurait été construite pour servir de demeure à des moines de la règle de saint Augustin.

[1] Pons Albert, gendre de Guillaume de Montmirail, eut une nombreuse descendance. Sa famille s'éteignit à la fin du XVI[e] siècle; les Levésie qui lui furent substitués ont porté son nom jusqu'au début du XIX[e] siècle. Pierre Adam souscrit le 28 avril 1127 une donation de Guillaume de Forcalquier pour le chapitre d'Embrun (*Fournier, op. cit.*, t. 3, p. 207). Ses enfants qui étaient peut-être en bas âge puisqu'ils ne sont jamais désignés personnellement, disparaissent avant 1142. Il est bon de signaler le contre-sens que Fournier fait à leur sujet en traduisant et commentant la charte de fondation de Boscodon : « Pons Albert, dit-il, avec Guillaume et Pierre de Montmira et les enfans de Pierre qui sont Adam et ceux que la jeunesse peut-être, rendoit incapables de transaction, seigneurs en ce siècle apparens.... » (*Ibid.*, t. 1, p. 691).

[2] Il est à remarquer que toutes les abbayes chalaisiennes furent fondées dans des lieux désolés. On peut expliquer ce fait par l'absence de terres vacantes dans les plaines fertiles, mais il faut tenir compte aussi de l'habitude prise par les évêques de n'autoriser la fondation de monastères que sur les limites de leurs diocèses. De ce fait, comme en Provence et en Dauphiné, les limites ecclesiastiques coïncidaient avec les vallées, le clergé régulier se trouvait relégué dans les gorges les plus reculées et sur le flanc des montagnes les plus abruptes. (Voy. *G. de Manteyer.* Les Origines de la Maison de Savoie. La paix en Viennois. Grenoble, 1904; Bull. de la Soc. de statistique, t. XXXIII, p. 115, note 1).

Digitized by Google

Fournier, source probable des auteurs de la Gallia Christiana et de la plupart des écrits suivants, émet le premier cette opinion qu'il déclare avoir trouvée dans le *verbal d'un avocat*[4]. Avec la Gallia Christiana, la décision de l'avocat embrunais entre dans l'histoire et Chorier[5], par une association d'idées toute simple, considérant que la prévôté d'Oulx était le monastère augustin le plus proche de Boscodon, en fait venir directement les premiers hôtes de cette abbaye. Le curé Albert montre plus de subtilité encore et d'imagination[6]; tout en conservant le premier thème adopté, il le complique à loisir en s'appuyant sur plusieurs auteurs anciens qui ne sont probablement autres que Fournier lui-même. Les premiers moines de Boscodon, dit-il, ne seraient point venus directement d'Oulx mais du prieuré de La Chalp, établi au Plan de Phazi, sous Mont-Dauphin, où Hugue de Lyonne, futur abbé de Boscodon, aurait été prieur.

Chassés par une inondation, ils auraient quitté La Chalp et seraient venus s'établir à Boscodon. Cette fable où l'on retrouve je ne sais quel souvenir de l'inondation qui submergea la vallée de l'Isère en 1218 est le dernier mot de l'histoire, au XVIII[e] siècle, sur Boscodon. Timidement mise en doute par Pilot de Thorey[7], elle doit être considérée comme une pure invention.

[4] *Fournier, op. cit.*, t. I, p. 690 : « J'ai trouvé dans le verbal d'un avocat... que ceux qui là... faisaient le service des âmes estoient de l'ordre de Saint Augustin. »

[5] *Chorier*. L'Estat/ politique/ de la province de Dauphiné/... Grenoble, 1671. In-12, t. 3, p. 441.

[6] [*Albert*]. Histoire/ géographique/ naturelle/ ecclesiastique/ et civile/ du diocèse d'Embrun/... — Grenoble, 1786. In-8°, t. 2, p. 365-66. Aucune créance ne doit être accordée à cet ouvrage en ce qui regarde l'ordre de Chalais. Le même auteur déclare (*p.* 367) que Hugues II, évêque de Grenoble, unit Chalais à Boscodon en 1136 et que les Baumes servirent de refuge aux moines de Boscodon qui, lors du changement de règle, ne voulurent point adhérer à Chalais.

[7] *Pilot de Thorey* (*Emmanuel*). Abbaye/ de/ Notre-Dame de Boscodon,/... Grenoble, 1873. In-8°, p. 4 du tirage à part et note 4.

Digitized by Google

Si, en effet, nous recourons aux textes qui semblent avoir été bien négligés par tous les auteurs que nous venons de citer, nous nous faisons une idée toute différente des premières années de Boscodon.

Nous possédons, en effet, trois actes de donation[8] du lieu de Boscodon, qui correspondent à différentes étapes du développement de cette abbaye. Le premier est de 1130, c'est une donation conditionnelle à un couvent de moines qui n'existe pas encore[9]; mais, si les religieux font encore défaut, leur organisation est déjà prévue et les fondateurs stipulent une règle pour l'abbaye à venir. La règle de saint Benoît est proposée en première ligne et, subsidiairement, en cas d'impossibilité ou de préférence, celle de saint Basile, c'est-à-dire une règle analogue à celle que suivaient en Orient les ermites des premiers siècles. En 1132, une communauté s'étant formée, les fondateurs jugent à propos de confirmer à ses membres la donation qu'ils avaient faite antérieurement sans destinataire précis. Cette nouvelle charte est à peu près semblable à celle de 1130; nous remarquons cependant qu'il n'y est point question de règle. Dès l'arrivée des premiers moines à Boscodon, en effet, la question avait dû être soulevée et résolue selon les désirs des fondateurs, car, dans le cas contraire, une clause spéciale viendrait confirmer cette dérogation aux conditions posées en 1130, comme cela a lieu, en 1142, dans la troisième charte de donation, lorsque Boscodon adopta l'institut de Chalais. Quelques observations secondaires devront déterminer notre certitude. Les moines de Boscodon sont, dès 1132 qualifiés « *fratres* », appellation qui ne saurait convenir à des chanoines réguliers de saint Augustin; de

[8] M. le chanoine Ul. Chevalier, dans son Regeste Dauphinois, ne mentionne que deux de ces chartes de donations, il considère à tort les deux premières comme identiques.

[9] N° 1 : « Donamus... nemus quod vocatur Boscaudo clericis et laicis qui, seculum deserentes, ibi Deo servire voluerint et tenere regulam sancti Benedicti vel beati Basilii...

[10] N° 2 : « ... confirmamus nemus... fratribus, tam presentibus quam futuris qui, seculum deserentes, ibi Deo servire voluerint... »

Digitized by Google

même que le titre d'abbé, qui est donné au premier supérieur de l'abbaye, ne saurait s'appliquer au prévôt d'un chapitre conventuel. D'autre part, le prieuré de Laverq, qui fut une des premières acquisitions de l'abbaye embrunaise, fut donnée, nous dit Fournier, en 1135, aux moines de saint Benoît. C'était donc cette règle qui était suivie à Boscodon.

Durant les dix premières années de son existence, l'abbaye de Boscodon est donc indépendante. Cette période, sur laquelle nous n'avons que des renseignements insuffisants, fut une époque d'organisation sommaire et de développement normal. Sa principale acquisition, due à un certain Ursel, à ses fils et à ses neveux Gaudemar et Geoffroy de Volonne, fut celle du prieuré de Lavercq, situé dans la vallée de l'Ubaye, au terroir de Saint-Barthélemy [12].

[11] *Fournier*, op. et éd. cit., t. I, p. 694.

[12] Le prieuré de Lavercq fut fondé en 1135. L'acte de sa fondation a probablement été connu de Fournier (*op. cit.*, p. 694) qui l'analyse en ces termes : « Un puissant seigneur de ce temps en la Provence appelé Ursel, s'en porta le premier fondateur avec le consentement de sa femme et de ses fils, Gaudemar et Gauffred ou Geoffroy de Volonne. Celui-ci... estoit neveu d'Urcel. Il eut aussi le consentement de Remond et de Guillaume ses plus proches, pour couper de bonne heure les ongles et les dents au procès du temps d'avenir. Il assigna aux religieux de Saint Benoît le lieu nommé Laverc pour y donner les commencemens à une abbaye... » Le curé Albert cite cette donation d'après Fournier, mais corrompt le nom d'Ursel en Ulser (*op. cit.*, p. 396). Le prieuré de Lavercq, auquel étaient annexées les églises d'Uvernet et de Moulanès, fut gouverné pendant le cours du moyen-âge par des précepteurs dont deux seulement nous sont connus : Guillaume Calle, en 1316 et François Dodi, en 1354. Vers cette dernière date il fut entièrement ruiné et les moines qui y habitaient furent obligés de se retirer à Boscodon (*J.-J. M. Féraud.* Souvenirs religieux/ des églises/ de la Haute-Provence/... Digne, 1879, in-8°. p. 55). En 1491, la préceptorerie de Lavercq fut uni à l'office de cellerier de Boscodon, mais comme, à cause des troubles de cette époque, les revenus ne pouvaient en être perçus, l'abbé s'engagea à payer en échange au cellerier une rente de 100 florins jusqu'au jour où il pourrait jouir de ses droits (*Arch. des Crottes*). Lavercq n'est pas mentionné dans l'acte de 1770 qui partageait les dépouilles de Boscodon (*Arch. Nat.* G°124), il avait probablement dû être aliéné ou

Digitized by Google

Sept ans plus tard, Boscodon modifia son institut. Au début de 1142, en effet, les moines de la maison ayant reconnu la nécessité d'une direction plus énergique que celle de son abbé, un projet d'union à l'abbaye de Chalais, dont la réputation de sainteté avait passé les montagnes, s'élabora sous l'influence de l'archevêque d'Embrun Guillaume de Bénévent [13] et, quelques mois plus tard, Bernard, abbé de Chalais, envoya à Boscodon une colonie de moines dirigée par Guigues de Revel. Le 23 mars de la même année, les fondateurs de Boscodon ou leurs héritiers approuvèrent cette union et établirent à perpétuité les Chalaisiens dans la vallée de l'Infernet.

C'est vers la même époque, entre 1142 et 1148[14], qu'Albeval, la troisième abbaye de l'observance de Chalais, entra dans la communauté des deux précédentes. Sur cet établissement religieux nous ne savons absolument rien, si ce n'est qu'il fut fondé dans le territoire de Vinay, par les seigneurs de Saint-Geoire[15]. Il est probable d'ailleurs qu'il

usurpé au moment des guerres de religion. Lavercq avait lui-même donné naissance au prieuré de Faucon, doté par Pierre de Beaufort sous l'épiscopat de Bernard Chabert (1212-1235) de terres situées à Faucon, Jausiers et aux Bérards. Cette maison n'existait plus au XIV[e] siècle (*Férand, op. cit.*).

[13] L'intervention de l'archevêque d'Embrun est rappelée dans un fragment d'acte du XV[e] siècle inséré dans le mémoire adressé par le syndic de Boscodon à Dom Etiennot : « Que depuis l'année 1142 environ, laquelle laditte abbaie, *ad instantiam Willelmi abbatis et monachorum,* fust unie et aggrégée à celle de Chalais... *et eo de consensu reverendissimorum archiepiscoporum Ebredunensium,* se réservant néanmoins *réverentiam et obedientiam quam debebat abbas Boscodoni reverendissimo domino archiepiscopo, confondatori suo,* appert par une bulle d'un *Jacobus, archevêque...* » (*Bibl. Nat. lat.* 12663, f° 116).

[14] Albeval est mentionné en 1148 dans la Charte de Charité; son agrégation à Chalais est cependant postérieure à celle de Boscodon après lequel il est constamment cité.

[15] « Tandem... cum non invenirent locum idoneum in terra G. de Sancto Georgio cuius proavus illam fondaverunt... » Dans l'inventaire des titres de Saint-Ruf, par Lemoine, on trouve mentionné un acte du 11 des calendes de janvier 1214 relatif à Albeval qui n'a pu être retrouvé.

Digitized by Google

fut dès sa naissance placé sous l'autorité de l'abbaye grenobloise, car sa fondation, œuvre des arrière-grands parents de G. de Saint-Geoire, qui vivait en 1240, ne saurait guère remonter au-delà de 1140. L'étendue de son territoire, avoisinant l'Isère, ne nous est pas exactement connue. Cette abbaye, comme nous l'exposerons plus tard, fut victime de l'inondation de 1218 et transférée, dans la suite, à Beaulieu, à quelques kilomètres en aval de l'Isère, par les soins de Berlion de la Tour.

Ce sont ces trois abbayes : Chalais, Boscodon et Albeval qui formèrent primitivement l'ordre de Chalais.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

PHÉNOMÈNES PLÉISTOCÈNES

DE

la Vallée de la Durance

PAR DAVID MARTIN

(suite)

CHAPITRE XVII

GLACIERS QUATERNAIRES DES ALPES-MARITIMES

Les traces de manifestations glaciaires que nous avions relevées dans les régions subalpines des Hautes et Basses-Alpes, de la Drôme, de Vaucluse, nous avaient appris que les massifs, atteignant au moins 1.200 à 1.300 mètres d'altitude, avaient donné naissance à des glaciers fugaces, sans doute, mais dont les dépôts, à caractères spéciaux, suffisaient manifestement pour leur attribuer une origine glaciaire.

Nos explorations s'étaient trouvées maintes fois arrêtées au revers extérieur des Alpes-Maritimes dont les massifs sont, sur nombre de points, plus importants que ceux des Basses-Alpes, et nous pressentions, dans les vallées affluentes du Var, d'importantes traces de glaciation.

Mais de pareilles explorations nous avaient toujours paru être, pour nous, un rêve irréalisable. Aussi, dans un de nos rapports sur les dépôts glaciaires des Basses-Alpes, nous nous étions borné à exprimer notre vif regret à

Digitized by Google

M. Michel Lévy, l'éminent Directeur des Services de la Carte géologique de France. Et, à notre vive et joyeuse surprise, une bienveillante subvention nous fut accordée et nous permit, non pas de pouvoir faire une étude complète des traces du phénomène erratique, mais de relever, sur une assez grande étendue de ces vallées, des faits précis établissant que leurs glaciers confluèrent avec celui du Var.

Vallées de la Galange, de la Vaire et du Colomp

Le bassin du Var débute à l'ouest, à 7 km. de Saint-Julien, au col de Toutes-Aures ou de Vergons (alt. 1126 m.), par le vaste entonnoir de Rouaine dans lequel confluent, pour former la Galange : les Chanebières, l'Iscle, le Cil, la Bernarde, les Ourges. Ces torrents descendent de gorges étroites dominées par des escarpements de 1.300 à 1.400 mètres d'altitude.

Par ces gorges arrivent les eaux d'une superficie de 60 km. carrés dans le vaste entonnoir de Rouaine qui, avec ses 600 mètres de creux et son exposition à un *ubac* prolongé, présentait de bonnes conditions pour favoriser la convergence et la conservation des neiges quaternaires.

Au sortir de son étroite gorge, sur le bassin d'Annot, le glacier de la Galange entrait en conflit avec ceux de la Vaire et du Colomp, qui descendaient du Nord-Est, du Grand-Coyer (alt. 2730 m.), c'est-à-dire en sens opposé à celui de la Galange. Ces deux derniers glaciers devaient être importants, vu la longueur de 30 km. de leurs vallées, leur vaste superficie de 157 km. carrés et la puissance de leurs massifs de montagnes. Un puissant remous se produisit donc sur cette confluence, entre Annot et Rouaine sur les flancs de la Colle-Durand. Aussi, tandis que les flancs de l'entonnoir de Rouaine n'ont reçu que des amas insignifiants ceux de la Colle-Durand sont revêtus, malgré leur pente de 45°, de matériaux morainiques considérables

Digitized by Google

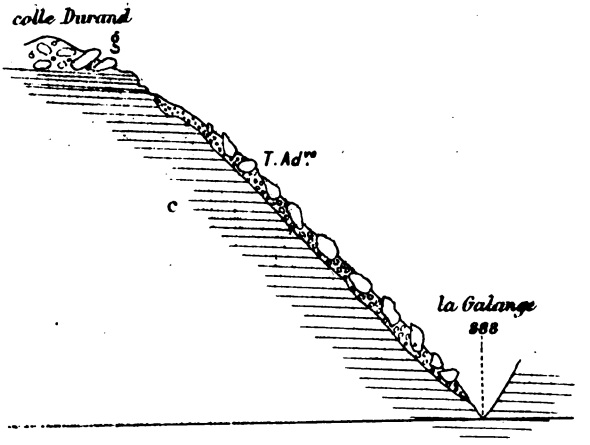

FIG. 28. — Coupe sur le flanc S. de La Colle-Durand, à Rouaine près d'Annot (Basses-Alpes).

Echelle : 1/10000. — *Légende* : C, calc. marn. crét., g, gros blocs, probabl. erratiques. T, Ad, blocs et éboulis remblayant une ravine préexistante.

qui ont estompé la vieille topographie et les ravines préglaciaires. Une de ces ravines, située à la sortie de Rouaine, a une de ses berges rocheuses, tandis que celle opposée est encore constituée par des cailloutis à blocs qui se calent mutuellement sur ces pentes excessives. (Voir fig. 28).

Vallée du Haut-Var

A partir du confluent de la Galange, sous Annot, la vallée de la Vaire se poursuit à l'Est sur 45 km. dans une gorge à défilés grandioses. Le voyageur qui la descend pour la première fois à l'impression d'être toujours dans la vallée de la Vaire, car les importantes rivières qui descendent des montagnes situées au Nord : le Var, le

Digitized by Google

Cians, la Tinée, ne débouchent dans cette gorge que par d'étroits défilés.

Il est curieux de constater que le Var, malgré son importance, en débouchant par une petite fissure sur le large lit de la Vaire en épouse aussitôt la direction Est en se coudant à angle droit. On dirait, d'après ces particularités, que son creusement se trouve en retard sur celui de la Vaire. Si la théorie si séduisante du surcreusement était fondée, c'est le contraire qui devrait avoir eu lieu. Car, à lui seul, le haut Var a un bassin d'une superficie de 450 km. carrés tandis, que la Vaire et ses divers affluents n'en ont que 217. D'autre part, les chaînes de montagne de la Vaire, de 1.300 à 1.400 m. d'altitude, ne dépassent qu'exceptionnellement 1.500 m. et n'atteignent 2.730 m. qu'au Grand-Coyer; tandis que le bassin du Var a un périmètre de 88 km. de chaînes escarpées de 2.400 à plus de 2.700 m. d'altitude, et présente, en outre, 15 cirques alpestres importants, sans compter de très nombreux couloirs qui devaient fournir des glaciers suspendus.

D'après nos constatations générales et d'après les caractères de sa topographie nous pouvons considérer le bassin du haut Var comme ayant constitué dans son ensemble un vaste cirque d'alimentation capable de donner, à l'époque du grand paroxysme, un glacier qui a dû porter son front bien au-delà de Pont-de-Gueydan et de sa région moyenne.

Moraines du glacier du Haut-Var

Nous n'essayerons pas ici d'établir qu'elle a été l'extension de ce glacier parce que, lors de l'inlandsis les glaciers n'avaient pas, et ne pouvaient avoir, de moraines superficielles. Nous nous bornerons à signaler, dans la suite, les traces de son passage les plus éloignées.

Pour l'instant, nous signalerons les dépôts de ce glacier en commençant par les derniers qu'il édifia dans sa haute vallée avant sa retraite finale dans les cirques supérieurs.

Digitized by Google

A Entraunes (alt. 1350 m.), point de convergence des hauts cirques de la Cayolle, de Sanguinière, de Jallorgues, de l'Entonnoir, de Boulière, de Bourdous, le débouché de ces vallons est estompé par des moraines manifestes.

Lorsque ces affluents se géminaient et que le glacier, en s'étendant à l'aval, avait encore une puissance de 150 à 200 mètres, il édifia sur les deux flancs de la vallée, à la base des escarpements, de remarquables nappes de dépôts qui constituent les terres de culture.

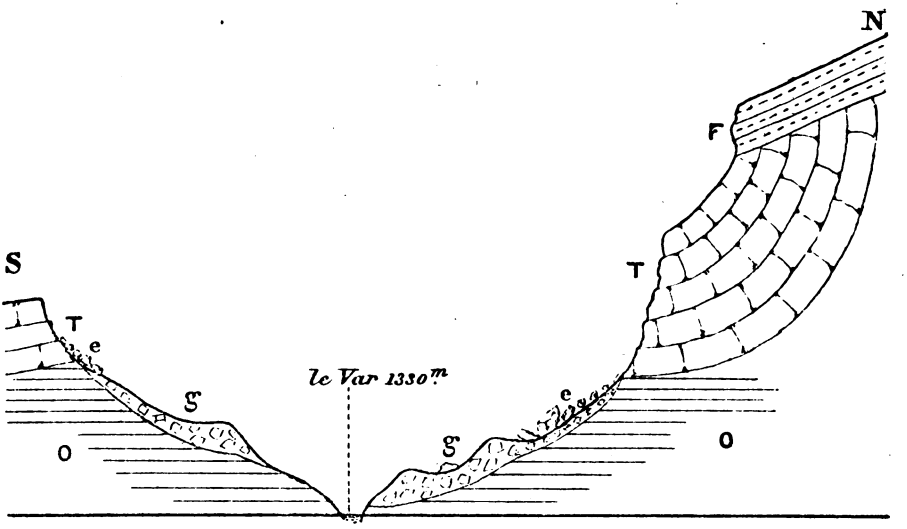

Fig. 29. — Coupe à la sortie aval d'Entraunes.

Légende : Echelle : 1/20000, O, O, marnes jurassiques ; T, calc. Tithon, F, grès du Flysch, g, g, moraines latérales; e, e, éboulis modernes.

Entre ces escarpements et le lit de la rivière on compte deux moraines latérales bien crêtées sur la rive droite et une sur la rive gauche. Cette dernière est souvent tronçonnée à l'aval par suite de l'instabilité des schistes jurassiques qui la supportent, et qui s'éboulent dans la rivière. Tandis que le territoire de la rive droite, avec sa belle

Digitized by Google

topographie glaciaire se continue sur plusieurs kilomètres. Mais cette terrasse glaciaire est ensuite interrompue par l'escarpement de la colline de Saint-Barnabé (alt. 1650 m.). En compensation cette colline, en restreignant la vallée, a favorisé la production sur la surface de la roche en place de polis avec stries que l'on peut observer sur les talus de la tranchée de la route ou sur les berges des petites ravines préglaciaires remblayées par les moraines.

. *Moraines frontales de Saint-Martin et des Filleuls.* — Les deux moraines latérales si bien définies par leur topographie en crête qui se montrent sur la rive droite à partir d'Entraunes, appartiennent à deux stades du glacier et chacune corespond à une moraine frontale située à l'aval.

Quand la plus éloignée allait être édifiée, le front du glacier se dilatait brusquement à la sortie du défilé de Saint-Martin, sur le vaste thalweg de Villeneuve. Le glacier déjà très déprimé dans le défilé de Saint-Martin et se trouvant réduit à l'aval à une très faible épaisseur, devint rapidement la proie de la fusion et entra en régression jusqu'au voisinage du débauché où il devint stationnaire et opéra sur son front la moraine terminale des Filleuls et des Philipons. Cette moraine frontale peu élevée a été tronçonnée par le Var et par les divers torrents des deux rives; et cela d'autant plus aisément qu'elle était à peu près uniquement composée de boues glaciaires bleuâtres assez homogènes et sur lesquelles coulent encore les rivières actuelles.

La nature argileuse de cette moraine rappelle la composition de la moraine frontale du Domaine près de Saint-Bonnet édifiée par le glacier du Drac, celles de la Basse-Tourronde, près Gap, etc. Cette composition de la moraine des Filleuls est dans l'ordre des choses. A la fin de la glaciation, les glaciers avaient déblayé le fond des hautes vallées de leurs éboulis et se traînaient sur les roches schisteuses de leur lit qui ne pouvaient fournir, par le limage, que des argiles à la moraine profonde.

Digitized by Google

Après cette station de peu de durée, à en juger par le peu d'importance de la moraine, le front du glacier entra de nouveau en régression. Mais en atteignant le défilé de Saint-Martin il opéra une nouvelle station qui semble pouvoir être expliquée par les deux causes suivantes :

1° L'étroitesse du défilé l'empêchant de s'étaler, le glacier conservait toute sa puissance et résista plus longtemps à la fusion.

2° Dans ce défilé, son front se trouvait, jusque vers 11 heures, sous l'ombre portée du chaînon de la Maïre (alt. 2007 m.) qui le mettait à l'abri du rayonnement solaire une bonne partie de la journée.

Aussi cette station fut plus longue et permit l'édification de la belle moraine frontale d'une centaine de mètres de puissance, qui porte le village de Saint-Martin-d'Entraunes.

N'oublions pas de faire remarquer que l'existence de toutes les moraines frontales que nous avons observées sur le thalweg des vallées du Sud-Est, est toujours justifiée, comme ici, par des causes simplement topographiques.

Glacier des pentes de la Fréma et des Aiguilles de Pélens. — Pendant que s'édifiaient les deux moraines frontales de Saint-Martin, le glacier des Vallières, descendu des couloirs de Pélens (2526 m.) et de la Fréma (2749 m.), semblait déjà s'être retiré dans ses hautes gorges. Cette retraite ne nous surprend pas, car les flancs de Pélens et de la Fréma subissaient, pendant toute la matinée, l'intensité du rayonnement solaire ; tandis que la rive gauche des glaciers de Jallorgues, l'Entonnoir, Bourdous qui fournissaient l'alimentation du glacier du Var, se trouvaient soustraite, toute la journée, aux rayons du soleil.

M. Penck, qui signale dans les vallons des Vallières d'énormes moraines de retraits successifs aux altitudes

Digitized by Google

de 1.250, 1.500 et de 1.900 mètres, prétend que ces divers couloirs de glace ne rejoignirent pas le glacier du Var.

Deux faits démontrent que cette confluence eut lieu antérieurement à la formation des moraines frontales de Saint-Martin, les Filleuls.

1° Il est sans exemple, dans les Alpes de notre région, qu'un glacier parti d'un massif de 2.749 m. d'altitude n'ait pas franchi une distance de 4 km. 700 m. en bénéficiant, comme ici, d'une pente de 34 m. 72 p. 100 m.

2° D'après nos recherches, le glacier du Var avait eu, non loin delà, à Guillaumes, une puissance minima de 700 à 800 m. Cette puissance lui permettait donc de surmonter la croupe de Figulière, alt. 1.650 m., et d'atteindre à Saint-Martin la courbe de niveau de 1.753 m. bien supérieure aux moraines frontales locales que M. Penck signale à 1.250 et à 1.500 m. d'altitude dans les vallons des Vallières.

Traces glaciaires, de Saint-Martin à Guillaumes. — Du col de la Cayolle à Saint-Martin, le glacier du Var coula du Nord au Sud, mais à l'aval des Philipons il décrivit, par Villeneuve, Guillaumes et Daluis, un demi-cercle de 12 km. de diamètre autour de la puissante croupe que forment les digitations du Forciao et du Saint-Honorat (alt. 2.519 m.).

Dans ce mouvement tournant la masse du glacier se porta tout d'abord sur sa rive droite et envahit les pentes et les plateaux de Forciao; et, avec ses moraines de fond, combla les ravines préglaciaires et estompa tout ce territoire jusqu'aux altitudes de 1.500 à 1.600 m. Ce revêtement morainique constitue les terres de culture et le sol des prairies alpestres des villages des Enaus et du Sauze.

De cette surface de revêtement morainique, continue depuis les bords du Var, n'émergent que quelques barres, quelques buttes rocheuses. On constate même, surtout sur les parties inférieures, quelques-unes de ces rides morainiques qui caractérisent si bien les paysages glaciaires.

Digitized by Google

Rive gauche. — Dans le remous que formait la concavité de la rive gauche du glacier, sur le territoire de Villeneuve, aucun dépôt ne paraît correspondre à la phase moyenne du glacier; sans doute parce que les glaciers affluents de la Barlatta et de la Barlatetta refoulaient les moraines latérales. Ce ne fut que pendant la régression finale que des matériaux morainiques furent abandonnées sur cette plaine et surtout sur les basses croupes schisteuses qui la dominent de quelques mètres. Toutes ces basses croupes sont en effet hérissées de cailloutis et de blocs dont le plus remarquable sert de culée au pont de Panié, sur le Var. Ces moraines, remaniées et débarrassées de tout sable, menu gravier, limon, rappellent les cailloutis erratiques des croupes schisteuses des environs de Plan-du-Bourg, dans la vallée du Buech ou celles de Vitrolles, dans celle de la Durance.

En atteignant le défilé de Guillaumes, le glacier du Var entrait en conflit avec celui du Tuébi qui descendait du Nord-Est en sens presque opposé. Mais à l'entrée de Guillaumes il projetait un golfe dans le petit vallonnet que la colline du vieux donjon de Guillaumes défendit contre le glacier du Tuébi.

La route qui remonte en lacets ce vallon, pour desservir Bouchenière, a mis à jour, dans ses tranchées, toute la

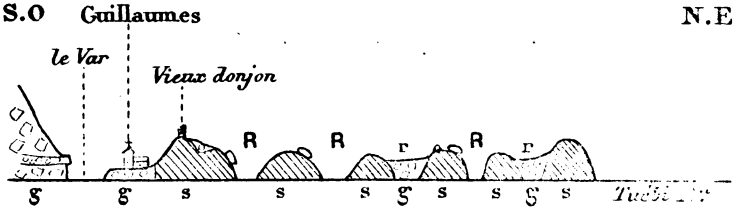

Fig. 30. — Coupe sur la rive droite du Tuébi, à son confluent sur le Var.

Légende. Echelle 2/80000; S, S, S, schistes triasi. et cargneules; g, g, g... glaciaire; R, R... grands ravins déblayés en partie du glaciaire de remplissage; r, r, ravines non déblayées du glaciaire.

Digitized by Google

gamme des caractères glaciaires : galets roulés, anguleux, ou striés, emballés dans des limons ; le tout fortement tassé, surfaces de la roche en place polie et striée, blocs enchassés dans les moraines ou en saillie à leur surface.

Glacier du Tuébi. — Vallée de 10 km. de longueur, de 33 km. carrés, et dont le cirque d'alimentation a 18 km. de crêtes de 2.000 à 2.818 m. d'alt. (au Mont-Mounier). — En remontant cette vallée on constate, sur les tranchées de la route établie sur la rive droite, l'existence d'une dizaine de ravines plus ou moins importantes sur les 6 km. avant d'atteindre Péone. Ces ravines, creusées dans des schistes calcaires magnésiens, ont leurs lits raccordés avec celui du Tuébi ; quelques-unes sont encore complètement remblayées par des dépôts glaciaires typiques (reconnus comme tels par M. Penck), les autres sont évidées sur une étendue plus ou moins grande.

Cette nappe glaciaire remblayante s'élève et s'étale sur les flancs de la rive droite, jusque vers 1.400 à 1.500 m., où elle constitue les territoires cultivés de Châteauneuf, Bouchenière, Les Points, le Villard, Le Plan.

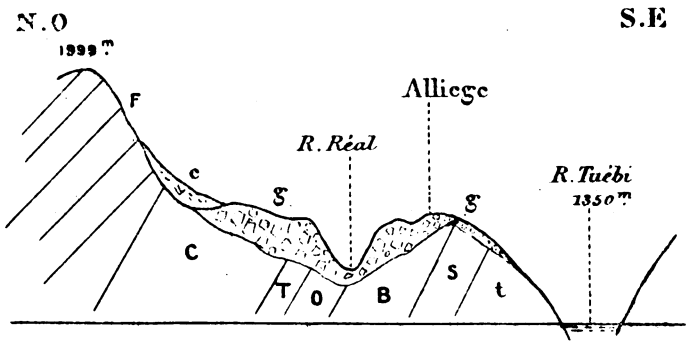

Fig. 31. — Coupe de Péone à Rognone, alt. 1999 m., à travers le Réal.

Légende : Echelle : 1/40000 ; t, calc. du trias ; S, schistes rouges Permiens ; B, cal. Bathonien ; o, marnes jurass. ; T, calc. Tithoni., c, crétacé ; F, grès du Flysch ; g, g, glaciaire local ; e, éboulis modernes.

Digitized by Google

A l'amont de Péone, sont les vastes délaissés du Tuébi encombrés de cailloutis et de blocs de 1 à 2 mètres d'axe qui proviennent du remaniement des moraines du vaste cirque que dominent, au Nord-Est, Cimanégra (2.503 m.) et les contreforts du Mont Mounier (2.818 m.).

Si on s'élève sur la colline d'Allièges qui abrite Péone contre les redoutables trombes du Tuébi et du Réal, on constate que, vers la base, la surface de la roche est fortement moutonnée et recouverte en grande partie par du glaciaire. Ces cailloutis prennent bientôt corps, s'élèvent jusqu'au sommet vers 1.500 m. où ils forment un plateau à vallonnements morainiques. Cette plaine a son prolongement au-delà d'une énorme ravine où elle s'étend jusque sur les pentes du chaînon de Rognone, alt. 2.000 à 2.400 m.

Cette ravine récente du Réal a une largeur de 300 m., une profondeur de 100 à 150 m. et une longueur de 1.500 mètres. Elle est entièrement creusée dans une nappe de glaciaire local et ressemble tout à fait aux ravines creusées dans le glaciaire du Valauria de Théus, dans les Hautes-Alpes, avec cette différence qu'ici au Réal n'existe pas de pyramides coiffées parce que le dépôt est très sableux, peu argileux et dépourvu de gros blocs pouvant servir de toit protecteur.

Le glacier qui édifia cette puissante nappe morainique, descendait du col de Crous (2.206 m.) et servait d'écoulement aux neiges de Rocca-Maïré (2.618 m.), de Cimanégra (2.503 m.) et du revers Ouest du Mont Mounier (2.818 m.).

Au moment où le glacier du Tuébi remblayait le haut Réal il confluait sur Guillaumes avec le glacier du Var avec une puissance d'au moins 800 m.

En face de Guillaumes et du confluent du Tuébi, la rive droite du Var est un à pic d'une douzaine de mètres de hauteur. Cet escarpement présente une brèche détritique qui semble remblayer un ancien lit de ravine creusée dans des assises de roches compactes.

Cette nappe de remblai est une brèche très faiblement concrétionnée formée d'une argile sableuse jaunâtre assez

Digitized by Google

comparable à une craie lacustre poudreuse[1] et dans laquelle sont noyés des blocs, les uns anguleux, les autres arrondis, ainsi que de rares galets. Cette nappe de remplissage forme, au-dessus de l'escarpement, le talus gazonné hérissé de blocs qui s'élève vers le village du Sauze. (Voir fig. 30).

La Carte géologique de France considère ces dépôts comme formés de calcaires et de cargneules. Cette attribution a quelque vraisemblance en ce que la nappe de détritus est bien formée de cargneule, mais elle n'est pas certainement une roche en place et ne provient que du remaniement des cargneules en place de la région. D'après la Carte géologique, l'axe dela vallée du Tuébi est établi dans des affleurements de calcaires et de cargneules sur une superficie de près de 20 km. carrés.

Il nous paraît manifeste que ce glacier latéral, après avoir déblayé la vallée du Tuébi des éboulis qui l'encombraient, ne se traîna plus que sur la roche en place, et son action par le limage de son substratum ne pouvait guère fournir à la moraine profonde que des argiles et des limons sableux qui purent se décanter dans le remous que l'étroit cañon de l'aval déterminait sur le bassin de Guillaumes.

Cette interprétation, indépendamment d'autres particularités, nous paraît plus vraisemblable que celle de la Carte géologique car nous ne concevrions pas comment un limon aussi instable aurait pu résister aux formidables érosions préglaciaires qui creusèrent la vallée.

De Guillaumes à Daluis. Sur les 8 km. de Guillaumes à Daluis, le Var coule dans une étroite gorge de plus de 300 m. de profondeur. L'aspect de cette fissure grandiose

[1] Ou plutôt à une cargneule pulvérulente comme celle d'Upaix (Hautes-Alpes), qui se trouve emballée en masse dans les moraines de Mison (Basses-Alpes) et que M. Penck avait prise comme une nappe de lehm interglaciaire.

Digitized by Google

est rendue plus étrange encore par le rouge intense des schistes permiens qui constituent les deux parois du cañon.

Sur ce parcours toute trace du passage d'un glacier semble avoir disparu. Telle a été, du moins, l'impression du célèbre glaciéristes M. Penck qui fixe à Guillaumes la limite extrême du glacier du Var[1].

Cette disparition est accidentelle et n'est due qu'à l'excessive déclivité des pentes et à l'instabilité des schistes qui forment les parois de la gorge. En effet, indépendamment des dépôts qui semblent exister sur les pentes de la rive gauche, mais que nous n'avons pu explorer, on constate sur le lit des ravines qui descendent des hauts plateaux du Sauzet, du Cantet, de Saussette, du Berthéon, des amas de gros galets roulés du Flysch, du Permien qui prouvent manifestement que ces hauts plateaux situés à 1.100 et 1.400 m. possèdent un revêtement morainique qui alimente les ravines locales de ces éléments venus de l'amont par les glaciers.

D'ailleurs, bien avant d'atteindre Daluis, les replats, les corniches, les encognures des flancs de la vallée présentent, soit des éléments épars, soit des amas de matériaux roulés, ou anguleux et d'aspect très frais. Ces matériaux glaciaires prennent corps et forment même des placages continus sur les bords de la route à un kilomètre avant d'atteindre Daluis.

Cirque latéral de Daluis. — A Daluis, le Var reçoit, vers l'alt. de 650 m., le torrent du Riou qui sert d'écoulement aux eaux du cirque grandiose du Villard que dissimule une colline couronnée à 770 m. par le village de Daluis. Ce cirque de 20 km. carrés est borné à l'Ouest par une chaîne escarpée qui court de la Tête de la Traverse, alt. 2.159 m., se raccorder à 6 km. de distance avec la chaîne de Forciao, alt. 2.505 m.; tandis qu'il est limité sur les autres côtés par des chaînes secondaires voisinant 2.000 m.

[1] Traduction de M. Arbos, p. 35.

Digitized by Google

La croupe calcaire qui porte le village de Daluis est fortement moutonnée avec stries glaciaires assez frustes et présente des nappes de cailloutis à blocs surtout roulés, quelques-uns semi-anguleux venus du haut Var.

Contre notre attente nous n'avons trouvé dans le cirque du Villard que de très rares éléments épars du haut Var et peu de matériaux locaux. Un examen des lieux donne une explication très vraisemblable de ce qui nous parut tout d'abord une anomalie : la brièveté du cirque de 6 km. d'étendue, et l'excessive déclivité des pentes de plus de 25 m. 50 p. 100 m. permettaient aux avalanches de l'époque glaciaire de balayer les pentes du cirque et de refouler les moraines du glacier du Var.

Ainsi, dans la vallée du Drac, les pentes extérieures du Dévoluy et les avalanches des flancs Est de Faraut, refoulèrent les énormes moraines du glacier du Valgodemar.

De Daluis à Pont-de-Gueydan. — A l'aval de Daluis, la vallée du Var s'élargit un peu, et les dépôts glaciaires s'étalent en nappe continue sur le territoire de Sausse, du Castelet, des Enriez, en présentant quelques linéaments de rides morainiques. Ces matériaux s'élèvent en outre sur les pentes jusqu'au voisinage des croupes de la Cime-du-Content, vers l'alt. de 1.074 m., soit vers 400 m. au-dessus du Var. Mais ces dépôts sont très caillouteux, nous dirons bientôt pourquoi.

A l'aval des Enriez, une chaîne de montagne semble barrer la vallée, mais le Var la traverse par une coupure courte, étroite, et débouche à angle droit sur le lit de la Vaire qu'il semble emprunter, et se dirige à l'Est jusqu'au confluent de la Tinée.

Il serait rationnel de décrire ici les dépôts quaternaires qui se font remarquer à l'aval de Pont-de-Gueydan ; mais ces dépôts ont des caractères si particuliers et ressemblent si bien à ceux que l'on observe dans les régions inférieures de la Tinée et de la Vésubie, qu'il nous semble plus naturel de décrire à la suite les phénomènes glaciaires de ces hautes vallées, en commençant par celle du Cians.

Digitized by Google

Vallée du Cians. — Avant d'atteindre le pittoresque village de Touet-de-Beuil, le Var reçoit le Cians qui lui apporte, après un parcours de 21 km., grâce à la confluence de la Cialandre, de la Cianavèle et de la Grave, les eaux d'une superficie de 155 km. carrés que dominent les contreforts du mont Mounier et des chaînes secondaires dépassant parfois l'alt. de 2.000 m.

A l'aval de Rigaud, le Cians traverse un plateau calcaire par un cañon étroit et aux parois verticales de 500 m. de hauteur, si les côtes de la Carte d'Et.-Maj. sont exactes.

Ce cañon, de 3 km. de longueur, débouche à angle droit sur le Var. Au dernier kilomètre avant son débouché, la rive droite cesse d'être à pic et la pente de son talus oscille autour de 45°.

Ce talus est un chaos de pierres anguleuses et à blocs de 2 à 9 mètres d'axe. Ce chaos de pierres débute, tantôt sur le lit du Var, tantôt sur la roche en place et s'élève vers la corniche rocheuse qu'il déborde même en s'étalant sur le plateau et bientôt à travers la pente du flanc gauche de la vallée du Var.

Cette puissante masse de pierraille ne peut être un éboulis descendu de la corniche.

1° Parce que ces blocs n'auraient, pu en roulant, s'arrêter sur des pentes aussi déclives ;

2° Parce que ces matériaux calcaires semblent appartenir à des roches plus compactes que celles de la falaise supérieure, en calcaires sénoniens, qui ne se débitent qu'en menus éclats ;

3° Parce que, enfin, ces cailloutis surmontent et débordent la falaise en s'étalant sur le plateau supérieur et au débouché de la gorge sur le flanc droit de la vallée du Var.

Ces matériaux détritiques proviennent donc de l'amont par la vallée du Cians.

Ce dépôt présente les mêmes caractères et les mêmes particularités que celui de Rouaine, sur les flancs Sud-Est de la Colle-Durand près d'Annot. Nous ne saurions les attribuer qu'à d'abondantes neiges qui n'ont guère constitué que des glaciers fugaces.

Digitized by Google

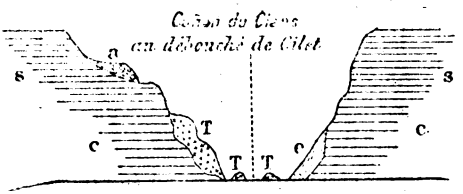

FIG. 32. — Coupe relevée à Gillet, en travers du cañon du Cians. *Echelle :* 1/20000. *Légende :* S, S, Sénonien; C, C, Cénomanien; a, glaciaire du haut Cians; T, T, T, tufs préglaciaires; e, éboulis.

Tufs quaternaires de Gillet situés dans le canion de Cians [1]

Au lieu dit Gillet, situé à 1 km. à l'amont du débouché du Cians, sur le Var, ces cailloutis reposent en partie sur des tufs quaternaires qui de la rivière s'élèvent sur le talus de la rive droite vers 80 mètres et dont le gisement descend au-dessous même du lit du Cians, large en ce point de 200 mètres. Sur ce travers la rivière est divisée en trois branches par deux buttes de ces tufs qui la dominent de 8 à 10 mètres.

Ces travertins furent édifiés par les cascatelles d'une source bien réduite aujourd'hui. Leur masse était si considérable qu'elle donna lieu à l'établissement d'une scierie hydraulique pour les débiter en moëllons qui étaient exportés à Nice lors de l'établissement de la voie ferrée du Sud.

Dans la tranchée de la route, nous avons constaté, dans ces tufs, que *l'helix nemoralis Lin.* est commune; mais l'espèce la plus abondante est *l'helix obvoluta, Mül.* qui est aussi l'espèce la plus commune des tufs préglaciaires de la vallée de la Durance.

Ces tufs du Cians ont une haute importance par les ren-

[1] Notre excellent ami, M. Louis Blanc, le savant et modeste botaniste gapençais, nous avait dès longtemps signalé l'existence et l'exploitation de ce remarquable gisement de travertins.

Digitized by Google

seignements précis qu'ils nous fournissent puisqu'ils semblent avoir enregistré chronologiquement la série des grands phénomènes quaternaires :

Il résulte, en effet, d'après leur position et d'après l'absence de tout dépôt étranger, soit dans leur masse, soit à leur base,

1° Qu'ils sont manifestement postérieurs au creusement du cañon du Cians ;

2° Et qu'ils sont antérieurs à la période glaciaire puisqu'ils supportent la moraine de blocs sur le talus de la rive droite.

Ces tufs se présentent donc dans les mêmes conditions et avec les mêmes particularités que les tufs préglaciaires de Château-Arnoux, Curban, Barcillonnette, Remollon, les Dorats, Château-Queyras, Fontgillarde, Aiguilles, Abriès, Champoléon, etc., pour ne citer que des gisements de régions qui furent envahies par les glaciers alpins.

Vallée de la Tinée

Depuis ses sources près du col des Granges-Communes, sous la côte 2864, jusqu'à la Mèscla, sur le Var (160 m.), la Tinée coule du Nord au Sud avec un parcours de 70 km. Elle draine ainsi les eaux d'une superficie d'environ 600 km. carrés répartis entre 14 affluents principaux, sans compter une douzaine de hauts cirques alpestres. Tous ces bassins sont entourés de chaînes de montagnes de 2.600 à 2.800 m. sur la rive droite et de plus de 3.000 m. sur la frontière italienne.

Avec de si hautes altitudes tous les vallons secondaires fournirent un glacier affluent à celui de la Tinée.

De Chambrun de Rosemont, qui remonta cette vallée jusqu'à Saint-Etienne, dit qu'il n'a rencontré sur ce par-

Digitized by Google

cours aucun dépôt glaciaire, « mais que plus haut, vers Saint-Dalmas, alt. 1494, on doit en trouver. »[1]

M. Léon Bertrand, figure sur la Carte géologique de la région, un important dépôt morainique dans Valdeblore et signale d'une manière générale l'existence de moraines et de polis glaciaires avec stries dans les hauts cirques alpestres[2].

M. Penck, qui dit n'avoir pas visité cette vallée, emplace cependant hardiment le front du glacier à Saint-Etienne de la Tinée. (Voir sa carte des glaciers du Sud-Est dans la traduction de M. Arbos). Sans être mieux documenté M. F. Sacco fixe ce front à 2 km. à l'aval de St-Etienne, et fait aboutir les glaciers italiens de Castiglioni et de Molières à la Tinée. (I Ghiacciai Antichi delle Alpi Marit. Centrali, 1912).

La vallée de la Tinée est donc peu connue encore sous le rapport erratique, et les dépôts morainiques qu'on y a signalés sont bien peu de chose en comparaison des innombrables témoins qui y représenteront encore longtemps, malgré d'actives érosions, les traces du passage des glaciers quaternaires; car en parcourant cette vallée jusque vers Isola, nous avons pu constater la grandiose ampleur que les phénomènes glaciaires y ont présentée.

Aperçu sur les dépôts glaciaires de la vallée de la Tinée

Si, de son confluent sur le Var, on remonte la Tinée, on peut observer, au sortir du sombre couloir de la Mèscla, sur une corniche de la falaise de la Chiouse de Baume-Nègre, un placage de cailloutis de la haute Tinée à gros éléments, les uns roulés, les autres anguleux et qui ne peuvent être un dépôt de la rivière.

[1] De Chambrun. Etudes géol. sur le Var, Paris, 1873, p. 38.
[2] Feuille géol. de Saint-Martin-Vésubie, et note explicative.

Digitized by Google

Bientôt, sur la rive gauche, se montre un bourrelet, plaqué à la base de la montagne, composé de cailloutis à blocs dont la masse assez continue se poursuit sur près de 2 kilomètres.

Non loin de là, les pentes de Picciarvet et de Tournefort présentent des accumulations, des amas, des traînées considérables de cailloutis sans sélection avec nombreux blocs qui ne sont ni des éboulis, ni des dépôts de trombes torrentielles.

Au Pont-de-la-Lune, la masse erratique prend corps et non seulement s'étale sur le petit thalweg qui domine la rivière de quelques mètres, mais s'élève sur les pentes adoucies jusque sur le plateau de la Tour, au voisinage de la côte 620 m., soit vers 400 m. au-dessus de la rivière.

Dès avant les Ripert les dépôt s'organisent, les rides des moraines latérales commencent à se dessiner, la boue glaciaire et les galets striés apparaissent. Ces particularités si caractéristiques s'accentuent de plus en plus à Roussillon, aux Baisses, à Bairol et sur le territoire de Cians, à travers les bois de chataigners.

Les dépôts glaciaires sont importants à Saint-Jean, et de Marie à la Bollinette; ils forment des placages et souvent des nappes continues qui s'élèvent à travers bois et champs jusqu'à une grande hauteur sur les flancs de la vallée. Malgré les broussailles ou les petits champs de culture qui les recouvrent, on peut aisément étudier leur nature, leur importance, soit sur les talus de la route, soit sur les berges des ravines qui les entament, soit par les nombreux blocs et galets striés qu'ils présentent. Ces dépôts glaciaires sont si manifestement caractérisés que des glaciéristes, même novices, ne s'y tromperaient pas et y verraient sans hésitations les traces imposantes d'un glacier considérable.

Valdeblore. — Près de la Bollinette se fait la confluence de la gorge de Brama-Fam qui sert d'écoulement aux eaux du remarquable bassin de Valdeblore. Cette vallée latérale débute à 9 km. au col de Saint-Martin, par lequel elle fut envahie par une branche du glacier de la Vésubie. Et pour

Digitized by Google

une fois nous sommes heureux d'être d'accord avec notre confrère M. Penk, le célèbre professeur de topographie de Berlin.

Malgré leur relative étroitesse, les gorges de la Tinée et de Brama-Fam qui confluent sous Rimplas, présentent encore de superbes amorces des nappes de moraines profondes qui les avaient encombrées.

Environs de Saint-Sauveur. — A 4 km. à l'amont se fait, sous l'épaulement qui porte Saint-Sauveur, la confluence du Roubion (700 m. d'alt.), puissant torrent descendu du Mont Mounier, alt. 2.818 m., avec un parcours de 14 km. Avec cette différence de niveau et la brièveté du parcours ce qui lui donne une pente moyenne de 15 p. 100, ce torrent a des eaux impétueuses qui remplissent le site de Saint-Sauveur de leur sourd mugissement.

Et cependant, malgré la violence de ses eaux abondantes, ce torrent n'a pas eu raison des boues glaciaires et des nombreux blocs qui brisent son courant.

Des rives du Roubion, les dépôts glaciaires s'élèvent sur les flancs pentueux du vallon, estompent la croupe en demi-cône du Roure d'une nappe continue, uniforme, mais hérissée de blocs erratiques. Et, contraste étrange, mais grâcieux, tous ces territoires pentueux sont d'immenses prairies ombragées par d'innombrables chataigners jusque vers la base des escarpements de la Fraccia du Roure.

A l'amont, de Saint-Sauveur au poste de Douane, près de la frontière, la vallée de la Tinée s'ouvre rectiligne sur 5 km., mais en V très aigu dont les flancs uniformes et à talus de 45° sont constitués par des placages glaciaires sur lesquels émergent à peine des affleurements de la roche en place qui forme les hauteurs d'où descendent quelques ravines.

Malgré la pluie qui nous a forcé à nous rapprocher du village hospitalier, nous pouvons effectuer une rapide exploration de la ravine de la Frasche, la plus rapprochée de Saint-Sauveur.

Digitized by Google

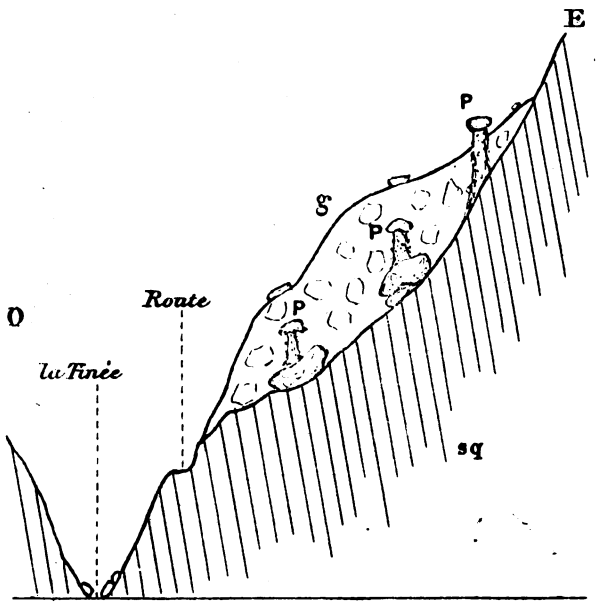

FIG. 33. — Ravin de la Frasche, les Moungettos, près de St-Sauveur. Echelle : 1/20000. *Légende :* Sq, schistes et quartzites permo-triasiques ; g, moraine latérale gauche du glacier de la Tinée ; P, P, pyramides coiffées ou moungettos.

Au-dessus de la route elle forme un cirque d'érosion qui bientôt bifurque par la Frasche et les Moungettos. Ces érosions ont éventré la nappe glaciaire qui s'élève en croupe vers le sommet dela colline. Ce découpage montre la puissante nappe glaciaire formée de cailloutis roulés avec quelques éléments anguleux et beaucoup de blocs de 3 à 5 mètres d'axe. Sur quelques points, les vides entre les cailloux sont colmatés par un limon finement sableux et blanchâtre duquel nous exhumons quelques galets striés. Ces matériaux sont surtout des quartzites, grès du flysch et des granitoïdes.

Ces ravines sont bien récentes et cependant elles présentent déjà le phénomène de pyramides coiffées de 2 à 5 m. de hauteur : presque toutes ont pour base un des grands

Digitized by Google

blocs qui encombrent le cirque d'érosion. Ces pyramides sont courtes, trapues, hérissées de gros galets. Ce paysage rappelle très bien l'aspect des cirques d'érosion dans le glaciaire du Valauria, des Trente-Pas, de Remollon, Théus, Espinasses, etc., dans la haute Durance.

Ces particularités n'ont pas échappé à l'attention des indigènes qui ont caractérisé ces accidents par le nom de Moungettes qui rappelle si bien les termes de Mounge, Moungeou, moungetta, pénitent, qu'on a donnés dans nos vallées des Hautes-Alpes à des accidents tout à fait similaires.

Dans l'après-midi nous profitâmes d'une éclaircie relative pour escalader le petit col de Saint-Roch qui domine La Tinée de 400 m. et par lequel passe le vieux chemin de Valdeblore.

Le vallonnet pentueux est creusé dans les schistes rutilants du permien. En le remontant nous constatons dans des niches des remous, des amas de cailloutis à blocs. Sous ces cailloutis la surface de la roche a conservé le moutonné, le polissage et maintes fois la striation glaciaire. Ces matériaux glaciaires venus de la haute vallée, deviennent plus nombreux en se rapprochant du col sur lequel ils s'étalent en une terrasse cultivée qui s'élève au Sud sur une croupe de calcaires probablement triasiques et du haut de laquelle on a une belle vue sur le bassin de Valdeblore et dans la gorge du Roubion.

Au nord du col s'élèvent des pentes constituées par des schistes gréseux rutilants dont les assises peu inclinées forment sur la pente une foule de petites corniches mouchetées par des points blancs: Ce sont des galets et de petits blocs de roches disséminés par le glacier quaternaire et qui sont demeurés comme accrochés en équilibre instable sur les petites saillies de la roche en place, où ils sont comme des témoins éphémères, mais véridiques du passage et de la puissance du glacier de la Tinée.

Ces témoins de l'erratique s'élèvent vers 250 à 300 m. au-dessus du col, c'est-à-dire vers 700 à 800 m. au-dessus du fond de la vallée.

Digitized by Google

C'est là tout ce que nous avons pu observer des traces laissées par le passage du glacier, car la pluie se remit à tomber avec tant de persistance que nous dûmes ajourner la suite de nos explorations à l'année suivante. Mais notre espoir ne s'est pas réalisé.

Toutefois les faits que nous avons constatés sont assez nombreux et assez significatifs pour nous permettre de croire que le glacier de la Tinée avait eu, à Saint-Sauveur, une puissance d'au moins 700 à 900 m. suffisante pour lui permettre de confluer avec celui du Var qu'il rencontrait à 20 kilomètres de là.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

BOUFFIER (Amédée de)

Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle vivait à Montmorin un petit propriétaire nommé Laurent Bouffier; il embrassa le protestantisme, s'enrola dans les troupes commandées par Lesdiguières et devint gendarme dans la compagnie des gardes du futur connétable. Il s'y conduisit avec tant de valeur, que Lesdiguières lui donna un emploi dans les finances lorsqu'il se fut retiré du service. Laurent Bouffier avait épousé Louise Beaupy et vivait encore en 1596. Il laissa plusieurs enfants entre autres Gaspard Bouffier qui reçut une éducation excellente, entra dans la magistrature, abjura le protestantisme, épousa Isabeau de Rastel de Rocheblave et fut avocat général au parlement de Grenoble de 1629 à 1663. Il remplit ces fonctions avec éclat et fut anobli en 1644. Il mourut de 1665 à 1670 après avoir été à la fin de sa vie procureur général au parlement de Savoie. M. Amédée de Bouffier, notre excellent confrère que nous avons eu le malheur de perdre le 1[er] janvier 1915, appartenait à cette famille; né le 12 mars 1852, il avait 89 ans. Sa vie fut celle d'un lettré très délicat et d'un chrétien très fervent. Il avait réuni à son château de Livron, dans la Drôme, une bibliothèque très riche sur l'histoire et la littérature du Dauphiné et tous les érudits la connaissaient bien. On peut citer parmi les manuscrits précieux qu'il possédait

Digitized by Google

une partie des procès-verbaux des Etats provinciaux du Dauphiné qu'on ne peut trouver que là. Complaisant et bienveillant il communiquait ses richesses avec une extrême libéralité. Sa vie s'est écoulée en se consacrant à des œuvres excellentes ; il créa à Livron le syndicat agricole, il organisa les écoles libres de Loriol et de Livron, les pauvres et les déshérités savaient qu'en frappant à sa porte ils seraient secourus et consolés. Il avait épousé la dernière descendante de la famille chevaleresque d'Arbalestrier de Montclar et il n'eut pas de postérité ; sa famille s'éteint dans sa personne. Il était arrivé sain de corps et d'esprit à une extrême vieillesse ; lorsque la guerre éclata il fut obsédé par cette idée fixe qu'il n'en verrait pas la fin. Il fit en effet au mois de novembre 1914 une chute grave, mais sa forte constitution semblait avoir réagi et rétabli sa santé, lorsqu'il fut atteint d'une attaque de paralysie. Il ne pouvait plus articuler de paroles mais son esprit demeurait lucide ; par signes il demanda les derniers sacrements et fit une fin très douce et sans agonie. La *Société d'Etudes* prie sa famille de recevoir l'expression de ses regrets et de son respect pour l'homme distingué qui n'est plus. — J. R.

Digitized by Google

CORRÉARD (Le colonel Victor-Hippolyte)

Il appartenait à une famille militaire de Veynes qui a donné à l'armée au cours XIX[e] siècle un général et un intendant général. Il naquit à Veynes le 19 juillet 1832 et s'engagea le 31 mai 1851 comme volontaire au 22[e] ligne. Ce fut le début d'une admirable carrière militaire. Il fit la guerre de Crimée et resta en Orient du 3 août 1854 jusqu'au 9 décembre 1855, il fut blessé à l'épaule et fut promu sous-lieutenant par proposition spéciale le 29 juin 1855. De 1860 à 1866, il resta au 3[e] tirailleurs en Algérie, fut nommé lieutenant le 14 mars 1859 et chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars 1864. Il entra ensuite dans les zouaves de la garde et obtint le grade de capitaine le 26 août 1866. Quand la guerre de 1870 éclata il faisait partie de l'armée de Metz; il combattit à Gravelotte, à Saint-Privat, fut encore blessé et fut emmené prisonnier en Allemagne, après la capitulation de Bazaine. Au retour de la captivité il fut promu adjudant-major et envoyé en Afrique. Il rentra en France pour commander comme chef de bataillon le 19[e] chasseurs à pied (1876). Il put à cette époque, à l'aide d'un déguisement, s'introduire dans plusieurs forteresses d'Alsace-Lorraine et examiner de près les travaux entrepris par les allemands. Il était un jour à Metz quand un inconnu le frolant dans la rue lui dit à voix basse: *Fuyez, vous êtes trahi !* Il ne se le fit pas répéter, enfourcha une bicyclette et parvint à dépister les policiers boches. Il fit ensuite l'expédition de Tunisie (1881-1883), fut nommé lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur (9 juillet 1883). Il passa le 27 mars 1886 comme colonel au 25[e] régiment d'infanterie, fut admis à prendre sa retraite le 12 juillet 1890 et promu le même jour commandeur de la Légion

Digitized by Google

d'honneur. Il avait 39 ans de services, avait pris part à 23 campagnes et avait été deux fois blessé. Lorsque la guerre actuelle éclata il éprouva un véritable désespoir en pensant que son âge lui défendait d'y participer et d'aider à la revanche à laquelle il avait pensé toute sa vie. Il est mort en chrétien le 4 mars 1915. — J. R.

Digitized by Google

EYSSERIC (Saint-Marcel)

M. Eyssèric était notre confrère depuis fort longtemps. Sa famille était originaire du canton de Noyers, dans l'arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes). Son père, magistrat de haute valeur, avait été longtemps juge d'instruction à Sisteron et il mourut président du tribunal de cette ville, qu'il n'avait jamais voulu quitter. Son fils, né à Sisteron le 26 mars 1831, suivit la carrière dans laquelle son père l'avait précédé avec tant de distinction. Il fut mis prématurément à la retraite à la suite de la promulgation de la loi sur la réforme de la magistrature et il entra dans l'industrie. Il devint l'un des directeurs de la fabrication des allumettes chimiques, puis quand l'Etat s'adjugea le monopole de cette industrie, il renonça à toute carrière active, prit sa retraite à Sisteron dans sa belle propriété de Sainte-Ursule et s'occupa uniquement d'histoire et de collection d'objets d'art. Il a publié l'histoire très complète du tribunal de Sisteron illustrée d'un grand nombre d'armoiries, et l'extrait de l'*Armorial des généralités* de la Bibliothèque nationale relatif à la sénéchaussée de Sisteron. Ces deux ouvrages, tirés à petit nombre, sont excellents. M. Eyssèric avait réuni une collection tout à fait remarquable des anciens costumes de l'armée française et des anciens instruments de musique ; il collectionnait les gravures, les monnaies, tous les souvenirs historiques de la Haute-Provence. C'est au milieu de cette calme et laborieuse retraite que la mort est venue le frapper le 11 mars 1915 ; il avait 84 ans. M. Eyssèric était un homme excellent, complaisant, qui s'intéressait beaucoup à notre Société à laquelle il avait donné, non seulement tous ses ouvrages, mais une intéressante collection de portraits de Guillaume Farel.

Son fils, officier distingué, continue les traditions d'honneur de son père en défendant la France contre la barbarie allemande. — J. R.

Digitized by Google

GILLES (Léopold-Benjamin)

Il était notre confrère depuis peu de temps. Né le 16 avril 1874 dans le Comtat Venaissin, c'est seulement le 15 mai 1906 qu'il devint citoyen de Gap en achetant une étude de notaire dans cette ville. Les questions historiques l'intéressaient vivement et il demanda dès son arrivée à entrer dans notre Société. Ses travaux professionnels ne lui permirent pas de nous donner une collaboration effective surtout au début de sa carrière notariale, il s'efforça cependant dans plusieurs circonstances de nous être utile. C'était un homme aimable, bienveillant et délicat. Il souffrait depuis quelques mois d'une maladie d'estomac qui lui laissait peu de répit et, résolu à tenter une dangereuse opération, il partit pour Lyon à la fin d'avril 1915. C'est là qu'il est mort très prématurément et au grand regret de tous ceux qui l'ont connu, le 6 mai 1915.

Digitized by Google

LATY (Albert-Marie-Eugène)

Albert Laty était membre de la *Société d'Etudes* depuis de longues années. Né à Gap le 26 mars 1859 et fils d'un notaire très populaire qui a siégé longtemps dans les assemblées municipales de notre ville, il montra dès sa jeunesse un goût très vif pour les lettres, les arts et un grand amour pour l'histoire de son pays natal. Il reproduisit photographiquement les plus beaux sites et les monuments les plus remarquables de notre région qu'il connaissait à merveille, car, excursionniste émérite et longtemps secrétaire de la section Gapençaise du Club-Alpin, il l'avait parcourue dans tous les sens. Il était excellent musicien et c'était un charme véritable de l'entendre exécuter sur son violon les morceaux les plus difficiles des grands maîtres. Nous lui devons le dépôt aux archives des Hautes-Alpes d'un grand nombre de protocoles de notaires auparavant conservés dans l'étude de son père; ils sont parmi les plus intéresants et les mieux conservés que nous possédions. C'est une libéralité dont tous les amis des études historiques lui sauront un gré infini. Une longue maladie l'a conduit au tombeau le 3 juillet 1914. Aucun de ceux qui l'ont connu, n'oublieront Albert Laty et les qualités de son intelligence et de son cœur.

J. R.

Digitized by Google

BLANC (Le conseiller d'Etat Charles)

M. Charles Blanc, conseiller d'Etat, notre regretté confrère, est mort à Montmaur, le 9 septembre 1915. Il était fils de M. le sénateur Xavier Blanc, qui fut lui aussi un membre zélé de la *Société d'Etudes,* et de Mathilde Pinet de Manteyer. Né à Gap, le 9 février 1857, il fit ses études classiques au collège de cette ville et ses études de droit à Paris. En 1886 il fut choisi par M. le Ministre de l'agriculture pour être sous-chef de son cabinet et en 1884 il fut envoyé comme sous-préfet aux Sables-d'Olonne, puis en 1888 à Hazebrouck et la même année à La Flèche. En 1889, il fut choisi par le Préfet de la Seine pour être chef de son cabinet et le 14 juillet 1891 il fut promu chevalier de la Légion d'honneur. Le 7 janvier 1894 il fut nommé préfet des Deux-Sèvres; deux ans après comme on avait besoin d'un homme énergique à la direction de la Sûreté générale, on le mit à la tête de cet important service. Il y fit preuve de grandes qualités administratives et en 1897 il en fut récompensé par la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Le 14 octobre de la même année il fut nommé Préfet de police. Deux ans plus tard il dut abandonner cette situation éminente à la suite des incidents qui marquèrent l'entrée du président Loubet à Paris, incidents qu'il n'avait su ni prévoir ni réprimer. En compensation, on lui donna un siège au conseil d'Etat. C'est dans cette situation éminente que la mort l'a frappé. Chargé par le gouvernement de présider à l'interrogatoire de nombreux prisonniers Alsaciens-Lorrains, cette longue et pénible tournée en automobile aggrava une maladie de laquelle il souffrait depuis longtemps. Il obtint un congé

Digitized by Google

de trois mois et vint le passer dans son château de Montmaur, c'est là qu'il a succombé après avoir demandé et reçu les sacrements de l'Eglise. Suivant la volonté qu'il avait exprimé, ses obsèques ont été simples et sans éclat. Charles Blanc était un homme instruit, bienveillant, intègre et d'une extrême complaisance, aussi était-il entouré de l'estime de ses compatriotes. — J. R.

Digitized by Google

Le Secrétaire-Gérant,
A. FABRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MOBILIER

DE LA PRÉFECTURE (1)

Par Joseph VOLLAIRE

La loi du 28 pluviôse an VIII (1800) institua les préfets en remplacement des administrations centrales. Nommés par le premier Consul, en ventôse an VIII, ils furent accueillis dans leurs chefs-lieux respectifs au bruit de l'artillerie, harangués par les autorités sortantes ; mais le lendemain, faute d'argent, ils eurent grand'peine à monter leurs bureaux et à installer leurs appartements.

A Gap, le préfet Bonnaire se logea tant bien que mal dans le palais épiscopal de la place Saint-Arnoux, meubla à ses frais ses appartements particuliers, se servit pour ses bureaux des tables, sièges et casiers acquis pendant la

[1] Par une récente circulaire, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts fait connaître qu'il se préoccupe de cataloguer les objets mobiliers offrant un caractère artistique ou historique, qui se trouvent dans les établissements publics autres que les musées. A cet effet, il prescrit un inventaire de ces objets pouvant exister dans les préfectures, sous-préfectures, cours, hospices, etc., en indiquant l'époque, la nature du bois ou de l'étoffe, des ornements, du bronze et tous renseignements utiles. Nous avons pensé que la publication de cet inventaire pour le département des Hautes-Alpes pourrait intéresser les lecteurs du *Bulletin* de notre Société. La préfecture est le seul établissement qui renferme un mobilier répondant à l'esprit de la circulaire.

Digitized by Google

tenue du Directoire de district ou provenant d'établissements ecclésiastiques supprimés, et garnit la chapelle au moyen de prélèvements sur l'église de Gap. Tout ce mobilier hétéroclite et usagé est évalué par un inventaire de 1809 à la somme de 1.200 francs.

Ladoucette, qui succède à Bonnaire, fait quelques acquisitions pour les bureaux et les appartements de réception sur le fonds d'abonnement et sur les fonds des domaines et de l'enregistrement. Il apporte avec lui, ou il achète pendant son séjour à Gap et à ses frais, des meubles qui comptent parmi les plus intéressants de ceux qui ornent actuellement les appartements du préfet.

En quittant la préfecture des Hautes-Alpes, en 1809, après sept ans de séjour, Ladoucette propose de céder, pour la somme de huit mille francs, son mobilier personnel à Defermon, son successeur; mais celui-ci, trouvant ce prix trop élevé, réclame une expertise amiable. L'estimation est faite par Faure, avoué, Combassive, avocat, qui s'adjoignent pour conseils Ubaud, tapissier, Estachi, quincaillier-miroitier, Isnard, chaudronnier et Lesbros, menuisier. Les prétentions de Ladoucette sont ramenées par eux à la somme de 5.630 francs.

Le décret du 25 mars 1811 vint mettre à la charge de l'État le renouvellement et l'entretien du mobilier des préfectures, tant en ce qui concerne les appartements de réception et les bureaux, que le logement particulier des préfets. Il porte que pour les frais de premier établissement, il sera alloué, pour le mobilier de chaque hôtel de préfecture, une somme équivalente à une année de traitement du préfet, soit pour les Hautes-Alpes, 20.000 francs, ce qui correspond, à la puissance actuelle de l'argent, à 40 ou 50 mille francs[1]. Mais la munificence de l'Empereur

[1] Nous trouvons pour établir cette proportion, un terme de comparaison dans le salaire des ouvriers prévu au devis, établi en 1828, pour la construction de la préfecture actuelle, qui porte le prix des journées d'ouvriers à 3 fr. et celles des manœuvres à 1 fr. 50, alors qu'aujourd'hui ces salaires varient entre 6 et 7 fr. pour les premiers et 4 et 5 fr. pour les seconds.

Digitized by Google

se trouva dépasser de beaucoup les capacités financières du moment, et une faible partie seulement de cette somme put être mise à la disposition des préfets.

Defermon, qui venait d'être nommé dans l'Yonne, s'empressa d'offrir à l'Etat les meubles qu'il avait acquis de Ladoucette. Le ministre de l'Intérieur accepte, en principe, cette offre : « Vous m'avez fait parvenir un inventaire détaillé des meubles achetés à vos frais, que vous aviez placés dans l'hôtel de la préfecture; leur valeur estimative est de 4.500 francs. Vous me proposez de vous autoriser à céder les meubles au Département pour servir à former le mobilier de l'hôtel de la préfecture, qui se trouve, en effet, très peu considérable. Vous observez que cette vente serait utile et avantageuse dans un pays où l'on ne peut se procurer qu'à grands frais de transport des meubles convenables. Avant d'accueillir votre proposition, je désire savoir si elle convient à votre successeur. »

Chazal, qui est ce successeur, répond au ministre : « Suivant le décret du 25 mars 1811, un mobilier de 20.000 francs devrait exister dans l'hôtel de la préfecture des Hautes-Alpes. A l'exception de quelques effets estimés 1.200 francs, tous les meubles qui s'y trouvent appartiennent à M. le baron Defermon, que j'ai remplacé, et je me serais vu dans un dénûment absolu, s'il n'avait eu la bonté de me les laisser en partant.

« Ces meubles, achetés la plupart des anciens préfets, servent depuis bien longtemps, ils sont un peu vieux et usés, et je doute qu'on pût les employer dans les appartements d'honneur; mais ils sont en harmonie avec les modestes ameublements du pays et ils peuvent suffire provisoirement au préfet qui ne s'en procurerait qu'à grands frais de transport de plus convenables dans un département qui n'en fabrique ni n'en vend.

« Je propose d'acquérir ce mobilier, en attendant qu'on soit en mesure d'établir celui voulu par le décret précité. »

On attendra longtemps encore avant d'être en mesure de réaliser le programme de 1811. Defermon éprouve des difficultés à se faire rembourser; on devra échelonner les

Digitized by Google

payements sur trois annuités. Il échange à ce sujet, une correspondance avec ses successeurs, dans laquelle il exprime toujours les sentiments les plus flatteurs pour ses anciens administrés : « Vous serez heureux avec les bons montagnards, ils savent suppléer à leur peu de fortune par leur économie et leur bonne volonté ; mais le climat est rude et je souhaite qu'il convienne à votre santé. »

Révoqué à la première Restauration, il se fait plus pressant ; il écrit, le 30 juin 1814, au préfet Harmand d'Abancourt : « Il me faut quitter Auxerre, je vais me retirer à Laval, ma position me force de réunir toutes mes ressources ; en quittant Gap, j'ai laissé à M. Chazal mon mobilier, l'estimation en a été faite et acceptée. Depuis un an les troubles, ne m'ont pas permis de m'en occuper ; mais aujourd'hui, mon cher collègue, j'ai besoin d'en recevoir le prix. Vous n'avez plus d'incertitude sur votre sort, je vous en félicite bien sincèrement, je vous félicite surtout d'avoir pour administrés ces bons montagnards qui m'ont témoigné tant d'attachement. »

Une délibération du Conseil général du 28 octobre 1814 décide l'achat de mobilier pour recevoir dignement S. A. R. Monsieur, comte d'Artois — le futur Charles X —, qui a formé le projet de venir visiter Gap. Mais le retour de l'île d'Elbe vint déjouer ce dessein. C'est son fils, le duc d'Angoulême, qui viendra à sa place en juillet 1816. Cependant, le préfet Harmand d'Abancourt avait acheté ce mobilier à Lyon, pour la somme de 8.000 francs. Il avait dû faire l'avance de l'argent, qui ne lui sera remboursé que péniblement et en trois annuités.

Après Waterloo, les armées alliées occupent la France. Gap n'est pas épargné ; les Piémontais s'installent à la Préfecture et mettent à mal le mobilier neuf. Le préfet de Nugent rend compte de leurs déprédations au ministre : « L'hôtel de la préfecture des Hautes-Alpes a été occupé par l'état-major de l'armée piémontaise pendant le séjour des troupes alliées dans ce département et le mobilier existant dans la préfecture a servi pendant ce temps à

Digitized by Google

l'usage exclusif de MM. les officiers piémontais. Une partie de ce mobilier avait été tout récemment acheté par mon prédécesseur à l'occasion d'un voyage que S. A. R. Monsieur, devait faire dans les Hautes-Alpes en 1814 ; les objets composant ce mobilier neuf étaient placés dans des salons réservés où l'on n'était pas entré depuis le départ de M. Harmand, parce que le préfet qui lui a succédé pendant l'interrègne [1], ne voulait point devenir responsable d'un mobilier d'un si haut prix.

« MM. les officiers piémontais, qui en ont joui sans y apporter le moindre soin, ne pouvaient manquer de le détériorer considérablement. Aussitôt après leur départ, j'ai fait constater les dégradations ; il en résulte que ce mobilier a éprouvé une dépréciation de 3.600 francs. »

A part un certain nombre de sièges acquis en 1837, le mobilier de la préfecture ne s'est plus enrichi depuis de meubles méritant attention. Cependant, en 1909, un ameublement de salon de la fin de la Restauration, tendu de soie jaune, provenant de l'ancien évêché, est venu remplacer avantageusement l'ancien mobilier du grand salon de réception.

Enfin, à la session de mai 1914, le Conseil général accorda une somme de 4.000 francs qui fut employée à acheter des tapis et des tentures et à rafraîchir le mobilier des appartements, à l'occasion du voyage du Président de la République, projeté pour le mois d'août 1914. Mais cette fois encore, les événements vinrent déjouer les prévisions.

***

La pièce principale du mobilier de la préfecture est, sans conteste, un bois de lit fabriqué vers 1800 et acheté probablement par Ladoucette. Nous le trouvons pour la première fois mentionné dans un inventaire en 1809 : « un

[1] Le baron Pétiet, nommé par décret du 6 avril 1815.

Digitized by Google

grand bois de lit à la turque, bien verni, avec ses rideaux en soie cramoisie, à larges raies ». Il est évalué 600 fr. par Ladoucette. Defermon écrit en marge l'annotation suivante : « assez beau, mais cher », et il ne le paie, en suite de l'expertise, que 350 fr. Il le cède à l'Etat, deux ans plus tard, pour la même somme. Un inventaire de 1829 abaisse sa valeur à 200 fr. seulement (fig. 1).

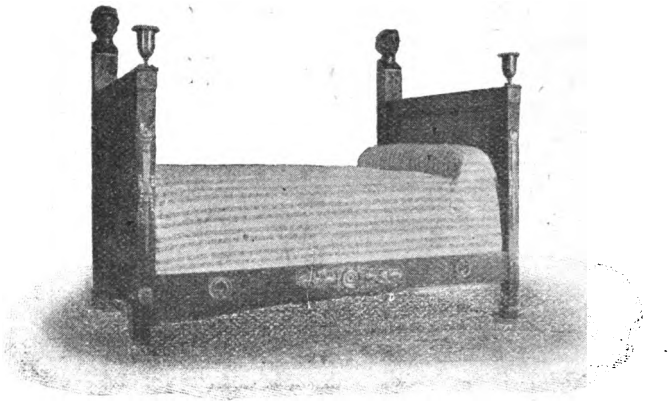

Fig. 1. — Clichés Comt Etienne.

Il est malaisé de dire ce qu'il rapporterait aujourd'hui dans une vente publique, les avis compétents diffèrent assez là-dessus ; les uns lui attribuent une valeur de deux à trois mille francs, d'autres vont jusqu'à six et même huit mille francs.

A l'encontre du lit dit « de milieu » dont l'un des petits côtés, celui de tête, s'appuie contre le mur, le lit « à la turque » se présente dans l'autre sens, un des grands côtés s'appliquant contre le mur, l'autre formant la face principale. Cette disposition lui donne l'apparence d'un canapé ou d'un divan.

Le lit de la préfecture a $2^{m}05$ de long sur $1^{m}50$ de large, les dimensions prises extérieurement. Les deux petits côtés sont constitués par des panneaux symétriques en acajou de $1^{m}30$ de hauteur, limités par deux piliers carrés de dimensions inégales ; le plus grand, celui qui joint le mur, a 13 centimètres de côté et $1^{m}85$ de hauteur ; il est terminé

Digitized by Google

par une tête de femme à l'antique, en bois patiné en bronze vert, avec un ruban doré maintenant la chevelure. Au-dessous de cette figure, se voit une applique en bronze terminée par une palmette. Le pilier d'avant n'a que 7 centimètres ½ de côté, et sa hauteur ne dépasse pas celle du panneau; il est surmonté d'un vase, forme Médicis, de 0^m20 de haut, en bronze dont la patine verte a presque disparu par suite de frottements. La face du pilier est ornée de trois appliques, toujours en même métal; la plus haute est une couronne de feuillage, celle du milieu a 0^m60 de longueur et représente un flambeau d'amour, la troisième est une petite rosace. Le grand côté antérieur du lit est constitué seulement par une traverse de 0^m16 de largeur qui relie entre eux les deux petits piliers; elle porte en son milieu une grande applique en bronze de 0^m60 de long et de chaque côté une couronne de feuillage.

L'ensemble de ce lit est assez imposant et d'une belle ordonnance; l'exécution très soignée de l'ébénisterie, aussi bien que des parties métalliques, dénote une fabrication disposant d'artistes dessinateurs, sculpteurs et ciseleurs que l'on ne rencontre, même encore aujourd'hui, que dans les centres importants. On en peut conclure, de façon presque certaine, que cette pièce a été fabriquée par l'une des premières maisons de Paris et qu'elle représentait ce qui se faisait de mieux à cette époque.

Parmi les autres objets provenant du mobilier acquis des anciens préfets, nous citerons :

Une commode en acajou de 1^m30 de largeur, avec dessus marbre gris, lequel ne paraît pas être de l'époque; elle a trois tiroirs ornés de poignées en cuivre, figurant des têtes de lions portant un anneau et elle est décorée de deux gaines en bois de six centimètres de largeur, surmontées par des têtes de femmes à l'antique, en bronze vert, de 0^m12 de hauteur.

Une table de nuit à colonnes, avec bases et chapiteaux en bronze.

Une curieuse table ronde, dessus marbre gris de 0^m95

Digitized by Google

de diamètre, supporté par une ceinture en acajou avec filet cuivre et trois pieds de biche surmontés par des mascarons en bois noir; ils sont reliés entr'eux à leur partie inférieure par une traverse en fer à trois branches. Ces pieds semblent antérieurs et provenir d'un autre meuble (fig. 2).

Fig. 2.

Une originale table à ouvrage, en marqueterie, composée d'une tablette carrée, de 0m60 de côté, qui peut être maintenue entr'ouverte à différentes inclinaisons par le moyen d'une crémaillère. L'intérieur est divisé en sept compartiments à double fond dont deux possèdent un dispositif à secret qui permet de les relever pour donner accès à des cases dissimiluées. Le tout est supporté par quatre cols de cygne en bois noir, se réunissant à un noyau central qui termine une lourde base carrée ornée de fortes moulures.

Une très jolie pendule en biscuit de Sèvres, estimée 336 fr. en 1809, et qui a aujourd'hui une valeur beaucoup plus grande. Elle porte la marque de Robert, horloger de la Reine au Palais Royal, elle est donc antérieure à la Révolution, du reste la décoration de la base indique le style Louis XVI. Le sujet représente « Vénus et l'Amour »; malheureusement certaines parties ont été brisées : l'Amour a perdu une jambe et quatre doigts des mains et

Digitized by Google

l'épaule de Vénus n'est plus recouverte d'une légère écharpe flottante (fig. 3).

Fig. 3.

Du mobilier acquis en 1814, à l'occasion du passage annoncé du Comte d'Artois, il existe encore méritant d'être cité :

Un mobilier de salon comprenant : deux canapés, dix fauteuils et huit chaises en noyer tripoli recouverts de reps de laine façonné avec décor Empire, laine et soie, imitant la tapisserie, achetés à Danton, tapissier à Lyon, pour le prix de 3.278 francs. Il ne reste intacts que deux canapés, cinq fauteuils et six chaises qui ornent aujourd'hui le cabinet de travail du préfet ; les autres sièges ont été recouverts d'une étoffe différente, à la suite probablement, des détériorations commises par les Piémontais.

Le bois de ces sièges est très simple, presque brutal, sans autre ornement qu'une petite feuille de saule à la naissance des bras. Mais l'étoffe est assez riche et d'un coloris agréable, que le temps est encore venu adoucir. Le fond, vert olive cendré, s'harmonise bien avec les différentes grada-

Digitized by Google

tions des jaunes et des roses qui forment les dessins. Au centre un papillon, les ailes éployées, de couleur neutre, est serti dans un cercle d'un bleu violent, mais qui ne détone pas cependant, grâce à ses dimensions réduites. Le dessin est ferme et d'une belle tenue d'ensemble; on regrettera cependant la sécheresse qu'y apporte ce losange central, caractéristique d'un style médiocre qui n'a pas su conserver la grâce des œuvres du XVIII[e] siècle (fig. 4).

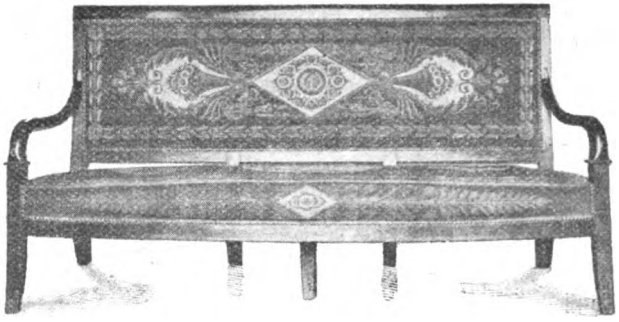

Fig. 4.

Nous citerons encore dans la même série :

Une console en acajou, dessus marbre gris de 0[m]90 de largeur, à colonnes rondes de 0[m]06 de diamètre avec base et chapiteau cuivre, portant une traverse ornée de trois appliques cuivre; elle a été payée 176 fr.

Un autre mobilier à peu près semblable au précédent et un peu plus ancien de quelques années, se compose encore d'un canapé, six fauteuils et quatre chaises recouverts de velours; les bras des fauteuils sont ornés de sculptures simples d'une bonne exécution.

En 1823, le mobilier de la préfecture s'enrichit d'une pendule en bronze doré mat, vendue par Carville, à Paris, pour la somme de 595 fr. Elle est ornée d'une figure symbolisant la poésie; une tablette placée sur la gauche porte les noms : Homère, Virgile, Pline [*sic*], Tasse.

En 1837, on achète douze fauteuils gondole en acajou pour 840 fr., douze chaises anglaises, également en acajou,

Digitized by Google

payées 300 fr., une méridienne en acajou, 210 fr., et un lit de repos en loupe de noyer à deux têtes pleines, 220 fr. Tous ces meubles ont été recouverts d'étoffes modernes et ne représentent plus maintenant qu'une valeur assez faible.

Le mobilier du grand salon, qui provient de l'ancien évêché, se compose de deux divans, six fauteuils et douze chaises à dossier à croisillons, recouverts d'une très belle soierie jaune d'or, probablement de l'époque. Le bois est du hêtre ou du noyer teinté en rouge pour imiter l'acajou. C'est un bon travail d'une époque d'art très médiocre.

Pour être complet, nous signalerons encore : trois sièges dépareillés laqués blanc, de style Louis XVI : un canapé, un fauteuil et une chaise.

Les autres objets du mobilier de la préfecture sont presque tous modernes et ne présentent aucun intérêt artistique.

Digitized by Google

L'ORDRE
DAUPHINOIS ET PROVENÇAL
DE
CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

(suite)

CHAPITRE IV

LA CHARTE DE CHARITE

Dès que les abbés de Chalais se virent à la tête de trois abbayes, ils cherchèrent à fixer les principes constitutifs de la nouvelle congrégation, les coutumes qui devaient y être observées, à préciser leurs propres droits, ceux des abbés qui leur étaient subordonnés et les rapports de l'abbaye mère avec les abbayes filiales, à déterminer enfin tous les actes qui devaient signaler l'établissement des nouvelles abbayes qui viendraient bientôt, sans doute, donner à leur ordre une opulence et une autorité plus considérable. La Charte de Charité répondit à tous ces besoins.

Cet acte, édité au XVII[e] siècle par Dom Martène[1] et connu depuis par un trop petit nombre d'érudits, n'est pas une œuvre originale; il reproduit dans ses termes et pres-

[1] Voy. n° 42. Cette charte a été divisée en différents paragraphes, numérotés de 1 à 48, auxquels nous renvoyons le lecteur pour chaque article de la règle.

Digitized by Google

que dans tous ses détails la Charte de Charité élaborée pour l'ordre de Citeaux. Ce caractère ne nous étonne point, car la Charte de Chalais nous semble cadrer merveilleusement avec l'influence que la règle cistercienne ne cessa, comme nous le verrons plus loin, d'exercer sur les Chalaisiens. Il ne doit pas cependant nous dispenser de faire de ce document une étude approfondie. Cet examen nous permettra d'expliquer plusieurs textes qui resteraient, sans cette clef, obscurs, et nous donnera le secret de la vitalité de l'ordre de Chalais.

La Charte de Charité qui fut promulguée en 1148 par le premier Chapitre général de l'ordre, traite à la fois des plus graves questions et des plus infimes détails. L'ordre de Chalais est formé, d'après elle, par la confédération de plusieurs abbayes, indépendantes quant à leur organisation intérieure, mais unies entre elles par un lien de charité et par l'observance d'une discipline identique. Aucune obligation pécuniaire n'est imposée par l'abbaye mère à ses suffragantes, car, dit-on, il ne convient pas que celle qui doit donner l'exemple de toutes les vertus s'enrichisse en appauvrissant ses subordonnées[2]. Le principal trait d'union entre les différentes maisons de l'ordre réside dans l'unité de la règle; en conséquence, la règle de St-Benoît, qui était d'ailleurs en usage dans toutes les premières abbayes de l'ordre, est imposée comme la plus pure et la meilleure. Mais, comme l'observance d'une règle ne suffit pas à créer une identité absolue, il est convenu que la discipline, les mœurs, les coutumes, la liturgie[3], les livres même en usage à l'abbaye de Chalais seront adoptés dans

[2] Voir le § 5.

[3] Chapitre I^er^, stat. 1 et 2 : « Precipimus... ut divinum officium... per omnes domos ordinis uno ritu celebretur... et... ut libri juxta exemplaria domus Cartusie corrigantur... » *Le Couteulx.* — Ann. Ord. Cartus. T. II, pp. 8-9.

Digitized by Google

toutes les maisons de l'ordre[4]. Cette décision, qui est la base de toute congrégation, est à rapprocher d'un statut analogue, inspiré probablement par le même modèle, qui fut édicté dans le premier chapitre général de l'ordre des Chartreux.

L'administration supérieure de l'ordre se réduit à deux organes qui se complètent l'un l'autre: l'abbé et le Chapitre général.

L'abbé général est l'abbé de Chalais; il a, en principe, la direction des affaires, mais il n'agit que d'après l'avis du chapitre et en union avec lui. Le Chapitre général, création cistercienne qui fut adoptée à Prémontré en 1109[5], à la Grande Chartreuse en 1142 et plus tard à Cluny, doit réunir l'universalité des abbés de l'ordre. Leur présence est rigoureusement exigée[6], et ceux qui sont retenus à leur siège par l'infirmité ou la maladie doivent s'y faire représenter par un procureur qui les excusera, sans toutefois tenir leur place[7]. Un manquement non justifié à cette

[4] Nous ne possédons aucun livre liturgique ayant appartenu à une abbaye Chalaisienne, si ce n'est peut-être un lectionnaire, attribué à Boscodon, qui faisait autrefois partie de la bibliothèque de l'hôpital d'Embrun et qui a dernièrement été versé aux archives des Hautes-Alpes. Cette attribution est d'ailleurs douteuse. Voir sa description dans l'Inventaire des Archives des Hautes-Alpes. (*H. suppl.*, *n°* 265). Quant au missel qui figure dans le fonds de l'Hôpital d'Embrun sous la cote H. suppl. 266 et qui, après un court séjour aux Archives des Hautes-Alpes, a été remis à ses propriétaires légitimes, il n'a jamais appartenu à Boscodon. L'examen du calendrier qui le précède, où la fête de Saint Benoît ne comporte ni vigile ni octave, les oraisons, les mentions historiques inscrites en marge nous démontrent de la manière la plus évidente qu'il provient de la cathédrale d'Embrun.

[5] L'ordre de Prémontré avait été doté d'un chapitre général dès sa fondation. Annuel comme celui de Citeaux, il avait une autorité supérieure à celle de l'abbé général. (Hugo (Card. Lud.). — Sacri et canonici/ ordinis/ Premonstratensis/ annales.../ T. I. — Nancei, 1734. In-fol., f° 6, n. ch. par 4 : « Voluit (Saint Norbert) ut [abbas generalis] capitulo generali prestaret obedientiam, ejus subesset juridictioni... »

[6] Voir § 25.

[7] § 26, 27.

Digitized by Google

prescription sera considéré comme une faute grave dont le délinquant devra demander pardon, sous peine d'encourir un blâme rigoureux, l'année suivante, à la séance du chapitre [8].

L'attribution principale de cette assemblée est la police supérieure de l'ordre. Elle est à la fois un conseil d'administration, un tribunal civil et une cour criminelle. Elle est pour les abbés une sorte de retraite annuelle pendant laquelle leur propre salut est spécialement envisagé et, pour les abbayes, un conseil de gouvernement dans lequel les intérêts généraux et particuliers sont tour à tour examinés.

Tout d'abord, le Chapitre général est, comme à Prémontré et à la Grande Chartreuse, seul compétent pour modifier, améliorer, augmenter ou corriger les articles de la règle [9]. Disposition sage qui permet de maintenir l'unité de régle et de résister à toute tentative de particularisme. Il veille, d'autre part, au maintien des bonnes coutumes et bonnes mœurs et corrige, lorsqu'il y a lieu, les abus qui pourraient s'être introduits dans le gouvernement des biens et des âmes [10].

Le Chapitre général est, en second lieu, chargé d'examiner et de terminer les litiges qui pourraient s'élever entre les différentes maisons [11], sur des questions d'intérêt matériel, ou sur des questions personnelles, il procède par voie d'accommodement et son rôle est plutôt de faire naître une entente que d'imposer une décision [12]. Il se transforme, par contre, en cour de justice pour statuer sur la dignité, le mérite et le démérite des abbés. C'est au cours de ses séances que les fautes commises sciemment ou involontairement par eux sont dénoncées, que les coupables doivent demander humblement pardon et que les

[8] § 28.
[9] § 29.
[10] § 6.
[11] § 32.
[12] § 30.

Digitized by Google

pénitences imposées sont accomplies[13]. Ces pénitences peuvent aller, dans les cas extrêmement graves, jusqu'à la suspension[14]. C'est en présence de cette assemblée que des demandes de secours pourront être faites. Lorsqu'une abbaye sera dans la détresse la plus complète, son supérieur exposera devant ses coabbés l'état misérable de son église et, si le cas est trouvé urgent, l'abbé de Chalais encouragera les supérieurs des autres monastères de l'ordre à y remédier selon leurs moyens[15]. C'est à cette mesure que l'abbaye de Chalais recourut en 1250, à la veille de son union avec Saint-Chef, mais sans succès, ses suffragantes ayant déclaré ne rien pouvoir faire pour elle[16].

La volonté du Chapitre général est manifestée par le suffrage des délibérants. Les intéressés ne peuvent se prononcer sur leurs propres affaires, à moins que l'abbé de Chalais n'en décide autrement, et, en cas de division des suffrages, l'avis de ce dernier et de ceux qui se sont rendus à ses raisons est prépondérant, comme étant celui de la « *sanior pars* »[17]. Les réunions de cette assemblée se succédèrent régulièrement pendant tout le cours du XII^e^ siècle; il en est fait mention en 1183, dans un document sur lequel nous aurons l'occasion de revenir[18]; quelques années plus tard, en 1191/2, un chanoine de Romans, Geoffred de Chatte, concéda aux frères de Chalais une vigne dont les fruits devaient former une cuvée spéciale, réservée au Chapitre général de l'ordre qui pourrait, à son choix, la vendre ou la consommer[19]. Pendant le XIII^e^ siècle, nous avons tout lieu de croire que cette assemblée

[13] § 31.

[14] § 32.

[15] § 35, 36.

[16] N° 148 : « abbas Calesiensis... postulavit... asserens... quod ab abbatiis sibi subditis nullum poterat subsidium invenire. »

[17] § 33, 34.

[18] P. et n° 67 : « Statuimus... quatenus... Lurensis monasterii abbas... tam ipse quam fratres sui... statuta generalis capituli custodiant. »

[19] N° 73.

Digitized by Google

ne cessa pas de se réunir plus ou moins régulièrement, sa dernière session eut lieu, semble-t-il, en 1249, pour confirmer la Charte de Charité, mais, à partir de cette époque, les évènements fâcheux qui vinrent modifier la constitution de l'ordre consacrèrent sa disparition.

Le second point sur lequel insiste la Charte de Charité est la visite, création cistercienne de même que le Chapitre général, et comme lui adoptée plus tard par Cluny et par Prémontré [20]. Cette visite est double, elle est exécutée tout d'abord par les abbés majeurs, c'est-à-dire par tous les supérieurs de maisons ayant donné naissance à quelqu'autre abbaye, et, en second lieu, par l'abbé général qui visite non seulement ses filiales directes, mais encore ses petites filiales.

L'abbé majeur visite, personnellement ou par procureur, ses filiales une fois par an, mais il ne doit pas pousser le zèle plus loin, à moins que des circonstances graves intervenant, la demande n'en soit faite à l'abbé de Chalais [21]. Cet empressement à réduire autant que possible le nombre des visites était sans doute nécessité par l'indigence des abbayes Chalaisiennes. La Charte de Charité de Citeaux contenait une décision différente et déclarait que, si l'abbé majeur fait à ses filiales des visites plus fréquentes, elles ne peuvent que s'en réjouir [22]. L'abbaye de Chalais, mère de toutes les autres, est visitée par les abbés de ses deux premières fondations : Boscodon et Albeval, de même que Cîteaux était inspectée par les abbés de ses quatre premières filiales.

[20] Cluny adopta la visite vers 1200 (*A. Bruel.* — Les/ Chapitres généraux/ de l'ordre de Cluny/... (*Bibl. de l'Ec. des Chartes,* t. 34, 1873, p. 543/4.) Prémontré ne semble avoir connu cette institution que dans le cours du XIII[e] siècle. Dans cette congrégation, les abbés des quatre premières fondations opéraient la visite de toutes les abbayes concurremment avec l'abbé de Prémontré. A Cluny, comme on le sait, des fonctionnaires spéciaux étaient chargés de cet office.

[21] § 13.

[22] L'ancien/ Gouvernement/ de l'Ordre de Cisteaux/... — Paris, 1674. In-16, p. 5 : *Si fratres amplius visitaverit, inde magis gaudeant.*

Digitized by Google

L'abbé majeur tient lieu et place de l'abbé visité pendant tout le temps qu'il demeure dans sa maison [23], il doit corriger les abus et punir les coupables. L'abbé général contrôle les visites de ses subordonnés; son pouvoir est à peu près absolu, mais il ne peut disposer des biens de la maison qu'il visite sans l'autorisation de son abbé et de ses moines [24].

Ni les visites de Cîteaux, ni celles de Chalais, n'ont donné lieu à ces procès-verbaux si précieux que les visiteurs de Cluny avaient coutume de rédiger; cependant nous relevons dans les textes diplomatiques, des traces souvent très explicites de ces voyages. En 1173, l'abbé de Boscodon visitant Chalais conclut, de concert avec l'abbé général, une transaction avec les Chartreux [25]. L'abbé d'Albeval-Beaulieu se trouve de même à Chalais les 19 avril 1230 et 12 juin 1231 [26]. L'abbé de Boscodon visite sa filiale de Lure le 13 avril 1266 [27]. L'abbé de Lure se rend pour la même raison à Clairecombe le 30 mai 1241.

De son côté, l'abbé de Chalais est à Boscodon en 1148, à Lure en 1191 et obtient pour cette abbaye un privilège de Guillaume de Forcalquier [28]. Le 8 septembre 1272, voyageant de nouveau dans l'évêché de Sisteron, il visite Lure, et souscrit à un compromis entre Guillaume de Signe et les habitants de St-Etienne [29]. La dernière mention de visite que nous trouvons est de 1286, date à laquelle Arnoux de Turriers, abbé de Boscodon, visitant l'abbaye de Prads-Faillefeu, convainquit Audibert Bas-

[23] § 8.

[24] § 10.

[25] N° 55.

[26] N°s 114, 120.

[27] N° 165.

[28] N° 84 « Ad ultimum... cum (Guigues de Revel)... visitaret postea monasterium de Lura... »

[29] 1272. — L'Hospitalet de Saint-Etienne, le 8 septembre : « Testes... dominus Rostagny, abbas de Chales... (*Bibl. de M. le chan. Ul. Chevalier, à Romans. — Dossiers Albanès, Boscodon.*)

Digitized by Google

tard, supérieur de cette maison, d'adultère, de parjure et de vol : il le déposa de sa propre autorité [30].

Malgré tous ces témoignages, il est douteux que, pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle, les visites aient été faites d'une manière régulière; les luttes intestines, la mauvaise administration des abbés, les irrégularités de toutes sortes qui signalent cette période, nous portent à croire au contraire que l'assiduité ou la rigueur des abbés majeurs s'était singulièrement relâchée.

La question des nouvelles fondations tient une large place dans la Charte de Charité, elle était d'ailleurs d'actualité à cette époque d'expansion et de prosélytisme.

Pour cette intéressante question, la règle est la suivante. L'abbé de l'abbaye fondatrice devra, les questions matérielles réglées, lire à l'évêque du diocèse où il établit sa filiale, les statuts de l'ordre de Chalais et lui expliquer les prescriptions [31]. Celui-ci, par des lettres solennelles, adressées à l'abbé de Chalais, confirmera la fondation nouvelle; il soumettra, perpétuellement et sous la menace de l'excommunication, l'abbaye qui vient d'être fondée aux institutions et aux décrets du Chapitre général. Ceci fait, la nouvelle maison sera reçue officiellement dans la congrégation à la prochaine réunion générale des abbés.

Toutes ces formalités, qui pourraient paraître inutiles, avaient cependant un but des plus importants, consacrer l'indépendance de l'ordre et l'affranchir de la juridiction de l'ordinaire. Imposer aux évêques la reconnaissance des privilèges que s'attribuait le Chapitre général, c'était les obliger à renoncer à toute ingérence tant spirituelle que temporelle dans les affaires des abbayes Chalaisiennes. Cette indépendance tant recherchée, bien peu d'évêques se résignèrent à l'accorder; aussi ne possédons-nous aucune

[30] Nous avons mention de cet acte dans le texte de prestation de serment du successeur d'Audibert, connu par Fournier et actuellement perdu (*Fournier*, op. cit., t. II, p. 74). Voir aussi : *Columbi.* — Opuscula varia..., p. 525.

[31] § 22.

Digitized by Google

confirmation analogue à celle que prescrivait de faire la Charte de Charité. Loin de là, dans deux chartes de fondations postérieures à 1148, nous voyons les évêques animés d'un tout autre esprit et plus soigneux d'assurer la bonne perception de leurs droits utiles que la stricte observation de la Charte de Charité. Dans la charte de Valbonne, l'évêque d'Antibes ne fait aucune allusion au Chapitre général; l'archevêque d'Arles, par contre, dans la charte de confirmation de Pierredon, après s'être réservé toutes sortes de droits tant pécuniaires qu'honorifiques, ajoute une clause intéressant le changement possible de règle, dont la teneur nous rappelle vaguement les prescriptions de la Charte de Charité.

Les élections abbatiales sont réglées de la manière suivante: lorsqu'un siège devient vacant, soit par décès, soit pour toute autre cause, l'abbé majeur, ou, si la vacance est produite par la mort de l'abbé général, l'abbé de Boscodon avec celui d'Albeval, se transporte sur les lieux, prend en main l'administration de l'église privée de son chef et la conserve jusqu'à l'élection prochaine[32]. Le collège électoral, formé par tous les moines de l'abbaye à pourvoir, ceux-là même qui, élevés dans quelque autre maison à la dignité abbatiale, ont quitté leur abbaye, est convoqué pour un jour fixé à l'avance[33]. Les électeurs peuvent choisir leur élu non seulement parmi tous les moines de l'abbaye, mais aussi parmi les abbés et les moines des églises filiales[34]. Pour l'élection de l'abbé général, un délai de 15 jours est imposé; le corps électoral comprend, en outre de ses membres ordinaires, tous les abbés Chalaisiens et le nouvel abbé général peut être choisi parmi les moines de l'ordre tout entier[35].

Le cas de résignation n'est point placé au nombre de ceux qui peuvent amener la cessation des fonctions abba-

[32] § 37.
[33] § 38.
[34] § 44.
[35] § 41, 42.

Digitized by Google

tiales, mais cette faculté semble n'avoir pas été contestée aux abbés, car nous les voyons en user, soit par démission simple, ainsi que le fit vers 1250 Pons, ex-abbé de Valbonne, qui, après quelques années d'abbatiat, se retira au monastère de Lérins, soit par accession à un autre siège abbatial ou à un siège épiscopal, comme le firent Bernard, évêque de Valence, Guigues de Revel, successivement abbé de Boscodon, de Lure et de Chalais, puis évêque de Digne, et Imbert, abbé de Lure, nommé ensuite évêque de Riez. Il est par contre copieusement traité de la déposition qui semble pouvoir s'effectuer de deux manières, soit pour ainsi dire par persuasion, soit par force. Le premier mode sert à punir l'incapacité et l'indolence plutôt que le vice, sa procédure semble avoir été imaginée pour défendre les abbés contre les excès de pouvoir de leurs supérieurs. L'abbé incapable est prié par l'abbé majeur de se retirer, mais il doit prendre cette grave détermination de lui-même et abandonner son siège de bon gré; on l'encourage cependant, avant d'en arriver à cette extrémité, à réunir quelques uns de ses coabbés et à délibérer avec eux sur le meilleur parti à prendre [36]. Lorsqu'il s'agit au contraire de manquements graves à la sainte règle ou aux bonnes mœurs, comme c'était le cas pour l'abbé de Prads-Faillefeu, dont nous avons parlé précédemment, le coupable reçoit quatre avertissements, et si, dans l'intervalle de ces délais successifs, il n'est pas venu à résipiscence, il est arraché de force de son siège et immédiatement remplacé [37].

Les élections se firent canoniquement à Chalais et dans ses filiales jusqu'à la dissolution de l'ordre, mais un pouvoir dont l'action n'avait pas été prévue ne tarda pas à intervenir dans ce domaine où les seuls intéressés eussent dû se mouvoir. Les évêques, en effet, s'arrogèrent de bonne heure le droit de confirmer les élections. L'archevêque d'Arles se réserve cette faculté dans la charte de

[36] § 45, 46.
[37] § 47, 48.

Digitized by Google

fondation de Pierredon et il est probable que les autres abbayes de l'ordre, bien que cette clause n'eût point été exprimée lors de leur fondation, eurent à souffrir des empiètements de l'ordinaire, surtout vers la fin du XIII[e] siècle, lorsque l'ordre de Chalais commença à se désagréger.

Les autres articles de la Charte de Charité[38] sont une série de décisions sans importance, concernant des questions de préséance d'un intérêt médiocre sur lesquelles il est inutile d'insister.

CHAPITRE V

NOUVELLE EXTENSION DE L'ORDRE

La période qui s'étend de 1148 à 1165 est assurément celle où l'ordre de Chalais se développe avec la plus grande rapidité. Il ne cesse, pendant ces vingt années, de multiplier ses filiales et d'accroître le nombre de ses monastères; Chalais n'est d'ailleurs plus seul à fournir le contingent des moines émigrants; Boscodon, nouvellement gagné à la règle Chalaisienne, fait aussi du prosélytisme et devient un nouveau foyer d'expansion. L'activité de cette abbaye se manifeste tout d'abord par la fondation de l'abbaye de Prads[1]. Nous sommes très mal renseignés sur

[38] § 8, 9, 15 à 21.

[1] Cette abbaye porte primitivement le nom de Prads (*Pratis* et quelquefois, par erreur *Pratimollis*) tiré du village auprès duquel elle était construite; le nom de Failhefeu (*Faillifoco, Faillefuec*) qui dérive du nom de la forêt à laquelle elle était adossée, apparaît en 1290 et se substitue, à partir de cette époque, au nom primitif.

Digitized by Google

cette maison religieuse; nous ignorons le nom de ses fondateurs et la date à laquelle elle fut appelée à l'existence ne peut être indiquée qu'approximativement. Prads, en effet, n'était pas encore fondé en 1145 puisqu'il n'est point confirmé à Boscodon dans la bulle pancarte du pape Eugène III et la première mention de son existence est de 1157. C'est donc entre ces deux dates, probablement vers 1150, qu'il entra dans l'ordre de Chalais. Il n'est pas certain que Prads ait été directement placé sous la dépendance de Boscodon, un passage de l'histoire du collège Saint-Martial d'Avignon, par Bertet [2], semble indiquer que ce monastère aurait primitivement appartenu à Cluny, puis aurait été concédé ultérieurement à Boscodon; mais cela est peu probable, car il n'est fait aucune mention de cet établissement, soit sous le nom de Prads, soit sous celui de Faillefeu dans les bulles pancartes du XII[e] siècle, confirmant les possessions de Cluny dans le diocèse de Digne.

La position de cette abbaye n'était pas sans analogie avec celle de Boscodon; située dans la vallée du Riou de l'Aune, affluent de la Bléone, qui rappelle celle de l'Infernet, à huit kilomètres du village de Prads, adossée à une admirable forêt de sapins et de hêtres dont elle avait l'entière propriété, cette maison religieuse n'atteignit pas cependant un développement aussi considérable que celui de sa fondatrice. Nous ne connaissons pas le détail de ses acquisitions, mais nous savons qu'elle possédait, à la fin du XIII[e] siècle, outre la forêt de Faillefeu, les montagnes pastorales des Chanz, de la Baisse, la grosse ferme de

[2] *Bertet.* — Historia / chronologica / rectorum / collegii / Sancta Martialis... Avenionense. — S. l., 1688 in-f°, p. 25 : « Prioratus ille de Faillifoco... ordini Cluniacensi fuerat restitutus æquitate et auctoritate Caroli II... »

Digitized by Google

Malbosquet[3] et une certaine part dans les seigneuries de Mallemoisson, Sainte-Colombe et Aiglun[4].

La seconde fondation de Boscodon, de moindre importance que la première, fut celle du prieuré de Saint-Maurice de Valserres. Ce prieuré, situé au diocèse d'Embrun, sur ses limites du côté de l'évêché de Gap, était placé sur une hauteur entre Valserres et Remollon et, comme tous les établissements Chalaisiens, entouré d'une forêt, le bois de Saint-Maurice, dont les moines faisaient l'exploitation. Cet établissement, confirmé pour la première fois en 1176 à Boscodon, est de fondation plus ancienne; il semble avoir été donné à cette abbaye entre 1150 et 1160. Il ne fut pas fondé dans l'ordre de Chalais, comme son vocable l'indique, mais on ne sait à quel établissement religieux il appartenait primitivement. Il eut, au début de son agrégation avec Chalais, une existence indépendante, son prieur siégeait au chapitre général[5], mais les espérances qu'il avait fait concevoir ne se réalisèrent pas et il ne fut jamais élevé au rang d'abbaye, auquel il semble avoir cependant aspiré.

La fondation de Lure, qui fut pour l'ordre de Chalais

[3] Visites de Cluny (*Bibl. Nat. lat.* 1271, *fol.* 10-13). Acte de 1309. Renseignement fourni par M. L. Royer.

[4] Reconnaissances de frère Mathieu de Herricis, prieur clusinien de Faillefeu, du 19 décembre 1307. (*Arch. des Bouches-du-Rhône,* reg. coté B. 2, perg. fol. 265). Voir aussi : *Arch. de Vaucluse,* H. 2, acte du 21 fév. 1435.

[5] Voy. n° . Le prieuré de Saint-Maurice de Valserres fut confirmé à Boscodon par les bulles pancartes de 1176 et 1198. En 1270 il acquiert une maison à Saint-Etienne-d'Avançon (*Mont. Inventaire des titres de l'abbaye de Boscodon en* 1712, *Arch. du château de Picomtal*); il comprenait en 1766 une maison d'habitation, une ferme, quelques terres et percevait plusieurs droits de lods et censes sur les régions avoisinantes; il jouissait alors de 76 l. de rente. Il fut octroyé, en 1770, lors de la suppression de Boscodon, à l'archevêque d'Embrun. Voici les noms de quelques-uns de ses prieurs : Surianus, 1186. — Guigue de Savine, 1347. — Antoine de Bessalis, 1465-69. — Claude de la Font, 1518. — André Bardon, 1540. — Pierre Vinet, 1578-85. — Jean-Baptiste de l'Epine, 1592-1602. — Jacques Imbert, 1612. — Etienne Brunenc, 1668-9. — Jean Albrand, 1712-26. — Jacques Silvestre, 1731-1766.

Digitized by Google

un accroissement d'une toute autre importance, est de quelques années seulement postérieure à celles que nous venons d'imaginer. Sa date exacte est difficile à déterminer et les auteurs qui ont abordé ce problème sont loin d'être d'accord [6].

Cependant, si nous nous reportons au texte de la donation primitive, nous voyons qu'elle fut faite sous l'episcopat de Pierre, évêque de Sisteron, qui siégea de 1135 à 1171. Nous savons, d'autre part, que Lure n'existait pas en 1157 et que sa fondation fut confirmée par Guillaume de Forcalquier vers 1165/6 (?). Cet événement doit donc être placé entre 1160 et 1165 [7].

Les auteurs de la donation du lieu de Lure, comme ceux de la donation de la forêt de Boscodon, étaient de petits seigneurs voisins de la solitude où devait s'établir les moines Chalaisiens, mais, tandis qu'à Boscodon les donateurs étaient tous membres de la même famille, on trouve dans la charte de fondation de Lure des représentants de cinq maisons différentes, les uns, comme les seigneurs des Orgues [8], de Gravezon et de Montlaux, sont membres de la noblesse locale et possèdent la majeure partie du territoire concédé, les autres sont de petits propriétaires, voire

[6] *Fournier* (op. et éd. cit., t. I, p. 710) indique 1183; *la Gallia Christiana* (t. I, col. 510) place ce fait avant 1170, les *Annales Ordin Cartus.* (t. II, p. 368) vers 1172, *Izoard* : Izoard (M.). — Histoire/ de la Chapelle ou Sanctuaire de/ Notre-Dame de Lure... — Forcalquier, 1858, in-8°, p. 32, 33) 1166; *Reynier-Vigne* : Reynier-Vigne (Alfred). — (Notre-Dame de Lure/, son abbaye/ et/ son pélérinage/. — Marseille, 1886, in-8°, p. 60) 1149-1169.

[7] La tradition populaire rapportée par Reynier-Vigne (*Op. et loc. cit.*) veut que les fondateurs de Lure se soient chargés des frais de construction de l'abbaye.

[8] La famille des Orgues, qui paraît avoir été la principale donatrice, s'éteignit au milieu du XIII[e] siècle. Foulque avait un frère, Raymond, mort avant 1202 en laissant une fille, Jaucerande. Celle-ci épousa Bertrand Pandolphi. On peut mentionner encore un Olivier des Orgues qui vivait en 1253. (*Pelloux* (*L.*). — Notice/ géographique et historique / sur les communes du canton / de Saint-Étienne-les-Orgues/... — Forcalquier, 1887. In-8°. p. 12).

Digitized by Google

même de simples tenanciers; ils font abandon des quelques terres formant enclave dans le territoire concédé par leurs seigneurs.

Les limites du territoire accordé à Lure sont à peu près impossibles à déterminer si l'on se base uniquement sur les documents diplomatiques; en effet, aucun scribe, ni celui de la charte de donation, ni celui du privilège confirmatif du comte de Forcalquier ne s'est mis en peine de les indiquer, par la seule raison que le territoire dont il s'agissait formait, depuis plusieurs siècles déjà, une entité qu'il était superflu de définir. En effet, le domaine de Lure, d'abord signalé à la piété des fidèles par le séjour qu'y fit saint Donat, avait déjà, au Ve siècle, servi de refuge à une colonie de moines conduite par saint Mary, et placée par lui sous la dépendance de l'abbaye de Bodon. Chassés par l'invasion sarrasine, les premiers habitants de Lure abandonnèrent au IXe siècle leur abbaye qui fut détruite de fond en comble[9]. Le territoire de Lure retourna alors au domaine comtal et, ayant été cédé vers 1110 à Adélaïde de Forcalquier par son père, celle-ci l'abandonna à Gérard Chabrier, évêque de Sisteron. Par suite il fut usurpé par les particuliers, vendu ou accensé aux différentes familles qui devaient plus tard en faire hommage à Boscodon.

Ce territoire, presque entièrement recouvert par une vaste forêt de chênes et de hêtres, dont on admire encore les restes, était compris, autant qu'on peut le conjecturer, entre la combe de Chevalet et la combe de l'Ours, à l'est et la combe Longue à l'ouest, s'étendant au nord jusqu'à la crête de la montagne de Lure et, au sud, jusqu'à une ligne passant par l'Aven de Miravail, le ponchon de Pomier et le Jas-Durand. L'abbaye était située auprès de

[9] On pourrait peut-être attribuer à la chapelle primitive de Lure le mur gauche de l'église actuelle dont l'aspect et la construction sont totalement différents de celui de droite.

Digitized by Google

la fontaine de Marterol, actuellement tarie, dont l'eau s'écoulait autrefois dans la combe de Lure [10].

L'abbaye de Lure s'organisa avec une certaine lenteur; vers 1166, Guillaume et Bertrand de Forcalquier confirmèrent, sous l'influence de leur grand'mère, Garsende d'Albon, la donation des seigneurs des Orgues, et quelques années plus tard, vers 1170, les moines de Boscodon allèrent prendre possession de leur nouvelle filiale. L'année suivante, enfin, Guigues de Revel, l'artisan de la réforme Chalaisienne à Boscodon, y fut élu abbé.

Mentionnons en passant à cette époque la fondation du prieuré de Pailherols, au diocèse de Riez, auprès des Mées. Ce prieuré, qui devait dans la suite devenir fort important, fut fondé par Isnard de Pailherols, entre 1167 et 1176 [11].

[10] N° 52. Nous connaissons mal le détail des acquisitions de l'abbaye de Lure, nous savons seulement qu'elle possédait au milieu du XIII[e] siècle les églises de Notre-Dame du Réal, de Saint-Pierre de Sampson, de Saint-Gérald de Peypin, de Notre-Dame de Clumanc, de Saint-Pierre de Rousset, de Saint-Nazaire de Ribiers, une ferme à la Roche de Volx et à Molière, des propriétés à Sisteron, Forcalquier, Manosque, Quinson, Combeze, Mison, Ribiers, Malcor, Saint-Michiel, Curel, Montlaux, Revest, Les Orgues, Saint-Etienne, un domaine dans la vallée de Saint-Pons, des cens à Saint-Cannat-lez-Villeneuve et un vaste domaine au grand Gubian (au Revest, entre Ongles et Banon). (*Arch. des Bouches-du-Rhône*, B. 173, f° 154. — *La Plane* (*Ed. de*). — Histoire/ de/ Sisteron tirée de ses archives... — Digne, 1843, t. II, p. 399. — *Reynier-Vigne* (*Alf.*). — Notre-Dame de Lure, son abbaye et son pélerinage, p. 168).

[11] Voy. *Féraud* (*J.-J.-M.*). — Histoire/ géographique et statistique/ du/ département des Basses-Alpes./. — Digne, 1879. In-8°, p. 367 et Souvenirs religieux des Eglises de la Haute-Provence.., p. 54 et suivantes. D'après la même source, Guillaume de Pailherol et ses trois frères, Pierre, Raymond et Bertrand, permirent aux moines du nouveau prieuré de faire paître leurs troupeaux sur leurs terres. En 1176, la grange de Pailherol est confirmée par le pape à l'abbaye de Boscodon; entre 1167 et 1180, Guigues de Gaubert lui concède quelques terres en présence de Henri, évêque de Riez; en 1187 et 1193, Cordel, seigneur de Brunet, lui fait une donation. Ce prieuré s'accroit, au début du XIII[e] siècle, du château de Pailherol, concédé par Rainier de

Digitized by Google

C'est probablement aussi à cette époque que l'ordre de Chalais ajouta à ses filiales l'abbaye d'Almeval dont il est fait mention depuis 1179, mais nous ne saurions, malgré des recherches minutieuses, fournir à son sujet un renseignement précis. Nous avons cependant tout lieu de croire que cette abbaye n'était située ni en Provence, ni dans les comtés de Gapençais et d'Embrunais, ni même dans le diocèse de Grenoble; elle pourrait plutôt se placer en Viennois. Elle est confirmée à Chalais en 1179 et en 1182; en 1192, son abbé assiste au Chapitre général avec les autres abbés de l'ordre. A partir de cette date, on ne trouve d'elle aucune mention.

Thoard en 1195 et par Raymond d'Oraison en 1212. Vers 1250, il percevait les trois quarts des droits de pâquerage sur son territoire. Le 24 juin 1256 enfin, le pape confirma à Boscodon la propriété de Pailherol alors définitivement constitué. Notre cartulaire contient quelques autres actes sur ce prieuré qui nous mettent au courant de sa vie journalière: il soutint en 1219 un procès contre Ganagobie. En 1300 et 1333/4, il est en litige avec les habitants des Mées. Esmieu (*Esmieu [Jean-Jacques]*. — Notice historique et statistique de la ville/ des Mées/... — Digne, 1803, in-8°, p. 435-41) nous cite en 1368 un autre procès avec les mêmes habitants qui avaient pris parti pour un certain Pierre Peytral, ex-moine de Pailherol, contre son ancienne communauté. Au XV^e^ siècle (?), Pailherol fut abandonné par ses moines: il devint une ferme dépendant de la mense abbatiale. Ce domaine comprenait alors les deux chapelles de Saint-Honorat et de Saint-Blaise (*D. Simon Bartel.* — Historia/ et chronologica presulum sancte/ Regensis ecclesie nomenclatura/... — Aquis Sextiis, 1596, p. 62), le château de Pailherol et ses dépendances, des dîmes, des tâches, des droits de lods sur les paroisses des Mées et de Brunet (*Arch. du Château de Picomtal*). Il produisait 1000 charges de blé (*Esmieu*, loc. cit.) et était arrenté 1600 florins. (*Arch. du Château de Picomtal.*) Au XVII^e^ siècle, il était loué 5300 livres, 50 coupes de vin, deux cochons gras, 12 dindons, 4 paires de poulets, 20 paniers d'amandes par an. En 1770, lors de la suppression de Boscodon, il avait été cédé à la ville des Mées contre une rente perpétuelle qui fut attribuée au séminaire d'Embrun (*Arch. Nat.* G. 9, 124). Voici les noms de quelques-uns de ses prieurs: Hugues d'Ancelle, 1333/4. — Antoine Rostaing, 1596. — Philippe Robaud, 1608. — Jacques Béraud, 1712.

Digitized by Google

Après toutes ces fondations, qui s'échelonnaient de 1150 jusqu'à 1165 environ, l'expansion de l'ordre de Chalais subit un temps d'arrêt et, pendant plus de vingt ans, les abbayes anciennes, comme les nouvelles, demeurent stériles.

CHAPITRE VI

LE PROJET D'UNION A CITEAUX

Au temps d'arrêt que nous constatons, de 1165 à 1180, dans le développement de l'ordre de Chalais, correspond pour la maison mère une période de malaise, puis de crise, dont les péripéties contribuent à énerver le zèle de la congrégation tout entière.

Nous avons déjà montré au début de ce travail l'abbaye de Chalais confinée dans ses montagnes, pauvre, condamnée par sa proximité avec la Grande Chartreuse à toujours la jalouser sans jamais l'égaler, manquant surtout de cette indépendance que crée la richesse et qui donne la puissance. L'hostilité des seigneurs ecclésiastiques, leur sans-gêne vis-à-vis d'elle, vint rendre plus pénible encore sa situation. Cette animosité n'avait rien d'ailleurs de spécial à l'ordre de Chalais. La malveillance naturelle du clergé séculier, égoïste et envahissant, vis-à-vis du clergé régulier animé d'un esprit d'indépendance et de particularisme, restait impuissante à l'égard des grandes congrégations religieuses qui, fortes de l'appui du pape et des seigneurs temporels, avaient su acquérir, de fait sinon de droit, une autonomie presque absolue. Cette malveillance, par contre, devenait une entrave insupportable pour les petites abbayes ou les petites congrégations qui, comme Chalais, n'avaient personne pour les défendre. Loin de se confor-

Digitized by Google

mer à l'invitation de la Charte de Charité qui faisait promettre aux évêques de respecter l'indépendance des abbayes de leur diocèse, les prélats, ardents à étendre leur autorité, s'arrogeaient des droits confirmatifs sur les élections abbatiales, intervenaient dans l'administration des biens, dans l'organisation du culte, se réservaient des droits de visite, d'albergue, accablaient les moines de contributions et de redevances de toutes sortes.

L'abbé de Chalais et le Chapitre général comprirent bien vite que la première condition de prospérité pour leur ordre était dans l'affranchissement de toutes ces entraves. Il était cependant peu probable que les souverains pontifes consentissent à accorder un privilège d'immédiateté, même mitigé, à un ordre qui n'avait point encore donné de preuves suffisantes de son activité et de son dévoûment particulier au Saint Siège; on dut s'arrêter en conséquence à une autre solution, moins avantageuse, à vrai dire, pour l'ordre dont elle consacrait la ruine, mais à la fois plus sûre et plus profitable aux maisons déjà existantes, à savoir, l'affiliation à quelqu'une de ces grandes congrégations qui jouissaient déjà, d'après leurs anciens privilèges, de cette indépendance tant souhaitée. Parmi les congrégations auxquelles l'ordre de Chalais pouvait songer à s'agréger, celle de Citeaux fut préférée: la similitude de règle, d'usages et de principes préparait d'ailleurs merveilleusement une agrégation qui devait être rendue plus facile encore par l'organisation décentralisatrice cistercienne, qui laissait à chacune des abbayes mères la visite et la haute administration de ses filiales, comme cela avait lieu dans l'ordre de Chalais.

C'est vers 1162-1163, que les pourparlers s'engagèrent à ce sujet entre les représentants de l'ordre Chalaisien et l'abbé de Bonnevaux dont la maison était toute proche de Chalais et, vers la fin de 1163, l'affiliation souhaitée fut chose faite [1].

[1] Nous assignons cette date à l'agrégation à Citeaux en observant que c'est à partir de 1164 que les Chartreux commencent à susciter aux Chalaisiens les difficultés de toutes sortes qui furent le prétexte de la rupture.

Digitized by Google

Cet acte important, qui palliait les inconvénients dont l'ordre souffrait, ne semble pas avoir été trop mal accueilli par l'évêque de Grenoble; peu après son accomplissement, en effet, il le ratifia solennellement, mais en subordonnant sa décision à l'approbation que les Chartreux seraient appelés à donner[2]. Cette réserve, fâcheuse pour Chalais, puisqu'elle faisait de l'ordre voisin et prospère, l'arbitre de son sort, n'a rien qui puisse nous étonner, surtout si nous observons que Jean de Sassenage, alors évêque de Grenoble, appartenait à l'ordre de saint Bruno et devait, à ce titre, lui être entièrement dévoué. D'ailleurs, les Chartreux n'étaient point à cette époque une puissance à dédaigner, et il était naturel, sinon juste, étant donnée la proximité des deux abbayes, que l'on sauvegardât, en cas de conflit, les convenances de la plus illustre aux dépens de la moindre. Or, ce conflit, que Jean de Sassenage semblait prévoir, ne tarda pas à se produire. Les causes en sont faciles à deviner. L'installation, pour ainsi dire à leurs portes, de la congrégation cistercienne dont la puissance dépassait la leur, était, pour les disciples de saint Bruno, un danger qu'il fallait à tout prix éviter; aussi, loin de donner au fait accompli un acquiescement gracieux, firent-ils retentir les échos de leurs protestations indignées. Cependant la Grande Chartreuse avait affaire à forte partie; derrière la petite abbaye de Chalais, il y avait Bonnevaux et tout l'ordre cistercien qui avait, comme elle, bec et ongles pour se défendre. L'intimidation n'était pas possible, il fallait des raisons ou, tout au moins, des prétextes pour déclarer cette agrégation impossible et la faire annuler; les Chartreux eurent vite fait d'en trouver.

Ceux-ci avaient obtenu des souverains pontifes, au milieu du XII[e] siècle, un privilège interdisant à tout ordre religieux de s'établir à moins de quelques lieues de leur

[2] N° 57. Mandement d'Alexandre III: « Tamen venerabilis frater noster... Gratianopolitanus episcopus... absolute non suum prestitit in hac parte consensum, sed cum ea conditione si fratres Cartusienses super hoc consentirent. »

Digitized by Google

monastère. Cette interdiction ne pouvait concerner l'abbaye de Chalais, installée auprès d'elle depuis 1101, tant qu'elle demeurait dans son premier institut; mais, l'abbaye changeant de règle et s'agrégeant à Cîteaux, pouvait être assimilée à un ordre nouveau et considérée comme violant de ce fait le privilège pontifical. A cette contestation vint bientôt se mêler une discussion relative aux limites des propriétés des deux monastères. Les possessions des Chartreux étaient à l'ouest, d'une manière continue, limitrophes de celles de Chalais : la vallée du Fenaison, affluent de l'Isère, le col de la Charmette, le Janvier, et la Grande Courrière étaient les jalons de la frontière entre les deux religions; cependant, malgré ce voisinage, jamais aucune contestation ne s'était élevée entre elles. Mais à peine l'agrégation était-elle prononcée que de prétendues violations de territoire, suivies de rixes entre bergers, d'enlèvement de troupeaux, que les Chartreux affectèrent de considérer comme la conséquence naturelle de l'immixtion des moines de Bonnevaux dans l'administration de Chalais, vinrent donner aux Chartreux un nouveau sujet de plaintes.

Les Chalaisiens, désireux avant tout de ne point compromettre leur tranquillité, offrirent un arbitrage qui fut accepté et aboutit en 1165 à une révision des frontières communes, à laquelle l'évêque de Grenoble consentit à présider. Mais cette solution ne pouvait satisfaire les Chartreux et leur mauvaise volonté fut telle que les contestations recommencèrent bientôt après. Apaisées de nouveau en 1170, sous le patronage de l'évêque de Belley, elles reprirent une nouvelle intensité; elles furent réglées une dernière fois et plus solennellement en 1173[3]. Cependant, et ce fait nous prouve bien que le débat avait une portée plus haute, ces différentes tentatives d'accord demeurèrent impuissantes à réconcilier les deux voisines; les Chartreux se décidèrent à se pourvoir en cour de Rome et à donner au débat son ampleur définitive.

[3] N° 55.

Digitized by Google

C'est vers 1175 qu'un frère Chartreux et un moine de Bonnevaux se rendirent à Rome, chargés de mémoires, de pétitions, de suppliques et de lettres de recommandation des diverses personnalités laïques et ecclésiastiques [4] qui avaient pris parti dans le différend, afin de mener à bonne fin ce procès qui, se dégageant des tracasseries inutiles dans lesquelles il s'était jusqu'alors confiné, devait, cette fois, revêtir sa véritable forme et décider de la validité de l'union contractée par Chalais avec la congrégation de Cîteaux.

Cette évocation de l'affaire devant le pape était pour les Chartreux de la plus grande habileté. Le loyalisme qu'ils avaient montré dans la lutte d'Alexandre III contre l'antipape Victor, en 1165/6, les services qu'ils avaient rendus à la papauté dans l'affaire de l'évêque schismatique Godefroy, rival de Jean de Sassenage, les plaçait devant ce juge suprême dans une position toute privilégiée dont ils n'allaient pas tarder à ressentir les effets [5]. Saisi de l'affaire, le pape, peu satisfait des renseignements fournis par les procureurs envoyés à sa cour, sollicita de l'archevêque de Vienne, son légat, des renseignements circonstanciés sur le procès; l'affaire entendue, il délégua, pour juger le différend, l'archevêque de Tarentaise, l'évêque de Valence et l'abbé d'Abondance.

Ce tribunal se montra peu expéditif, car ce ne fut que vers le début de l'année 1177 que la sentence définitive fut prononcée. Les juges délégués considérant que l'agrégation à Cîteaux n'avait été autorisée par l'évêque de Grenoble que sous la réserve d'un consentement formel de la part des Chartreux, que ce consentement avait été refusé et que l'acquiescement dudit évêque se trouvait par conséquent inexistant, considérant en outre que cette agréga-

[4] N° 57. Mandement d'Alexandre III : «... Cum quidam monacus bone Vallensis et quidam frater Cartusiensis pro facto Calesiensis monasterii ad presentiam nostram non solum literas fratrum ejusdem monasterii nobis representarent, sed etiam scripta aliarum plurium personarum, ex quarum tenore... »

[5] Voy. *Prudhomme*. Histoire de Grenoble..., pp. 98, 99.

Digitized by Google

tion avait eu pour effet de soulever de graves contestations entre Chalais et les Chartreux, conclurent, par respect pour les prérogatives et la tranquillité des disciples de Saint Bruno, à l'annulation pure et simple de l'agrégation antérieurement prononcée et ordonnèrent le rétablissement de l'état de choses primitif.

Cette décision obtint la ratification du Saint-Siège et fut signifiée à Chalais par un mandement daté du 8 mai 1177 où des exhortations à la constance et à la résignation dissimulaient mal le souci de ne point mécontenter leurs rivaux [6].

Ce cruel échec, qui devait éteindre à jamais les tentatives d'indépendance de l'ordre de Chalais et l'obliger à suivre ses destinées propres, fut suivi de différentes manifestations qui eurent pour but d'en amoindrir ou d'en augmenter la portée. De la part du Pape et des Chartreux, vrais artisans de cet échec, il semble que le principal souci ait été de faire oublier à Chalais et de réparer autant que possible le dommage qui lui avait été causé. Alexandre III, deux ans après l'acte de 1177, le 28 mars 1179 et son successeur Luce III, le 12 mai 1182 [7], accordèrent l'un et l'autre à Chalais une bulle pancarte confirmant ses possessions et consacrant sa prééminence sur toutes les abbayes de son ordre, tandis que l'évêque de Grenoble et les Chartreux obtenaient conjointement, de l'évêque de Belley, pour la même abbaye de Chalais les dîmes de 12 charruées de terre à prendre dans les paroisses de Belmont et de Tramonet [8].

Dans une autre sphère, l'humiliation de 1177 fut accueillie avec moins de calme et de modération. Les Chartreux n'étaient les seuls en effet, à profiter de l'isole-

[6] N° 59.

[7] N°s 62, 65.

[8] N° 64. « Ego Johannes Gratianopolitane ecclesie dictus episcopus ... notum facio... quod... Bellicensis episcopus... dedit... Hoc autem factum est precibus nostris et fratrum Cartusiensium...

Digitized by Google

ment de Chalais et leur victoire était aussi un triomphe pour le clergé séculier. L'agrégation projetée et si heureusement conjurée n'aurait-elle pas eu pour effet immédiat d'ôter aux évêques tout prétexte à intervention et de les priver de leurs droits utiles, fruits de leurs réserves et de leur domination? La bulle d'Alexandre III était pour eux une véritable délivrance et quelques-uns d'entre eux eurent le mauvais goût de le témoigner trop vivement. L'archevêque d'Embrun en 1179 et l'évêque de Sisteron en 1183, d'autres peut-être, s'empressèrent de suivre la décision du souverain pontife en l'aggravant. Ils obligèrent les moines de Boscodon et de Lure à reprendre la règle qu'ils avaient quittée, à reconnaître Chalais comme leur seule supérieure et à se conformer à ses lois sous peine d'excommunication. Le texte de l'ordonnance de Pierre Roman, archevêque d'Embrun ne nous a pas été conservé, mais le Père Fournier en fait mention[9]. Nous possédons, par contre, celle de Bertrand, évêque de Sisteron, ancien prieur de la chartreuse de Durbon. C'est, pour ainsi dire, la fidèle

[9] *Fournier,* op. cit., t. I, pp. 729, 730. « Les religieux s'étoient remis à leur premier train, // avoient quitté l'habit blanc à la façon de Chalais et la règle. Pierre, archevêque, qui voit ce désordre et qui se croiroit blasmable devant Dieu de permettre de si soudaines altérations, fait de très expresses ordonnances que l'abbaye de Boscodon eût à reconnaître pour mère l'abbaye de Chalais. Il obligea (l'abbé)... d'y faire garder les statuts à la façon de Chalais et les astreint à se tenir à toutes les ordonnances de cette église maternelle de Chalais, avec défense de procéder à aucune élection d'abbé que par le consentement et l'approbation de celle-là où ils doivent prendre toutes leurs adresses. Il leur impose de surplus cette loi de reprendre l'habit qu'ils avoient quitté pour se vêtir à leur ancienne mode... ». Comme on le voit, Fournier suppose à tort que les moines de Boscodon avaient repris la règle des chanoines réguliers de Saint Augustin. Il traduit en outre à contre-sens le mot *habitum,* qui est pris visiblement ici dans le sens de coutume, manière d'être. Il est fort probable au contraire, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, que l'habit blanc de l'ordre de Chalais, que l'on ne voit citer qu'au XIII[e] siècle, a été adopté à la suite de la courte agrégation à Citeaux.

Digitized by Google

image de la lettre de soumission que la Charte de Charité demandait aux évêques des diocèses où une abbaye Chalaisienne était fondée d'envoyer au Chapitre général. Est-ce dérision ou coïncidence ? il est difficile de le dire [10], mais ce ne dut pas être sans humiliation que Chalais et ses filiales virent ainsi souligner un échec qui compromettait leur avenir.

(*A suivre.*)

[10] Voy. N° 67.

Digitized by Google

LA CASTELLATA

A propos d'une Solennelle prestation de Serment à Château-Queyras au XIVe siècle

Par M. le chanoine GUÉRIN

Dans un ouvrage écrit en langue italienne, ayant pour titre : *La Castellata,* et pour sous-titre: *Storia dell'alta valle di Varaïta,* par *Claudio Allais,* curé de *Pontechianale,* (La Chenal), paru à Saluces, en 1891, je trouve la reproduction d'un procès-verbal en langue latine, dressé par *Nicollet,* notaire en 1363, établissant qu'à cette époque un solennel serment de fidélité en faveur de Charles, Dauphin de Viennois, fut prêté à Château-Queyras par les habitants de la *Castellata,* entre les mains de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, venu en personne pour cette solennité.

N'ayant rencontré nulle part, dans les livres d'histoire locale, mention de cet acte, qui a tout au moins un intérêt de curiosité, j'ai pensé qu'il serait bon d'en reproduire l'analyse dans le *Bulletin dela Société d'Etudes* des Hautes-Alpes, recueil par excellence de tant de documents qui se rapportent à l'histoire de notre pays. Cet écrit a d'ailleurs par lui-même une réelle importance car, en plus de la date, du lieu où il a été passé et des noms des personnages qui y

Digitized by Google

jouent le principal rôle, il nous donne en détail le cérémonial qui fut suivi, il indique en outre les différentes situations sociales des habitants de la Castellata et reproduit les deux cents noms et prénoms des chefs de famille qui vinrent à travers les hautes montagnes, remplir ce devoir de vassalité.

A propos de cette reproduction, j'ai voulu savoir ce qu'il fallait entendre par la *Castellata;* quand et comment ce pays d'au delà des Alpes fut placé sous la suzeraineté des Dauphins du Viennois et enfin pour quels graves motifs ses habitants durent venir dans la vallée du Queyras reconnaître par un acte solennel la suprématie des Dauphins de France. Les lecteurs du *Bulletin de la Société d'Etudes* me pardonneront de reproduire ici les notes que j'ai recueillies sur ces différentes questions.

« La Castellata, nous dit M. l'abbé Allais, est située dans la partie haute de la vallée de la *Varaïta* et touche sur toute son étendue à la vallée du Guil, autrement dite : vallée du Queyras. Elle se compose de trois communes: Château-Dauphin, Pont de la Chenal et Bellino. Quand elle fut incorporée au Dauphiné, elle porta tout d'abord le nom de *Castellania,* de ce nom, par une légère altération, fut dérivé celui de Castellata, qu'elle porte encore aujourd'hui. »

En effet, les trois communes qui occupent le haut de la Varaïta ,confinent sur une assez grande étendue la vallée du Guil. Les voies d'accès entre cette dernière vallée et la Castellata sont nombreuses, mais elles sont très difficiles à parcourir à cause de leur grande altitude, de l'amoncellement de neiges pendant six ou sept mois de l'année et du mauvais entretien des sentiers, qui pour la plupart ne sont praticables que pour les piétons. En allant du nord-est vers le sud, on trouve les cols de Vollanta, de Soustra, des Ruines, de l'Agnel (col vieux et nouveau col) puis celui de Saint-Véran, de la Nière et du Longret. De tous ces cols celui qui est le moins difficile à traverser et par lequel on peut passer avec des chevaux est le col Agnel (nouveau col). On y a construit depuis cinquante ans environ, sur le

Digitized by Google

versant français, un refuge pour y abriter et y secourir les passants qui le fréquentent. La plus grande viabilité du col Agnel, nous le dirons plus loin, a été un des motifs qui ont fait choisir le Château-Queyras pour la prestation du serment qui est l'objet de la présente étude.

« Les historiens, nous dit M. Allais, se disputent avec acharnement (*si disputa scriamenté fra li storici*) sur le point de savoir en quelles circonstances une partie de la Castellata fut concédée aux Etats du Dauphiné ». Nous ne suivrons pas cet auteur dans les longs développements où il s'engage pour exposer les différentes opinions des historiens qu'il a étudiés ; nous nous bornerons à prendre celle de ces opinions qui nous paraît la seule vraisemblable et que M. Allais adopte tout comme nous. Pour justifier sa manière de voir, il reproduit tout au long un acte passé à Embrun entre Alezia ou Adelaïde, marquise de Saluces, et Guigues, Dauphin de Vienne. Cet acte est daté du 3 août 1210, il est signé par les deux contractants en présence de Raymond, archevêque d'Embrun, rédigé en latin par Jacques Cicéron, notaire du palais archiépiscopal. Nous aurions pu le reproduire en son entier mais il nous suffit d'établir, par son moyen, qu'à cette époque Alezia, marquise de Saluces, veuve de Manfred II, et tutrice de Manfred III, son petit-neveu encore mineur, traita avec Guigues, Dauphin du Viennois, afin que celui-ci lui prêtât main-forte contre Raymond Bérenger de Provence, qui déjà dévastait ses terres et incendiait les villages des bords de la Stura, et, chose plus grave encore, qui se disposait à envahir le Marquisat tout entier. Ce fut donc pour s'assurer le concours du Dauphin que la Marquise consentit à lui céder une langue de terre (*un lambo di terra*) de l'autre côté des Alpes, moyennant une redevance qui devait lui être payée annuellement par la caisse delphinale du Briançonnais. Cette langue de terre, d'après Allais, était comprise entre le versant droit de la *Varaïta de la Chenal,* et le versant gauche de la *Varaïta de Bellino,* faisant ainsi un angle aigu à la jonction de ces deux torrents, qui, à partir de ce point, forment la *Varaïta* proprement dite.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit de la valeur de l'acte passé à Embrun, dont l'authenticité a été contestée, non sans fondement, par plusieurs historiens, il est certain qu'à cette époque André, Dauphin, prit possession d'une partie de la Castellata, puisqu'en 1228, — ceci n'est contesté par personne —, il ordonna la construction d'un château-fort en face de Bellino, afin de défendre le pont qui donnait accès du territoire du marquisat de Saluces à celui concédé aux Etats du Dauphiné.

La bande de terre dont Guigues avait pris possession, en construisant le fort dit de Pierrelongue. (*Pietralonga*), n'avait aucune valeur par elle-même et ne pouvait produire que de maigres revenus, mais elle avait une valeur réelle au point de vue stratégique. « De ce point, écrit avec raison l'abbé Allais, le Dauphin pouvait surveiller les agissements des nombreux petits Etats qui divisaient le Piémont, suivre attentivement les factions militaires qui les agitaient et qui allaient grandissant de jour en jour, il pouvait plus particulièrement arrêter les menées ambitieuses du Marquis de Saluces qui aurait pu, dans la suite des temps, tenter d'envahir ses propres Etats par les nombreux passages des hautes montagnes. »

Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails pour bien établir les titres que les Dauphins de Viennois avaient sur la Castellata. Il n'est pas inutile de faire observer, avant d'aller plus loin, que les Dauphins ne se contentèrent pas du *lambo di terra* à eux primitivement concédé, mais que, petit à petit, ils allèrent s'agrandissant et finirent par s'emparer de toute la haute vallée de la Varaïta, c'est-à-dire de la Castellata dans son entier, comprenant les trois communautés qui la composent. Ces envahissements s'étaient faits, il faut en convenir, au préjudice du marquis de Saluces et de leurs héritiers, aussi ne devons-nous point être surpris que parmi les descendants de cette famille, il s'en soit trouvé qui, à diverses époques, tentèrent de reprendre, à main armée, les territoires sur lesquels ils prétendaient avoir des droits. En 1362, Galeazzo, frère de Frédéric II, marquis de Saluces, qui avait hérité de son père les revenus

Digitized by Google

de la vallée de la Varaïta, voulut récupérer les droits qu'il disait avoir sur une partie de la Castellata. Il surprit Jacques Constant, chargé par le Dauphin du gouvernement de ses possessions transalpines, envahit avec une troupe nombreuse (*un buon nervi di truppe*) les territoires annexés au Dauphiné, s'empara successivement de Château-Dauphin, de Bellino et y commit de véritables atrocités, détruisant les récoltes encore sur pied, incendiant les villages, démolissant les églises, faisant, en vrai brigand, transporter sur ses propres terres les fourrages déjà amassés, les bestiaux, les meubles et même massacrant les habitants. Il eût aussi bien vite raison de la faible garnison du fort de Pierrelongue dans lequel il s'établit avec ses partisants et se fortifia.

Cette révolte, aussi violente qu'imprévue, contre les possessions et les Droits du Dauphin ne pouvait point rester impunie et devait attirer de justes représailles de la part de celui-ci, mais Frédéric II, frère du révolté, prit aussitôt les devants et envoya, sur l'heure, des ambassadeurs à Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné pour lui offrir des réparations pour les offenses et les dommages causés par Galeazzo. De son côté, Galeazzo n'avait pas tardé à se repentir de ses méfaits et de ses violences, aussi se montra-t-il tout disposé à en supporter toutes les conséquences. Frédéric II, en son nom personnel et au nom de son frère, se hâta donc d'expédier à Grenoble *Ugo de Genève,* seigneur d'Anthon, et son lieutenant *Bergadano Muricola,* en les chargeant de traiter avec le Gouverneur du Dauphiné.

Dès leur arrivée, les envoyés du marquis de Saluces se mirent en rapport avec Raoul de Louppy, celui-ci désigna le seigneur de Vinay, *Ainard de la Tour* et deux chevaliers *Artaud* et *Pierre de Freynet,* pour traiter d'un commun accord des réparations des injures et des préjudices causés par Galeazzo. Après discussion pour le rétablissement de la paix entre les deux parties (*pro reformatione status pacifici inter partes predictas*) il fut convenu : 1° que Frédéric II, marquis de Saluces, et son frère Galeazzo, cèderaient et remettraient pour réparation des méfaits commis

Digitized by Google

par ce dernier (*pro emendatione et satisfactione predictorum malegestorum*) toutes les terres, hommes, produits et rendements, et tous droits quelconques qu'ils possédaient ou pouvaient posséder, que leurs prédécesseurs avaient possédés sur les paroisses et territoires de Chaudanes, Saint-Eusèbe, Bellino, Pont de la Chenal, ainsi que tous les autres droits que Galeazzo pouvait avoir sur les châteaux, mandements, territoires et districts de Château-Dauphin et de Pont (*in castris, mandamentis et territoriis et districtibus Castri delphini et Pontis*); 2° que désormais le Dauphin de Viennois et ses successeurs en useraient librement et sans rendre hommage (*perpetuo remaneant libere et absque homagio*); 3° que dans le mois qui suivrait la signature du présent accord, Galeazzo, livrerait, après les avoir vidés de ses gens, le château de Pont et sa forteresse, ainsi que tout ce qu'il avait édifié en ces lieux.

M. Allais donne dans son livre le texte latin de ce contrat qui fut passé à Moirans, village, dit-il, situé sur l'Isère, à huit milles de Grenoble. Ce contrat, remarquable en lui-même, ne peut avoir en ce qui nous concerne d'autre importance que d'établir définitivement la suzeraineté des Dauphins du Viennois sur toute la Castellata et d'expliquer par avance la nécessité du serment de fidélité que les habitants des territoires concédés devaient venir prêter à Château-Queyras, entre les mains du représentant de Charles, premier Dauphin de France.

Le Gouverneur du Dauphiné, Raoul de Louppy, s'empressa de mettre à exécution le traité fait et signé par ses mandataires et ceux du marquis de Saluces, à Moirans, le 15 mars 1363. A cet effet, il prit possession de tous les territoires concédés à son seigneur et maître. Il ne mit pas moins de zèle à exiger des habitants de la Castellata, qu'ils vinssent reconnaître, par un serment solennel, que Charles, fils aîné du roi de France, était leur seul souverain. Dans ce dessein, six mois après la signature du traité de Moirans, il se transporta lui-même à Château-Queyras, où il avait convoqué tous les chefs de famille de la haute vallée

Digitized by Google

de la Varaïta, afin de recevoir le serment d'hommage-lige de fidélité et d'obéissance envers le Dauphin.

L'historien de la Varaïta ne nous dit point en quels termes et par quels moyens fut faite cette convocation; mais il nous donne dans son entier le texte du procès-verbal qui fut dressé en cette mémorable circonstance. Ce procès-verbal, nous l'avons dit, est très curieux et fort intéressant. D'abord il fixe la date exacte de la prestation de ce serment, le 3 septembre 1363, sous Urbain V, pape, en la première année de son pontificat; il indique en quel lieu elle se fit, en Queyras, dans le diocèse d'Embrun (*apud Quadracium*), dans un pré appartenant à un jurisconsulte du nom de Leutzon Leutzon. Malgré cette vague indication: *apud Quadracium,* nous n'avons pas un instant mis en doute que ce fut à Château-Queyras que cet acte solennel ait eu lieu. S'il s'était fait ailleurs, le procès-verbal, si riche en détails de tous genres, n'eût pas manqué de nous donner le nom propre de la localité. Ainsi que nous l'avons insinué précédemment, le col Agnel était la voie la plus directe et la plus commode pour venir de la Castellata dans la vallée du Guil, par le col Agnel, non pas à Abriès ou à Aiguilles, mais plus directement à Château-Queyras. Cette localité, nous ne devons pas l'oublier, était le siège de la châtellenie et c'est là que s'exerçaient tous les pouvoirs administratifs et judiciaires de la vallée. A cette époque, le Château-Queyras devait, mieux que toute autre agglomération, offrir un lieu de rassemblement plus propice et des habitations plus confortables pour recevoir les personnages de distinction qui devaient y séjourner, soit qu'ils vinssent de Grenoble avec le Gouverneur du Dauphiné, soit qu'ils vinssent de la Castellata.

Raoul de Louppy, que le procès-verbal appelle *Rodolphus,* Gouverneur du Dauphiné (*in presentia viri spectabilis et magnifici domini Rodolphi, domini de Louppy*) vint donc en personne à Château-Queyras, il était assisté des nobles chevaliers (*nobilibus viris militibus*): *Guy Coupier, Ainard Allemand, Eude de La chau,* procureur du Viennois et du Valentinois, et Leutzon Leutzon, jurisconsulte. Les

Digitized by Google

habitants de la Castellata vinrent au nombre de *deux cent douze*, tous chefs de famille, vingt-deux appartenaient à la noblesse (*nobiles*), treize étaient des affranchis (*franchi*), cent soixante-dix-sept roturiers (*populari*). Cette classification des habitants d'une haute vallée des Alpes, d'un pays aussi pauvre que celui de la haute Varaïta, ne doit pas nous surprendre beaucoup puisque nous sommes en plein moyen-âge, elle établit, une fois de plus, que la féodalité n'existait point seulement au sein des grandes et richissimes contrées mais encore parmi les plus pauvres pays.

M. Allais prend soin de nous indiquer les différences qui caractérisaient chacune de ces catégories de citoyens. « Les *nobles*, nous dit-il, étaient ceux qu'on reconnaissait comme les premiers de la vallée (*i primari del paese reconosciuti come tali*) soit à cause de l'importance du cens ou des redevances qu'ils payaient, soit à cause de la profession qu'ils exerçaient, soit encore par les fonctions civiles dont ils étaient investis. Les affranchis (*franchi*) étaient ceux qui après avoir été un certain temps sous la domination du seigneur (*dal loro inferiore diretto*) auquel ils prêtaient l'hommage de fidélité, obtenaient de sa part l'affranchissement et la liberté, soit pour services rendus, soit à prix d'argent, soit par simple bienveillance. Les roturiers (*populari*) étaient tous les autres habitants qui ne payaient pas de redevances ou qui ne payaient qu'un cens très restreint et qui cultivaient des terres appartenant aux seigneurs, terres qui ne leur étaient livrées qu'en fief (*oppure tenuto in feudo*).

Le procès-verbal nous donne encore le cérémonial qui fut observé par chacune de ces catégories de citoyens qui allaient prêter le serment. Les nobles, y est-il dit, se tenaient debout (*ritu nobilium*), les pieds joints, les mains unies qu'ils plaçaient dans les mains du Gouverneur, puis, après la lecture de la formule, ils l'embrassaient sur la bouche (*oris osculo*) en signe de perpétuelle alliance et d'amour (*in signum perpetui fœderis et amoris*). Les affranchis, se tenaient à genoux et après avoir prêté ser-

Digitized by Google

ment, il n'embrassaient que les mains du représentant du Dauphin (*intervenicute osculo manus ejusdem*). Les roturiers se tenaient également à genoux, et, après avoir juré, ils n'embrassaient que les pouces du Gouverneur (*pollices domini prædicti*).

Par ce solennel serment, nobles, affranchis et roturiers reconnaissaient publiquement qu'ils devenaient les hommes-liges du seigneur Dauphin, Charles, fils aîné du roi de France, ils déclaraient qu'ils s'obligeaient pour eux et pour leurs héritiers à remplir ce devoir de fidélité et d'obéissance non seulement envers le Dauphin, actuellement vivant, mais encore envers tous ses successeurs légitimes.

L'acte, dûment signé par le représentant du Dauphin, les témoins que nous avons désignés plus haut et le notaire public, Jean Nicollet, porte encore les noms et prénoms de tous ceux qui prirent part à cette cérémonie (*nomina vera dictorum vassalorum*). Dans la reproduction de ces noms M. Allais a pris soin de donner en lettres italiques les noms des familles disparues de la Castellata. Parmi ces deux cents noms, nous en trouvons un certain nombre qui sont actuellement portés par des habitants du Queyras, ce qui tend à démontrer que plusieurs familles de la Castellata sont venues s'implanter dans cette vallée et y ont fait souche. Citons en passant : Les Roulph, Falque, Morel, Gertroux, qui appartenaient à la noblesse; les Besson, Chaix, qui étaient du nombre des affranchis; enfin les Bonard, Fabre, Boudon, Chevalier, Richard, Gauthier, Laurens, Garnier, Arnaud, Provansal, Lambert, Pons, Jouve, Brun, Jordan ou Jourdan, Allemand, Jaime, Pellissier, Alberge, qui étaient parmi les roturiers.

C'est par le traité d'Utrecht, 11 avril 1713, que la Castellata cessa de faire partie du Dauphiné et fut restituée, selon l'expression de l'abbé Allais, à Victor-Amédée de Savoie.

« Pendant trois siècles et demi, dit encore M. Allais, la Castellata supporta le pesant joug de l'étranger et put respirer un air plus pur sous le gouvernement paternel de la race royale de Savoie, elle fut rendue à ces confins

Digitized by Google

naturels et annexée définitivement à l'Italie à laquelle elle appartenait. »

M. l'abbé Allais me paraît injuste envers la France et en particulier envers les Dauphins. Sans doute la haute Varaïta ne fut jamais qu'un point stratégique qui n'intéressait pas autrement les rois de France. En dehors des nécessités de la défense de la frontière en temps de guerre, nous n'avons vu nulle part que les habitants de la Castellata fussent plus maltraités que les autres habitants du Dauphiné. S'il fallait en donner une preuve, nous dirions qu'après 300 ans, les habitants de la Castellata sont restés plus français qu'italiens, par les habitudes, les mœurs, voire même par le langage, et qu'ils ne cessent de montrer leur sympathie pour la France, où, pour la plupart, ils viennent chercher à gagner leur pain de chaque jour et en particulier au Queyras. M. Allais, qui est né dans la Castellata, qui y a pendant de longues années exercé le ministère sacerdotal, qui lui-même se plaisait à fraterniser avec ses voisins d'en deçà des Alpes, est cependant italien, nous ne lui ferons donc point un grief de ses préférences, elles se comprennent facilement, mais nous sommes surpris de trouver sous sa plume, une accusation qui, pour être vague, n'en est pas moins injuste, car il affirme que, pendant trois siècles et demi, ses ancêtres gémirent sous le joug dur et lourd de la France. Il préfère l'air plus pur qu'on respire en Italie, encore une fois, nous le déclarons, c'est son droit, mais nous aurions voulu des preuves à l'appui de ses accusations contre la France et les Dauphins de Viennois.

Digitized by Google

LES ÉTATS DU DAUPHINÉ

aux XIVe et XVe siècles

à propos du Livre de M. l'Abbé DUSSERT (1)

Par M. J. CHAUVET

M. l'abbé Auguste Dussert, secrétaire-adjoint de l'Académie Delphinale, professeur d'histoire à l'Externat Notre-Dame de Grenoble, était déjà l'auteur de travaux qui avaient attiré sur son nom l'attention du monde érudit. Sans parler de divers articles parus dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale,* son *Essai historique sur La Mure et son mandement depuis les origines jusqu'en* 1626, suivi d'*Ephémérides,* constituait une monographie bien complète, intéressante pour toute notre région alpine.

M. Dussert présente aujourd'hui au public les deux thèses qui, le 8 décembre 1915, lui ont valu le diplôme de Docteur ès lettres (grade d'Etat). De l'une d'entre elles : *Les Séminaires de l'ancien diocèse de Grenoble: Origines et fondation* (1656-1717), je ne dirai rien, parce qu'elle touche moins directement à l'histoire du département actuel des Hautes-Alpes; mais, au souhait de voir l'auteur achever bientôt son ouvrage par la publication d'un

[1] Les Etats du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles, thèse présentée à l'Université de Grenoble. *Grenoble, Allier,* 1915. In-8°, XIX-374 pages.

Digitized by Google

tome II, qui le conduirait jusqu'à la Révolution, on peut joindre ce vœu que, chez nous, les anciens séminaires de Gap et d'Embrun trouvent un historien aussi avisé, aussi consciencieux que M. Dussert l'a été pour Grenoble. Les *Etats du Dauphiné* méritent au contraire dans notre *Bulletin* une mention spéciale pour la précieuse contribution qu'ils apportent à l'étude des vieilles autonomies provinciales. Grâce à leur rigoureuse méthode scientifique, tout chercheur qui voudra traiter de quelque institution politique, financière ou sociale, trouvera un guide sûr au cours de ces deux siècles de chronique delphinale.

***

Les Etats, une fois constitués par l'usage, peuvent se définir comme la réunion des trois ordres en une seule assemblée, ayant une composition fixe, périodiquement convoquée et jouissant de prérogatives peu à peu étendues, dont la plus ancienne, qui reste l'attribution fondamentale, est le vote du don gratuit. Dans une première partie, la plus longue, d'ordre chronologique, l'auteur en étudie le développement. Tout d'abord, aux origines, il les distingue, soit du Conseil delphinal, soit des réunions accidentelles et variables de notables ou d'ordres séparés, sous Humbert II; et il nous met à ce sujet en garde contre les erreurs qui eurent créance aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Après 1349 seulement, sous les Dauphins de la maison de France, les assemblées particulières deviennent vraiment Etats provinciaux: si l'on manque de renseignements précis sur ceux de 1357 et années suivantes, on peut du moins sûrement qualifier d'Etats ceux de 1366. Ils apparaissent comme définitivement constitués au temps de Charles VI, avec les Etats de Vienne et la Grande Ordonnance de 1388. En Dauphiné, comme à Paris et dans d'autres pro-

Digitized by Google

vinces, les mêmes effets ont été produits par les mêmes causes: avènement d'une classe bourgeoise et chartes de franchises, besoins financiers et surtout nécessité de parer aux malheurs de la guerre de Cent ans; enfin, application de cette règle de morale religieuse que, en dehors des cas prévus par les chartes ou le droit féodal, il y aurait péché grave à lever des tailles sans le consentement des intéressés, des contribuables comme nous dirions maintenant.

La périodicité des Etats est presque ininterrompue à deux époques: de 1377 à 1407, et de 1417 à 1457. Après de longues luttes contre les gouverneurs Bouville et Boucicaut, la première période s'achève en pleine activité de réorganisation administrative et financière. La seconde période voit passer, dans l'histoire de notre province comme dans l'histoire générale, le dauphin Charles « roi de Bourges », devenu Charles VII; puis le fils de celui-ci, que le Dauphiné appela Louis II et la France Louis XI, le seul des Dauphins de France qui ait exercé dans sa principauté une souveraineté vraiment personnelle. Les rapports de l'un et de l'autre avec les Etats sont curieux et suggestifs. Mais la monarchie absolue est déjà en marche, et le rôle des Etats en décadence, soit parce qu'un pouvoir central devenu fort tend à l'amoindrir, soit parce que les sujets des Trois Ordres, ou leurs représentants, s'en désintéressent. Et M. Dussert arrête son travail à l'année 1457 de laquelle il date, avec raison, me semble-t-il, la fin de l'autonomie politique du Dauphiné.

Telle que, l'existence de nos Etats provinciaux devait se prolonger pendant 171 années encore, jusqu'à une nouvelle phase d'ascension dans la voie de la centralisation de l'Etat royal, sous Louis XIII... et Richelieu, en 1628. Cette survivance, si intéressante encore au point de vue administratif, sinon politique, fera prochainement, nous l'espérons, l'objet d'un second volume: à lui seul, le fameux procès des Tailles, personnelle ou réelle ,suffirait à le remplir.

Digitized by Google

*
**

Quelques passages appelleront plus particulièrement l'attention en ce qui concerne les personnages, lieux ou événements des pays qui ont formé le département des Hautes-Alpes: çà et là, en notes compactes, noms de représentants, de receveurs ou d'auditeurs de comptes pour le Briançonnais, l'Embrunais et le Gapençais; ailleurs, et dispersés, détails sur les « bonnes villes », au nombre desquelles se rangeaient Gap et Embrun; le subside local octroyé par les nobles du Gapençais en 1369, à la suite de la guerre dite de Provence; la garde du Pertuis Rostan contre les Compagnies anglaises en 1388; au milieu du XV[e] siècle, lors des entreprises du Dauphin Louis II contre les alleutiers, ses démêlés avec l'archevêque d'Embrun, et surtout avec l'évêque de Gap, Gaucher de Forcalquier; d'autres encore.....

*
**

Dans une seconde partie, l'auteur reprend les traits essentiels résultant des documents analysés dans la première, et résume par ordre synthétique, avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, les éléments d'organisation, de fonctionnement et d'attributions qui ressortent de ces documents. Chercher à l'analyser serait risquer de lui faire perdre ses qualités de précision et de nuance. La composition, la forme de convocation et les lieux de réunion des Etats, leur périodicité et les conditions de leur tenue, sont successivement étudiés, ainsi que les fonctions des officiers et des commissions permanentes ou temporaires.

Leur rôle politique et militaire se manifeste par les sub-

Digitized by Google

sides et hommes d'armes fournis pour la lutte nationale contre l'étranger comme pour la défense locale; par le souci qu'ils assument de la formation territoriale de la principauté. Ils jouent un rôle législatif et judiciaire en provoquant, par leurs cahiers, des ordonnances, et des règlements de police et de justice; en défendant le clergé dauphinois contre la main-mise de la cour d'Avignon, et la province tout entière contre l'abus de l'interdit ou l'usure juive. Ils exercent un contrôle vigilant, ou qui voudrait l'être, sur l'administration des gouverneurs et officiers delphinaux, sur l'approvisionnement en sel, le renchérissement des denrées, les monnaies et certains travaux publics.

En matière financière surtout, ils discutent le montant du subside qui leur est demandé; quelquefois, et c'est rare, ils le refusent entièrement; parfois, ils votent sans changement après en avoir constaté la nécessité au procès-verbal; souvent, ils en réduisent le chiffre. Implicitement ou explicitement, ils soutiennent ce principe que la province ne doit point de tailles; qu'elle vote à son souverain seulement des dons gratuits librement consentis; et, à l'appui de leur dire, ils ont soin d'invoquer leurs libertés provinciales, ces Statuts Delphinaux dont chaque prince doit, lui-même ou par son mandataire, jurer l'observation avant d'exercer le pouvoir. Ce don gratuit, ils en répartissent la charge, le perçoivent ou en assurent la perception, et enfin en vérifient l'emploi. Ils ne laissent point davantage contester leur droit de voter additionnellement les dépenses nécessaires pour les charges locales, — ce que l'on appelait l'imposition outre le principal pour les affaires du pays.

Nous parlons toujours, bien entendu, de la bonne époque, celle où le pouvoir centralisateur — si cher, il faut l'avouer, aux nations modernes et en particulier à la nôtre ! — n'avait point encore tari les sources de la vie locale...

Digitized by Google

*
**

Mais, même dotés d'un mécanisme que l'examen révèle vivant et agissant, les Etats provinciaux furent toujours une assemblée *payante* plus encore que *délibérante*. De cet aphorisme de Paul Viollet, qu'il cite, peut-être notre savant compatriote n'a-t-il pas tiré toutes les conséquences. Sous l'influence d'un scrupule religieux on ne peut plus respectable, et aussi sans doute d'une vision pratique des nécessités, les gouvernants du XIV^e^ et du XV^e^ siècle sollicitent le consentement des gouvernés à des besoins de dépense chaque jour grandissants. Ceux-ci sont forts, surtout tant qu'ils n'ont point accordé les subsides: accessoirement à cette question principale, l'assemblée qui tient la bourse exprime des désirs, adresse des remontrances. Que peut-elle, quand elle en a délié les cordons ? Là sans doute était sa faiblesse, bien que les exemples de réalisations consécutives à des sessions d'Etats ne manquent point.

Pourtant, toute une controverse s'élèverait sans peine sur ce sujet. Comment, avec nos idées modernes et le minimum de statistique que peuvent donner même les riches documents découverts et mis en œuvre par l'auteur, comment juger et détailler une politique de « résultats » à cette époque ? Notre siècle, par exemple, lequel a trouvé le serment politique discrédité par le siècle précédent qui en avait tant abusé, peut-il estimer à sa juste valeur l'engagement par serment de respecter leurs franchises dauphinoises, auquel tenaient tant nos ancêtres du Moyen-Age ? C'était, je le veux bien, une tradition; mais aussi, *in illo tempore,* une garantie, que le robuste bon sens de ceux qui le recevaient avait de bonnes raisons d'apprécier.

Quoi qu'il en soit, dès Charles VII, les Etats de langue d'Oïl avaient cessé de se réunir ou de fonctionner régulièrement; ceux des provinces où l'on n'avait pu les supprimer, comme en Dauphiné, devenaient des collaborateurs

Digitized by Google

gênants, dont on limitait le plus possible le concours. Les rois, continuateurs de Philippe le Bel et précurseurs des gouvernements modernes, avaient, pour leur œuvre de centralisation, besoin de puissants moyens de fiscalité. Ici, comme ailleurs, ils appliquent volontiers le texte de droit romain que leur suggèrent leurs légistes: *Quod principi placuit, legis habet vigorem.*

***

Bien des Etats de nos anciennes provinces avaient trouvé leur historien, — entre autres, pour ne citer que les plus récemment étudiés, ceux de Bretagne, de Savoie, de Béarn, de Normandie, du Comtat Venaissin. Dans cette liste, notre Dauphiné occupera une place de choix. Le premier volume des *Etats du Dauphiné* se termine par neuf pièces justificatives d'un haut intérêt. L'auteur a soin de nous avertir que le second volume, à paraître ultérieurement, contiendra un certain nombre de procès-verbaux, avec la nomenclature complète des réunions d'Etats, les listes d'officiers et de représentants du pays. Ce précieux *Corpus* sera accompagné de notes biographiques et topographiques, sans oublier des tables. L'outillage du travail ne manquera donc point à qui voudra s'en munir... et le pittoresque non plus, ce semble. Aux Etats de 1441, l'impitoyable unitaire qu'était déjà le futur Louis XI a demandé 50.000 florins; on en a d'abord accordé 25.000 ; puis, sur nouvelle insistance, 30.000, chiffre définitivement maintenu par la majorité de la réunion « *post plurima verba, plurimasque altercationes, et diversas opiniones multorum.* » A notre imagination de suppléer plus amples détails. Mais nos pères étaient donc bien de terribles marchandeurs, et comment refuser à leurs assemblées ainsi payantes, parlantes et même bruyantes, la qualification de représentatives !

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

I

Un de nos plus distingués compatriotes vient de faire paraître, sous ce titre: *France,* une plaquette d'une vingtaine de pages dont les amateurs de beaux vers feront leur régal [1].

Les perfidies, la barbarie savante de nos ennemis y sont stigmatisées de la façon la plus énergique et la plus brillante dans quelques courtes poésies intitulées: *Uber Alles,* — 451-1914-1916 (dialogue entre Attila et Guillaume II, son digne successeur), le *Sang des Héros,* les *Maîtres de l'air, Beauté de l'Horrible, Hallali, Celle qui vient, La France immortelle.*

L'auteur garde modestement l'incognito. Respectons son désir; mais disons néanmoins — (nous croyons pouvoir le faire sans indiscrétion) — que le pseudonyme *J. Dessagnères,* dissimule le nom estimé d'un ancien magistrat qui ne fut point — tant sans faut — étranger à notre Société d'Etudes à ses débuts et qui a laissé, à Gap, parmi les hommes de sa génération, le souvenir d'un aimable concitoyen, d'un écrivain et d'un penseur.

II

M. le chanoine A. Richaud, aumônier du lycée de Digne, a publié, d'abord dans le Bulletin trimestriel de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes (nos 132 à 137

[1] Imprimerie Centrale, A. Jouglard, 7, rue Venture, Marseille.

Digitized by Google

mclus), puis en une brochure illustrée d'un portrait et de deux reproductions photographiques, une étude fort documentée sur le *Docteur S.-J. Honnorat*[1].

Né à Allos en 1783, mort à Digne en 1852, le docteur Honnorat fut, en même temps que le meilleur des hommes et le plus habile et le plus charitable des médecins, un savant naturaliste et un lexicographe de grande valeur.

« Placé, par le fait de sa naissance, dans une région que l'on peut appeler la Terre promise des géologues, des entomologistes et des botanistes, Honnorat non seulement sut en apprécier et en recueillir les richesses, mais il sut les faire connaître et les répandit à profusion : on l'appela la providence des naturalistes. »

Honnorat est surtout connu pour son *Dictionnaire de la langue d'Oc,* si apprécié des philologues.

Mistral y a largement puisé pour son *Tresor dou Felibrige* et il en a dit : « ...Lou doutour Honnorat, autour dou *Dictionnaire Provansal-Français,* que nous a proun ajuda. »

M. le chanoine Richaud est l'auteur estimé de divers ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Les Horizons du monde moral et religieux*[2]; *Monseigneur Meirieu,* évêque de Digne, sa vie et son œuvre, avec une lettre-préface de son Éminence le cardinal de Cabrières[3].

Il était mieux placé et qualifié que personne pour mettre en relief l'attachante physionomie du docteur Honnorat et faire connaître son œuvre.

La lecture de cette brochure se recommande non seulement aux compatriotes du regretté docteur, mais à tous les Alpins et à toutes les personnes qui s'intéressent aux sciences naturelles et philologiques. — E. H.

[1] Chaspoul, imprimeur-libraire, place de l'Evêché, à Digne. Prix 2 fr.

[2] Lyon, librairie Emmanuel Vitte, 3, place Bellecourt et Paris, librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette.

[3] Avignon, Aubanel frères, libraires-éditeurs.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

GUILLAUME (Chanoine Paul)

Paul-Pierre-Marie Guillaume naquit à Vars, le 22 août 1842, de Marcellin et d'Élisabeth Reynaud; il était l'aîné de cinq enfants.

Dans une autobiographie, commencée en janvier 1913 et malheureusement restée inachevée, il nous a laissé le pittoresque récit de ses années d'enfance, au cours desquelles il garda les moutons paternels sur les pâturages de la vallée de Chagne. Remarqué par l'un de ses oncles, curé de Mesterrieux (petite paroisse de la Gironde), il alla commencer ses études au Petit Séminaire de Bordeaux, à l'âge de 15 ans. Bachelier le 13 août 1864, il entra au Grand Séminaire de Bordeaux, où il reçut les ordres mineurs, puis alla terminer ses études à Rome, en 1867. Nommé, le 1er novembre 1868, professeur de français et de mathématiques au Mont-Cassin, il passait, le 1er novembre 1870, à l'abbaye de Cava-dei-Tirreni, en qualité de professeur d'histoire, poste qu'il occupa jusqu'au 1er janvier 1878. Pendant son séjour en Italie, il fit paraître plusieurs publications, notamment une importante *Histoire de l'abbaye de Cava,* et fut ordonné prêtre le 18 septembre 1875.

Rentré en France, l'abbé Guillaume, écoutant les conseils du préfet des Hautes-Alpes, et de plusieurs membres du Conseil général qui désiraient en faire le gardien de leurs richesses historiques, se rendit à Paris pour suivre les cours de l'École des Chartes. Il y était à peine depuis quelques mois que l'archiviste des Hautes-Alpes, M. Robert Long, mourait presque subitement, le 17 mars

Digitized by Google

1879. Admis à subir l'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'archiviste, l'abbé Guillaume reçut ce diplôme le 11 juin 1879 et, huit jours après (19 juin), un arrêté préfectoral lui confiait la garde des archives départementales des Hautes-Alpes.

Seule la perte de la vue devait lui faire abandonner ce poste qu'il a occupé pendant plus de trente-quatre ans. Son œuvre comme archiviste a été considérable. Il a lui-même fait ressortir dans son dernier rapport annuel (8 juillet 1913) les accroissements réalisés pendant sa gestion. En 1879, les archives départementales comprenaient 1.719 articles de documents antérieurs à 1789 et 8.015 articles de documents postérieurs à cette date. A sa mise à la retraite, les archives anciennes atteignaient un total de 15.858 articles tandis que les archives modernes arrivaient au chiffre de 35.962. Non content de recueillir ces documents, l'abbé Guillaume s'attacha à les mettre en lumière et de cette préoccupation est née la belle collection d'*Inventaires sommaires*, dont 15 volumes ont paru, donnant un total de 6.292 articles analysés. Un bon juge en la matière, M. Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, a dit de ce travail qu'il avait un mérite exceptionnel, au point de dispenser le chercheur de recourir à la charte ou au registre originaux.

Ce labeur d'analyse n'a pas absorbé toute l'activité de mon prédécesseur. Dès 1879, l'abbé Guillaume s'occupa de l'organisation d'un *Musée départemental*. A quatre inscriptions réunies dans le vestibule des Archives par M. Robert Long, il fut heureux d'en adjoindre une vingtaine d'autres. Cet accroissement rapide détermina le Conseil général à acquérir une maison voisine des Archives pour les installer. Celle-ci étant devenue à son tour trop étroite, le Conseil général, à l'aide des fonds provenant d'une loterie de 200.000 francs, fit construire l'édifice actuel du Musée, où les collections ont été transférées en octobre-novembre 1908. — Dans le même ordre d'idées, comme conservateur des antiquités et objets d'art (arrêté

Digitized by Google

ministériel du 29 janvier 1910) il a su défendre et accroître le patrimoine artistique des communes du département.

L'abbé Guillaume fut en outre l'un des fondateurs de notre Société, dont il resta le secrétaire dévoué pendant 10 ans (1882-1891). C'est pendant cette période qu'il donna à notre *Bulletin* de nombreux articles et qu'il publia, sous les auspices de la Société, le *Mystère de Saint-André* (1884), les *Chartes de Bertaud* (1888) et les *Chartes de Durbon* (1893).

Amené, le 3 décembre 1891, à se retirer du Conseil d'administration, l'abbé Guillaume fonda une revue semi-mensuelle sous le titre d'*Annales des Alpes* (1897-1913) dont il resta jusqu'à la fin le principal rédacteur. Sa nièce, Mlle Guillaume, institutrice à Aiguilles, vient d'en publier la table et de réaliser ainsi l'un de ses plus chers désirs.

Tous ces travaux n'empêchaient pas l'abbé Guillaume de participer aux Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et à ceux des Sociétés des Beaux-arts des départements. Les communications qu'il y lut le firent nommer officier d'Académie (30 mars 1883) et de l'Instruction publique (25 mai 1888), correspondant du Ministère pour les travaux historiques (1884). Mgr Gouzot, évêque de Gap, l'avait créé chanoine honoraire de sa cathédrale (7 septembre 1885). Enfin, le 2 avril 1912, lors du Congrès des Sociétés savantes à Paris, l'abbé Guillaume reçut la croix de la Légion d'honneur. Il a été gratifié pour ses divers travaux de médailles d'or de la part de l'Académie des hommes illustres de Naples, de la Société pour l'étude des langues romanes (23 mai 1878) et de la Société scientifique des Basses-Alpes (16 mai 1883); il obtint une médaille de vermeil aux Jeux floraux de Forcalquier (15 mai 1882), la 4e mention honorable à l'exposition universelle de Paris (1900), un diplôme d'honneur à l'exposition nationale de Gap (24 septembre 1901), le premier prix de l'Académie delphinale de Grenoble (1910). Rappelons enfin que l'Académie des inscriptions, n'ayant pu, au concours des Antiquités nationales, couronner ses travaux d'inventaire à cause de leur caractère administratif, n'a pas

Digitized by Google

laissé de les citer avec de vifs éloges (rapport de M. Camille Jullian, séance du 14 juin 1912).

Admis à la retraite par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 1913, notre confrère est mort le 24 octobre 1914, après avoir légué toutes ses collections aux archives des Hautes-Alpes, témoin de son labeur incessant. Il n'a pas oublié non plus la Société d'études, à laquelle il a fait une importante libéralité, destinée à perpétuer son souvenir parmi nous.

Nous ne saurions mieux rendre hommage à sa mémoire qu'en publiant la liste complète de ses œuvres. Cette importante bibliographie, dont les circonstances nous obligent à ajourner l'impression, paraitra dans l'un de nos prochains *Bulletins*. — B. F.

Digitized by Google

GONNET (Pierre)

Charles-Marie-Michel-Pierre Gonnet était né à Lyon, le 2 septembre 1886.

Sa famille était originaire de nos Alpes. Ses ancêtres avaient habité le Villard-d'Arêne où il allait lui-même souvent passer ses vacances.

Aussi accueillit-il avec une vive satisfaction, en août 1911, sa nomination comme professeur d'histoire au lycée de Gap.

Licencié ès-lettres, diplômé des études supérieures, agrégé d'histoire et de géographie, il s'acquitta de ses fonctions durant trois années avec autant de distinction que de dévouement.

Ses chefs appréciaient sa science, ses collègues et toutes les personnes en relations avec lui vantaient la sûreté de son commerce et la droiture de son caractère.

Notre Société fut heureuse de lui ouvrir ses rangs et nul de nous n'a oublié la remarquable conférence sur *la question d'Orient et les origines de la guerre des Balkans* qu'il fit à l'assemblée générale du 14 décembre 1912 et dont notre Bulletin du premier trimestre 1913 contient le compte-rendu.

La guerre arriva. Avec plusieurs de ses collègues de notre lycée (trois sont tombés au champ d'honneur) Gonnet partit courageusement sous les drapeaux de la France.

Il laissait derrière lui une jeune femme et deux petits enfants dont l'un ne devait pas longtemps lui survivre.

Gonnet fut un admirable soldat.

Il ne transigeait jamais avec ses croyances et avec ses devoirs.

Comme le disait le 13 juillet 1915 M. le Proviseur du lycée, dans son beau discours de la distribution des prix : « il mit en pratique sur les champs de bataille les leçons

Digitized by Google

de patriotisme qu'il donnait aux enfants auxquels il enseignait l'histoire. »

Ces leçons, il les avait renouvelées, et avec l'autorité de l'exemple, dans une éloquente lettre adressée par lui à ses élèves à la fin de décembre 1914 et qui se terminait par les lignes suivantes : « Sans doute la victoire sera longue et coûtera encore bien du sang; mais, mes chers amis, et c'est par là que je termine ces quelques mots écrits du fond d'une tranchée vraiment digne des Troglodytes, elle est immanquable.

« Bonne année 1915. Application plus forte que jamais au travail et confiance irréductible dans l'avenir de la France. »

Hélas ! de cette année 1915 il ne devait pas voir la fin.

Il était maréchal-des-logis d'artillerie et combattait depuis plusieurs mois dans la région d'Arras.

Le onze octobre, il fut désigné pour servir d'agent de liaison de son groupe auprès de l'infanterie. Comme un grand nombre de soldats encombraient les boyaux de communication et rendaient le passage difficile, Gonnet n'écoutant que son courage, sourd aux conseils de prudence et de temporisation, considéra qu'il était de son devoir de rejoindre rapidement et coûte que coûte le commandant auquel il était attaché. Il franchit donc le parapet, en plein combat, à soixante mètres des lignes allemandes et prit la course. A peine avait-il fait quelques pas qu'une balle le frappait à la tête.

Ses camarades lui firent des funérailles aussi belles que possible. Une messe fut célébrée en plein air devant la batterie entière et son corps fut déposé dans un cimetière voisin où les siens le retrouveront après la paix.

Un bel ordre du jour, qui résume le récit que nous venons de faire, a rendu un suprême hommage à cette mort héroïque.

La *Société d'Etudes* est fière de s'y associer et de payer à Pierre Gonnet le tribut de ses regrets et de son admiration. — E. H.

Digitized by Google

TOURRÈS (Auguste)

Auguste Tourrès naquit à Gap le 22 octobre 1859.

Il fut un des bons élèves du vieux collège de cette ville.

Jeune encore, il succéda à son père, à la tête d'une industrie de meunerie et d'un commerce de grains auxquels il donna beaucoup d'extension et qu'il géra avec autant d'intelligence que d'honorabilité.

Il ne tarda pas à conquérir, sans efforts ni compromissions, une popularité de bon aloi et fut conseiller municipal, maire de Gap, juge au Tribunal de Commerce, conseiller d'arrondissement, conseiller général et Président de la Chambre de commerce à la fondation de laquelle il avait beaucoup contribué.

Il n'était pas de ceux qui collectionnent les mandats électoraux pour l'honneur, l'influence et les profits, sans se soucier, d'ailleurs, d'en remplir les obligations.

Peu d'hommes ont déployé autant de dévouement et d'activité au service de leurs concitoyens.

Au moment de la mobilisation Tourrès partit avec le grade de chef de bataillon de l'armée territoriale.

On n'a point oublié l'accident de chemin de fer qui se produisit au début de la guerre sous le tunnel du col de Cabre. Tourrès se trouvait dans le train en détresse. A diverses reprises, bravant le danger et la fumée asphyxiante, il traversa le souterrain et organisa les secours.

Une rude campagne d'hiver eut raison de sa robuste constitution. Gravement atteint, il dut rentrer dans ses foyers où il mourait le 22 novembre 1915.

Il n'est que juste de le considérer comme une victime de la guerre.

Ses obsèques ont eu lieu au milieu d'un immense concours de population.

L'un des orateurs qui y prirent la parole exprimait la pensée de tous en disant : « Peut-être eût-on pu souhaiter

Digitized by Google

pour un mérite aussi éclatant dans toutes les branches où il s'est distingué et pour tant de services rendus par le juge intègre, le vaillant soldat, une haute récompense qui n'est pas venue. Mais qu'importe au sage ? Il nous sera permis de croire et de déclarer que la plus belle récompense pour une vie si bien remplie est encore dans la considération respectueuse de toute une ville et de toute une contrée et dans l'admiration et l'amour de toute une population. »

Auguste Tourrès fut longtemps membre de notre Société à laquelle il portait un vif intérêt comme à tout ce qui contribuait au bon renom de sa chère ville natale. — E. H.

Digitized by Google

Le Secrétaire-Gérant,

A. FABRE.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE

de la Société d'études des Hautes-Alpes

du 1er janvier 1914 au 30 juin 1916

RECETTES

Fonds libres de 1913	3	77
Cotisations 1913 (2)	20	»
— 1914 (107)	1.070	»
— 1915-1916 (3)	30	»
— Bibliothèque	5	»
Subventions du département 1914 et 1915	400	»
Rentes	458	»
Vente de bulletins	30	»
TOTAL	2.016	77

Digitized by Google

Dépenses

Impression du Bulletin n° 9	310	10
— du Bulletin n° 10	360	40
— du Bulletin n°s 11 et 12	310	»
— des tables de vingt ans	332	50
Frais de recouvrement	41	»
Frais d'envoi du Bulletin	95	15
Salaire de l'employé (1914)	110	»
Location de la salle de la Bibliothèque 1914 et 1915	200	10
Frais d'installation de la Bibliothèque dans le nouveau local	89	50
Payé à M. Itier pour solde des Tables de vingt ans	50	»
Frais de secrétariat	1	85
Imprimés divers	76	»
Reste en caisse	40	17
Total	2.016	77

Digitized by Google

PROJET DE BUDGET

Pour l'année 1915-1916 (2e *semestre*)

Recettes

Fonds libres de 1914-15-16.....	40 17
Cotisations	1.200 »
Subvention départementale	200 »
Rentes des trois derniers trimestres.....	171 75
Total.....	1.611 92

Dépenses

Impression du Bulletin.	1.200 »
Frais d'envoi et de secrétariat.....	100 »
Frais de recouvrement	50 »
Salaire de l'employé	110 »
Dépenses diverses et imprimés.....	51 82
Location de la salle de la Bibliothèque.....	100 10
Total.....	1.611 92

Digitized by Google

NOTICE

SUR MEYÈRES ET COLOMBIS

(Hameaux de Gap)

Par M. l'Abbé F. ALLEMAND

Ces deux hameaux, en tant qu'appartenant à la commune de Gap, en suivent les destinées. Leur existence se trouve, dès lors, liée à celle même du chef-lieu. Certes, je ne puis ni ne dois refaire à leur sujet l'histoire générale de la cité. Toutefois on découvre dans leur passé des faits à eux spéciaux et non dénués d'intérêt. Ce sont ceux-là, et ceux-là seuls, qui vont faire l'objet de cette étude.

I. — TOPOGRAPHIE, POPULATION, NOMS

Meyères et Colombis sont situés au sud de Gap, par-devant la colline de Saint-Mens, ayant Frêchâtel au nord, Sainte-Margureite à l'ouest, Rambaud et Jarjayes à l'est et sud-est. Le terroir forme deux versants : l'un incliné au nord, vers le torrent de Rieutort (*Rivus tortus*), ainsi appelé de son cours tortueux ; l'autre incliné au midi, vers le ruisseau du Partiment (*Partimentum*), ainsi nommé parce qu'il sépare le territoire de celui de Jarjayes [1].

[1] On l'appelle aussi *Ruisseau de Colombis.*

Digitized by Google

De ces versants le premier, plus froid, possède d'excellentes terres à blé; le second, mieux exposé, comporte la culture de la vigne. La ligne de démarcation entr'eux, qui est aussi celle du partage des eaux, se trouve jalonnée par la butte de Saint-Laurent, les collines de Revieures, Font-Bonne et Roche-Corbières. Ces hauteurs sont couvertes en partie de bois taillis de chênes, restes d'anciennes et belles futaies maintenant disparues.

Comme principaux quartiers nous devons citer: La *Condamine,* de *Condominium,* co-propriété, terre ayant appartenu à deux maîtres; l'*Etang,* de *Stagnum,* mare, où suinte une nappe aquifère; le *Laus,* de *Lacus,* lac, où se forment des amas d'eau en temps d'orage et de fonte des neiges; l'*Areton,* de *Auretanum, Auretum,* nom d'homme ? l'*Aulagner,* mot alpin signifiant *Noisetier;* le *Combeau,* diminutif de *Cumba,* étroit et pittoresque défilé entre Roche-Corbière et le Grand-Bois; le *Puy-Chevalier,* de *Podium Cavallarium,* belle montagne entre Meyères, le Collet de Gap et Sainte-Marguerite; les ***Trois-Bornes,*** autre mont où on voit un bloc erratique qu'on a taillé en triangle pour délimiter les trois terroirs de Meyères, Trêchâtel et Rambaud.

Meyères est arrosé dans sa partie basse par un embranchement du canal du Drac, dont les eaux bienfaisantes y entretiennent la fraîcheur et la fertilité[1]. Il est de même traversé par la route départementale de Gap à Barcelonnette, qui donne à son site solitaire un air de vie et d'animation.

Le hameau de Meyères comprend l'agglomération de ce nom formée de huit maisons; celle du *Lauza*[2] qui en compte trois et du *Plan-de-Meyères* où on en trouve deux; les écarts de la *Citadelle,* de *Charraire,* de *Revieures,* de *Font-Bonne,* du *Cabaret,* de *Coustier;* plus cinq ou six villas éparses à l'*Areton.* Ce quartier, qui ne comprenait

[1] Avant le canal, l'aspect était plutôt aride.

[2] Ainsi appelé parce que un notaire de Gap, du nom de *Lauza,* y avait sa maison de campagne.

Digitized by Google

qu'un domaine en 1513, s'étend aujourd'hui sur une plus vaste superficie, située en partie sur Meyères et en partie sur Trêchâtel. C'est là que s'élève la maison d'école, commune aux deux localités [1].

Le hameau de Colombis comprend sept maisons échelonnées le long du vallon. Il se divise en haut et bas Colombis. On y voit aussi plusieurs cabanes inhabitées, servant à l'exploitation des propriétés. Comme nous le dirons, il devait y avoir autrefois un plus grand nombre d'habitations.

Les deux hameaux réunis donnent un total de trente maisons et de 110 habitants. En 1728, d'après un procès-verbal de visite épiscopale de la paroisse de Gap, on y comptait quarante habitations et 200 personnes. Depuis cette date, la population a donc diminué presque de moitié, comme d'ailleurs dans la plupart de nos villages. La cause en est dans la situation précaire faite à l'agriculture et dans l'état social actuel.

Le nom de *Meyères* se lit dans les anciens cadastres et autres documents: *de Mayeriis, de Meyeriis, de Manso Meyeriorum*. Il dérive du bas latin *Mayeria, Meyeria,* et signifiant au pluriel, *les bois,* ceux dont il existe encore çà et là divers tronçons. Telle est, à mon avis, la vraie étymologie.

On pourrait dire cependant que *Meyères* serait le nom d'anciens habitants qui l'auraient transmis au hameau. Il existe de ce fait une foule d'exemples. Mais, si ces habitants s'appelaient *Meyères,* ce n'était qu'à cause de leur habitat près des bois. En sorte que cette interprétation nous ramènerait encore à la première.

De ce qui précède ressort clairement que la vraie forme du mot est *Meyères,* la seule d'ailleurs employée dans le parler local et la seule, dès lors, faisant loi dans la question. Quant aux formes *Emeyères, Esmeyères, Eymeyères,*

[1] Cette maison devait être construite au *Cabaret,* point le plus central, mais des influences contraires et personnelles la firent placer à l'Areton.

Digitized by Google

usitées dans bien des documents anciens et modernes, elles proviennent de ce qu'on a voulu introduire dans le mot la préposition *és,* vieux français, qui signifie *en, chez,* mais qui n'est en réalité qu'une superfétation.

Un exemple du même fait nous est fourni par le nom de *Sagnères* qui désigne un autre hameau de Gap. Ce nom dérive évidemment du vieux mot *sagne,* marais. Dès lors, quand on dit *Essagnères, Eyssanières,* c'est par l'adjonction de la même particule.

Quant au nom de *Colombis,* on le lit dans une charte de 1220, dans les cadastres de 1444, 1513 et suivants, sous ces formes : *De Colombissio, Columbissium, de Columbissiis.* On n'en comprend pas bien la signification. C'est probablement un nom d'homme, celui d'un ancien propriétaire du sol pendant le haut moyen-âge.

Meyères et Colombis, bien qu'unis en un seul groupe par des intérêts communs, ont toujours exercé l'un sur l'autre une certaine prééminence. Aujourd'hui, c'est Meyères qui, en raison de sa population, prédomine. Autrefois l'inverse avait lieu, et c'était Colombis qui constituait le principal village, imposant même son nom à tout le territoire.

Ainsi on trouve : — 1220, (Charte d'Henri de Montbrand) : *Guillaume Vieux, prêtre de Colombis,* quoiqu'il le fut tout aussi bien de Meyères; — 1444, (Cadastre) : *Eglise de Colombis,* bien que commune aux deux hameaux; — 1462, (Enquête pour dîmes) : *Meyères, terroir de Colombis;* — 1513, (Cadastre) : *Eglise de Saint-Laurent de Colombis;* — 1551, (Procès pour dîmes) : *Colombis dont Meyères;* — 1566, (Acte de mise en possession de prébende) : *Meyères, territoire de Colombis;* — 1788, (Archives municipales de Gap) : *de Meyeriis, sive Columbis.*

La raison de cette prédominance est, sans doute, qu'il y avait à Colombis une population supérieure à celle de nos jours; que bien des maisons y ont existé qui, depuis, ont été rebâties à Meyères, plus proche de Gap et plus central pour l'exploitation des terres. C'est ainsi qu'on découvrit

Digitized by Google

vers 1910, au-dessous du col de Sainte-Marguerite, des substructions et des caveaux voûtés, restes probables d'une de ces anciennes demeures abandonnées.

II. — ÉTAT FÉODAL

Nous ne trouvons rien touchant Meyères et Colombis se rapportant à l'époque gallo-romaine, sinon qu'il existait alors, au quartier de l'Aulagner, une ou plusieurs maisons. Là, on recueille en quantité des tuiles à rebord, soit entières, soit fragmentées. Le propriétaire de ce sol antique[1] les a largement utilisées dans les réparations faites à sa maison; on en voit aux carrelages, à la toiture et jusque dans la maçonnerie. Peut-être même y avait-il, là, une tuilerie, car, aux spécimens dont il s'agit, sont joints des débris variés, mêlés à de la terre rouge. La qualité du terrain convenait d'ailleurs à une fabrique de ce genre. Ces trouvailles prouvent tout au moins que Meyères était aors habité et organisé, mais sans rien nous apprendre de plus.

Pour l'époque franque, Meyères et Colombis ne firent point partie des biens que l'opulent Abon léguait, en 739, à la Novalaise, ni de ceux que Symphorien, son oncle, avait donnés à l'église de Gap. La preuve en est que nous les retrouverons plus tard, comme nous verrons, dans le domaine du comte de Provence, ce qui n'aurait pu se faire, s'ils avaient suivi les destinées de la Novalaise ou de l'évêché de Gap.

Nous arrivons donc à la féodalité. Dès ses débuts, deux seigneurs étendirent leur juridiction sur Gap et ses environs immédiats: le comte et l'évêque. Sous laquelle des deux suzerainetés Meyères et Colombis se trouvèrent-ils ?

[1] M. Guérin dont les ancêtres se sont établis à Meyères vers 1700 environ et ont remplacé une des nombreuses familles *Meyères*.

Digitized by Google

Je réponds : sous celle du comte. C'est ce qui ressort des quelques faits que voici résumés :

En 1044, le 7 avril, le comte Guillaume et l'évêque Rodolphe, sous les auspices d'Ismidion, archevêque d'Embrun, et de Pierre de Mison, se partagèrent par moitié la ville de Gap [1]. L'évêque eut dans son lot la partie enclose de murs [2], la justice sur les hommes, même sur ceux du comte [3], c'est-à-dire les attributs de la souveraineté et les droits y afférents. Le comte se réservait la suzeraineté totale et les droits utiles, tels que les revenus sur les cours d'eau et le transit des marchandises, en un mot, la prédominance hors des murs, ce qui déjà nous persuade que Meyères et Colombis durent se trouver dans la part de ce dernier. Mais nous avons mieux.

D'après une enquête de 1140 à 1150 au sujet des droits respectifs du comte et de son baile, seigneur de Faudon, le comte possédait le bois de Saint-Mens [4] où le baile pouvait faire ses provisions de chauffage [5]. Mais alors pourquoi n'aurait-il pas possédé de même les bois de Meyères, presque contigus au premier ?

Ensuite, dans la sentence arbitrale du 5 septembre 1300, prononcée entre l'évêque et le Dauphin par Mandagot, archevêque d'Embrun, et Jacques Duesse, évêque de Fréjus, le mas de Colombis (et de Meyères) est attribué nommément au comte, preuve qu'antérieurement, il relevait déjà de la directe de ce dernier [6].

Enfin, dans les cadastres de 1444 et suivants, dans une enquête de 1468 et autres actes, nos deux hameaux sont donnés comme dépendants de Montalquier, dépendant lui-même du Dauphin, successeur du comte [7].

[1] Mediatatem civitatis quœ vocatur Vapincum.

[2] Quod muris includitur.

[3] Constituimus episcopum habere justitiam super omnes homines.

[4] Feudum autem majus quod cognomitatur comitale.

[5] Omnes redditus ex fluminibus provenientibus.

[6] Nemus sancti Mametis comitis est.

[7] De nemore sancti Mametis dicit quod comitis est, sed illi de Faudaone debent se inde calefacere.

[8] *Histoire de Gap, par Gautier.* (Edit. Guillaume).

Digitized by Google

Meyères et Colombis auraient donc appartenu dès les débuts de la féodalité, au comte de Provence. Quels étaient les droits féodaux établis par ce dernier sur ses hommes ? L'enquête précitée de 1140 à 1150 va nous les faire connaître. C'étaient les suivants :

1° Droits de justice, consistant en confiscation des biens, en cas de causes criminelles, et, en amendes diverses, en cas de causes civiles et de délits ; — 2° Droits sur les transmissions d'immeubles ou lods, consistant en un tiers du prix de vente ; — 3° Droits sur la circulation des denrées et marchandises, ou droits de leydes. — Ces droits étaient à partager dans des proportions déterminées entre le comte et le sieur de Faudon, son baile. Leur revenu était considérable. Mais il n'existait pas d'impôts payés annuellement sur les propriétés [1].

Cependant le comte de Provence ne devait pas toujours rester l'unique seigneur de Meyères et Colombis. Ceux-ci, dès une date ancienne, assurément, mais inconnue, furent cédés en arrière-fief au chapitre de Gap, qui devint ainsi le seigneur particulier des deux hameaux. Le chapitre exerçait ses droits honorifiques et juridictionnels par trois de ses membres qui étaient, de plus, prébendés et décimateurs dans le territoire et dans celui de Montalquier.

D'autre part, le comte, en érigeant en fief les deux hameaux au profit du chapitre, dut se réserver, à titre de suzerain, une part de juridiction. Or, en quoi consistèrent les droits respectifs de l'un et de l'autre ? Il serait bien difficile de le préciser. Je n'ai pu réussir, dans tous les cas, à trouver quelque document de nature à renseigner à ce sujet.

Ce qu'on sait bien toutefois, c'est que le chapitre avait sur le territoire un droit de justice. Il exerçait ce droit par un juge de première instance et par un juge d'appel connaissant des sentences du premier. Leur juridiction s'éten-

[1] Enquête. — Voir : *Fouilles de Faudon*, par M. Georges de Manteyer, dans *Bull. de la soc. d'Et.*, 1908, p. 129 et suiv.

Digitized by Google

dait aussi sur Rabou, Chaudun et Saint-Laurent-du-Cros, autres seigneuries du chapitre.

Parmi ces juges, nous trouvons : — *En 1re instance:* — 1292, Albert de Sigottier; — 1322, Lantelme Fabri; — 1324, Guillaume d'Esparrons; — 1364, Jacques de Roux; — 1365, Rambaud Tolozan; — 1399, Guillaume Reboul; — 1410, Arnaud Baron; — 1482, Elzéard Artaud ; — 1500, Pierre Mutonis; — 1510, Gaspard Gauthier; — 1524, Antoine Fabri; — 1537, Simon Davin; — 1560, Firmin Rochas; — 1613, Jean d'Abon; — 1645, Pompone Bertrand; — 1718, Joseph Nas de Romane; — 1745, Noël Roubaud; — 1776, Gaspard Masseron. — *En appel* : — 1534, Louis Carnaud; — 1554, Beaudon Rostaing[1].

Ajoutons qu'en 1330, d'après une délibération capitulaire de cette date, le chapitre possédait des droits de tasques et de censes sur des terres sises à Colombis[2].

Meyères et Colombis, sous la haute juridiction du Dauphin et celle plus immédiate de son seigneur particulier, le chapitre, formaient un groupe à part dans le concert des pays dits « de Montalquier ».

Montalquier (*Mons Alquerii*)[3], proprement dit, comprenait le territoire à l'ouest de la Luye, c'est-à-dire la Tourronde. Il formait, là, un mandement et une châtellenie dont dépendaient Sainte-Marguerite, Meyères et Colombis et probablement Trèchâtel. C'est cet ensemble qu'on nommait : *Pays de Montalquier.*

[1] *Hist. de Gap,* par Th. Gautier. (Edit. Guillaume).

[2] F. Allemand : *Bulle et Statuts du Chapitre de St-Arnoul de Gap,* 1901.

[3] Montagne d'*Alquier,* nom d'homme.

Digitized by Google

III. — ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE : LA CHAPELLE, LE CULTE

Meyères et Colombis formaient, au moyen-âge, une chapellenie rurale, dépendant de l'église cathédrale de Gap que desservaient, en qualité de *co-curés,* deux membres du chapitre. Cette chapellenie était sous le vocable de Saint-Laurent de Colombis, *S. Laurentii de Colombissio.* Pourquoi de *Colombis* et non de *Meyères* ? parce que, ai-je dit plus haut, le premier était alors le principal village.

La chapelle s'élevait sur le monticule pittoresque où nous la voyons encore. De là, comme du haut d'un belvédère, la vue s'étend, d'un côté, sur le bassin de la Luye et les monts des Basses-Alpes, de l'autre, sur Charance, Bayard, la Rochette et le haut massif du Champsaur. Ce mamelon est formé par la roche en place, — le bajocien de l'époque secondaire —, et par une couche superposée d'apports morainiques.

Cette chapelle est qualifiée d'*église* dans plusieurs documents des XV^e^ et XVI^e^ siècles. C'est ainsi que dans les cadastres de 1444, 1513 et 1551, elle paraît à maintes reprises sous les mentions suivantes : *Ecclesiam S. Laurentii de Colombissio ; — Ante ecclesiam S. Laurentii ; — Subtus ecclesiam S. Laurentii ; — Iter quo itur ad ecclesiam S. Laurentii.* Toutefois, dans un acte de mise en possession de prébende, en 1566, elle est citée à titre de chapelle : *per introitum capellaniæ S. Laurentii.* Mais peut-être n'attribuait-on pas alors aux mots *église* et *chapelle* le sens rigoureux qu'on leur donne aujourd'hui.

La chapelle actuelle avec son cimetière s'étale à l'orée d'un bosquet de vieux chênes, c'est un édicule à murs massifs de 12 mètres de long sur 4 de large. La nef comprend deux travées voûtées à plein cintre ; l'abside est en retrait

Digitized by Google

et en cul de four. Le tout n'est ajouré que par deux étroites ouvertures.

Cette chapelle semble avoir été restaurée sur les ruines d'une autre plus ancienne qui aurait été démolie pendant les guerres de religion. Il est visible, en effet, que les réformés, maîtres quatre fois de Gap[1], n'auraient pas laissé intact cet édifice rural sans défense; et les soldats de Lesdiguières, passant tout près quand ils allaient assiéger Jarjayes et Valserres en 1588, n'auraient pas manqué de le renverser, si, par hasard, il eût été encore debout.

Parmi le mobilier, on remarque: — Trois tableaux sur toile: *Ste-Catherine, J. Christ assis à la droite du Père, Evêque en buste avec camail;* — Le calice portant ces armoiries: *D'argent au chevron de sinople, accompagné de trois étoiles, deux en chef, une en pointe,* avec, au-dessous, cette inscription: *S. T. H. — Rous — Ven. — Sacra — Ded. — Ann.* — 1636; — Une pierre servant de seuil, probablement le tombeau d'un ancien autel en maçonnerie, antérieur aux autels modernes à pierres portatives; — La cloche portant la date 1704.

Nous allons maintenant rechercher quel a été l'exercice du culte dans la chapelle de St-Laurent depuis un passé lointain jusqu'à nos jours.

La plus ancienne mention à ce sujet paraît, en 1220, dans la charte de donation, passée par Henri de Montbrand au chapitre de Gap, de biens sis à Saint-Laurent-du-Cros. A l'acte, signe comme témoin, *Guillaume Vieux, prêtre de Colombis*; ce qui doit, semble-t-il, vouloir dire: *desservant de Colombis*. En sorte qu'à cette date, déjà la chapelle était dotée d'un culte. Mais il n'apparaît pas que ce culte ait été jamais exercé par un prêtre résidant. Il n'existe pas plus de trace de ce fait dans les anciens documents qu'il n'existe sur le sol de vestiges d'une maison curiale. Or, c'est précisément cette constatation qui nous permet de

[1] Gap fut pris en 1562, par Furmeyer; en 1567, par Aurouse; en 1577 et 1588, par Lesdiguières.

Digitized by Google

définir dans une certaine mesure en quoi consistait le culte dont il s'agit.

Il n'y avait pas de chapelain résidant, mais il y en avait un non résidant, probablement un secondaire de Gap. Celui-ci avait charge d'âmes dans la chapellenie. S'il n'y venait pas célébrer les offices des dimanches et fêtes, il devait souvent s'y rendre en semaine pour célébrer des messes privées, des anniversaires, des obits, y confesser, distribuer la communion, catéchiser les enfants, visiter et administrer les malades, donner la sépulture aux morts, en un mot, s'acquitter envers ses ouailles de tous les devoirs d'un pasteur des âmes. Et il devait le faire dans une mesure aussi grande qu'il le pouvait sans résider.

Ce qui porte à croire qu'il en était réellement ainsi, est qu'en vertu d'un arrêt de la Cour du 4 juin 1677, Meyères et Colombis devaient payer avec Montalquier, pour part de la portion congrue des deux curés de Gap, 136 l. 16 s. 6 d., ce qui au change d'aujourd'hui, équivalait à 700 fr. au moins. Cette contribution créait aux habitants un droit à être bien desservis, comme un devoir aux curés de bien les desservir.

Cet état de choses devait se continuer pendant une longue période qui se compte par des siècles. En 1727, un événement vint créer une situation nouvelle.

A cette date, un habitant de Sainte-Marguerite, négociant à Marseille, nommé Chabrand, avait fondé dans sa chapellenie natale une rente pour l'entretien d'un prêtre résidant. Une paroisse se trouvait par le fait érigée dans ce hameau. Or, Meyères et Colombis furent annexés à la nouvelle succursale. Il n'y avait pas de maison curiale; les habitants en bâtirent une en se côtisant pour la dépense, en transportant gratuitement les matériaux, en se faisant manœuvres à tour de rôle. Nos deux hameaux participèrent à ces charges. De plus, ils s'engagèrent à fournir, chaque année, une charge de bois par maison au nouveau desservant. Leur chapelle de Saint-Laurent perdit, dès lors, de son importance.

Cependant tout culte n'y avait pas entièrement cessé.

Digitized by Google

Je m'imagine que le chapelain de Sainte-Marguerite devait y venir célébrer de temps en temps quelque service funèbre. Ce qui le prouve est qu'en 1790, par délibération du 5 septembre, le conseil général de Gap nomme « Esprit et Jean Meyères pour prendre soin de la chapelle du hameau et recueillir le blé nécessaire pour payer les honoraires du chapelain. Ce chapelain touchait, en 1789, sur la fondation Chabrand, 781 livres de traitement, soit à la puissance actuelle de l'argent, plus de 3.000 francs [1].

Survint la Révolution plongeant la nation dans le deuil et dans le sang : tout culte disparut de nos temples fermés. Au concordat, la paroisse de Sainte-Marguerite ne fut pas érigée, bien que l'Etat se fut approprié la fondation Chabrand. Dès lors, Meyères et Colombis se trouvèrent de nouveau réunis dans leur chapelle où un vicaire de Gap venait, en certaines circonstances, exercer quelques rares actes de ministère.

Nous arrivons en 1845. Par ordonnance royale du 23 janvier, Sainte-Marguerite fut érigée en succursale, et Colombis seul ayant été compris dans cette érection, Meyères resta l'unique possesseur de l'ancienne chapelle de Saint-Laurent.

Cependant Colombis, qui n'avait été appelé dans la nouvelle paroisse que pour fournir l'appoint de population nécessaire à son érection, ne s'est jamais bien absorbé dans Sainte-Marguerite. Il n'y accomplit que les actes religieux qu'il ne peut éviter, se réservant, pour les autres, de participer avec Meyères au culte de la cathédrale.

[1] Registre des délibérations.

[1] Déclaration de Mgr de Vareilles.

Digitized by Google

IV. — ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE : LES PRÉBENDES, LES DIMES

Trois prébendes étaient établies sur ce qu'on appelait « le pays de Montalquier » comprenant les chapellenies de Meyères et Colombis, Sainte-Marguerite, La Tourronde et Trêchâtel. Trois membres du chapitre qui étaient, en plus, seigneurs de Meyères et Colombis, en étaient les bénéficiers. Ils en percevaient en commun les revenus et se les partageaient ensuite par égales parts. Ces revenus consistaient dans les dîmes des susdites chapellenies et dans quelques autres sur Aups à Sigoyer, et sur le domaine de la *Maisonnasse* à Romette. On appelait ces dernières : les *Fillcules*. Ces prébendes étaient les plus considérables du chapitre et, partant, les plus recherchées.

Elles étaient à la collation du chapitre qui les conférait à ses membres, ou à l'avancement ou à l'option. Quand l'une d'elles était concédée à un nouveau titulaire, celui-ci se trouvait soumis, avant d'entrer en jouissance, à une formalité qui mérite d'être rapportée. L'impétrant devait se faire mettre en possession par un des curés de Gap, dont, au point de vue paroissial, le bénéficier relevait. A cet effet, tous deux entraient dans la chapelle, baisaient l'autel et ressortaient.

Ce cérémonial nous est connu par un acte de 1566[1] où nous lisons que le chanoine Beaudon Garcin est mis en possession de sa prébende par François de Olliva, co-curé de Gap, en entrant dans la chapelle de Saint-Laurent, baisant l'autel et sortant : *per introitum capellanniæ S. Lau-*

[1] Arch. comm. de Gap. — Papiers relatifs à Meyères et Colombis.

Digitized by Google

rentii, osculum altaris, et demun exitum capellaniæ, sitæ in territorio de Colombissio. Signent à l'acte quatre témoins dont Antoine Meyères et Pierre Abonnel, de *Meyères* (de Meyeriis), terroir de Colombis.

Les dîmes afférentes à ces prébendes étaient prélevées sur les grains, les vins et les agneaux. A l'origine, furent-elles perçues strictement au dixième ? C'est ce qu'aucun document ne nous apprend. Ce que nous savons, c'est qu'à la suite d'un procès intenté aux décimateurs par les habitants au sujet de la quotité et de la prestation des dîmes, un décret du parlement rendu le 27 décembre 1506 en faveur de ceux-ci, fixait les dîmes des grains au douzième, ce qui semble faire croire à une cote antérieure plus onéreuse pour eux [1].

En 1551, un nouveau procès est engagé par les hameaux contre les trois chanoines prébendés, Hugues de Saint-Marcel, Louis de Rousset, Jacques Thibaud. Ceux-ci, pour soutenir leur cause, font procéder par Me Queyrel, notaire, à une enquête qui constata que les dîmes étaient payées, depuis 1515, au douzième. L'arrêt de la Cour intervint le 5 juin 1553. Il fixait encore les dîmes des grains au douzième, gerbes prises sur l'aire, prévenu le décimateur et attendu pendant 24 heures; celles des agneaux aussi au douzième, celles du vin au dix-huitième, la charge de vendange [2].

Il en fut ainsi jusqu'en 1585. A cette date, c'est-à-dire au plus fort des guerres de religion, les trois prébendés d'alors, Jean Buisson, Jean Espié, Paul de Beauvais, éprouvaient de grandes difficultés à lever leurs dîmes en

[1] Arch. comm. Procès pour dîmes.

[2] En vertu d'une sentence arbitrale du 11 juin 1392, les consuls de Gap avaient établi à la porte Sainte-Colombe sept cuves pour recevoir le raisin des dîmes : trois au service de l'évêque et quatre au service du chapitre. Sur ces dernières, une, contenant 100 charges, était destinée aux prébendés de Montalquier, Meyères et Colombis, et une autre, de 50 charges, était réservée au prébendé de Saint-Jean. Ce hameau n'était donc point compris dans le pays de Montalquier. (*Hist. de Gap*, par Th. Gautier. (Edit. Guillaume.)

Digitized by Google

nature. Ils les affermèrent aux habitants, moyennant 720 livres, les *Filleules* non comprises.

En 1598, le 23 juillet, nouvel accord entre les parties, en vertu duquel les dîmes, y compris les *Filleules,* resteraient abonnées au prix de 720 livres, et les habitants prendraient à leur charge la quotité de portion congrue due aux curés de Gap et acquittée jusqu'ici par les seigneurs chanoines. L'acte fut ratifié le 2 août suivant par l'assemblée plénière des habitants dans la chapelle de Sainte-Marguerite, à l'issue d'une messe célébrée pour la circonstance. Il fut ensuite confirmé par le pape le 7 février 1624.

L'état de choses créé par cette transaction se prolongea jusqu'en 1754, où les anciens différends se réveillèrent. Mais, cette fois, ce furent les chanoines qui rouvrirent le procès. Ces derniers étaient Paul de la Gache, François Pascal, Joseph-Bruno Tournu de Ventavon. Dénonçant les accords de 1585 et 1598, ils réclamaient au syndic de Montalquier, Arnoux Grand, l'acquittement des dîmes en nature, disant qu'ainsi perçues, elles rendraient plus de 3.500 livres, tandis que sous le régime de l'abonnement, elles n'en donnaient que 720. Le syndic faisait valoir que les dîmes avaient été affermées à une époque où les bénéfices étaient ruinés à la suite des guerres civiles, que les chanoines n'en auraient rien pu retirer, qu'ils avaient donc gagné en les abonnant, et qu'il ne serait pas juste que les habitants, après avoir supporté les désavantages, n'obtinssent pas quelques compensations. Les débats s'engagèrent devant le parlement. Des mémoires furent produits de part et d'autre; nous n'en trouvons pas moins de six dont je donne ici la nomenclature :

1° *Mémoire du syndic,* 8 mars 1754 (manuscrit);

2° *Réponse pour les chanoines,* par Joubert de la Salcette, 1775, Ve Faure, pp. 41 ;

3° *Mémoire pour le syndic,* par Pison et Perroton, 1755, Grenoble, Cusset, pp. 72;

4° *Réplique pour les chanoines,* par Joubert de la Salcette, 1755, Grenoble, Ve Faure, pp. 114.

Digitized by Google

5° *Réplique par le syndic,* par Pison et Perroton, 1756, Grenoble, Cusset, pp. 49;

6° *Précis pour les chanoines,* par Joubert de la Salcette, 1756, Grenoble, Ve Faure, pp. 15.

Ces mémoires plaident avec autant d'éloquence que de science juridique les causes respectives des deux parties. Ils forment en même temps un précieux répertoire de documents touchant Meyères et Colombis. Inutile de dire qu'ils m'ont été d'un grand secours pour mener à bien cette notice.

L'arrêt de la Cour fut rendu le 30 juillet 1756. Il déboutait les chanoines, confirmait les accords de 1585 et 1598 et donnait ainsi gain de cause aux habitants. Les frais de procédure s'élevèrent à 3.677 livres, dont 1.920 à la charge des habitants pour arriéré de dîmes non payés depuis deux ans, et le reste au passif des prébendés. En 1760, une assemblée générale des habitants nommait des mandataires pour définitif règlement de comptes avec le chapitre. Ajoutons que ce dernier n'avait pas suivi les trois chanoines dans le procès, parce que divers de ses membres possédaient fonds dans les lieux en litige.

Bientôt survint la Révolution qui coupait court à toutes les contestations passées et futures, en supprimant les dîmes, ou plutôt en ne les supprimant pas du tout, mais en leur faisant prendre le chemin du fisc sous forme d'impôt foncier.

Voici maintenant quelques-uns des chanoines décimateurs, seigneurs de Meyères et de Colombis : — 1553, Hugues de Saint-Marcel, dit *d'Avançon,* sacriste de Gap, prévôt d'Embrun, prévôt de Grenoble, prieur de Chabottes, prieur de Saint-Bonnet, prieur de Saint-Arey. — Louis de Rousset, frère d'Humbert, seigneur de Prunières, et neveu d'Antoine, prévôt de Gap. — Jacques Thibaud, vicaire général de Gabriel de Clermont. — 1566, Beaudon Garcin, mis en possession de sa prébende dans la chapelle de Meyères.

1585, Jean Buisson, chanoine (1571), archidiacre (1593), mort en 1611. — Paul de Beauvais, né en 1530, chanoine

Digitized by Google

(1581), vicaire général (1614), mort en 1633, à 103 ans. — Jean Espié, vicaire général de Mgr d'Estienne de Pruniè-res. — 1598, Arnoux Huillier. — 1699, François Masseron de la Versanne, des seigneurs majeurs de Veynes, prévôt de Gap, mort après 1726.

1755, François Pascal, mort en 1772. — Claude de la Gache, vicaire capitulaire, vicaire général, mort en 1763. — Joseph-Bruno Tournu de Ventavon, précenteur, official, syndic du chapitre, sacriste, prieur de Saint-Laurent, prieur de Montjay, mort vers 1789. — 1770, Cler Labâtie, frère du député, vicaire général.

V. — ÉTAT COMMUNAL

1. — *Origine.* — Au début de la féodalité, les seigneurs, concentrant en leurs mains tous biens et tous pouvoirs, la communauté, ou universalité des habitants, n'existait qu'à état purement nominal. Mais, quand les usages ou les chartes eurent créé aux habitants des biens et des intérêts communs, il devint nécessaire d'obtenir des premiers l'autorisation de s'assembler, d'élire des syndics ou consuls pour gérer ces biens, faire valoir ces intérêts.

Le mouvement d'émancipation partit de Provence. A Gap, il fut des plus vifs. Il se traduisit, en 1184, par l'assassinat d'un agent du comte, Bertrand de Chaussevilain, sous l'autel même de l'église de St-André, d'où son corps, étant tiré dehors, fut mis en pièces par les chevaliers, les bourgeois et le peuple ameutés; son cheval même fut tué. Toutefois Gap ne conquit ses premières libertés qu'en 1209, à la mort du comte Guillaume de Forcalquier. Mais, en 1238, par bulle du 31 juillet, l'empereur concède aux bourgeois et chevaliers le privilège de s'assembler, d'élire des consuls, de posséder des biens, d'avoir une juridiction. La communauté se trouvait constituée.

Meyères et Colombis en firent naturellement partie. Ils furent, dès lors, de toutes les luttes tantôt contre l'évêque,

Digitized by Google

tantôt contre le Dauphin et, en général, des diverses vicissitudes, bonnes ou mauvaises, de la vie municipale. De nos jours, ils fournissent, comme la ville, leur juste appoint à des impôts toujours croissants, en constatant, non sans amertume, que ceux-ci profitent bien plutôt à la cité qu'à la banlieue.

2. — *Population.* — Nous observons que le territoire, en raison de son étendue, comporterait plus d'habitants ; mais, comme des étrangers de Gap, ou des environs, y possèdent des parcelles de champs ou de vignes et des cabanes inhabitées, il en résulte une diminution proportionnelle de la population indigène. Ce fait joint à cet autre que les actes municipaux se bornent à donner la population globale de la commune, sans décompter celle des hameaux, rend très difficile de dénombrer les habitants de Meyères et de Colombis dans le passé.

Cependant, il y avait, en 1728, comme j'ai déjà dit, d'après un procès-verbal de visite épiscopale, 40 maisons et 200 habitants. En 1916, on trouve 30 foyers et 110 âmes. Il semble bien que la population n'ait jamais été plus haute qu'à la première de ces dates, ni plus basse qu'à la seconde [1].

3. — *Viabilité.* — Un très ancien chemin de Gap à la Durance traversait Meyères. Le tracé, sous le nom de *Chemin Vieux,* est encore utilisé sur bien des points de son parcours. Partant de Gap, il atteignait le Collet, descendait sur le torrent de Rieutort qu'il franchissait à l'Areton. Là, il donnait naissance à une branche qu'on

[1] D'après les cadastres, on trouve comme habitants : — En 1552, Coustier, Bénistand, Abonnel, Gauthier dit Fauvi, sept ou huit Meyères et quelques autres ; — En 1816, Coustier, Bénistand, Guyon, Clément, Guérin, Boyer, Duberton, Arnoux, Arnaud dit Bartavel, Rolland dit Chanonge, Dusserre, Michel dit Rouy, Chabre, Roux, Blanc, Vivian, quatre Meyères, quatre Jacob, trois Eynaud, trois Aubert ; — En 1916, une dizaine des noms précédents ont disparu pour faire place à autant d'autres.

Digitized by Google

appelait et qu'on appelle encore le *Chemin de Jarjayes*. Puis, prenant le nom de *Chemin de Valserres* par opposition au nom du premier, montait au Lauza, contournait la maison Jacob, passait le col à l'endroit de la route actuelle, s'élevait un peu au-dessus, descendait par le Vignon sur le torrent du Partiment d'où il s'engageait à travers les escarpements de Jarjayes, où ses vestiges sont encore apparents.

Du Chemin Vieux dirivait, ai-je dit, le *Chemin de Jarjayes*. De l'Areton ce dernier montait au Cabaret, longeait le vallon du Laus jusqu'à Bellevue, montait par les Préaux jusqu'à la croix de Rambaud, d'où il descendait sur l'ancien village de Jarjayes.

De ce même chemin dérivait, au Lauza, le *Chemin de Trêchâtel*. Celui-ci s'engageait à travers des côteaux dénudés et arrivait en pente douce jusqu'au hameau qu'il desservait.

Enfin, s'en détachait encore, à la maison Jacob, le *Chemin de Colombis*. Ce dernier passait devant la chapelle de St-Laurent et, un peu plus bas, donnait naissance au *Chemin de Ste-Marguerite* dont le tracé reste encore celui de nos jours, puis descendait jusqu'au Bas-Colombis où il empruntait le lit du torrent qu'il suivait jusqu'à la Luye; il a été remplacé, depuis 50 ans environ, par le nouveau chemin qui dérive de la route et suit un autre tracé.

Pour revenir au *Chemin Vieux*, il fut réparé, en 1734, par ordre de l'Intendant, depuis Gap jusqu'à Valserres, et les travaux furent mis à la charge des habitants [1].

En 1801, on construisit la route actuelle de Gap à Barcelonnette qui a été la première des voies départementales classée dans les Hautes-Alpes. Elle a été rectifiée en 1837 et 1843, mais ces reprises sont loin d'avoir corrigé tous les défauts du plan initial. Elle était très fréquentée. Mais, depuis l'ouverture de celle de la Luye, elle a beaucoup perdu de son importance, et son entretien laisse à désirer [2].

[1] Archives de Jarjayes.

[2] Voir mon *Histoire de Jarjayes*.

Digitized by Google

4. — *Péage. — Troupeaux de Provence.* — Un péage existait à Meyères. C'est ce qu'on sait par un *Répertoire du chanoine Labastie, concernant Meyères,* 1770. Dans ce document, sorte d'inventaire, est cité un arrêt du Conseil général de Gap, en date du 23 avril 1725, sur les droits de péage.

En quoi consistaient ces droits ? Ce n'est pas dit. Qui les touchait ? En principe, ce dût être les seigneurs, puisque le comte de Provence, lors du partage de Gap en 1044, s'était réservé les revenus sur les cours d'eau et le transit des marchandises; mais on sait d'autre part que depuis la constitution de la communauté, c'est à cette dernière qu'ils devaient revenir, et c'est ce qui explique l'arrêté précité [1].

Il y avait aussi des droits sur les troupeaux de Provence. C'est ce que nous connaissons encore par le même document qui mentionne un arrêt du parlement rendu le 22 août 1636 sur ces droits. La tradition ajoute que les bailes, pour s'y soustraire, évitaient de passer par Meyères, en montant de la Luye par les Bournas et le Grand-Bois jusqu'à Rambaud; on montre encore sur les pentes de Jarjayes un tracé jadis suivi par les transhumants.

5. — *Cadastres. — Garde-fruits. — Moulin.* — Lorsque les habitants de Montalquier, Meyères et Colombis eurent affermé les dîmes, ils demandèrent au parlement de pouvoir cadastrer leurs terres en vue de se cotiser pour faire la pension due aux seigneurs chanoines et le gage du garde-fruits. La Cour les y autorisa. Le malheur voulut que ce précieux cadastre périt en 1692 dans l'incendie de Gap par le duc de Savoie. Mais on le remplaça par un autre qui porte la date du 31 juillet 1701. Quant à l'emploi de garde-fruits il continua d'exister, et le Conseil général nomma, le 5 septembre 1790, Jacques Clément, de l'Areton, pour l'exercer. C'est, de nos jours, le garde-champêtre de Gap qui en fait les fonctions [2].

[1] Arch. communales de Gap.

[2] Mémoires au procès pour dîmes. — Inv. des arch. comm. de Gap BB. 81.

Digitized by Google

Il y avait aussi sur le Rieutort, à Meyères, un moulin servant à ce hameau, à Colombis et Trêchâtel. Ce moulin n'a cessé de fonctionner que depuis 50 ans environ. On dit qu'il faisait partie, avant la Révolution, du corps de domaine de la famille Ferréoud situé sur Trêchâtel. C'est, en effet, le petit ruisseau coulant à gauche de la maison qui délimite les deux territoires.

VI — FAITS HISTORIQUES ET DIVERS

Il me reste à relater, sous ce titre, quelques faits détachés concernant, à un point de vue quelconque, Meyères et Colombis. En voici donc, par ordre de dates, un rapide exposé.

En 1282, Charles-le-Boiteux, prince de Salerne, fils du comte de Provence, appelé par l'évêque Othon de Grasse, que les Gapençais révoltés avaient chassé de son siège, marcha contre Gap avec une forte armée. Mais, avant de pouvoir s'en emparer et rétablir le prélat, il saccagea les environs. Meyères et Colombis, très exposés par leur situation, furent les premières victimes de ses déprédations.

En 1288, la chartreusine de N.-Dame de Bertaud possédait des terres et des vignes à Colombis. Elles furent affermées, à cette date, à Guillaume Bertaud de Gap [1].

En 1369, la princesse Jeanne, comtesse de Provence et reine de Sicile, étant en guerre avec le duc d'Anjou, soutenu par le Dauphin, envahit le Gapençais et l'Embrunais, leur infligeant pour 200.000 florins (2.400.000 fr.) de pertes. Les rives de l'Avance et de la Luye, et, par suite, Meyères et Colombis, furent terriblement éprouvés.

L'année 1521, la peste ravagea Gap et la banlieue. Le

[1] J. Roman : *Tabl. Hist. des Hautes-Alpes.*

Digitized by Google

chapitre dut tenir son assemblée à Ancelle à cause du fléau [1].

En 1551, les habitants de Meyères et Colombis s'étaient mutinés et refusaient de payer les dimes. Ils furent sur le point d'être excommuniés. Mais l'affaire se dénoua devant le parlement en un procès dont nous parlons plus haut.

En 1562, prise de Gap par le capitaine Furmeyer qui détruit tous les couvents. En 1567, prise encore de Gap par Jean Flotte, sieur d'Aurouse, qui fait abattre les monuments, entr'autres, la cathédrale et le clocher. En même temps ruine complète des environs, dont Meyères et Colombis.

Aux années 1563, 1564 et 1566, la peste vint s'ajouter aux horreurs de la guerre civile. Nos deux hameaux payèrent, comme les autres, leur tribut à ces fléaux, à tel point que le souvenir en est resté dans la tradition locale.

En 1577, Lesdiguières, s'étant emparé de Gap, grâce à la complicité de François de Philibert, seigneur de Montalquier, dit *Cadet de Charance,* exerça de grandes déprédations autour de la ville.

En 1588, il assiégea de nouveau Gap et saccagea tellement Montalquier, Meyères et Colombis, que ceux-ci demandèrent à être exonérés des dimes, l'ennemi ayant détruit ou pillé toutes les récoltes [2].

En 1598, recrudescence de la peste à Montalquier, Meyères et Colombis. Ce fut au point que les habitants, réunis à Sainte-Marguerite pour ratifier le traité touchant les dîmes, s'abstinrent de signer à l'acte par crainte de contaminations possibles [3].

Aux dates 1619 et 1660, les religieux dominicains de Gap possédaient un vignoble à Colombis [4].

En 1626, Claude Farel, fils de Jean, des Fareaux, un

[1] Voir : *Bulle et Statuts du chapitre de St-Arnoul.*

[2] Mémoires au procès pour dimes.

[3] Idem.

[4] Cadastres.

Digitized by Google

parent de l'hérésiarqué de ce nom, possédait un domaine à Meyères et y habitait.

En 1659, survinrent des tempêtes et des inondations qui détruisirent blés, vignes et arbres. Le Conseil général ordonna une enquête en vue d'obtenir de la subdélégation des secours immédiats [1].

En 1692, Victor Amédée s'empara de Gap, le livra au pillage et aux flammes, détruisit la cathédrale, incendia Jarjayes et Valserres où il mit à mort quatre femmes [2]. Meyères et Colombis, situés sur son passage, ne durent échapper ni à sa rapacité, ni à sa cruauté.

En 1742-1744, une armée espagnole, sous les ordres de dom Philippe, séjourna deux ans à Gap, à l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche. Une épidémie se déclara dans cette troupe. La mortalité fut effrayante. On creusait de longs fossés dans un champ où fut établie plus tard la rue Carnot, pour y enterrer les morts. Faure le mathématicien raconte dans ses *Mémoires,* que tous les stocks de bois dans la ville avaient été épuisés rien qu'en cercueils pour les officiers, les soldats étant mis en terre tels quels [3].

Cette troupe avait établi un cantonnement à Meyères dans la plus haute maison du village qui, depuis lors, s'est appelée la *Citadelle.* Le souvenir de ces faits s'est transmis de père en fils dans la famille qui possède encore cette habitation.

En 1753, les récoltes furent anéanties par une sécheresse intense, l'automne d'avant, et par une autre au printemps, ainsi que par des froids excessifs de l'hiver.

En 1793, d'après la tradition, M. de Font-Bonne, propriétaire du quartier de ce nom, aurait été arrêté et assassiné comme aristocrate sur le chemin de Jarjayes, un peu au-delà du Partiment, en un endroit appelé le *Sandras,* où il aurait été enterré avec son cheval. On montre encore le

[1] Idem.

[2] Voir: mon *Précis historique sur la Vallée de la Vence.*

[3] Voir: ma *Notice sur Faure le mathématicien.*

Digitized by Google

lieu du crime et de la sépulture au bord de la route. Ce fait, dont les *Annales des Alpes* se sont occupées [1], n'a été jusqu'ici ni confirmé ni précisé par aucun document et ne doit être admis qu'avec réserve.

Les années 1869 (2 août) et 1873 (19 juin), furent marquées par des grêles désastreuses qui anéantirent totalement les récoltes. Les habitants durent acheter du blé pour ensemencer les terres en automne.

En 1866, construction du canal du Drac, en 1880, construction de la maison d'école; en 1900, réparations importantes au cimetière et à la chapelle.

En 1906, un habitant, M. Jacob, découvrit à côté de sa maison, quatre tombes en dalles non maçonnées, placées en rang, ce qui en faisait supposer d'autres à la suite. On y trouva des squelettes d'hommes de grande taille, dans un tel état de vétusté que les os, sous la pression des doigts, se réduisaient en poussière. Ces tombes devaient remonter jusque dans le haut moyen-âge.

Août 1916.

---

[1] T. XI, p. 204.

Digitized by Google

LES PROJETS ADMINISTRATIFS

du dernier Intendant de Dauphiné et le deuxième Préfet des Hautes-Alpes

Par B. FAUCHER

Les intendants du XVIII^e^ siècle, un moment supprimés sous le régime des constitutions de 1791 et de l'an III, ont reparu, comme chacun sait, dans la personne des préfets de Bonaparte[1].

Mais, si les préfets du Consulat sont descendus en droite ligne des intendants de la monarchie, ont-ils cherché à poursuivre les entreprises de leurs devanciers, à réaliser leurs projets d'améliorations, en un mot, à renouer les traditions administratives brisées par dix ans de révolutions ?

En ce qui concerne les Hautes-Alpes et les rapports entretenus par le préfet J.-C.-F. Ladoucette avec le dernier intendant du Dauphiné, G.-L. Caze de la Bove, la réponse ne peut être qu'affirmative, comme le prouvent les deux lettres publiées ci-dessous.

Il faut remarquer tout de suite que nos documents ne donnent aucun renseignement sur la tradition politique. A vrai dire, il n'en saurait être autrement. Comment un intendant de l'ancien régime aurait-il pu donner à un préfet du Consulat des conseils sur la direction à imprimer à l'opinion publique ?

[1] Cf. notamment G. SAINTYVES et J. FOURNIER. *Le département des Bouches-du-Rhône de l'an VIII à* 1810, p. 68.

Digitized by Google

Cependant, la correspondance des deux administrateurs ne présente pas un caractère purement technique et local. Il nous semble, au contraire, que plusieurs des idées développées par Caze de La Bove dépassent les limites des Hautes-Alpes, notamment ses vues sur les méfaits des défrichements en montagne, sur le reboisement, et ses théories relatives aux « avantages que l'on peut tirer des curés ».

On verra plus loin, par les notes qui accompagnent le mémoire de Caze de La Bove, dans quelle mesure le préfet a suivi les directions de l'ex-intendant et perpétué, sous l'Empire, les bienfaits de son administration. Bornons-nous ici à donner quelques notes biographiques sur les deux correspondants.

Pour Gaspard-Louis Caze, baron de La Bove, les renseignements sont peu abondants. D'après l'*Armorial du Dauphiné,* il aurait appartenu à une famille venue d'Italie en Lyonnais au commencement du XVI[e] siècle. Après avoir servi au Conseil d'Etat pendant neuf ans, en qualité de maître des requêtes, il fut nommé en 1774 à la généralité de Rennes, d'où il passa en 1784 à celle de Grenoble, en remplacement de Christophe Pajot de Marcheval, appelé au Conseil d'Etat.

En Dauphiné, son administration — dont on pourrait lire un compte-rendu personnel dans les *Procès-verbaux des Etats de Romans en* 1788[1] — fut très active et lui valut, notamment, les éloges de l'Administration centrale des Hautes-Alpes en 1791[2].

Après la suppression des intendants (22 déc. 1789), on perd sa trace. Il est probable qu'il ne fut pas gravement inquiété pendant la Révolution, car nous le retrouvons en l'an XI « administrateur général du Directoire central des

[1] Réimprimés à Lyon en 1888, in-4° de XXX-340 p.

[2] Lettre de Caze de La Bove à l'administration centrale, 12 mars 1791. Arch. des H.-Alpes, L. 406.

Digitized by Google

hôpitaux militaires ». La date et le lieu de sa mort nous sont inconnus.

Nous sommes mieux documentés sur son successeur. Il a raconté lui-même les circonstances de sa nomination : « J'étais encore dans mon cinquième lustre[1] lorsque M. Frochot, préfet, et M. Chaptal, ministre de l'Intérieur, me proposèrent en 1802, pour une place vacante au Conseil général de la Seine. Le premier Consul porta son choix sur le général La Fayette qui, après un refus, se renferme au château de La Grange... On me présente de nouveau et, frappé de cette persévérance pour un particulier qui lui était inconnu, Bonaparte prit des renseignements confidentiels à la suite desquels, à mon insu, je fus nommé préfet des Hautes-Alpes... Honneur au Gouvernement qui cherche hors de l'enceinte de ses salons les hommes qu'il croit animés de l'esprit public. »[2]

Né à Nancy, le 4 octobre 1772, Jean-Charles-François de Ladoucette était le fils d'un avocat au Parlement de Paris. Après avoir fait ses études juridiques dans sa ville natale, il passa en Suisse pour y étudier la langue allemande, en vue d'embrasser la carrière diplomatique. Il sut s'y faire apprécier du ministre de France, M. de Barthélemy, qui lui confia plusieurs missions délicates. De retour à Paris, peu avant le 18 fructidor, il ne tarda pas à être remarqué par le préfet de la Seine et le ministre de l'Intérieur; de là, suivant ses dires, sa nomination à la Préfecture des Hautes-Alpes, le 23 germinal an X.

Ladoucette venait dans ce département avec l'intention d'y déployer la plus grande activité. Effectivement, son administration y fut brillante et féconde : ouverture des routes du col de Cabre et du Mont-Genèvre, établissement à Embrun de la première maison centrale de France, fondation de la Société d'émulation, création de pépinières,

[1] Plus exactement, Ladoucette, étant né le 4 octobre 1772, allait terminer son sixième lustre.

[2] Ladoucette. *Histoire des Hautes-Alpes*, 3e éd., p. 94.

Digitized by Google

travaux de défense contre les torrents, etc. Comme le disait Napoléon Ier, c'était un homme aimant à faire de l'extraordinaire, à sortir des sentiers battus, hasardant tout pour suivre sa volonté, visant au merveilleux et à l'utile [1].

Il a d'ailleurs pris soin de nous exposer lui-même ses travaux administratifs dans un *Appendice* à son *Histoire des Hautes-Alpes* [2]. Ce qu'il a omis de dire dans ce panégyrique personnel, c'est son inexpérience initiale. Les documents publiés ci-dessous le montrent demandant des conseils à son prédécesseur de l'ancien régime et il est bien certain qu'il a mis à profit les leçons de l'ex-intendant. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que son secrétaire général, P.-A. Farnaud, affirme, dans ses mémoires, que Ladoucette a été, pour ainsi dire, son élève, et que jamais élève n'a mieux profité des leçons de son maître [3].

C'est le 31 mars 1809 que Ladoucette quitta les Hautes-Alpes pour le département de la Roër, administré par lui jusqu'à la Ire Restauration. Rappelons en terminant qu'à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, après l'avoir d'abord nommé préfet des Hautes-Alpes (décret du 23 mars 1815), l'appela ensuite au département de la Moselle. Avec les Cent-jours finit sa carrière administrative; sa vie politique commença en 1834, date à laquelle les électeurs de la Moselle l'envoyèrent siéger à la Chambre des Députés. Il mourut à Paris, le 19 mars 1848.

[1] Cf. P. Lemaitre. *Le Passage de Napoléon Ier à Gap en* 1815, dans *Bull. Soc. d'Et.*, année 1903, p. 272-276.

[2] 3e éd., p. 94-103.

[3] *Annales des Alpes*, t. IV, p. 112.

Digitized by Google

I. — Lettre de Ladoucette à Caze de La Bove

Gap, 27 brumaire [an XI]. Le Préfet au citoyen Labauve, ex-intendant du Dauphiné, administrateur général du Directoire central des hôpitaux militaires.

J'ai trouvé, citoyen, l'estime et la reconnaissance attachées à votre nom. De tous les intendants du Dauphiné, vous êtes, à ce qu'on assure, celui qui a donné le plus de soins à un pays que la nature semble avoir traité en marâtre. Désirant marcher sur vos traces, je vous serais infiniment obligé de me communiquer quelques-uns de vos projets d'améliorations. Je me plairais à publier ma dette envers vous[1] *et je mettrais en exécution ce que comporteraient mes pouvoirs ou me permettraient les circonstances.*

Tel est le moyen que j'ai trouvé pour dédommager les Hautes-Alpes de votre absence et pour y perpétuer les bienfaits de votre administration[2].

II. — Réponse de Caze de La Bove

Paris, 6 frimaire an XI.

Citoyen préfet,

J'ignore ce qui a pu me procurer la marque bien flatteuse de confiance que vous voulez bien me donner. J'ai été

[1] Il ne semble pas que Ladoucette ait « publié sa dette » avant 1848, date de la 3e édition de son *Histoire des Hautes-Alpes*. S'il fallait l'en croire, d'ailleurs, il aurait offert son poste à son prédécesseur; mais il est permis de trouver un peu tardif cet accès de générosité.

[2] Arch. des H.-Alpes, 59 K. 4, lettre n° 788.

Digitized by Google

peu de temps en Dauphiné. Animé, comme vous, du désir d'y faire quelque bien, je me suis particulièrement occupé des endroits où la nature, plus sauvage, me présentait plus de malheureux et plus de difficultés à vaincre pour leur soulagement et j'ai parcouru plusieurs fois, avec le plus grand intérêt, les montagnes du Haut-Dauphiné.

Digues pour contenir les torrens.

Je me suis particulièrement occupé des pays ravagés par les torrens. Le Gouvernement m'avait accordé des moyens puissans[1] *et l'avantage bien prouvé qui résultait des améliorations que l'on pouvait procurer au pays par des digues bien solides m'avait fait parvenir à déterminer successivement les habitans à y contribuer au moins pour les deux tiers*[2]*. Cette proportion paraît considérable; mais comme les adjudications étaient faites sur les lieux et que les habitans se rendaient toujours adjudicataires, qu'ils avaient tous leurs champs à défendre ou à améliorer, et que l'entreprise tournait uniquement à leur avantage, elle ne manquait jamais à être couronnée de succès. J'ai vu plusieurs fois les digues de Serres et de Veynes et j'ai joui bien délicieusement du beau coup d'œil que m'offraient des champs dans la plus riche culture, où il y avait des chanvres magnifiques à la place des débris de pierre et de*

[1] Par lettres-patentes du 30 juin 1786, le roi ordonnait l'imposition, pendant 10 années à compter de 1787, sur la province de Dauphiné, d'une somme de 60.000 l. destinée, avec pareille somme de 60.000 l. déjà recouvrée sur les trois ordres de la province (lettres-patentes du 8 juillet 1768), aux travaux à exécuter contre les torrents et les rivières. (*Arch. des H.-Alpes,* A. 43.)

[2] Telle est notamment la proportion indiquée pour les travaux à faire aux digues sur la rive droite du Petit-Buëch, terroir de Veynes. Les 73.000 l. de l'adjudication passée, le 22 juin 1786, au profit du sieur A. Ruelle étaient payables un tiers par le Roi sur le fonds de 60.000 l. sus-mentionné, et les deux autres tiers par la communauté de Veynes et les particuliers intéressés. (*Arch. des H.-Alpes,* C. 147. Cf. *Inv. somm.,* p. 126.)

Digitized by Google

rochers dont la plaine était entièrement couverte[1]. *Des ouvertures, pratiquées de distance en distance et fermées par des écluses qu'on levait avec soin pour recevoir les eaux chargées du limon bienfaisant que les torrens amenaient avec eux, y portaient toujours un engrais salutaire*[2].

Causes des inondations et moyens d'y remédier.

Un autre objet dont je m'étais occupé et sur lequel j'avais fait des mémoires que j'ai perdus dans les orages de la Révolution, c'était la cause des inondations qui avaient amené successivement ces destructions de toute culture et qui replongeraient par la suite ces pays vivifiés dans un nouveau chaos. J'ai cru qu'on ne pouvait l'attribuer qu'aux défrichemens des montagnes. Lorsqu'une loi salutaire les a encouragés[3], *on aurait dû faire une exception pour ces pays de montagnes ou établir des règles fixes et invariables pour déterminer les limites passé lesquelles il n'aurait pas été permis de faire aucun défrichement. Les encouragemens auraient dû être (dans ces pays agrestes*

[1] Caze de La Bove s'est en effet beaucoup occupé de ces digues : les liasses cotées C. 141 et C. 147 en apportent la preuve. — A son exemple, Ladoucette a déployé une grande activité dans cette branche. Sur sa proposition, l'Empereur rendit, le 4 thermidor an XIII, un décret, encore en vigueur aujourd'hui, règlementant dans les Hautes-Alpes la construction des ouvrages de défense contre les torrents. D'après ce décret — reproduit dans divers ouvrages récents relatifs aux Eaux et forêts — l'État ne contribuait point à la dépense : le montant de l'adjudication était réparti entre les intéressés par un rôle que le Préfet rendait exécutoire. (Cf. le registre coté 6 K. 4, au n° 1177.)

[2] Le procédé ici décrit est encore utilisé aujourd'hui sous le nom de *colmatage*.

[3] L'ex-intendant fait sans doute allusion à la loi des 15-29 septembre 1791, qui permettait aux particuliers de disposer de leurs bois à volonté et relâchait la surveillance de l'Administration sur les bois des communes et établissements publics. Les idées qu'il exprime ici ont triomphé cinq mois plus tard avec la loi du 9 floréal an XI. — Il faut remarquer que, dès le 7 fructidor an X, Ladoucette avait interdit les défrichements (6 K. 2, arr. n° 45). Cette mesure fut complétée par plusieurs autres, notamment par un règlement sur les chèvres (10 messidor an XI) dont la juste sévérité a quelque peu nui, dans les campagnes, à la mémoire de son auteur.

Digitized by Google

et dégarnis de bois, même de broussailles) pour ceux qui auraient entrepris de les repeupler. Voilà les deux principaux objets sur lesquels j'avais cru devoir fixer mon attention.

Chemins publics et vicinaux.

Je ne vous parle pas des chemins. Le Gouvernement s'en occupe avec trop d'intérêt et de succès pour avoir rien à désirer à cet égard. Les efforts des différens cantons et arrondissemens pour les chemins vicinaux produiront le plus grand bien dans peu de temps pour la facilité des communications et la circulation des denrées. J'avais commencé à m'occuper de cette partie[1]. *J'étais parvenu dans quelques endroits à abolir la corvée et à y substituer des adjudications par canton au moyen d'une répartition générale sur tous les individus, sujets au non sujets à la corvée, sans aucun privilège*[2]. *Le Parlement y avait consenti et je dois lui rendre la justice que cette loi que j'avais provoquée n'y avait éprouvé aucune opposition*[3].

[1] Dans son « Compte-rendu en exécution du décret du 28 décembre 1789 » (Arch. des H.-Alpes, L. 406), Caze de La Bove indique que la majeure partie des fonds mis à sa disposition pour les ateliers de charité ont été employés à réparer les chemins vicinaux. A son exemple, Ladoucette s'est préoccupé de cette question et, dès le 1er ventôse an XI, un arrêté imprimé prescrivit à tous les habitants de réparer, dans le courant de l'année, tous les chemins vicinaux par une prestation en nature. — Comme son prédécesseur, Ladoucette s'est intéressé aux grandes routes : c'est à lui notamment qu'on doit l'ouverture de la route du Mont-Genèvre, entreprise qui le fit comparer au roi Cottius. (Voir le *Moniteur universel* du 22 décembre 1805, p. 349.)

[2] L'ex-intendant avait, en effet, partiellement modifié, dans le sens indiqué ici, le régime de la corvée par diverses ordonnances en date des 24 oct. 1785, 31 mars, 13 juin 1786. (Communication de M. Prudhomme, archiviste de l'Isère.)

[3] Nous ignorons si le Parlement de Grenoble approuva les mesures prises par Caze de La Bove en matière de corvée, mais il est sûr qu'il fit des remontrances au sujet de l'arrêt du Conseil d'État, en date du 6 nov. 1786, qui ordonnait l'essai, pendant 3 ans, de la conversion de la corvée en une prestation en nature. (Cf. *Recueil des édits*, t. XXVII, n° 50.)

Digitized by Google

Je vous demande pardon, citoyen, d'être entré dans ces détails avec vous sur ces sujets que vous connaîtrez bientôt mieux que moi et que vous présenterez avec la force que vous suggèrera tout l'intérêt que vous annoncez pour le pays intéressant que vous êtes appelé à administrer et à secourir. Vous aurez le plaisir de voir votre zèle et vos bonnes vues toujours secondées par des habitans industrieux, pleins d'intelligence et de bonne volonté. En général, j'ai toujours remarqué dans les pays de montagnes infiniment plus d'industrie que dans ceux où la nature paraît avoir répandu plus de bienfaits. Vous en jugerez par les canaux d'arrosage qui sont distribués jusqu'au sommet des montagnes[1] *et qui fertilisent les plaines les plus arides.*

Encouragements pour la plantation des bois. — Fréquens incendies.

La plantation des bois, dépeuplés par les fréquens incendies contre lesquels on ne saurait prendre trop de précautions dans ces vallées où le vent s'engouffre avec plus de force et communique quelquefois le feu d'un village à l'autre, comme cela est arrivé dans la petite route de Briançon[2]*, avait aussi fixé mon attention.*

Bâtimens économiques des maisons en terre.

Un nommé Cointereau avait proposé au Gouvernement de faire bâtir des maisons en piecey [sic], *espèce de terre battue et renfermée dans des moules où elle acquérait plus de consistance, pour éviter l'usage des bois devenus rares et chers. Je crois que cette méthode a eu quelque succès*[3]*. Il serait d'autant plus intéressant qu'elle pût se perfec-*

[1] Tel est celui de Saint-Véran — la plus haute commune de l'Europe — que la tradition fait remonter à l'an 1000. — Ladoucette s'est attaché à développer les canaux d'irrigation. Toutefois ses efforts pour doter Gap d'un canal d'arrosage restèrent infructueux.

[2] La « petite route de Briançon » était celle du Lautaret. — Caze de La Bove fait allusion ici aux nombreux incendies qui ont ravagé les villages de Saint-Chaffrey, Chantemerle et Le Monêtier à la fin du XVIII[e] siècle. Cf. J. Roman, *Tableau hist. des H.-Alpes*, 1[re] partie, p. 10, 13.

[3] Le succès, en tout cas, n'a pas été de longue durée : le pisé n'est plus employé dans les H.-Alpes depuis longtemps.

Digitized by Google

tionner, que les bois qu'on emploie pour les maisons des paysans sont presque toujours résineux et plus combustibles.

Traitement et secours pour les paysans dans leurs maladies, épidémies.

Je m'étais particulièrement occupé du traitement des paysans en maladie. Un médecin était employé pour les épidémies, pour l'inoculation de la petite vérole; il avait mis beaucoup de zèle dans cette partie si intéressante pour l'humanité. Des boîtes de remèdes étaient distribuées dans les campagnes et tous les moyens, auxquels on ajouterait aujourd'hui la méthode de la vaccine, y produisaient le plus grand bien. Les évêques, les curés m'aidaient de leurs secours et de leurs lumières et ils m'ont toujours secondé très utilement. En général, ils étaient aimés et respectés dans les montagnes, où le peuple est juste et reconnaissant. Cet objet est d'autant plus intéressant que le paysan est dur à lui-même et qu'il attend plus longtemps à appeler des secours et qu'il résiste souvent à ceux qu'on leur [sic] *offre. Il faut les prévenir, les exhorter par les exemples et les secours de la religion*[1].

Impositions.

Je ne vous parle pas de la partie des impositions. Elle est soumise aujourd'hui à un autre régime. De nouvelles répartitions, sûrement beaucoup plus justes, vont être établies. L'égalité et la juste proportion de l'impôt, ne laissera, nous devons l'espérer, que peu de chose à désirer, ou seulement des améliorations qui ne peuvent être que l'effet du temps et de nouvelles répartitions successives.

[1] Si les archives des Hautes-Alpes ne fournissent aucun renseignement sur les mesures de salubrité publique prises par Caze de La Bove dans ce département, elles permettent par contre de s'assurer que Ladoucette a suivi en cette matière les conseils de son prédécesseur. Dès le 27 nivôse an XI, il établissait à Gap un comité de vaccine auquel il adjoignait, le 15 floréal an XII, le vicaire général et le curé de Gap, puis, le 30 prairial, l'évêque lui-même, « considérant que rien de ce qui tient aux établissements d'humanité ne saurait être étranger aux ministres de la religion ». Le même jour d'ailleurs (30 prairial), le pasteur d'Orpierre était nommé membre correspondant dud. comité.

Digitized by Google

Pépinières.

Je ne vous parle pas non plus des pépinières. Vous sentez de quel avantage elles sont dans un pays où, soit pour regarnir les montagnes, soit pour repeupler les endroits moins élevés, il est si nécessaire de multiplier les moyens[1]. *Le mélèze, dont le bois est si sain et si durable pour les constructions, est celui dont j'aurais préféré d'encourager la culture.*

Fontaines publiques.

Si j'avais eu plus de temps, j'aurais désiré de ne rien négliger de ce qui est utile et commode aux habitans et aux voyageurs. J'aurais surtout recommandé les fontaines dans les villages où la situation des terrains et des eaux permettaient de les y construire. Les pays de montagnes offrent de la facilité à cet égard et, dans la Suisse, il y en a jusques sur les chemins.

Précautions pour les voyageurs.

On pousse l'attention pour les voyageurs jusqu'à faire construire des barrières dans tous les endroits où le chemin [est] *trop étroit et voisin des torrens, où des précipices pourraient les effrayer. On établit des bancs de repos où les laitières peuvent déposer leur fardeau. Dans les villages qui sont exposés à la chute des torrens ou des avalanches, on construit des digues très fortes pour recevoir l'effort de la première chute et en diminuer les ravages en en divisant la masse.*

Moyens de diminuer les ravages des torrens.

Je crois même qu'il serait possible de changer la chute des eaux qui se précipitent des montagnes et entraînent par leur volume et leur poids des quartiers de rochers énormes, en divisant [sic] *sur le front des montagnes différentes rigoles qui détermineraient la chute des eaux sur des terrains plus unis, garnis d'herbes ou de broussailles, ou sur des masses de rochers solides, qui, en les faisant rejaillir, les feraient retomber en pluie*[2]. *J'ai vu*

[1] Les conseils de l'ex-intendant ont été immédiatement suivis d'effet. Un arrêté préfectoral du 30 frimaire an XI, réglementa la pépinière départementale des Hautes-Alpes.

[2] Ce système de correction des torrents est très employé dans les Hautes-Alpes — notamment pour les torrents de Théus, Poscodon, Vachères —, mais il paraît y être récent. Cf. I. Wilhelm. *La Durance*, p. 135-143.

Digitized by Google

chez M. de Montcynard, dans la belle vallée du Graisivaudan (pour laquelle j'avais fait tant de projets qui ne sont peut-être pas encore prêts à être exécutés), un désert où il y avait des chutes d'eau que l'on m'a assuré que l'on changeait à volonté et qui y formaient un coup d'œil pittoresque et agréable. Ces détails peuvent paraître minutieux, mais s'ils pouvaient donner quelques idées qu'on pût mettre à exécution, je me reprocherais de ne vous les avoir pas donnés pour répondre plus scrupuleusement à votre confiance.

Avantage que l'on peut tirer des curés.

Permettez-moi de revenir à l'article des curés. Aujourd'hui que le Gouvernement, éclairé sur tout ce qui peut être utile à la morale et au bien du peuple, s'occupe de la religion et des moyens de la faire aimer et respecter davantage par le meilleur choix de ses pasteurs et l'amélioration de leur traitement, on peut les rendre encore plus utiles par les différents détails dont on peut les charger, comme d'entretenir quelques médicamens à l'usage des paysans, quelques simples qu'ils recueilleraient dans les montagnes où ils ont toujours plus de vertu[1]. *Ils pourraient s'y occuper un peu d'histoire naturelle et vous faire part de leurs découvertes que vous communiqueriez au Gouvernement. Des encouragemens, des prix d'émulation*[2] *sont des véhi-*

[1] Suivant les conseils de son prédécesseur, Ladoucette s'est bien gardé de négliger l' « article des curés ». Sa correspondance, assez piquante, avec Mgr Dessole — en partie publiée dans les *Annales des Alpes*, t. VI-VIII, *passim* — en fait foi. Cf. d'ailleurs la note relative à la vaccine et la suivante.

[2] Cette idée de l'ex-intendant ne tarda pas à être mise en application par le nouveau préfet. Dès le 24 frimaire an XI, *La Société d'émulation* du département des Hautes-Alpes était fondée et, le 18 ventôse an XII, un arrêté préfectoral, imprimé à la suite du prospectus de cette Société, invitait « MM. les Curés et Succursaux » à s'abonner au *Journal* publié par elle. Mieux encore : le 15 vendémiaire an XIII, le préfet proposait à l'évêque d'abonner d'office (5 francs) les curés aud. Journal ; il éprouvait d'ailleurs un refus, Mgr Dessole se trouvant alors « en mesure de réclamer d'eux une pistole pour l'établissement d'un séminaire ». Cf. *Annales des Alpes*, t. VII, p. 18-19.

Digitized by Google

cules qui peuvent diriger les hommes qui ont besoin d'être excités pour faire le bien; malheureusement, le nombre de ceux qui le font sans aucun intérêt est peu considérable.

Je n'ai emporté que peu de papiers lorsque j'ai quitté le Dauphiné; le peu que j'avais m'a été enlevé ou a été brûlé dans la Révolution. Tous les cartons ont été déposés dans les archives de l'Intendance, ou ont été remis à la Commission qui m'a succédé et par suite à celles qui ont été établies dans les différens départemens[1].

Enfin, citoyen Préfet, quoique l'établissement d'un conseil que j'avais proposé pour régler volontairement tous les procès des communautés ne fût pas particulier au Haut Dauphiné, il en recueillait peut-être le plus grand avantage. Les habitans, quoique justes, s'y prévenaient souvent en faveur de leurs droits et, pour le plus modique intérêt, se ruinaient par des frais énormes[2]. *Il s'ensuivait des jalousies, des vengeances, qui perpétuaient les inimitiés quelquefois entre les différentes communautés. Le Parlement avait également accueilli cette institution et les membres qui la composaient étaient si respectables que tout le monde en espérait le plus grand succès. Quelques procureurs seuls ne le voyaient pas d'un aussi bon œil. Nous sommes parvenus à terminer un nombre de procès anciens et considérables*[3]. *L'établissement bienfaisant des juges de paix et des jurés remplace aujourd'hui les avantages de ce conseil.*

Voilà, citoyen Préfet, quelques idées très informes que

[1] Les papiers intéressant les Hautes-Alpes sont conservés dans la série C (art. 1 à 47) et dans la série L (art. 245). L'inventaire sommaire en a été publié par les soins de l'abbé P. Guillaume.

[2] Cf. le procès entre Aiguilles et Abriès, au sujet de la forêt de Marassan, litige qui a duré de 1387 à 1833.

[3] Dans son rapport aux Etats provinciaux du Dauphiné (déc. 1788), Caze de La Bove exposait que, sur plus de 200 affaires examinées par ce conseil, un grand nombre avait été heureusement terminé à l'amiable. Cf. A. Champollion-Figeac. *Chroniques Dauphinoises*, 1re période historique. L'ancien régime et la Révolution, p. 206. (Communication de M. Prudhomme.)

Digitized by Google

je ne vous présente que par pure soumission à vos désirs sur des objets de bien public, sur lesquels, par amour-propre, j'aurais gardé le silence, si la bonté que vous avez eue de me provoquer ne me faisait un devoir d'y répondre, quelque imperfection qu'il puisse y avoir dans mes vues, surtout après un temps aussi considérable, et dans la manière de vous les présenter.

Agréez, citoyen Préfet, les assurances de ma respectueuse considération.

(Signé :) CAZE LABOVE [1].

---

[1] Arch. des H.-Alpes, série M, sous-série de l'Administration générale.

Digitized by Google

PHÉNOMÈNES PLÉISTOCÈNES

DU

Sud-Est de la France

PAR DAVID MARTIN

(suite)

VALLÉE DE LA VÉSUBIE

La partie française de cette ravissante vallée, d'une superficie de 310 km. carrés, est entourée de chaînes de montagnes atteignant 2.000 à 2.400 m. d'altitude, et exceptionnellement 2.500 à 2.700 m.

Sur ce territoire se font remarquer, en outre de quelques gorges suspendues, les vallons du Figaret, du Venanson sur la rive droite, et ceux du Spaillard, de la Planchette et de l'Infernet sur la rive gauche.

Avec de pareilles conditions la Vésubie n'aurait guère présenté, à l'époque quaternaire, qu'un glacier éphémère très analogue à ceux des Basses-Alpes du sud. Mais, sous ce rapport, l'importance de la Vésubie a été considérablement accrue par trois tributaires qui lui viennent de la grande chaîne qui se prolonge du Mercantour au massif du Clapier et qui présente de nombreux sommets avec des altitudes comprises entre 3.000 et 3.290 m.

Ces tributaires sont la Gordolasque, la Madone-des-Fenêtres et le Boréon grossi des Saleses qui ont un cours de 15 à 20 km. et ensemble une superficie d'environ 120 km carrés, en territoire italien.

Digitized by Google

En confluant à Saint-Martin (alt. 940 m.), le Boréon et la Madone prennent le nom de Vésubie. Celle-ci coule au Sud sur 25 km. et conflue avec le Var à l'altitude de 140 mètres et à 24 km. de la mer.

Bibliographie. De Chambrun de Rosemont, le premier géologue qui ait parlé des glaciers du Var, écrivait :

« Je n'ai rien vu qui m'ait indiqué la présence de grands glaciers dans ces vallées. Le point minimum de leur abaissement a été 1.300 m. dans le Boréon. C'est là qu'était la moraine frontale. Dans la vallée voisine, celle de la Madone des Fenestres, je n'ai rien remarqué d'analogue[1] ».

Les études de Rosemont étaient bien incomplètes, car, M. Léon Bertrand, le savant auteur de la Carte géol. de la région, et qui malheureusement n'attachait pas grande importance aux phénomènes quaternaires, figure cependant de longues traînées de dépôts glaciaires depuis l'amont de Saint-Martin jusque près de Roquebillère entre les altitudes de 1.226 m. et de 578 m.[2]

La carte géol. des Alpes occidentales, édifiée de 1888 à 1906 et publiée à Rome en 1908, par F. Giordano et M. Pellati, ingénieurs au Corps Royal des Mines, figure des nappes morainiques continues sur la partie italienne des vallées du Boréon, de la Madone et de la Gordolasque. Ces nappes de dépôts glaciaires sont nettement amorcées par cette carte sur la partie française de ces vallées, même sur celle de la Madone sur laquelle MM. de Rosemont et Léon Bertrand n'admettent pas de dépôts glaciaires.

Avec des massifs aussi imposants que le Mercantour, les Fenêtres, le Clapier, où ces rivières prennent leurs sources nous considérerions comme invraisemblable que ces vallées n'eussent pas donné naissance à des glaciers considérables.

M. Penck ne paraît pas avoir parcouru cette vallée, car

[1] De Chambrun. Etudes géol. sur le Var. Paris, 1873, p. 38.

[2] Carte et Note détaillée sur la feuille géol. de Saint-Martin de Vésubie, 1898.

Digitized by Google

il ne parle guère que des faits relevés par M. L. Bertrand. Il écrit : « D'après ces données (celles de M. Bertrand) nous plaçons le front du glacier de la Vésubie aux environs de Roquebillère (578 m.) et nous admettons qu'il n'a pas été rejoint par le glacier de Gordolasque. »

Toutefois, cet auteur ajoute : « Vraisemblablement, le glacier de la Vésubie est passé de Saint-Martin (950 m.) par dessus le col de Saint-Martin (1.503 m.) situé à l'ouest, dans la vallée de Bramafama qu'il a suivie jusqu'à la Bollène (mis pour la Bollinette) (1.042 m.)[1]. »

Cette dernière affirmation est très exacte et ferait honneur au célèbre glaciériste Penck si elle n'avait pas été empruntée au travail de M. L. Bertrand, qui figure dans la vallée de Bramafam ou Val-de-Blore de vastes dépôts glaciaires.

Aperçu sur les dépôts glaciaires de la Vésubie

Bassin de Saint-Martin à Roquebillère. — Les débouchés du Boréon et de la Madone, comme tout le bassin de Saint-Martin, sont recouverts de dépôts morainiques avec blocs nombreux et volumineux dont la silhouette forme des taches sombres à travers les prairies, les vergers et les bois de châtaigniers.

Cette nappe glaciaire s'étale au sud sur la croupe de Saint-Sébastien, se prolonge à travers le territoire pentueux de douze villages et s'élève sur la haute terrasse de Berthemont que longe au sud le ravin du Spaillard. Au-delà du Spaillard sont de nombreux placages glaciaires jusqu'à Roquebillère, à 7 kilomètres de Saint-Martin.

Sur toute cette étendue, la nappe glaciaire, parfaitement caractérisée par des argiles à galets striés et à blocs, remblaie le thalweg et le lit de la rivière et n'est interrompue

[1] Traduction de M. Arbos. Grenoble, 1909, p. 36-37.

Digitized by Google

que par quelques affleurements rocheux et par les berges des ravines.

Il est incontestable que, sans cet important revêtement morainique, la région ne serait constituée que par un sol rocheux stérile et n'aurait pas la nombreuse population qu'elle nourrit.

Bassin de Val-de-Blore. — Sur la rive droite, en face de Saint-Martin, s'élèvent des pentes déclives et dénudées, mais dont les éléments erratiques épars montrent que la nappe morainique avait couvert toutes les parties non escarpées et qu'elle s'éleva même jusqu'au-dessus du col de Saint-Martin (alt. 1.503 m.) qui donne accès dans le Val-de-Blore. Il est donc manifeste, comme l'a supposé M. Penck, qu'une branche détachée du glacier de la Vésubie envahit cette vallée transversale et qu'elle s'écoula, par la gorge de Bramafam, pour confluer sous Rimplas avec le glacier de la Tinée.

La carte géol. de France (Feuille de Saint-Martin-de-Vésubie) figure le territoire de Val-de-Blore comme constitué par un revêtement morainique. Ces dépôts glaciaires ne proviennent pas tous de la Vésubie, car Val-de-Blore recevait encore, non seulement de petits glaciers de la région italienne immédiatement située au nord, issus des cirques à lacs de Millefuons et de la Cime de Giraud, mais il recevait encore à l'Ouest, à travers les croupes de Saint-Sauveur, des lobes dérivés du glacier de la Tinée.

Il y aura donc, pour les futurs géologues, une étude ne manquant pas de délicatesse pour départir, d'après ces diverses origines, la quote-part fournie par chacun des glaciers envahisseurs. En effet, la branche provenant de la Tinée appartenait à coup sûr à son dernier affluent, le glacier de Molières, tandis que la branche qui, par le col de Saint-Martin, provenait du glacier de la Vésubie, appartenait forcément au Boréon dont le dernier affluent était le glacier des Saleses. Or, les glaciers de Molières et des Saleses prenaient tous deux leur origine dans le massif de la Fremamorta, sur le territoire italien. Cette commune

Digitized by Google

origine devait entraîner une certaine similitude dans les éléments lithologiques apportés par ces deux glaciers.

De là l'obligation, pour faire une étude sérieusement documentée, de rechercher, dans les bassins d'origine et sur le parcours de ces divers glaciers, des gisements de roches assez différentes pour pouvoir caractériser les apports de chacun des glaciers qui envahissent le Val-de-Blore.

Bassin du Venanson. — Le col de Saint-Martin est limité au Sud, par la crête de Conchetas (1.782 m.) dont la falaise domine la Vésubie, et Saint-Martin. Au défaut de cette falaise, le glacier Vésubien émit, au S.-O. une vaste hernie qui envahit le bassin de Venanson et dont nous signalerons tout à l'heure les dépôts.

Glacier de la Gordolasque. — Entre Saint-Martin et le confluent de la Gordolasque, la moraine profonde très argileuse constitue les rives et le lit de la Vésubie sur la plus grande étendue. Nous avons cité plusieurs faits similaires très importants au point de vue du creusement des vallées, aux Filleuls, sous Saint-Martin-d'Entraunes; sur la Blanche de Seyne, entre Selonnet et la Garde de la Bréole, sur le Drac, entre Saint-Bonnet et les gorges d'Aspres, sur la Séveraisse à l'aval de Lallé, etc.

Dans ces parages de la Vésubie, le glaciaire est souvent hérissé de blocs erratiques. Ces blocs sont surtout remarquables par le nombre et la taille entre Roquebillère et le confluent de la Gordolasque qui se fait à la côte de 525 m.

La Gordolasque prend ses sources dans les grands massifs du Gelas (alt. 3.135^{m}) et du Clapier (alt. 3.046^{m}), coule au Sud sur 11 km., puis tourne à l'Ouest et se jette dans la Vésubie après un parcours de 16 km.

A son confluent, elle sort d'une étroite gorge resserrée entre les plateaux de Flaut et de la Bollène et la superbe colline en ballon de Belvédère qui forme presqu'île entre les deux rivières.

Malgré ses fortes pentes, toute la surface de la colline

Digitized by Google

de Belvédère est revêtue d'un manteau morainique si épais et continu que nous n'avons pu juger de la nature du substratum constitué par les schistes rouges permiens, qu'en suivant les rigoles profondes d'un canal d'arrosage.

La croupe Sud porte, à l'altitude de 830 m., le pittoresque village de Belvédère. Au-dessus du village, la pente, plus adoucie, continue à s'élever, toujours couverte de cultures jusqu'au plateau du Planot, dont la partie la plus élevée est à l'altitude de 1.050 m.

Bientôt ce plateau se rétrécit en s'abaissant par gradins morainiques pour se raccorder avec le col de Saint-Jean, vers l'altitude de 998 m. et avec la croupe de Très-Croux qui s'élève au Nord-Est vers les sommets de Montjoya et de la Vallette (alt 2.503 m.), sur la frontière.

Sur le versant Est, s'abritent au soleil, entre des blocs erratiques, les pauvres chaumières du plus humble hameau que nous ayons rencontré dans les Alpes; mais quels aimables et honnêtes habitants !

Au-dessous de ce groupe d'habitations, se dresse, au milieu des cultures, un bloc erratique en verrucano (quartzite violacé) qui est, après celui en gabbro situé sur la route et sous le village de la Rua en Queyras, le plus colossal que nous ayons observé dans les Alpes du Sud-Est de la France.

En face, à peu près à la même altitude et non loin des Adres, sur la rive gauche de la Gordolasque, se montre également un vrai chaos de blocs erratiques [1].

Tous ces blocs furent apportés par le glacier de la Gordolasque qui déjà confluait à ces altitudes avec le glacier de Vésubie.

La confluence des deux glaciers sur le plateau de Planet à l'altitude de 1.050 m. est matériellement établie, non seulement par la nature des matériaux morainiques abandonnés à ces hauteurs par les deux glaciers, elle est encore corroborée par la topographie spéciale qu'ils y ont édifiée.

[1] Ce chaos de blocs fut le dépôtoir des blocs apportés en rive gauche par le glacier de la Gordolasque qui longeait sur 6 km., en territoire français, la crête du Serre de Clapeiruole (= *crête pierreuse*), formée de grès et de schistes rutilants permiens.

Digitized by Google

La partie la plus élevée et la plus horizontale du plateau de Planot est distribuée en cuvettes très amples alternativement évasées vers la Gordolasque ou vers la Vésubie, tandis que leurs trois autres bords se relèvent en crêtes morainiques, très marquées encore malgré les travaux de culture.

Cette topographie est comme une leçon de choses servant à établir que ces conques furent les emplacements de lobes des deux glaciers qui engrenaient les uns entre les autres comme les dents de deux colossales crémaillères.

Ces jeux de confluence des deux glaciers se sont produits à moins de deux kilomètres à l'amont du confluent actuel (alt. 525 m.) de la Gordolasque et de la Vésubie et au moment où les deux glaciers avaient une puissance de plus de 500 m.

Or, en se basant sur les données de la carte géologique, M. A. Penck prétend cependant que ces deux glaciers n'ont pas conflué. Il écrit en effet: « D'après ces données de la Carte, nous plaçons le front du glacier de la Vésubie aux environs de Roquebillère (578 m.), et nous admettons qu'il n'a pas été rejoint par le glacier de Gordolasque. » [1]

Il nous semble donc permis de souligner l'imprudence qu'il y a eu à soutenir ainsi de pareilles affirmations sans avoir eu le soin de vérifier les faits eux-mêmes et sur place.

Du confluent de la Gordolasque à Saint-Jean-de-la-Rivière. — En face de Belvédère et sur la rive gauche de la Gordolasque, débouche le large vallon de la Planchette dont le glacier, venu des monts Aution et du Tuor (2.190 mètres), défendit sa haute vallée contre l'invasion du puissant glacier descendu du Mont Clapier par la Gordolasque. Mais après la retraite du petit glacier local, celui-ci édifia, au débouché du vallon, les belles nappes morainiques du Flaut et de la Bollène, qui se soudent aux moraines de la Vésubie sur le territoire de Campo-di-Millo, et que la Carte géol. de Saint-Martin figure à tort comme de simples alluvions quaternaires.

[1] Loc. cit., p. 37.

Digitized by Google

Cette nappe morainique se poursuit en se rétrécissant jusqu'au défilé de Lantosque, mais elle s'élève sur les pentes au défaut des escarpements rocheux.

Depuis la croupe de Castelvieil jusqu'à Lantosque, la rive droite de la Vésubie contourne un assez vaste territoire compris entre les contreforts du Tournairet. Sur ce territoire sont de nombreuses traînées morainiques qui constituent le sol des champs de culture de Venanson, du Monal, de la Cloa, des Imberts, des Graos, de Somelongue, des Combes et du Clapiéras.

A Lantosque, une tranchée de la voie ferrée a mis à jour une surface de la roche en place polie et striée par le glacier et qu'avait abritée une couche de glaciaire argileux.

Aval de Lantosque. — De Lantosque au pont de Léda, les dépôts erratiques continuent à se montrer. Sur la rive gauche, accidentée de petits escarpements rocheux, la nappe glaciaire s'élève dans les vallonnements, s'étale sur les croupes, les plateaux broussailleux ou boisés et à travers des champs de culture. Les tranchées de la route, et les berges de nombreux petits ravins, montrent des nappes d'argiles à blocs anguleux ou roulés et à galets striés, qui ne laissent pas subsister de doute sur l'origine glaciaire de ces amas.

Sur la rive droite, les dépôts morainiques forment également de nombreux amas. Ils s'étalent même en nappe continue depuis Saint-Georges jsuqu'au pont de Léda en tête de l'intéressant bassin du Suquet (le Suchet italien).

Bassin du Suquet. Rive gauche. — Sur le petit bassin du Suquet, un îlot rocheux en schistes éocènes, coiffé d'une nappe erratique à cailloutis et à blocs, divise la vallée en deux couloirs sensiblement de même niveau (vers 300 m. d'alt.), mais dont celui de la rive droite est aujourd'hui une prairie défendue contre la Vésubie par une digue.

Sur la rive gauche, un étroit thalweg dominé par des escarpements présente une moraine latérale à topographie caractéristique sur environ deux kilomètres d'étendue. Cette moraine est hérissée de blocs de la haute vallée, les

Digitized by Google

uns anguleux, les autres arrondis. Dans le village et devant la maison Balestra, une large tranchée montre un dépôt morainique à galets striés avec un bloc calcaire enfoui, en partie, de 9 mètres d'axe.

A la Chiousa, aval du Suquet, la Vésubie commence à s'encaisser dans un cañon de quelques mètres de profondeur, mais la moraine de la rive gauche se prolonge plus ou moins tronçonnée par les barres rocheuses jusque peu à l'aval de Saint-Jean-de-la-Rivière où la Vésubie pénètre dans un grandiose cañon que dominent les hautes falaises de Duranus et de Levens jusqu'au débouché de la vallée sur le Var.

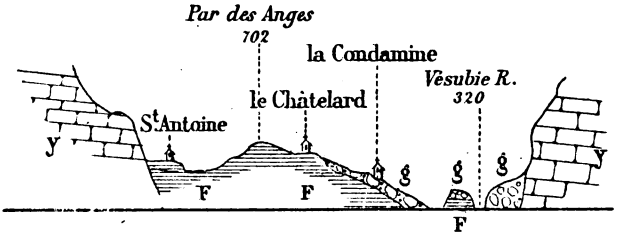

FIG. 34. — Coupe relevée au Suquet en travers de la vallée de la Vésubie.

Echelle : 1/40.000. — *Légende :* F, F, schistes éocènes moyen; y, y, jurassique supérieur; g, g, g, dépôts glaciaires.

Rive droite. — En face du Suquet s'élève, en pente adoucie, la colline conique que couronne à 702 m. d'alt. la chapelle ruinée du Par^se^ des Anges.

Sur le flanc de cette colline s'étagent trois moraines latérales, à topographie très marquée, hérissées d'innombrables blocs erratiques. Ces moraines vont s'étaler au Sud, au-delà d'une profonde combe, sur le remarquable plateau de Figaret.

Les trois moraines de la colline du Par^se^ des Anges constituent les maigres champs de culture des hameaux de la Condamine et du Castelard dont le style des maisons rappelle celui des pittoresques villages du Queyras et de la Vallouise.

Digitized by Google

En explorant les plateaux étagés que séparent les bourrelets morainiques hérissés de blocs et ombragés par des châtaigniers, nous constatons, vers l'alt. de 580 m., que les éléments erratiques disparaissent si brusquement, que jusqu'au sommet de la colline, quoique la pente soit plus adoucie, nous n'avons plus aperçu, en cherchant beaucoup à travers les champs moissonnés, qu'une dizaine de galets de la haute vallée (quartzites et grès du Flysch).

Cette disparition brusque et presque totale de l'erratique nous surprit tout d'abord. Notre surprise fut plus grande encore quand, en atteignant son sommet, nous vîmes que la colline de la Par^se^ des Anges était séparée, au Nord, des escarpements de la Redoute par une dépression transversale divisée en deux vallons opposés par la croupe ou col schisteux, portant le groupe de maisons de Saint-Antoine. Bien que cette croupe et les pentes adoucies voisines fussent au niveau de la plus haute moraine que nous venions de traverser, elles ne présentaient aucun dépôt, aucun élément morainique.

L'interprétation de ces étranges et intimes particularités de la glaciation ne fut pas difficile à trouver :

Le piton des Anges et le col de Saint-Antoine se trouvent tout à fait au débouché de l'étroite gorge du haut Figaret qui descend du pic de Tournairet (alt. 2.055 m.), dont les avalanches de neiges, bénéficiant d'une pente de 20 p. 100, devaient repousser le glacier Vésubien ou tout au moins balayer ses dépôts en s'irradiant sur le col de Saint-Antoine.

Plateau d'Utelle. — A l'aval du confluent du Figaret, les escarpements de la rive droite du cañon sont dominés par des corniches, des replats et par le rebord des petits plateaux pentueux du Figaret, des Tious, du Rossignol, du Passeron, de Sainte-Apollonie, de Colomaier, du Villars et de Saint-Antoine qui s'élèvent vers Utelle par des prairies alpestres très déclives que domine, à 800 m. d'alt., ce bourg établi comme un nid d'aigle sur la haute croupe.

Digitized by Google

En explorant ces parages, nous avons constaté que vers le bas, les replats, les corniches et rebords des plateaux sont presque toujours surchargés de dépôts morainiques très lessivés, parfois à drumlins, avec blocs roulés ou anguleux qui sont comme suspendus sur l'abîme du cañon Vésubien. Mais ces matériaux erratiques deviennent de plus en plus rares et menus à mesure qu'on s'élève et que la pente devient plus déclive; aussi les galets de la haute vallée ne se montrent plus vers l'alt. de 730 m. et n'atteignent pas la haute croupe d'Utelle.

Ces hautes prairies alpestres, à gazon court et menu, n'ont pour sol que la roche dont la surface est moutonnée et uniforme. Nulle part nous n'avons vu ni éléments détachés, ni éboulis, même à la base des hauts escarpements supérieurs. Cet état nous a donné la vive impression que toutes ces pentes si déclives ont dû être souvent balayées par de puissantes avalanches de neiges, soit quaternaires, soit même modernes.

Parois du cañon. — En suivant, par la route, le fond du cañon depuis Saint-Jean jusqu'au confluent sur le Var, on constate que des matériaux à éléments sans calibrage, très lavés, à gros blocs anguleux ou arrondis, forment des amas dans des niches ou sur des corniches, ou des placages fortement serrés et cimentés sous les encorbellements des parois, et souvent aussi des assises que recouvrent des talus d'éboulis.

Ces dernières particularités pouvaient être aisément observées grâce aux tranchées de la route qu'on venait d'élargir (1910) pour l'établissement d'un tramway sur voie ferrée. Les nappes sous éboulis étaient surtout remarquables sous le *lieu dit* de la carte de l'État-Major « *La Paousa-des-Morts* »[1]

[1] *Paousa-des-Morts.* Station que faisaient sur un chemin de chèvre, les porteurs quand, avant la construction de la route, ils allaient, du Ciaudan, enterrer un défunt à Utelle.

Digitized by Google

Le Cros-d'Utelle. — Entre Saint-Jean-de-la-Rivière et le Var, les escarpements de la rive droite présentent une immense encoche produite par un formidable éboulement dans la paroi escarpée des calcaires du Jurassique supérieur. Dans ce chaos de blocs, et sous la falaise menaçante, l'homme s'est bâti un village, le Cros-d'Utelle, à 148 m. au-dessus de la rivière (alt. 349 m.) et s'est aménagé à travers ces ruines des jardins et quelques champs de culture.

D'après l'état des lieux, il est permis de croire que cet éboulement se produisit peu avant la fusion finale du glacier qui emporta, vers l'aval, les blocs tombés à sa surface, tandis qu'une bonne partie de la masse éboulée et demeurée sur place a mis, à l'abri des érosions, un lambeau important de la moraine profonde souvent à drumlins et dans laquelle sont entaillées la route et la voie ferrée de Saint-Martin-de-Vésubie.

Confluence des glaciers du Var et de la Vésubie

En atteignant le Var, le glacier Vésubien édifia, sur l'angle de confluence de la rive gauche, une imposante moraine latérale de 200 mètres de puissance avec blocs de 5 à 9 mètres d'axe. Mais, chose remarquable, il n'en éleva aucune sur l'angle de confluence de la rive droite Vésubienne ni sur la rive gauche du Var, et cela malgré l'emplacement de choix à l'abri des érosions du Var qu'offrait le socle rocheux du Ciaudan. Cette complète absence de matériaux morainiques est une preuve manifeste de la présence du glaciaire du Var, qui refoula nécessairement en moraine médiane la moraine latérale du glacier Vésubien.

Avant de décrire la moraine de la gare de Vésubie, nous devons signaler sommairement les dépôts que le glacier du Var éleva dans sa vallée moyenne, depuis le Pont-de-Gueydan jusqu'ici.

Digitized by Google

Dépôts morainiques sur le Var-Moyen. — Le Var-Moyen a servi de collecteur, depuis le Pont-de-Gueydan jusqu'à la Vésubie, c'est-à-dire sur un parcours de 45 km., aux glaciers de la Vaire, du Cians, de la Tinée et de la Vésubie.

En sortant de sa haute vallée, à Pont-de-Gueydan, le Var traverse obliquement, avant d'atteindre, à 5 km., Entrevaux, deux vallons synclinaux et les trois chaînons de montagnes qui les limitent. A Entrevaux, il pénètre ensuite dans une troisième vallée synclinale qu'il suit à l'Est sur 33 km. jusqu'à la Mèscla, confluent de la Tinée dont il épouse définitivement la direction Nord-Sud jusqu'à la Méditerranée.

Sur ce long parcours, le glacier du Var, encaissé dans une étroite et profonde gorge, bénéficiait de l'ombre portée d'une chaîne continue de 1.200 à 1.500 mètres d'altitude qui le défendait, au Sud, contre le rayonnement solaire.

Sur ce parcours s'observent les importants dépôts suivants :

Les pentes trop déclives du petit bassin de Pont-de-Gueydan n'ont permis le dépôt que d'éléments épars.

Le Plan-d'Entrevaux, qui lui fait suite, présente sur la rive droite un beau territoire de culture constitué par des cailloutis qui s'élèvent au Sud-Ouest, à 100 mètres au-dessus de la rivière, par une série d'ondulations rappelant l'allure de la topographie morainique.

Cette nappe de cailloutis sans calibrage pénètre à l'amont et à l'aval dans les cluses d'entrée et de sortie, et forme, sur les parois des cañons situées sur la rive droite et non exposées au courant du glacier, des placages de cailloutis grossiers et lavés que les tranchées du chemin de fer ont mis à jour. Ces placages de poudingues glaciaires s'élèvent vers 50 mètres au-dessus du Var.

A la sortie de la cluse d'Entrevaux, le glacier dissémina sur la croupe de la colline de Bayon, au Sud-Ouest d'Entrevaux, de nombreux matériaux des hautes vallées. Ces matériaux se coudoient ou s'espacent à la surface du sol.

D'Entrevaux à Glandève, le Var longe la base d'un

Digitized by Google

vallonnement compris entre les collines de Bayon et du Bouquet d'Arbres distantes de 3 kilomètres.

Ce vallonnement, malgré la roideur de la pente, est revêtu, depuis la rivière jusque vers 250 mètres au-dessus, d'un revêtement de cailloutis absolument continu du côté de Glandève mais qui, en face d'Entrevaux, laisse apercevoir, à travers des éboulis et des placages de poudingue en place, la roche schisteuse du substratum.

Au-dessus de cet affleurement rocheux, la nappe des cailloutis devient plus épaisse et sa surface acquiert une pente plus adoucie et porte vers l'altitude relative de 180 à 200 mètres, une vieille tour. A partir de cette tour, la nappe de cailloutis s'élève encore et disparaît vers 250 m. sous les détritus des rocailles supérieures.

L'apparition des schistes entre les cailloutis inférieurs et supérieurs semble indiquer tout d'abord, ainsi qu'a cru pouvoir l'établir M. Penck, l'existence de deux terrasses d'âge différent; mais on ne peut s'arrêter à une pareille interprétation pour les raisons suivantes :

1° L'affleurement rocheux d'Entrevaux est manifestement dû aux érosions qui ont été favorisées par la pente déclive à plus de 30°. Et cependant, malgré la grande déclivité du terrain, l'érosion a épargné des témoins de la nappe sous forme de placages en place. Ces témoins épargnés seraient déjà une preuve de la continuité de la nappe des cailloutis, mais il y a mieux encore, car à quelques dizaines de mètres plus à l'Est, la roche en place disparaît sous la nappe générale du cailloutis qui s'élève des bords du Var jusqu'à 250 mètres au-dessus sans présenter aucun hiatus.

2° Bien que l'état des lieux ne permette pas de voir sous quel angle les assises de ces graviers ont été déposées, il est cependant facile de constater que, sur toute la hauteur, les éléments présentent absolument le même état de fraîcheur, ce qui n'aurait pas lieu si la masse se composait d'assises d'âge différent, ou s'il y avait plusieurs terrasses étagées.

3° Ces cailloutis ne sont pas des alluvions déposés par le Var. Ils sont composés d'éléments plus volumineux, plus

Digitized by Google

disparates que ceux du Var actuel. Ils sont en outre plus lavés, moins sablonneux. Les galets de 0 m. 50 à 0 m. 60 d'axe sont communs (un d'eux avait même 80 centimètres d'axe) et nous avons constaté que de vrais blocs erratiques de 2 à 5 mètres d'axe et plus, les uns arrondis, les autres anguleux et tous venus de l'amont, sont communs sur toute l'étendue du Var-Moyen.

5° Ces graviers, formés des mêmes éléments que ceux du Var actuel, présentent en outre des particularités qui les différencient nettement sous le rapport du mode de transport.

Tandis que ceux du Var sont très roulés, arrondis ou ovalaires, ceux qui s'étalent en grandes nappes sur les flancs de la vallée présentent une bonne moitié de leurs galets simplement émoussés ou même anguleux.

Il est donc facile d'entrevoir déjà, après ces constatations, la conclusion qui résulte de toutes ces particularités. Il n'est pas nécessaire de la formuler déjà, elle s'imposera d'elle-même à la suite de l'exposé des faits observés plus à l'aval.

Bassin de Puget-Théniers: — A partir du court défilé de Glandève près d'Entrevaux, jusqu'au Villars-du-Var, sur un parcours de 20 kilomètres, les flancs de la rive gauche sont courts et escarpés et le socle de base ne constitue qu'un étroit thalweg sur lequel s'espacent de nombreux témoins de la nappe des cailloutis que coupent de courtes, mais impétueuses ravines dont les cônes de déjections interceptent fréquemment la route Nationale n° 201, d'Avignon à Nice. Ces lambeaux de terrasses, dont la puissance est généralement très réduite, supportent d'épaisses assises d'un limon grisâtre provenant de la décomposition des calcaires schisteux des escarpements supérieurs.

Sur la rive droite, court, parallèlement au Var, une chaîne de montagnes, de 1.200 à 1.500 mètres d'altitude, dont les flancs, à pente souvent plus adoucie, ont permis le dépôt de placages et parfois de nappes de cailloutis à blocs.

Digitized by Google

Ces dépôts sont particulièrement remarquables au Sud-Est de Puget-Théniers où, malgré les travaux de culture, ils présentent encore quelques linéaments de topographie morainique latérale. A la suite, ils forment la butte de Breuil, et deux intumescences à Marguerite, d'où ils s'élèvent jusque sur un épaulement schisteux sur lequel ils forment, en face le confluent du Cians, une falaise escarpée d'une vingtaine de mètres soit à 180 ou 200 mètres au-dessus du Var. Sur la paroi de cet escarpement de la Villette, fait saillie sur le poudingue un erratique arrondi de 6 à 7 mètres d'axe. Sous cet escarpement, le Var est longé par une basse terrasse de 2 à 3 mètres de puissance sur laquelle se remarquent deux blocs erratiques de 4 à 5 mètres d'axe : l'un arrondi en grès du Flysch, l'autre anguleux en quartzite.

A l'aval, de la Villette à Malaussène, le thalweg se retrécit et les flancs de la vallée deviennent plus pentueux, ce qui favorise, malgré une végétation forestière continue, la formation de ravines dont les berges montrent, depuis le Var jusqu'à une grande hauteur, un placage morainique continue.

Terrasse du Villars-du-Var. — Le territoire du Villars présente d'importantes particularités qui permettent de définir avec une grande précision les phénomènes quaternaires qui se sont accomplis sur le Var-Moyen.

Au simple aspect, ce territoire paraît être constitué par deux terrasses étagées circonscrites dans un demi-cercle de 3 kilomètres de diamètre que décrit au Sud le Var. En ne se basant que sur la topographie des lieux, on serait porté à considérer ces deux terrasses, séparées par un dénivellement de 175 mètres, comme étant d'âge différent. Mais une exploration, même sommaire, montre vite combien une pareille interprétation serait trompeuse.

Basse terrasse. — A la gare, la basse terrasse débute au niveau du Var, altitude 260 mètres, avec une puissance de 25 mètres. Elle forme d'abord un replat cultivé, qui s'élève

Digitized by Google

ensuite au Nord par une pente adoucie avec champs de culture à travers lesquels les chemins, les sentiers, les rigoles d'arrosage et les travaux de culture eux-mêmes, permettent de s'assurer de la continuité des cailloutis de la terrasse. Le terrain s'élève ensuite par des pentes plus ardues sur les flancs de la montagne et va se raccorder à l'Est par l'épaulement de Saint-Roch avec la haute terrasse du Villars. Dans ces hauteurs, les cultures ordinaires font place à la vigne. En explorant ces hauteurs on s'assure aisément, par les berges de petites ravines, par les talus de la route, et surtout par les tranchées des provins, que le sol de surface est formé sur une petite épaisseur d'éboulis terreux mélangés avec des galets épars en grès du flysch, du permien ou du trias, mais que ces dépôts détritiques reposent sur une nappe générale de cailloutis avec gros blocs du haut Var et présentant toute la composition de la basse terrasse.

Haute terrasse. — A partir de la gare, le Var contourne au Sud le haut plateau du Villars sur un vaste demi-cercle de 3 à 4 kilomètres. Sur ce pourtour, règne un long talus de 175 mètres de hauteur avec des pentes de 35 à 45°. Une assise de cailloutis hérissée de blocs recouvre le bord de la haute terrasse et couronne le sommet du talus qui se raccorde à la base avec une basse terrasse en lisière,, souvent tronçonnée et que sape la rivière. Sur le talus, surtout boisé, mais en partie broussailleux ou dénudé, les érosions pluviales ont produit des ravines assez récentes établies suivant les lignes de plus grande pente.

La plupart de ces couloirs ont atteint, en les pénétrant plus ou moins profondément, les schistes crétacés qui forment le substratum du talus. Ces ravines à berges schisteuses vives et dénudées qui sillonnent la pente boisée sont très visibles de la route ou du chemin de fer. Elles ont ainsi fait supposer, à divers auteurs, que la basse et la haute terrasse sont séparées sur toute l'étendue par un affleurement de la roche en place et que, par suite, les deux terrasses sont indépendantes et d'âge différent.

Digitized by Google

Ainsi, M. Penck, qui n'a observé les dépôts quaternaires du Var-Moyen que des portières du vagon, se base sur les ondulations et les replats du terrain pour admettre dans la région trois ou quatre terrasses étagées sur les flancs de la vallée.

De Rosemont distingue au Villars deux terrasses qu'il sépare dans la coupe 2 de la planche IV, par un large affleurement rocheux; et il attribue la basse terrasse à la *période pluviaire,* tandis qu'il considère la haute terrasse comme un dépôt du *diluvium.*

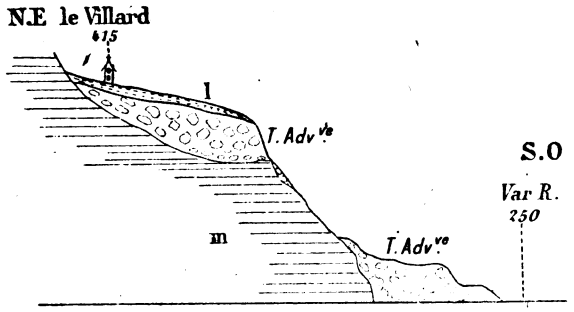

FIG. 35. — Coupe prise au S.-O. du Villars sous la falaise de Saint-Roch, rive gauche du Var.

Echelle : 1/10.000. — *Légende : m.* calc. crétacés marneux ; *l.* terre végétale et lehm.

Sur cette coupe la haute et la basse terrasse glaciaire paraissent séparées par un affleurement rocheux.

« Les blocs du dépôt diluvien du Villars atteignent, dit-il, des cubes de 3 et 4 mètres; j'en ai trouvé un qui cubait 32 mètres. Cette grosseur exceptionnelle tient exclusivement au voisinage des points d'arrachement. C'est par le petit ravin de l'Espagnola que ces masses sont arrivées. Elles sont le résultat d'un éboulement immense [1]. »

Les dires de cet aimable auteur sont vraiment d'une audace naïve. Car la terrasse du Villars n'est surtout constituée que par des éléments roulés ou émoussés, tandis que

[1] Loc. cit, p. 45.

Digitized by Google

dans un éboulement tous les matériaux sont anguleux. D'autre part, la grande majorité des éléments des terrasses du Villars sont des grès du flysch, du trias ou du permien, tandis que les escarpements du Villars, trop éloignés d'ailleurs, ne sont composés que de calcaires marneux du Sénonien ou du Cénomanien. Les éléments des terrasses du Villars sont donc complètement étrangers aux roches en place et escarpées du voisinage.

Les deux terrasses du Villars appartiennent donc au même dépôt

Nous avons déjà établi que la basse terrasse de la gare s'élève au Nord d'une manière continue et qu'elle se raccorde avec la haute terrasse du Villars par-dessus l'épaulement de Saint-Roch.

Une exploration faite sur les lieux, et non par la portière du vagon, fournit les preuves suivantes de l'unité de ces deux terrasses sur tout le travers du talus entre les gares du Villars et de Malaussène.

1° Le phénomène qui attire tout d'abord le regard sur le talus de 3 kilomètres de développement de la haute terrasse du Villars, réside dans les milliers de blocs erratiques de 2 à 7 mètres d'axe qui hérissent toutes ces pentes, surtout à la partie la plus saillante du tournant. Ce sont surtout des grès du Flysch, du Trias, du Permien et quelques calcaires, tous apportés du haut Var, les uns arrondis, d'autres émoussés sur les angles et la plupart anguleux.

2° A l'ouest, sous l'épaulement de Saint-Roch, il n'existe pas de ravines, mais la surface de la roche en place est mouchetée d'innombrables placages de poudingue, ou de cailloutis qui sont des témoins véridiques de la continuité originelle du dépôt.

3° Les croupes boisées qui séparent les ravines à lit

Digitized by Google

schisteux, présentent une nappe tantôt tronçonnée tantôt continue de cailloutis à blocs avec une épaisseur souvent de 4 à 5 mètres. Ces croupes de cailloutis se raccordent donc avec la haute terrasse et avec la basse terrasse que longe le Var.

4° Les deux profondes et vieilles ravines du Villars et de Saint-Sébastien, qui morcellent la haute terrasse en trois lobes, sont encore encombrées de puissantes nappes de cailloutis en place dont la présence est encore une preuve de la continuité des dépôts.

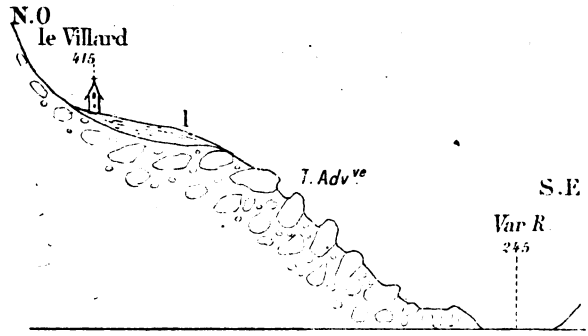

Fig. 36. — Coupe prise au S. du Villars montrant la haute et la basse terrasse glaciaire raccordées par une nappe continue de dépôts glaciaires à blocs erratiques. Même échelle qu'à la coupe précédente.

5° L'examen de tous ces dépôts, depuis les bords du Var jusqu'aux plus hautes altitudes de 415 et 500 mètres, ne permet pas de constater la moindre différence dans l'état de conservation des éléments aux diverses altitudes.

Il est donc manifeste qu'on ne saurait établir ici des terrasses d'âge différent.

On trouve donc dans la vallée du Var, comme dans celle de la Durance d'innombrables preuves établissant l'unité d'origine de toutes les terrasses quaternaires.

Région de Malaussène. — Ces si caractéristiques manifestations semblent être représentées, mais avec moins d'ampleur, par des placages sur les pentes qui dominent, en face du Villars, le remous à l'amont de la barre rocheuse

Digitized by Google

de Malaussène ou par des amas qui estompent la croupe et les pentes de cet éperon rocheux et qui portent les terres de culture et les hameaux épars de Malaussène.

En face de ce territoire, sur la rive gauche, sont des pentes paraissant avoir subi d'intenses érosions qui n'ont laissé subsister qu'un lambeau de terrasse à l'amont immédiat de l'étroite et sombre gorge de 12 kilomètres de longueur que traverse le Var avant d'atteindre Ciaudan et le confluent de la Vésubie.

Malgré l'extrême étroitesse de ce cañon de plusieurs centaines de mètres de profondeur, avec des parois en surplomb ou en encorbellement, toutes les niches, les recoins, les remous, les corniches, montrent des amas de cailloutis sans calibrage, à éléments souvent anguleux et à blocs, et très lavés comme le sont, à peu près toujours, les dépôts glaciaires opérés à travers les cañons. Souvent même ces amas de cailloutis semblent serrés et comme comprimés dans ces encognures.

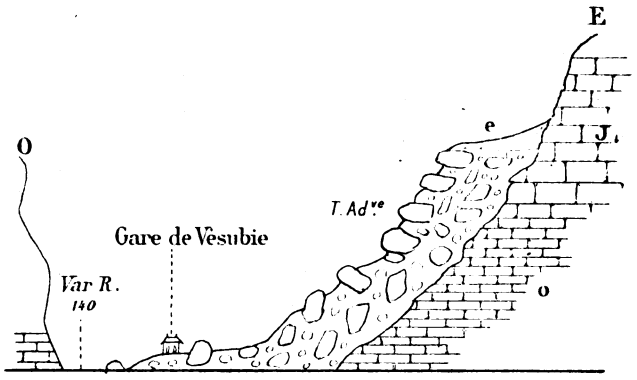

Fig. 37. — Moraine latérale de la gare de Vésubie de 200 mètres de puissance à blocs erratiques énormes.

Échelle : 1/8.000. — *Légende : J*, jurassique supérieur ; *o*, jurassique moyen ; *e*, éboulis modernes.

Moraine latérale de la gare de la Vésubie. — Au débouché de la Vésubie, se montre, sur la rive gauche du Var, le plus grandiose, le plus manifeste témoin du passage du

Digitized by Google

glacier quaternaire du Var sous la forme d'une moraine latérale qui s'amorce dans la vallée de la Vésubie et se prolonge sur 1.500 mètres avec une puissance de 200 mètres jusqu'à la sortie aval du village où elle se limite étrangement plaquée sur la falaise verticale des calcaires tithoniques de la base Ouest d'Arpasse.

Cette moraine débute sur le lit même du Var, sous la gare des marchandises, par un gros bloc calcaire anguleux que battent les eaux de la rivière. Un autre bloc en calcaire anguleux de 4 à 5 mètres d'axe porte l'angle Nord-Est d'une maison à l'entrée de la cour de la gare, à côté de l'hôtel Terminus.

La nappe de cailloutis porte le hameau du Plan-du-Var ou de Vésubie, s'élève au Nord à travers des champs très pierreux d'oliviers étagés en gradins soutenus par des murs à blocs énormes souvent arrondis. Au-dessus de ces gradins la masse morainique s'élève brusquement en escarpement et se termine vers 200 mètres au-dessus du fond de la vallée par une étroite terrasse à talus d'éboulis des escarpements calcaires de la montagne. Sur la paroi du poudingue glaciaire en falaise, formant parfois encorbellement, se montrent, noyés dans la masse ou faisant saillie sur la paroi, des blocs arrondis, d'autres anguleux, de 5 à 8 mètres d'axe, et qui semblent comme suspendus dans l'espace.

Parmi ces nombreux et énormes blocs erratiques, comme dans toute la masse des cailloutis, nous avons observé, en innombrables exemplaires, toute la collection lithologique des affluents du Var et surtout de la Vésubie.

L'état manifestement continu des nappes de cailloutis depuis les bords du Var jusqu'à la haute terrasse, le remarquable état de fraîcheur de tous ces matériaux, le manque de calibrage, la présence de blocs de toutes les tailles, les uns anguleux, les autres arrondis, venus des lointaines régions de l'amont, que l'on rencontre depuis le Pont-de-Gueydan jusqu'au confluent de la Vésubie, et surtout les forêts de blocs qui hérissent les rebords et les talus des terrasses du Villars et les parois qui dominent la gare de

Digitized by Google

Vésubie, de 200 mètres, sont des preuves manifestes et solennelles de l'origine glaciaire des dépôts caillouteux du Var-Moyen.

Le glacier du Var confluait avec celui de la Vésubie. — La partie supérieure de la grande moraine de Vésubie appartient surtout à la Vésubie. Mais il est certain que le glacier du Var atteignait aussi cette région.

En effet, si le glacier du Var n'avait pas été présent, le glacier Vésubien qui venait de recevoir, sur sa rive droite, le formidable éboulement du Cros-d'Utelle (voir p. 203), aurait également édifié une moraine sur sa rive droite, à son débouché, sur le socle rocheux élevé de 30 à 40 mètres sur la rive gauche du Var et qui constitue l'étroit et haut thalweg du Ciaudan. Or, sur ce replat, à l'abri des érosions du Var, il n'y a pas trace de dépôt, parce que le glacier du Var devait refouler, en moraine médiane, la moraine latérale de la rive droite du glacier Vésubien.

Extension du glacier dans la région du delta du Var

La grande moraine latérale de la gare de Vésubie semble s'interrompre brusquement à la sortie aval du village. Et cependant, en considérant la puissance du glacier au moment où il édifiait cette moraine à 200 mètres de hauteur, et son encaissement entre les hautes parois verticales du cañon qui mettaient la masse de glace à l'abri du rayonnement solaire, on est induit à penser que le glacier devait pousser son front bien plus loin.

Et, en effet, à 2 kilomètres plus à l'aval et à partir du Pont-du-Roi-Albert, on voit les ressauts des pentueuses ravines qui entaillent la falaise de la Roquette encombrés de cailloutis à blocs erratiques qui ne peuvent être, par leur nature et leur origine, qu'un prolongement de la belle moraine de la gare.

Digitized by Google

Aussi, bien que les cartes géologiques ne figurent aucun dépôt glaciaire sur toute l'étendue du Var inférieur et surtout puisqu'aucune de ces publications n'a figuré la superbe et manifeste moraine de la gare de Vésubie, nous avons été induit par ces dernières constatations à poursuivre nos recherches plus à l'aval.

Et nous abordons, à cette fin, la vaste encoche qui se présente à Saint-Martin, à la base Sud de la falaise calcaire de la Roquette.

En ce point, une usine à céramique a mis à jour une importante carrière d'argile marine qui n'était guère indiquée sur la Carte géol. de Nice que sur la berge d'une étroite ravine.

Ce gisement d'argile marine, mis à jour sur 600 mètres d'étendue par le déblaiement des cailloutis formant talus, repose au niveau du lit du Var; il a une puissance de 80 à 100 mètres et sert de sommier à la tête des cailloutis du delta dont l'épaisseur est ici supérieure à 200 mètres.

Nous abordons au Sud la tranchée de déblai du talus. Mais son état en éboulement ne nous donnant que de vagues renseignements, nous escaladons le talus par la face Ouest parallèle au Var.

Placage morainique de St-Martin sur le talus du delta

Ce talus de 40 à 45° de pente est couvert par une forêt de pins assez clair-semés, qui ombrage de chétives broussailles et des gazons. Un sentier muletier s'élève en lacets sur la pente et montre assez bien sur ses talus et par son état dégradé la constitution du sous-sol.

Vers le bas, ce sont surtout des traînées de sables, les uns rutilants, d'autres grisâtres ou bleuâtres, tantôt grossiers, tantôt limoneux; ces assises de sables inclinées, mais courtes, s'intriquent avec des amas de galets sans calibrage, les uns roulés, les autres anguleux. La grande

Digitized by Google

majorité de ces cailloux sont en beau granit blanc, quelques-uns en diorite, en gneiss; avec eux sont des grès soit du Flysch, soit permo-triasiques et des calcaires variés.

En s'élevant à travers bois, le dépôt devient plus caillouteux, les éléments anguleux plus nombreux et plus volumineux, ceux de 0 m. 40 à 0 m. 60 d'axe sont communs, l'un d'eux avait 0 m. 80 de longueur avec tous ses angles à cassure vive et brillante.

Et, détail important, tous ces éléments, en majorité granitoïdes, sont dans un parfait état de fraîcheur rappelant très exactement, celle des éléments similaires de la gare de Vésubie.

Il est de toute évidence que ce dépôt, appliqué en talus sur la tranche des poudingues du delta, et avec une épaisseur à la base de 400 à 500 mètres, est le prolongement de la moraine de la gare.

Vers 100 ou 120 mètres d'altitude au-dessus du Var, la végétation forestière disparaît totalement en atteignant une petite terrasse coupant le talus et dont le sol un peu limoneux est couvert par places d'un maigre gazon.

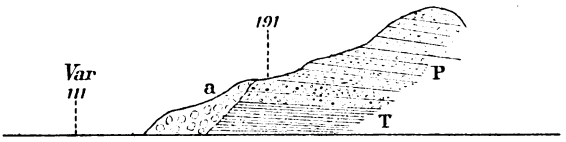

FIG. 38. — Coupe relevée à l'Est de la gare de Saint-Martin du Var.

Echelle: 1/40.000. — *Légende*: T, argiles marines tortoniennes; P, cailloutis poutiques du delta du Var, inclinées au S.-E. de 20°; a, moraine latérale gauche du glacier du Var.

A une vingtaine de pas au-delà, le sol s'élève à nouveau, mais sa surface est dépourvue de toute végétation. Nous nous y avançons, et à notre vive surprise nous constatons que le terrain y a changé complètement de nature; c'est un cailloutis uniquement formé des galets fortement roulés appartenant à la naghelfluh du delta, et que nous étudierons tout à l'heure.

Nous suivons alors au Sud la petite terrasse: bientôt elle

Digitized by Google

se rétrécit de plus en plus, et finit par disparaître; et nous constatons que son prolongement se fait suivant une ligne droite séparant deux dépôts de cailloutis très différents: au-dessus s'élève le talus de poudingues formés de galets très roulés et très altérés, tandis qu'au-dessous le talus est constitué par le placage de cailloutis sans calibrage, surtout formés de granits d'un parfait état de conservation que nous avions rencontré depuis le thalweg.

La relation des deux dépôts se trouve en outre nettement mise en évidence par l'existence des petites ravines établies suivant la ligne de plus grande pente. Ces ravines ont mis à jour le poudingue à éléments altérés formant le substratum du talus et morcelé, en fuseaux parallèles, le placage superficiel. En avançant plus au Sud ces fuseaux deviennent de plus en plus étroits et finissent par disparaître complètement en laissant tout à fait à nu sur toute la hauteur du flanc de la vallée le poudingue profondément altéré qui forme l'ancien delta du Var et qui règne sur toute l'étendue aval de la vallée jusque peu à l'aval de la station de Saint-Isidore, soit sur 14 kilomètres d'étendue [1].

Ce placage morainique, appliqué sur le talus du delta du Var, débute à Saint-Martin avec une puissance à la base de 400 à 500 mètres de largeur et se prolonge à l'aval sur environ 1.500 mètres de longueur. Sa disparition est manifestement due aux érosions du Var dont le cours se dévie, à partir de Saint-Martin, au Sud-Est, pour décrire une courbe qui n'a pas moins de 2,5 km. de flèche entre Castagniès et Colomars.

[1] Il est utile de consigner ici que la puissante nappe d'argile marine ne reparait plus à l'aval de Saint-Martin. Mais de Rosemont la figure, au même niveau, dans les ravines qui découpent plus à l'Est profondément le delta.

Digitized by Google

Aperçu sur les caractères des cailloutis du delta

Les cailloutis de l'ancien delta du Var que nous avons observés pour la première fois en abordant, au-dessus de Saint-Martin, la petite terrasse dont nous parlions tout à l'heure, sont un dépôt de galets roulés et ovalaires, sans limons, ni sable fin dans leurs interstices, aussi est-il très perméable et absolument réfractaire à toute végétation.

En nous élevant au-dessus de la petite terrasse dont nous avons parlé, c'est-à-dire de la cote 220 jusqu'à la croupe de 350 mètres qui domine Saint-Martin et le Var, situés à l'Ouest, et à l'Est, la profonde gorge où viennent de confluer le Parayre et le Saint-Blaise, il nous a été facile d'examiner la composition, la nature et l'état des éléments de ce dépôt, grâce à l'absence de toute végétation et de tout dépôt limoneux à la surface.

Taille des galets. — Les galets très roulés et ovalaires sont en moyenne de la taille du poing; les plus gros ont 15 à 25 centimètres de grand axe, ceux de 30 à 35 centimètres sont plus rares.

Leur nature. — Les plus apparents sont des grès du flysch, des grès permo-triasiques; les calcaires sont nombreux, mais de petite taille; les granitoïdes, moins nombreux, ne sont représentés que par des micaschistes et par quelques gneiss dioritiques.

Etat d'altération. — Tous ces éléments sont profondément altérés: les micaschistes et gneiss ont leur feldspath kaolinisés et leurs micas rubéfiés avec l'aspect de la rouille; les grès, les quartzites sont fendus, craquelés et se réduisent aisément en arène sous le marteau; les calcaires ont leur surface scoriacée et comme chagrinée. Cet état de profonde décomposition, quoique plus avancée, rappelle très

Digitized by Google

bien celui des éléments des cailloutis pontiques de la grande Crau d'Arles ou de ceux du plateau de Valensole (Basses-Alpes).

La puissance du delta, depuis son origine, à la Roquette, jusque près de Saint-Isidore, à 14 kilomètres à l'aval, est d'environ 400 à 300 mètres.

Les assises de ces cailloutis sont, sur toute l'étendue de la rive gauche, inclinées au Sud-Est de 15 à 25°.

A mesure que l'on descend vers le Sud, les galets deviennent de plus en plus petits. Aussi, vers Saint-Isidore, les galets ne sont plus que de la grosseur d'une noix, et ceux comme le poing sont excessivement rares.

Notes.— En redescendant de la haute croupe, alt. 350 m, nous remarquons sur le talus dénudé, exposé à l'Ouest, un vaste compartiment complanté d'une vigne superbe et en plein rapport, qu'un intelligent vigneron a créée sur cette pente brûlée par le soleil et au sol aride. C'est que, par les travaux d'effondrage une foule d'éléments se sont réduits en une poussière fine qui a constitué un sol de culture excellent. C'est un fait analogue à ce qui se passe à la Crau d'Arles depuis une cinquantaine d'année à peine, qu'on y a su qu'un simple effondrage pouvait transformer le désert provençal en une terre fertile pour prairies, vignes ou vergers.

Basse terrasse de Gattières

La vaste encoche que le circuit du Var a produite sur la rive gauche entre Castagniès et Colomars et qui a très probablement fait disparaître sur cette rive les dépôts morainiques que le glacier avait pu y élever, a, en revanche, favorisé la conservation, sur la rive droite opposée, d'une belle terrasse de près de 5 kilomètres de longueur et 15 m. d'épaisseur.

Cette terrasse est constituée en grande majorité par de

Digitized by Google

gros galets en beau granit blanc d'un parfait état de conservation. Ce dépôt de Gattières, très aisément observable au pont de la Manda (chem. de fer du Sud), est sans similaires dans la vallée du Var. Il faut, pour en retrouver de comparables, remonter le cañon de la Vésubie et examiner les tranchées du chemin de fer qui entaillent d'abord des nappes d'éboulis. Sous ces nappes d'éboulis nous avons observé des amas de gros galets de granits blancs, très frais et très lavés, quoique très fortement coincés.

La terrasse de Gattières a beaucoup d'analogues dans la vallée de la Durance entre Mont-Dauphin et Manosque. Ce sont, dans l'un et les autres cas, des nappes de fond des glaciers de la Vésubie ou de la Durance, c'est-à-dire des moraines profondes, épuisées de leurs boues, limons et sables fins par l'intense lessivage opéré par les eaux d'infiltration pendant que les glaciers parcouraient les longs et étroits cañons ou défilés de leur vallée.

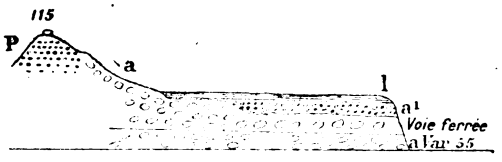

FIG. 39. — Coupe relevée sur la tranchée du chemin de fer du Sud à travers la terrasse de Gattières, faisant suite au pont de Colomars, rive droite.

Echelle: 1/10.000. — *Légende:* a, moraine profonde du glacier du Var; a^1, alluvions senisoniées; P, cailloutis poutiques du delta du Var; l. terre végétale et lehm.

Conclusion. — De nombreux faits que nous avions observés dans les hautes vallées du Var, nous avaient donné la conviction que les dépôts que nous venons de signaler dans ces diverses vallées et jusque sur le Var inférieur, ne représentaient que les moraines de la phase moyenne et finale de la glaciation, alors que le glacier n'atteignait qu'une puissance de 700 à 800 m. à Guillaumes, sur le Var, à St-Sauveur, sur la Tinée, et à Roquebillère,

Digitized by Google

sur la Vésubie, et que son épaisseur se réduisait vers 200 m. en tête du delta.

Nos nouvelles recherches nous permettront d'établir prochainement que, dans une phase antérieure, le glacier avait, à Levens, en tête du delta, une puissance de 600 m. et qu'il poussait son front jusqu'à Nice et à la mer en laissant, sur ces étendues, de superbes traces de son passage.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

PAVIE François

François Pavie était né à Savines le 2 février 1843.

Issu d'une famille honorable, mais modeste, ayant, comme il le rappelait volontiers avec un légitime orgueil, gardé dans son enfance le troupeau de son père, il partit jeune encore pour l'Amérique.

Il en revint à l'âge de 27 ans, rapportant un pécule qui fut le point de départ de sa fortune et un esprit à la fois pratique et entreprenant.

Il fut dans toute la force et dans le meilleur sens du terme le *self made man* des Anglo-Américains.

Ses qualités de puissante initiative et de sage hardiesse furent mises généreusement par lui à la disposition de ses compatriotes et il ne tarda point à acquérir parmi eux une popularité que toute son existence explique et justifie.

Depuis l'année 1875, c'est-à-dire depuis quarante années, il était maire de Savines et conseiller général du canton. C'était le doyen de notre assemblée départementale où les conseils de son expérience étaient toujours accueillis avec la plus grande déférence.

En 1898, il fut élu député de l'arrondissement d'Embrun et en 1902 ce mandat lui fut renouvelé. Aux élections suivantes, il ne posa pas sa candidature.

Nous n'avons pas à apprécier ici le rôle considérable qu'il joua parmi nous comme homme politique. Disons toutefois qu'amis et adversaires s'accordaient à reconnaître la sin-

Digitized by Google

cérité de ses convictions, sa fidélité aux opinions qu'il avait embrassées et son désintéressement. Il usa toujours de son influence au profit de son pays natal et de ses habitants plutôt que pour la satisfaction de son amour-propre ou de ses intérêts personnels.

Il prêta un concours actif et généreux aux œuvres qu'il considérait comme susceptibles d'accroître le bien-être de ses compatriotes.

Sa fondation la plus importante fut celle de la Cotonnière du Sud-Est. Il constitua une société dont il fut jusqu'à sa mort le président et qui a édifié, sur le territoire de Savines, à proximité de la gare, au confluent de la Durance et du torrent de Réallon, de vastes usines dans lesquelles s'exploite une industrie très prospère.

Il avait conçu d'autres projets locaux grandioses et sans doute, si la mort n'avait interrompu trop tôt son labeur et si les circonstances n'avaient apporté d'insurmontables obstacles, il fût parvenu à en réaliser quelques-uns.

Il n'appréciait pas seulement les œuvres ayant trait au progrès économique et matériel; mais s'intéressait également à celles par lesquelles le pays est mieux connu et, par conséquent, plus aimé et qui contribuent à son bon renom. Son adhésion fidèle à notre Société en fournit la preuve.

Nous devons également mentionner, dans le même ordre d'idées, une initiative qui révèle en François Pavie des préoccupations élevées en matière d'art, de science et d'histoire et lui fait le plus grand honneur. Ce fut lui, en effet, qui conçut et fit aboutir, avec le concours du Conseil général, la loterie qui a permis la création de notre musée départemental.

Notre regretté confrère était à Nice, où il passait chaque année une partie de l'hiver, lorsqu'il tomba malade et, malgré sa robuste constitution, il succombait le 17 février 1916.

Ses obsèques eurent lieu à Savines, le 20 du même mois, au milieu d'un immense concours de population.

Il a laissé un nouveau et touchant témoignage de sa générosité et de son attachement au pittoresque village où

Digitized by Google

il était né. Indépendamment de diverses autres dispositions charitables, il a voulu que la charmante villa construite par ses soins et qui était sa résidence habituelle, fût, à perpétuité, avec ses dépendances, transformée en un asile de vieillards et il a pourvu aux dépenses d'entretien de cet établissement par le legs d'un immeuble qu'il possédait à Nice.

Digitized by Google

Le Secrétaire Gérant,
A. FABRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Une « Conspiration Royaliste » à Gap

SOUS LE CONSULAT

Par M. Joseph CHAUVET

Le soir du 24 thermidor an VIII (8 août 1800), à l'arrivée du courrier de Paris, grande, très grande fut la surprise du citoyen Bonnaire (du Cher), ex-législateur aux Cinq-Cents, depuis quatre mois préfet des Hautes-Alpes, et ce jour-là en tournée à Mont-Lion, ci-devant Mont-Dauphin. Il appela de suite son secrétaire général, le citoyen Farnaud, sur le dévouement et la discrétion duquel il savait pouvoir compter : et, chez le gapençais pur sang et bon teint que resta de tout temps Farnaud, l'étonnement fut plus grand encore...

Tous deux relisaient une lettre de la Police générale, signée Fouché, leur révélant tout un ordre de faits qu'ils n'avaient point soupçonné, dans ce département qu'ils croyaient bien connaître. Gap n'était point tenu à l'écart du plan de soulèvement intérieur fomenté par les agents royalistes et combiné avec les mouvements de la flotte anglaise : un de ces agents, et non des moindres, un certain abbé Rougier, y habitait, disposant de beaucoup d'argent, cachant chez lui des papiers importants, des instructions secrètes, des approvisionnements en blé et farine, des ma-

Digitized by Google

gasins de poudres et fusils. Des lettres lui arrivaient à l'adresse supposée de : Citoyen Tronchon, ouvrier chez le citoyen Rougier, chef de l'atelier d'armes à Gap, et il signait sa correspondance d'un simple prénom, Alexandre, qui n'était point le sien. Un autre agent des Princes, le marquis de Puyvert, parcourant la France sans domicile fixe, avait visité, dans la région, Gap, Digne, Seyne, Manosque, Marseille ; sa signature était : Picot. Si l'on arrivait à saisir des correspondances suspectes, on y trouverait probablement mention d'un soi-disant « oncle », expression qui déguisait mal un autre notable conspirateur, le général Willot : celui-ci signait Ponsard, ou Ménard. — Suivaient des formules chimiques propres à faire apparaître les encres secrètes dont pouvaient s'être servis les conspirateurs et leurs adhérents. — Enfin, tout en n'affirmant point l'absolue certitude de ses renseignements, le Ministère de la Police recommandait cette affaire au zèle et à l'activité du Préfet.

Certes, il y avait bien à Gap, rue des Basses-Alpes, anciennement rue Droite (nom que l'usage avait conservé à côté de la dénomination officielle) un atelier d'armes, parfaitement connu du reste de l'Administration préfectorale, et de l'Administration centrale du département qui l'avait précédée. Il suffisait à Farnaud, l'homme de la tradition, de faire appel à des souvenirs peu lointains pour reconstituer dans l'esprit de son préfet une suite de circonstances dont aucune jusqu'ici ne leur avait paru suspecte, et ne leur paraissait encore suspecte, à l'heure même où ils tenaient entre leurs mains la redoutable révélation de Fouché. Au début de la Révolution, un armurier de Saint-Etienne-en-Forez, Jean-Claude Rougier, était venu s'installer à Embrun : un an ou deux après, il avait quitté cette ville par ordre des Représentants du peuple en mission, qui voulaient avoir au chef-lieu du département un atelier d'armes dirigé par un homme du métier, habile et assidu au travail, comme l'était Rougier. Celui-ci s'était donc établi à Gap, y apportant une industrie importante, relativement au pays, et « honnête dans ses manières », s'y était acquis la sympa-

Digitized by Google

thie de tous, particuliers et administrateurs. Néanmoins, de la part de ces derniers, — et malgré les attestations les plus élogieuses et les plus pressantes du général Championnet, commandant en chef l'armée des Alpes —, cette profonde estime s'était trouvée incapable d'obtenir, pour l'infortuné Rougier, le paiement exact des nombreuses fournitures par lui faites à l'Etat: pour Bonnaire et Farnaud spécialement, les réclamations adressées depuis plusieurs années par cet honorable commerçant, et fondées sur l'inexécution des engagements du ministère de la Guerre, n'étaient point un mystère; elles n'étaient un mystère pour personne, et, de notoriété publique, l'armurier Rougier, père d'une nombreuse et encore toute jeune famille, aurait été à la misère sans l'aide pécuniaire que lui apportait son frère, l'abbé Rougier.

L'abbé Rougier ? Oui, depuis l'été de l'an V, c'est-à-dire depuis trois ans, l'abbé Claude Rougier, aîné de l'armurier, était venu habiter Gap, et logeait dans la même maison que son frère. Au point de vue religieux, Rougier n'avait point eu besoin d'être surveillé : il avait, à la Révolution, cessé d'exercer les fonctions ecclésiastiques pour entrer dans le Service des approvisionnements de l'armée d'Italie, et par la suite, ne les avait jamais reprises: il restait donc neutre dans les querelles entre « Bonnets » et « Patarons » qui, après avoir divisé la ville de Gap, allaient s'assoupissant dès avant le 18 brumaire. Ses fréquentations étaient ailleurs: il frayait avec ce que l'on appelait alors la bonne société, sauf cette nuance qu'il semblait faire plus d'avances qu'il n'en recevait, dans ses rapports avec Dhéralde, le docteur-médecin le plus en vogue, maire de Gap par arrêté de Bonnaire lui-même, du 6 floréal précédent; avec Moynier du Bourg le père, autrefois procureur général syndic du Département bien compromis à la Terreur, et Martin-Méreuil, ci-devant noble, jadis incarcéré avec tant d'autres, en 1793-94, au ci-devant séminaire, tous deux membres du Conseil municipal de cette nomination du 6 floréal; avec Etienne Blanc, dit Blanc l'aîné, d'une vieille famille gapençaise; avec Curnier-Lavalette, lui aussi ex-incarcéré de la

Digitized by Google

Terreur ; — et ce n'étaient point les seuls. Néanmoins, si, dans ces relations, l'abbé Rougier pouvait faire quelque peu figure d'homme pressé de se lier dans un pays où il était nouveau venu, du moins au point de vue politique leur loyauté n'avait fait doute pour personne.

Il en était de même des amitiés, que, parallèlement à l'abbé Rougier, avait contractées son ami et commensal Désiré. Qui, Désiré ? Un Genevois d'origine, que l'abbé Rougier avait connu à Lyon, et qui, sur le conseil exprès des médecins, avait dû, à la suite d'une maladie, changer de climat et venir respirer l'air des montagnes. Il était arrivé à Gap six mois auparavant, avec des papiers fort en règle, et logeait chez l'abbé Rougier. De même que celui-ci, homme de 42 ans, avait lié connaissance avec des gens d'âge mûr, son compagnon, âgé de 30 ans et ne les paraissant pas, avait tout naturellement trouvé des amis parmi les jeunes gens du meilleur monde, tels que le banquier Clément et Xavier Tournu-Ventavon, cadet sous l'ancien régime, devenu brave officier de la République. Et, de la fidélité de ceux-là à la Constitution de l'an VIII, à la personne de ce Premier Consul dont la jeune gloire abritait tant d'espoirs de prospérité à l'intérieur, il n'y avait point lieu de se méfier.

Pour expliquer son séjour à Gap, l'abbé Rougier avait un motif plausible : celui d'avoir, pour ainsi dire, adopté la famille de son frère l'armurier, d'être pour ce dernier un bailleur de fonds, un commanditaire dévoué, soucieux néanmoins de surveiller de près ses intérêts, dans un commerce dont le titulaire ne savait ou ne pouvait souvent point se faire payer. L'abbé Rougier recevait toute une correspondance commerciale où il était parfois qualifié de « négociant ». Etait-ce dans le même but que, sans se cacher du reste, il s'absentait assez fréquemment ? — Quant à ses ressources, elles lui avaient permis, non seulement de vivre de ses rentes et de soutenir, utilement pour la Nation, l'industrie de son frère l'armurier, mais encore d'acheter au nom de ce dernier, au prix de dix mille livres,

Digitized by Google

un domaine assez important à la Montagne de Romette. D'où provenaient-elles ?

Sur ces deux questions, l'opinion du Préfet Bonnaire et de son confident ne pouvait, à Mont-Lion, se former à coup sûr. Des doutes leur venaient aussi, maintenant, sur l'identité du beau Désiré, cet étranger aux manières élégantes et à la parole facile, à la fois sérieux et charmeur. Les faux passeports n'étaient point chose rare, et celui qu'avait produit Désiré couvrirait-il par hasard... le marquis de Puyvert lui-même ?

La nuit porte conseil. L'itinéraire du citoyen Préfet l'appelait le lendemain à Guillestre : aussi, après avoir échangé toutes les réflexions qui précèdent, et peut-être d'autres encore, nos interlocuteurs convinrent-ils d'ajourner la réponse au lendemain.

***

Le lendemain, 25 thermidor, une réponse partait de Guillestre pour le Ministère de la Police générale. Cette réponse s'excusait d'être forcément incomplète : elle serait ultérieurement complétée de Gap, mais, en attendant, la mémoire de Bonnaire, aidée surtout par celle de Farnaud, lui suggéra suffisamment de détails pour faire trouver sa lettre fort intéressante par Fouché ou ses subordonnés directs, comme, à sa grande satisfaction, il l'apprit quinze jours plus tard, temps nécessaire pour correspondre avec Paris. La mission confiée à ses soins nécessitait tout d'abord des mesures de surveillance : on surveillerait, et, dès la même date, deux arrêtés préfectoraux prescrivaient : l'un, la saisie de toutes les correspondances qui seraient adressées au citoyen Tronchon ; l'autre, la présence d'un délégué du Préfet à tout dépouillement de courrier au Bureau de Poste.

Entre temps, le Préfet des Basses-Alpes avait reçu de Fouché les mêmes instructions, et surveillait son département. Comme on soupçonnait Rougier d'être affilié au

Digitized by Google

Comité royaliste de Lyon, le Commissaire général de police de cette ville reçut son signalement, et, avisé d'un prochain départ du suspect et de « l'individu logé chez lui » pour la région lyonnaise, fut chargé de surveiller leurs démarches : ceci se passait dans les tout derniers jours de l'an VIII (septembre 1800). L'enquête discrètement menée, à Gap et ailleurs, par un agent secret de la Police générale, connu sous le nom d'Edouard, avait bien donné quelques renseignements précieux. Tout d'abord, sur les antécédents de l'abbé Rougier : employé et associé, dans le service des subsistances, d'un fournisseur nommé Collot, pendant sept mois seulement, Rougier ne pouvait guère, pour expliquer sa fortune, arguer de gains — légitimes du moins — acquis pendant cette courte période. De plus, Collot, compromis à cette époque dans une vilaine histoire d'enlèvement de la caisse des vivres-viande, et arrêté à Venise sur intervention de l'ambassadeur de France, était resté en correspondance avec son ancien compagnon, et peut-être complice. Collot lui-même était soupçonné de royalisme. Sur ce dernier point, il était avéré que Puyvert, caché sous le sobriquet de Picot, était venu à Gap même, qu'il y avait vu l'abbé Rougier ; que celui-ci, dans un de ses nombreux déplacements, bien qu'on ne dît pas exactement où, était entré en rapports avec Willot, grand organisateur et payeur, grâce à l'or étranger, de menées contre-révolutionnaires.

Cette surveillance durait depuis deux mois et demi. Le 10 brumaire an IX, Fouché, donnant l'ordre d'arrêter à Lyon les chefs et principaux agents du Comité royaliste de cette ville, n'oubliait point l'affaire de Gap, et enjoignait au Préfet des Hautes-Alpes de se saisir de l'abbé Rougier, et du jeune homme présumé être le mystérieux Puyvert. Mais, par avance, Bonnaire avait jugé les choses suffisamment à point pour exercer les pouvoirs à lui conférés sans attendre nouvelle invitation : trois jours auparavant, le 7 brumaire (29 octobre 1800), l'aîné Rougier avait été arrêté, fouillé, incarcéré. Le 18 du même mois (9 novembre), mandat d'arrêt régulier était décerné contre lui et contre son habituel compagnon, Louis Pizelet, dit Désiré,

Digitized by Google

né à Genève, lequel, malade, serait jusqu'à guérison gardé à vue par la gendarmerie. Des visites domiciliaires faites à la même date, l'une à la maison de la rue des Basses-Alpes, l'autre à la ferme de la Montagne de Romette, la seconde ne donna rien, la première peu de chose : quelques lettres signées Collot, dans l'une desquelles ce dernier parlait de son *oncle* ; quelques billets portant prêts d'argent, d'ailleurs modiques, souscrits de noms quelque peu suspects, tels que le chevalier de Cugnac et l'émigré de Solar, et autres papiers de fort mince intérêt. On ne découvrit ni les approvisionnements, ni les amas d'armes ou de poudres, dénoncés par la lettre du 25 thermidor. Car il ne pouvait, bien entendu, s'agir des fusils, baïonnettes, sabres ou pistolets que, au vu et su de tout le monde, l'armurier Rougier vendait ou réparait en grand nombre.

Le lendemain, 19 brumaire, l'abbé Rougier fut interrogé : il nia tout, « effrontément », devait plus tard dire Farnaud, mais nous ajouterons : avec habileté. Depuis la Révolution, il avait voyagé pour ses affaires dans la Rivière de Gênes, le Piémont ; habité Venise, puis Zurich, enfin Lyon, à sa rentrée en France ; ses relations dans le Berry lui avaient été créées par la tutelle de l'enfant d'un ami de Lyon qui, à son lit de mort, l'avait conjuré d'accepter cette charge. Quoi d'étonnant s'il avait conservé dans ces divers pays des correspondants, des amis, des obligés ? Et, à toutes les questions, il apportait une explication : il n'avait connu que bien après coup les mésaventures de Collot ; lorsque celui-ci écrivait : « Donnez-moi surtout les détails du voyage de *mon oncle* à Nice et à Marseille », il s'agissait bien d'un oncle, et d'ailleurs associé aussi, de Collot, nommé Carenat. Il a bien, lui Rougier, fait récemment deux voyages à Lyon, pour fermer les yeux de son ami, et s'occuper de son pupille : c'est tout-à-fait par hasard que, dans un de ces voyages, il a rencontré dans une voiture publique un compagnon de route qui dit s'appeler Picot et vint à Gap chercher un appartement ; il le reçut, lui fit visiter une chambre de sa maison, mais l'on ne s'entendit point, et il a absolu-

Digitized by Google

ment perdu les traces de cet hôte d'un jour. Il ne connaît ni le général Willot, ni le marquis de Puyvert. S'il s'est rendu deux fois en Piémont depuis son installation à Gap, ce fut la première fois pour consulter un célèbre médecin de Turin ; la seconde, pour rapporter un ballot d'indiennes et de mousselines. Des règlements d'affaires l'avaient appelé à Seyne. Quant au Berry, il n'y était même jamais allé.

Le nom de Tronchon ou Tronçon, expliquait-il encore, était bien celui d'un ancien ouvrier de son frère ; quant à lui, il n'avait signé ses lettres ni Alexandre ni Ollivier, ni de tout autre pseudonyme. Avoir gardé clandestinement chez lui plusieurs quintaux de poudre ou 700.000 francs de numéraire, comme on le prétend ? C'est faux, et les perquisitions domiciliaires ont dû le démontrer. Au produit de ses économies à l'armée d'Italie s'ajoute le revenu des 70.000 à 80.000 francs qu'il possédait au commencement de la Révolution, et c'en est assez pour expliquer sa situation pécuniaire.

En ce qui concerne Louis Pizelet, dit Désiré, celui-ci, à la parfaite connaissance de Rougier, descendait d'une bonne famille genevoise : sa mère, devenue veuve, s'était faite catholique, tandis que lui-même restait protestant, et tous deux étaient venus habiter Lyon. L'abbé Rougier avait logé chez eux ; il y était tombé malade, et y avait été admirablement soigné ; il avait ensuite, à son tour, soigné Pizelet malade, et ainsi s'était formée cette amitié qui avait déterminé l'aimable Désiré à accepter l'offre d'une installation à Gap, pour obéir aux ordonnances médicales.

Ces réponses — comme on peut le lire entre les lignes du procès-verbal — ne parurent point également satisfaisantes au magistrat instructeur. La rencontre avec Picot restait obscure ; le futile prétexte invoqué pour expliquer le second voyage en Piémont, probablement vrai matériellement, semblait imaginé pour dissimuler un motif beaucoup plus grave ; en un mot, ce diable d'homme avait depuis longtemps craint des poursuites, et préparé des explications...

Digitized by Google

⁂

Onze jours plus tard, le 1er frimaire, il était procédé à l'interrogatoire de Louis Pizelet, dit Désiré, de son métier graveur en taille douce. Si on l'appelait à Gap Désiré, disait-il, c'est parce que sa famille et ses amis ne lui avaient jamais donné d'autre nom ; mais il ne se cachait point, et, par ailleurs, ses réponses sur ses relations avec l'abbé Rougier concordaient avec les réponses de ce dernier. Il avait servi aux Armées françaises, et produisait une lettre de son ancien chef, l'adjudant général Blondel, faisant au général Vandamme l'éloge « de son républicanisme, de ses services, de son courage, et de ses talents aimables ». Fier d'un tel répondant, Désiré se défendait bien : il ne croit pas que Rougier eût des cachettes, et, en tous cas, n'a jamais reçu ses confidences ; il sait que son hôte voyage fréquemment, mais ignore où il se rend ; il l'a souvent vu recevoir à table des gens du pays (« qu'il a nommés » ajoute le procès-verbal, sans mentionner aucun nom propre à la suite de cette compromettante indication) ; jamais il ne l'a vu traiter des étrangers, sauf un inconnu, très bel homme, à l'aspect un peu mystérieux, qui cherchait un logement à Gap : l'abbé Rougier refusa de lui en donner un, flairant en lui un suspect, et disant qu'il ne voulait point se compromettre.

Beaucoup moins long que l'interrogatoire de Rougier, celui de son présumé complice n'en révélait pas davantage. L'un et l'autre furent de suite transmis à Paris, avec le procès-verbal de visite et les papiers saisis.

⁂

Par retour du courrier, une lettre de la Police générale, du 9 frimaire, apporta une première solution, concernant

Digitized by Google

Désiré: « D'après son interrogatoire, Louis Pizelet ne peut être le marquis de Puyvert... Il n'y a aucune charge contre lui... Vous le ferez mettre provisoirement en liberté... » La réponse relative à Rougier, par lettre du 16 du même mois, était tout autre: le Préfet des Hautes-Alpes devait faire conduire Rougier à Paris, sous bonne et sûre garde; la surveillance la plus sévère devait être exercée afin que, à son passage à Lyon, il ne pût communiquer avec les agents du Prétendant qui pourraient s'y trouver; son transfert à Paris doit être tenu secret à Gap, où l'on répandra le bruit qu''il est mené simplement à Grenoble. Un seul homme devra être mis au courant de sa véritable destination, et toutes précautions nécessaires seront prises pour parer à une tentative d'évasion.

Déjà, au sein du petit Gap du Consulat, enfermé dans son étroite enceinte, l'arrestation, l'incarcération, la mise au secret de deux citoyens venus depuis peu, et pourtant favorablement connus, les opérations de justice qui avaient suivi, tout cela avait soulevé une vive émotion. Au milieu de l'embarras de quelques-uns et de la surprise de tous, les commentaires allaient leur train, quand la différence du traitement appliqué aux deux amis fut une nouvelle cause d'étonnement — sauf peut-être pour Bonnaire et son fidèle collaborateur, et nous saurons bientôt pourquoi.

***

Le Préfet avait communiqué les instructions de la Police générale à celui pour lequel il n'avait point de secrets. L'un et l'autre sentaient qu'en cette matière délicate, aucun détail n'était négligeable, et ils résolurent d'abord de confier leur prisonnier au capitaine de gendarmerie Jullien, qui avait déjà opéré dans cette affaire avec tact et habileté. A cette époque, un citoyen Bertrand était chef d'escadron de la même arme. Ayant appris le choix du Préfet, il vint s'en plaindre, alléguant qu'à lui revenait le droit de remplir une mission de cette importance, et justifiant son dire par des

Digitized by Google

instructions ministérielles applicables à cas semblables. A son corps défendant, Bonnaire fut forcé de céder, et la suite de ce récit prouve qu'il eut raison de le regretter. Il confia donc à Bertrand les recommandations de prudence et de discrétion de la lettre du 16 frimaire ; il lui laissa par écrit un autre avis, que la police de Fouché lui avait fait parvenir par voie détournée, et qui n'a point laissé trace au dossier, — avis important, prescrivant d'éviter à tout prix de séjourner à Grenoble : si, par suite d'un incident quelconque, les voyageurs étaient obligés de s'y arrêter, ne fût-ce qu'un jour, il fallait abandonner la route directe de Grenoble à Lyon, et, prenant d'abord la route de Chambéry, conduire le prévenu à Lyon par le département de l'Ain. Le 24 frimaire an IX, une lettre de Bertrand, exigée par Bonnaire, notifiait officiellement à ce dernier que toutes les précautions étaient prises, et que le chef d'escadron, accompagné du maréchal des logis Langon, emmènerait l'abbé Rougier le lendemain avant le jour.

***

Ce fut donc le 25 frimaire (16 novembre 1800) que se mirent en route, de fort bonne heure, gardiens et prisonnier, tous à cheval, à la mode du temps. Craignant quelque surprise dans la traversée du col Bayard, Bertrand s'était fait escorter par quatre gendarmes de la brigade de Gap ; il en renvoya trois de Brutinel, et, avec le reste du petit groupe, gagna La Mure, où l'on parvint sans encombre pour coucher et repartir le lendemain. Le 26, le chef d'escadron renvoya à Gap son quatrième gendarme, mais après avoir eu soin de requérir à La Mure deux gendarmes de cette résidence pour l'accompagner à travers les montagnes de la Mateysine et les bois des Angonnes, dont il se méfiait. On arriva à Grenoble à deux heures après-midi : là s'arrêtaient les étapes à cheval, et la topographie du pays, les res-

Digitized by Google

sources du lieu, y avaient rendu constant l'usage des voitures comme moyen de transport. Pourtant Bertrand, Langon, et les gens qui les secondaient sans doute dans la recherche d'un véhicule, gendarmes de La Mure ou maréchaussée de Grenoble, n'en trouvèrent point. Force fut de passer la nuit dans cette ville, ce qui était déjà fâcheux.

Pourquoi, le lendemain 27, Bertrand négligea-t-il en outre d'obtempérer aux ordres secrets qu'il portait sur lui? Son rapport du lendemain reste muet là-dessus, mais Farnaud en conserva le souvenir d'une faute très grave à la charge de Bertrand, et une pièce du dossier lui fait un grief sérieux de ne s'être point détourné par l'Ain. Quoi qu'il en soit, le courrier de Lyon partait à une heure de l'après-midi: Bertrand s'y inscrivit pour trois places, pêle-mêle avec les autres voyageurs, en prenant seulement la précaution de donner des noms supposés, et, à propos d'un prévenu de conspiration contre la sûreté de l'Etat, ce minimun de prévoyance est de nature à nous faire sourire. Bref, jusqu'à un certain point protégés par leur incognito, Bertrand, Langon, et Rougier au milieu d'eux, comme un trio d'amis ou du moins d'hommes réunis par le hasard, firent côte à côte, sans incident, les dix-neuf heures de chemin qui séparaient alors Grenoble de Saint-Denis de Bron, à une lieue de Lyon. Sous leurs manteaux, l'officier et le sous-officier de gendarmerie avaient, toute la nuit, tenu leurs pistolets armés, prêts à s'en servir à la moindre alerte.

Il était maintenant huit heures du matin; le jour était venu, et l'on touchait aux portes de la grande ville dont le Commissaire général de police, avisé, saurait bien rendre le passage libre de toute embûche... En attendant, comment nos gens ne se méfièrent-ils point de la traversée de cette forêt de Saint-Denis de Bron? Comment, pendant ce dangereux parcours, se trouvèrent-ils précisément assis avec leur prisonnier « sur le devant de la voiture... si étroit qu'il est impossible de faire usage de ses bras » ? Onze hommes masqués sortent tout-à-coup du bois, ayant chacun un fusil à deux coups avec baïonnette, cernent la voiture,

Digitized by Google

mettent en joue tous ceux qui s'y trouvent. Ils s'écrient qu'ils ne veulent pas voler, mais seulement délivrer un citoyen de Gap qui est dans la voiture. Au milieu du silence général, Bertrand se tait d'abord, ainsi que son subordonné, puis répond qu'il n'y a personne de Gap. Les agresseurs, désignant Langon, répliquent qu'il y a un gendarme, que l'on voit son uniforme. Bertrand répond encore que ce gendarme vient de Grenoble. Mais au même moment Rougier, demeuré jusque-là muet, crie qu'il est le prisonnier attendu : les « brigands » ouvrent la portière, attirent à eux Rougier, qui leur tend les bras, obligent le postillon à rétrograder du côté de Grenoble jusqu'à ce qu'on les perde de vue, et pendant ce temps s'enfuient dans le bois avec leur proie volontaire.

Ainsi s'expliquait le rapport que Bertrand et Langon signaient et remettaient au Commissaire général de Lyon, le soir de cette invraisemblable évasion. Certes, les *Chauffeurs,* les *Compagnies de Jéhu,* de nombreux « brigands » politiques ou de droit commun avaient mis à la mode les attaques à main armée. Les agressions de diligences n'étaient pas rares[1]. Mais ici, une accumulation de maladresses avait été suivie d'une véritable abstention de la force publique, qui, dûment avertie, ne pouvait même alléguer aucun effort pour empêcher cet audacieux enlèvement d'une précieuse capture, et cette défaillance fit scandale dans tous les milieux qui en eurent connaissance. Bertrand fut déféré à un Conseil de guerre, et, plus tard coururent des bruits étranges, dont l'écho arriva par la Police jusqu'à la Préfecture des Hautes-Alpes : officier et sous-officier de gendarmerie avaient tous deux été gagnés à prix d'argent — 1200 francs chacun — ; les « brigands » qu'ils avaient laissé faire sans opposer aucune résistance étaient,

[1] C'est le temps où plusieurs arrestations de voyageurs sur la grande route de Sisteron, dans les Blaches du Poët, avaient répandu la terreur dans la région : la plus célèbre de ces affaires avait été le pillage des équipages de l'adjudant général Stabenrach, le 2 pluviose an VIII.

Digitized by Google

non point onze, comme le disait le procès-verbal, mais trois, ou cinq tout au plus. De ces imputations, la preuve ne fut point faite, et Bertrand fut acquitté. Néanmoins, la colère du Premier Consul ne tarda pas à éclater : Bonaparte avait connu Bertrand à l'armée, conservé de lui un mauvais souvenir. Il le révoqua. Le révoqué se donna plus tard le ridicule de réclamer, sur la somme affectée au transport de Rougier, les frais du voyage à Paris qu'il avait tenté, à la suite de l'évasion, afin de se disculper. Il ne l'obtint point. D'ailleurs, l'insistance qu'il avait mise à vouloir conduire personnellement Rougier dans la capitale aggravait sa responsabilité, et diminuait d'autant celle de Bonnaire.

***

Le nom de cet administrateur nous ramène à Gap. L'émotion causée par l'arrestation de Rougier, et accrue à la nouvelle de son mystérieux enlèvement, se changea, trois ou quatre décades plus tard, en une violente indignation. Les feuilles publiques faisaient connaître, dans tous les coins de France, le terrible attentat qui avait menacé les jours, si nécessaires à la Patrie, du citoyen Premier Consul : explosion d'une machine infernale, angle de la rue « Nicaise », le soir du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), au moment où une foule empressée acclamait Bonaparte se rendant à l'Opéra. Le premier magistrat de la République, le « héros cher à la France » avait été préservé, mais 26 morts, 28 blessés avaient payé de leur sang cette tentative : à qui l'attribuer ? En l'annonçant, le *Moniteur* du 4 avait publié ces lignes : « Il y a deux mois, le gouvernement fut prévenu qu'une trentaine de ces hommes, qui se sont couverts de crimes à toutes les époques de la Révolution et spécialement aux journées de septembre, avait conçu le même projet. Depuis ce temps, douze sont détenus au Temple. » Et de fait, la condamnation à la déportation de

Digitized by Google

130 individus, appartenant au parti jacobin, devait s'en suivre. Mais bientôt, après les réceptions des délégations et les adresses, les souscriptions pour les victimes nécessiteuses de l'explosion, et autres démonstrations passionnées de l'opinion publique, les soupçons changèrent d'adresse: c'était parmi les contre-révolutionnaires, les agents de Louis XVIII, les « séides » de « l'infâme Georges » (Cadoudal), soudoyés par l'or de « la perfide Albion », qu'il fallait chercher les auteurs de l'attentat. La police de Fouché était toujours disposée à défendre les ex-terroristes contre l'indignation de Bonaparte, à accuser les chouans et émigrés: cette fois-ci, elle ne se trompait pas. Dans les ci-devant provinces, l'état des esprits était le même, et les circonstances générales permettaient moins que jamais de laisser tomber dans l'ombre ce que l'on avait cru saisir de la conspiration de l'abbé Rougier[1].

***

Le 13 ventôse an IX (4 mars 1801), le Commissaire général de Police de Lyon mandait au Préfet des Hautes-Alpes de faire arrêter sur-le-champ:

1° Grimaud, abbé, du diocèse d'Embrun, qui, aussitôt après l'arrestation de Rougier, vint à Lyon et organisa la scène de l'enlèvement ;

2° Rougier, l'armurier: on trouverait, dans le galetas de sa maison, 800 fusils cachés; sous le pavé de sa « fenière »,

[1] « Picot » se trouvait précisément être le nom patronymique de Picot de Limoëlan (le futur P. de Clorivière), l'un des principaux auteurs et acteurs du complot de la machine infernale. Je me borne à indiquer ce rapprochement, en rappelant que, bien avant la notoriété de Cadoudal, le nom de « Georges » avait servi de *passe-partout* à maint agent royaliste.

Digitized by Google

un dépôt considérable de poudre de guerre ; enfin, enterrés dans sa cave, 20 quintaux de plomb pour faire des balles, avec des moules pour en couler 50 à la fois ; sans doute, ledit Rougier opposera un marché de fournitures passé avec le général Championnet, mais ce marché n'a jamais eu son effet, et les armes, poudres et plomb dont il s'agit ont été vendus au Comité royaliste : le prix en a même servi à acheter une propriété aux environs de Gap ;

3° le marquis (*sic*) de Prunières, habitant près de Veynes, désigné comme lieutenant général pour Louis XVIII, et, au moment du prochain soulèvement, devant prendre le commandement de la place de Mont-Lion. Ses papiers doivent être fort importants : il y a lieu de les faire saisir de suite.

Bien vite, comme en thermidor précédent, le Préfet et le Secrétaire général se trouvèrent réunis pour échanger leurs idées sur cette nouvelle direction de l'affaire Rougier. Quelle en était l'origine ? Ici les deux interlocuteurs ne pouvaient s'empêcher de sourire. Ils se rappelaient certaine lettre du début, où la Police générale disait que les renseignements donnés par le citoyen Édouard avaient été confirmés par une autre voie ; ils se rappelaient surtout certaine matinée où le fameux Désiré, mis en liberté provisoire alors que son ami Rougier était encore détenu, s'était présenté à Bonnaire, muni d'une lettre de Fouché, dans laquelle il était recommandé d'avoir confiance en la personne du porteur, pour tout ce qui concernait l'affaire Rougier. C'est ainsi que le même Désiré avait transmis à la Préfecture les précieux avis que l'imprévoyance de Bertrand avait rendus inutiles. Celui que tout Gap continuait à regarder comme un agent royaliste, assez habile pour avoir joué la police consulaire en se faisant mettre hors de cause, celui-là était un auxiliaire de Fouché. Il avait bien tenu son rôle : recevant les confidences de Rougier, se faisant introduire par lui auprès de Willot, à Marseille, feignant de vouloir être au nombre des affidés, lorsque le mouvement éclaterait, il avait su donner le change au citoyen Préfet lui-même, qui, sans ménagement, l'avait

Digitized by Google

incarcéré : incident minime d'ailleurs dans une carrière de policier, et dont ses chefs lui tiendraient compte. Depuis cette époque, il avait quitté Gap où il ne devait plus reparaître. De toute évidence, cette reprise de l'affaire provenait de lui.

Tout en étant, au point de vue de la psychologie humaine, assez piquante, la tournure ainsi imprimée à la soi-disant conspiration ne laissait point que de présenter quelque chose d'inquiétant. L'abbé Rougier échappait à toutes les recherches. Mais pourquoi molester son frère l'armurier, certainement innocent, ce dont ne doutaient ni Bonnaire, ni Farnaud ? Et pourtant, les précisions apportées par la lettre du ministre sur le redoutable contenu enfermé dans la maison suspecte étaient bien autre chose que les vagues indications du début : le familier qui avait passé par là avait certainement connu, sans beaucoup de peine ni d'efforts, ce que recélait la maison Rougier. Pourtant, les deux administrateurs présumaient que, si les choses même les plus graves pouvaient tomber à la charge de l'intrigant en fuite, rien ne viendrait incriminer la bonne foi de son frère, ce brave homme d'armurier estimé de tous : et ils le souhaitaient ainsi.

Sur les deux autres personnages nommés par le ministre, Bonnaire ne savait rien, mais l'expérience du Secrétaire général pouvait fournir au citoyen Préfet quelques renseignements. L'abbé Grimaud, natif de Gap, était à peu près leur contemporain à tous deux, Bonnaire, et lui, Farnaud, alors âgés l'un et l'autre de 34 ans. Ancien condisciple de Farnaud au ci-devant collège des Doctrinaires, il n'habitait plus le pays, et, naturellement, avait été un peu perdu de vue par ses compatriotes. Mais, précisément, il exerçait les fonctions ecclésiastiques non loin de Lyon, et n'était pas homme à reculer devant un coup de main. On ne saurait où le prendre, mais enfin l'indication du ministre, ou pour mieux dire de Désiré, devait être exacte.

Au sujet d'Henri-Balthasar d'Estienne, jadis seigneur

Digitized by Google

de Prunières et La Baume-des-Arnauds, le fonctionnaire qui depuis dix ans avait suivi de si près les affaires du département était à même de donner à son supérieur des renseignements beaucoup plus étendus, et, — dans le sens où ils l'entendaient tous deux, — absolument favorables. Ce nouvel inculpé n'était point du nombre de ces « ci-devant » qui avaient sollicité grades et emplois à la cour des rois (quelques années précédemment, Farnaud aurait peut-être dit: des tyrans, mais cette irrévérencieuse appellation était bien démodée). Il avait suivi au régiment de Médoc une fort longue et fort honorable carriere militaire. La Révolution l'avait trouvé chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp et gouverneur de Mont-Dauphin, presque septuagénaire, et pourtant encore assez actif pour avoir fait apprécier ses services civiques dans l'organisation de la résistance aux « Brigands », en août 1789. Il n'avait point émigré. Avec sa sœur, sa femme (une La Tour du Pin), lui aussi avait subi la dure réclusion de l'ex-séminaire, et ce, pendant un an. Maintenant, retiré à La Baume, âgé de 78 ans et accablé d'infirmités, ce vieillard se consacrait uniquement à l'éducation d'une famille jeune encore. Sa vie, tout au grand jour, présentait maintenant quelque chose de vénérable, et « se passait au pied des autels » d'une religion qui n'était plus proscrite.

Ne doutons point de la « sensibilité » émue avec laquelle Farnaud dut dire ces choses, lui, le secrétaire de toujours des assemblées révolutionnaires, resté l'ami de tant de prêtres fidèles, dont deux avaient, quatre ans auparavant, béni clandestinement son mariage. Ne doutons pas davantage de la gravité avec laquelle dut l'écouter le « sensible » Bonnaire, ancien élève des Oratoriens, puis professeur d'Humanités dans leur Institut, à la manière de son ami Fouché, et de bien d'autres; devenu ensuite quelque peu théophilanthrope, ami de Laréveillère, grand organisateur des décadis; destiné, deux ans plus tard, à organiser le culte dans la Charente et à agréer les nominations concordataires. Cette société avait bu jusqu'à l'ivresse, jusqu'au

Digitized by Google

suicide, la « sensibilité » de Rousseau, toute prête maintenant à goûter celle de Chateaubriand : car aucun régime ne change, en quoi que ce soit, si l'esprit public n'en est point conscient et consentant. De cette génération qui, à la fleur de son âge, avait conduit ou éprouvé des bouleversements inouïs, c'étaient toujours les mêmes hommes. Et au fond, de la part des deux Maîtres de la pensée, dont l'un avait guidé ou suivi la fin de son siècle, dont l'autre allait guider ou suivre le commencement du sien, c'était aussi une influence de même famille, une séduction de même nature, enchanteresse et toute-puissante sur le cœur humain... *Forma dat esse rei...*

⁂

Trois mandats d'arrêt furent décernés, le 15 ventôse, à l'encontre de Grimaud, de Jean-Claude Rougier et de Prunières. Le premier ne put être mis à exécution : l'homme si expert dans l'art des enlèvements resta introuvable. L'armurier fut interrogé le 16 : la franchise, la naïveté de ses réponses confirmèrent les autorités dans leur conviction de sa parfaite innocence. Mais l'intérêt des mesures prises contre lui n'était pas dans cet interrogatoire : il s'agissait surtout de savoir si de nouvelles fouilles faites dans la maison Rougier, conformément aux détails si précis donnés par la Police, découvriraient en plein Gap, à deux pas de la Préfecture (alors installée à l'ancien Evêché, place de l'Egalité, ci-devant Saint-Arnoux), un dépôt d'armes clandestin, et une quantité de poudre à faire sauter une bonne partie du quartier.

L'opération, commencée le 16 et suspendue le soir « de peur d'accident amené par la lumière ou les outils », fut terminée le 17. On trouva, dissimulées dans le galetas 22 caisses soigneusement clouées, contenant, l'une dans l'autre, chacune 20 fusils de calibre, plus 40 autres fusils aussi de calibre dans un cabinet attenant à ce galetas, soit en tout 480 fusils. C'était moins que les 800 fusils annoncés

Digitized by Google

par la lettre de Lyon, mais c'était tout de même beaucoup. On découvrit ensuite : dans le même cabinet, 1.500 tire-balles ; au premier étage, un sac de pierres à fusil et un moule pouvant couler à la fois 40 balles. Une grande cachette, partant du second étage et descendant jusqu'au premier, était vide. Nous voici au grenier à foin, auquel la dénonciation avait conservé son nom local de fenière (Désiré savait tout, même le parler de Gap !) : c'était une petite construction encombrant l'étroite basse-cour du rez-de-chaussée. On enleva d'abord la paille et le foin qui l'encombraient ; au-dessous, on trouva une couche très épaisse de grosses pierres, en manière de vieux décombres. Ces détritus remontaient-ils aux ruines de l'incendie de 1692 ? Les rédacteurs des procès-verbaux n'en avaient cure, et furent intéressés surtout lorsque, à la profondeur d'un pied, ils mirent à jour deux grands moules à balles pouvant en couler 50 à la fois ; puis, à la profondeur de quatre pieds, dix gros sacs de poudre, pesant 100 livres pièce. De là, on descendit à la cave, où les perquisiteurs eurent bientôt fait de reconnaître un terrain assez fraîchement remué : dans un coin étaient enfouies 2.000 livres de plomb ; dans un autre, trois quintaux de balles.

Le tout fut transporté dans un magasin à la Préfecture, et Rougier l'armurier reintégré dans la maison d'arrêt de Gap, après avoir manifesté une surprise et une émotion qui n'étaient point feintes. Chaque jour, dans la courette au-devant de la « fenière », le chef de l'atelier et ses ouvriers venaient verser les scories, parfois mal éteintes, de leurs forges ; souvent ils y enfonçaient des baguettes de fusils ou autres pièces en fer, rougies au feu, pour les y laisser refroidir. Il eût fallu, répétait-il les larmes aux yeux, le croire bien insensé pour exposer ainsi, s'il avait été informé, sa femme, ses enfants, ses voisins, aux risques d'une terrible explosion. Au point de vue de la détention des poudres, cet argument paraissait sans réplique.

Restait la question des armes et munitions, dont Rougier aidé des souvenirs de Farnaud, parvint à expliquer la provenance. Une lettre de Championnet, du 8 fructidor an

Digitized by Google

VII, alors que l'on craignait une invasion austro-russe, avait prescrit à l'Administration centrale du département de faire venir de Saint-Etienne 400 fusils au moins, pour armer une partie de la garde nationale. En suite de cette invitation, un troisième Rougier, Antoine, correspondant de ses frères, avait expédié de cette ville à l'abbé Rougier 410 fusils et 1.500 tire-balles, le tout facturé 10.515 livres, mais à la condition expresse de ne vendre que contre écus comptants ou effets sur Lyon connus et acceptés. Cette prudence, nous le savons, n'était point de trop dans l'intérêt de Rougier et de ses créanciers, mais cet approvisionnement étant devenu inutile, l'armurier avait cru la commande annulée ou réexpédiée à son point de départ.

Pourquoi l'abbé Rougier l'avait-il conservée? Pourquoi y avait-il joint toute une cargaison de poudre, du plomb en lingots, des pierres à fusils, quelques autres fusils, bref ce que contenaient les caisses et malles extraordinairement lourdes, furtivement introduites dans la maison Rougier par l'abbé, aidé de son bon ami Désiré, ainsi qu'en témoignèrent Catherine Bonnin, ex-cuisinière de l'abbé Rougier, l'ouvrier armurier Penin, la lingère Madeleine Perrin, le cabaretier Gassend et la ménagère Rose Livons? La première certifiait en outre que « Picot » était resté longtemps chez l'abbé Rougier, avait eu avec lui de secrètes conférences, et que l'abbé Grimaud était tout-à-fait un familier de son maître. Plusieurs d'entre ces témoins savaient que l'abbé Rougier gardait jalousement la clef de la cave, et ne la confiait ni aux ouvriers, ni même à la famille de son frère. Un marchand de dentelles, nommé Chantier, avait acheté des pistolets, et l'armurier les lui avait laissé essayer dans la dangereuse basse-cour: il en concluait à l'entière bonne foi du nouvel inculpé.

Et alors, aux yeux de Bonnaire et de Farnaud, les choses apparurent ainsi: l'abbé Rougier était un brouillon, un pêcheur en eau trouble, cherchant de l'argent par tous les moyens, et ayant réussi à détourner à son profit personnel un filet du « Pactole » empoisonné des ennemis du Gouvernement: ce n'était point un véritable meneur roya-

Digitized by Google

liste. Pour tromper la confiance de Willot et de Puyvert, il avait mis à profit certaines circonstances qui lui permettaient de prétendre à ce dernier rôle. A un conspirateur il faut des armes : il les avait montrées, et même vendues au Comité royaliste moyennant un bon prix depuis longtemps touché ; il faut aussi des adhérents : ici encore, n'aurait-il point simplement remis à ce comité une liste portant, en cette qualité, le nom de ses connaissances de Gap et du département ? Le nom de M. de Prunières, compromis à cette occasion, et la conviction qu'il l'avait été à l'insu du principal intéressé, donnaient quelque force à cette présomption.

Arrêté par la gendarmerie d'Aspres-lès-Veynes, interrogé à la date du 18 ventôse, l'ancien maréchal de camp reconnut avoir vu plusieurs fois l'abbé Rougier, mais sans le connaître particulièrement, et avoir rencontré chez lui, à Gap, un citoyen Picot, qu'on lui a dit depuis être le marquis de Puyvert. On ne lui avait communiqué aucun projet de soulèvement, ni jamais proposé, soit le grade de lieutenant général, soit le gouvernement de Mont-Lion. Une lettre de sens obscur qu'on lui présente est de son frère François, ci-devant évêque de Grasse ; Magdeleine, dont il y est question, est le nom de sa sœur, et la dame « Renard » qui y est également citée, celui d'une parente habitant Provins. Sur nouvelle question, il déclare que l'abbé Rougier lui a présenté Picot comme un de ses amis, et c'est tout ce qu'il sait de ce personnage. Pourquoi trouvait-on au nombre des papiers saisis copie manuscrite de la proclamation du prince de Condé ? Prunières répondait n'avoir point vu cette proclamation dans les gazettes qu'il recevait, et, désireux de la lire, l'avoir fait copier, sans vouloir s'en servir autrement. Heureusement pour lui, ajouterons-nous, on n'en était plus aux procès de tendances.

⁂

Bonnaire évita à la vieillesse de Prunières la maison

Digitized by Google

d'arrêt du chef-lieu, et l'autorisa à demeurer à Gap, sous surveillance de la gendarmerie, dans une maison particulière, avec faculté de sortir deux heures par jour; mais il fut peu après emmené à la maison d'arrêt de Lyon, où il arriva le 2 germinal suivant. Rougier, lui, avait été transféré d'abord à la prison de Grenoble, où il arriva le 29 ventôse et séjourna quelques jours, je ne sais pourquoi. Il rejoignit bientôt aussi les prisons de Lyon.

Le 16 floréal en IX (6 mai 1801), le Commissaire général de police de Lyon, « considérant que les charges contre de Prunières sont faibles », et « eu égard aux ménagements que réclament son âge et ses infirmités », prenait à son égard un arrêté de mise en liberté: il devait toutefois ne point quitter la commune de La Baume, et se représenter à première réquisition. Sa détention avait duré deux mois. Il fut mis en liberté définitive le 9 fructidor de la même année.

Quant à l'innocent et malheureux armurier Rougier, il fut détenu trois mois, et obtint seulement le 17 prairial un passeport à l'effet de se rendre à Gap, en liberté provisoire pour un mois seulement, à charge par lui de se représenter au bout de ce délai à Lyon, et d'y attendre sa libération définitive. Celle-ci ne lui fut accordée que le 29 frimaire an X, avec recommandation au Préfet du département de faire observer sa conduite. Nous trouvons encore, le 17 nivôse an X (8 janvier 1802), cet infortuné occupé à solliciter de l'Administration la main-levée des armes et munitions saisies chez lui (l'énumération qu'il donne diffère, en plus, des quantités portées aux procès-verbaux de saisie). Il dépeint sa famille éplorée, ses créanciers le poursuivant avec acharnement. Cette main-levée ne lui fut pas accordée. Sur l'ordre du Ministère de la Guerre et l'invitation de la Direction d'artillerie de Grenoble, ces objets furent bientôt transférés des magasins de la Préfecture à la forteresse de Mont-Lion « à la garde de Dieu, et sous la conduite du citoyen Bérard, voiturier de Savines ». Nous en savons les jour et heure; mais nous ignorons absolument à quelle date furent rembour-

Digitized by Google

sés les créanciers de Rougier. Il fallait cependant bien que le prix de ces fournitures gardées par l'Etat fût payé; Farnaud assure que de multiples démarches de sa part finirent par l'obtenir: mieux vaut tard que jamais.

Le sort des poudres est encore plus curieux. Le Commissaire en chef des Poudres et Salpêtres de Marseille les réclama, pour les faire enlever par les soins du préposé à Gap, Girard. Le Préfet répondit que la poudre, ayant été enterrée en sous-sol, s'était trouvée très avariée; que ce qui en pouvait servir, avait été, partie distribué aux communes des Basses-Alpes qui avaient pris les armes contre les brigands, et partie employé dans la solennité qui eut lieu à Gap pour le retour de la paix: il en avait été rendu compte au Ministre de la Guerre. Le service n'insista pas... et la paix d'Amiens ne dura guère plus que la fumée des salves de la poudre de l'abbé Rougier.

⁂

Pour ne point embarrasser ce récit déjà trop long, je n'ai pas voulu le surcharger du détail des recherches qui, parallèlement, visèrent certains autres individus comme complices de l'abbé Rougier, et semblent n'avoir eu aucune suite. Mais il peut être intéressant pour l'histoire locale de savoir qu'au cours de l'an IX, la Police et l'Administration jugèrent utile de s'occuper d'autres citoyens. En brumaire, on recherchait dans les Hautes-Alpes, comme agent de Puyvert, Bérard, capitaine d'invalides, âgé de 70 ans, qui avait disparu de son domicile de Digne[1]. En frimaire, on arrêtait à Paris Chappus, de Forcalquier, qui, au rapport de Bonnaire, avait eu une conférence avec l'abbé Rougier et faisait de fréquents voyages dans le Berry: la correspondance le traite de vil intrigant, tou-

[1] Déjà, sous la Terreur, le même Pierre-Honoré Bérard, alors domicilié à Sisteron, suspect, en fuite, et porté sur la liste des émigrés, avait été recherché dans les Hautes-Alpes.

Digitized by Google

jours en voyage, prodiguant l'or et l'argent sans que l'on puisse connaître la provenance de cette fortune, tantôt se déguisant en mendiant, tantôt se faisant passer pour marchand de bœufs. En germinal, le Préfet de l'Isère faisait arrêter et incarcérer dans les prisons de Grenoble le prêtre Pajot, soupçonné de complicité avec l'abbé Rougier. Dans le même mois, les fréquentations antérieures du même Rougier à Seyne avaient attiré l'attention sur le maire Rougon, sur le médecin Bassignol, sur un nommé Moulot, chez lequel logeait le prétendu conspirateur, sur un jeune homme de vingt ans, Jean-Baptiste Mathieu, supposé être le messager habituel des conjurés. Un beau soir, les gendarmes de Grenoble, allant prendre à la maison d'arrêt l'armurier Rougier qui y était détenu, soi-disant au secret, le trouvèrent soupant fort tranquillement avec ce Mathieu. Remettre au détenu un méchant « porte-manteau » (lisons : une valise) fut le prétexte invoqué pour justifier ce voyage de Seyne à Grenoble. Accusé de lui avoir apporté au moins de l'argent, Mathieu s'en défendit ; il fut trouvé porteur d'une lettre dans laquelle Rougier remerciait sa femme de lui avoir envoyé dix louis, et mis en état d'arrestation provisoire. L'affaire semble avoir été ensuite abandonnée. Mais, vraiment, il se passait autour de cette « conspiration Rougier » certains incidents bien inexplicables...

Celui qui éclata à propos de Dhéralde fut d'ordre différent. Dans la compromettante liste des amis de l'abbé Rougier, qui était devenue une liste de suspects, le nom estimé du maire de Gap figurait après celui de Prunières, et le ministre prescrivit sa suspension immédiate. Confiant en son loyalisme, le Préfet des Hautes-Alpes répondit à son chef en cherchant à le disculper, et y parvint.

Afin d'éviter d'aggraver l'affaire par un excès de retentissement, et pour ménager les susceptibilités particulières, — notamment celle de Dhéralde, qui était très grande, — il avait été convenu entre Bonnaire et Farnaud que le silence serait gardé sur tous ces autres noms n'ayant point fait l'objet d'une information particulière. Mais, un an

Digitized by Google

plus tard, à la veille de son départ pour Angoulême et à l'issue d'un repas d'adieu où il avait rassemblé les autorités et ses nombreux amis, Bonnaire crut devoir donner au maire de Gap une preuve irréfutable de sa confiance en le prenant à l'écart, en lui communiquant la fatale liste, et en lui faisant connaître son intervention passée. Dhéralde le remercia, mais, fort irrité, déclara qu'il ne pouvait plus servir un gouvernement qui avait douté un seul instant de sa fidélité. Malgré les recommandations de discrétion de Bonnaire, il se mêla aux groupes qui se promenaient dans les jardins de la Préfecture, et fit connaître les noms de ceux de ses concitoyens qui, ayant partagé avec lui des soupçons immérités, ne s'en doutaient même point. Quelques jours après l'arrivée de Ladoucette, il démissionnait irrévocablement. Le nouveau Préfet le remplaça par Etienne Blanc, avec lequel il devait avoir les démêlés que l'on sait.

Enfin, la correspondance spécialement échangée à propos du « citoyen Edouard » nous révèle que, dès vendémiaire an IX, les autorités qui l'employaient étaient devenues sceptiques sur les résultats auxquels il se flattait, trop complaisamment, de parvenir. Plusieurs voyages entre Gap et Marseille n'avaient rien produit, et il avait indisposé la Police générale par des exigences disproportionnées avec ses services. Sa mission, commencée en fructidor an VIII, prit fin au 13 brumaire an X, date à laquelle cet « observateur » reçut définitivement, à la Préfecture des Hautes-Alpes, son passeport pour Paris.

Et oncques, dans la bonne ville de Gap, ni sous le Consulat, ni sous l'Empire, nul ne parla plus de menées royalistes.

***

La première Restauration ramena, avec les Bourbons, des amis sincères et aussi des intrigants. C'est dans la seconde catégorie que Farnaud, resté secrétaire général de

Digitized by Google

son département d'origine, rangea les frères Rougier quand, à la fin de 1814, l'ex-armurier, maintenant vérificateur des Mesures publiques sur la Canebière, à Marseille, sollicita l'expédition de son propre interrogatoire, et envoya aussi à Paris l'interrogatoire de son frère l'abbé, « parce qu'il lui devenait nécessaire. » L'abbé Rougier se présenta comme ayant fait partie, en 1793, des « Otages du roi » ; il ne manqua pas d'ajouter à ce titre les persécutions et l'exil de treize ans qu'il avait subis pour la bonne cause. La curiosité de Farnaud suivit le résultat de ces sollicitations, qui auraient abouti à une nomination au poste fort recherché d'archiprêtre (?), au Château (?) de Vincennes. Si cette curiosité a été bien renseignée, Rougier put avoir la singulière satisfaction de retrouver dans sa nouvelle résidence son ancien visiteur « Picot ». En effet, le marquis de Puyvert, arrêté en 1804, enfermé à Vincennes où, sauf un court intervalle en 1812, il resta prisonnier jusqu'en 1814, fut précisément nommé, par le Gouvernement de la Restauration, lieutenant général et gouverneur de la ville où il avait subi cette longue détention. Je laisse à d'autres le soin de rechercher ce qu'il y a de vrai dans ce rapprochement, et les conclusions que l'on peut en tirer. L'abbé Rougier fut-il un imposteur ? Farnaud en garda l'impression, mais les survivants que Théodore Gautier put interroger vers 1835 ne semblaient point le croire, et les gens de 1814 ne le croyaient pas du tout. Notre ancienne connaissance le chef d'escadron Bertrand fut réintégré. L'abbé Grimaud fut pourvu d'une belle cure. Quant au fils de M. de Prunières, lequel fut quelque temps après titré comte, il était en mesure d'invoquer des services plus méritants que la simple recommandation de l'abbé Rougier.

⁂

Il me reste à dire à quelles sources j'ai puisé cette histoire, qui consterna et passionna nos bisaïeuls et trisaïeuls gapençais. Farnaud, qui écrivait vers 1826, lui a consacré

Digitized by Google

une partie des 53e et 54e cahiers de ses Mémoires: je remercie très sincèrement ici son arrière-petit-fils, mon excellent ami le Dr Edouard Dupuy, qui a bien voulu m'en communiquer le manuscrit. Les notes de GAUTIER, publiées par l'abbé GUILLAUME, sous le titre: *La Période révolutionnaire*, lui donnent deux pages (pp. 157-159). Enfin, et surtout, la liasse aux Archives départementales (Police politique: Consulat — Affaire Rougier-Prunières[1]), dans laquelle on devine bien quelques lacunes, est pourtant presque complète. J'ai fidèlement suivi ces trois sources, et, en cas de désaccord, celle qui m'a semblé le mieux informée: je ne veux point fatiguer mes lecteurs à comparer les quelques points sur lesquels les versions diffèrent, parfois assez curieusement[2].

Ce conte vrai, plus policier que dramatique, peut servir d'épilogue à l'intéressant article de M. Edmond HUGUES: *Les ateliers d'armes à Gap pendant la Révolution*, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, année 1915-1916, pp. 8-26. Il a eu pour principal théâtre la maison portant aujourd'hui le n° 20 de la rue de Provence, et appartenant à M. Vial, ferblantier. La réfection du mur de façade, il y a un certain nombre d'années, a obligé la maison à *reculer*, pour obéir aux plans d'alignement, et son intérieur a été entièrement « modernisé ». L'atelier Rougier a été divisé; divisée aussi, la cave où étaient enterrés les balles et le plomb; l'allée cochère a été rétrécie, la grande cachette des étages transformée en armoires; l'ancienne « fenière », changée de destination, n'a plus conservé souvenir des poudres, effroi rétrospectif du quartier. Seuls, l'obscure courette et le grand escalier peuvent se vanter d'avoir entendu le bruit des marteaux, le pas de Picot et de Désiré, les clameurs d'une foule effarée. Mais,

[1] Avec son annexe, liasse Edouard, indicateur.

[2] Le tableau du *Clergé ancien et moderne du diocèse de Gap*, de P. GUILLAUME, confond à tort notre abbé Rougier avec un homonyme, Urbain Rougier, originaire de Saint-Julien-en-Bochaine, curé de Veynes au concordat.

Digitized by Google

en cherchant bien, on découvre au second étage, modestement caché, un autre témoin de ces temps plus que séculaires, que je m'en voudrais de ne point signaler aux amis des choses vieilles et charmantes de naïveté : une plaque foyère en fonte, d'un art tout primitif, sur laquelle le Christ, près du puits de Jacob, prêche à la Samaritaine les vérités éternelles. Et cette plaque, elle aussi, en l'an VIII, et de plus longtemps encore, a vu passer les vaines agitations des hommes, si importantes aux yeux des contemporains, si vite oubliées de la postérité.

Digitized by Google

L'ORDRE
DAUPHINOIS ET PROVENÇAL
DE
CHALAIS

Par M. J.-C. ROMAN

(suite)

CHAPITRE VII
L'APOGEE DE CHALAIS

Nous l'avons déjà remarqué : dès les préliminaires de l'agrégation à Citeaux, la force d'expansion de l'ordre de Chalais semble tarie. Toutes les maisons qui en dépendent restent dans l'indécision et attendent, les yeux fixés sur leur chef d'ordre, l'issue de la sérieuse partie qui se joue. L'échec de 1177, humiliation déprimante surtout pour Chalais qui, à partir de cette époque, ne cessera de décliner, semble, au contraire, avoir été accueillie presque avec soulagement par les abbayes suffragantes. Après quelques années de malaise, elles se reprennent à vivre, à espérer, elles retrouvent leur premier zèle et travaillent, comme par le passé, à donner de l'extension à leur ordre modeste. Tandis que la puissance d'expansion de l'abbaye mère, déjà vieillie par 80 ans d'existence, se trouve usée sinon abolie, le zèle de l'apostolat se révèle chez ses filiales médiates et immédiates et se manifeste par un regain de fondations nouvelles qui redonnent de la vitalité et de la force à la congrégation tout entière. Aussi cette fin du XII[e] siècle, cette période comprise entre 1185 et 1205,

Digitized by Google

loin d'être, dans son ensemble, une époque de décadence et de désordre, marque plutôt l'apogée de l'ordre de Chalais.

Ce sont les abbayes les plus méridionales, Lure, Boscodon et Prads, qui répandent l'institut de Chalais. L'abbaye de Lure surpasse les autres par son rayonnement. Fondée depuis quelques années à peine, cette maison fait presque tous les frais de l'expansion Chalaisienne. Sa première colonie fut dirigée vers le diocèse de Gap, dans le Val d'Oze, en un lieu où l'influence de Chalais n'avait point encore pénétré[1]. L'abbaye de Clausonne, dont la fondation est sans doute due à la générosité de la famille Augier, au moment où elle étendait son autorité de la Durance au Buëch, de Vitrolles à Oze, était située à la naissance du torrent de la Maraize, dans le cirque compris entre la montagne d'Aujour, le Roc de la Longue-Dent, la Plane et le Roc de la Lauze. Elle communiquait avec Le Saix par le défilé du Guaraou et avec Vitrolles par le col du Peyssier. Nous ne savons rien de précis sur les possessions de cette abbaye, mais, si l'on en croit la tradition locale, elle exerçait des droits de propriété sur les montagnes pastorales et les bois qui l'environnaient de toutes parts[2]. La date de sa fondation soulève un autre problème qu'il est difficile de résoudre avec précision.

[1] On est resté assez longtemps sans savoir à quel ordre appartenait Clausonne. M. J. Roman a émis le premier l'hypothèse que cette abbaye pourrait bien, comme ses voisines, se rattacher à l'ordre Chalaisien (*Tableau Historique/* du dép./ des Hautes-Alpes/,... Paris, 1887, pp. 138/9.) La découverte, à la Bibliothèque de Lyon, d'une bulle de 1254 pour Lure, dont Columbi cite quelques extraits dans ses *Opuscula*, est venue confirmer cette hypothèse.

[2] Le monastère de Clausonne possédait, en 1399, sur les territoires de Chabestan et du Saix comme dans le Val d'Oze, des maisons, des forêts et des droits seigneuriaux, le tout sous le haut domaine de Georges Augier, seigneur de la Val d'Oze. (*Arch. de l'Isère, B. Oze.* Dénombrement fourni par Noble Georges Augier, seigneur de la vallée d'Oze, Vitrolles et Mantéyer, f° 9 v°). en 1789, l'abbé de Clausonne était seigneur de Clausonne et percevait un cinquième des droits seigneurieux sur ce village. (*Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, t. V, 1886, p. 287. Situation/ du/ département des Hautes-Alpes/ en 1789.)

Digitized by Google

Clausonne n'existait pas comme abbaye en 1182, puisqu'elle n'est pas mentionnée dans la pancarte de Luce II; elle avait cependant un abbé en 1200 et, en 1202, l'un de ses moines souscrivait une donation en faveur du monastère de Lure[3]. En s'appuyant sur ces données, même en admettant que le Guillaume qui est mentionné en 1200 soit le premier des abbés de Clausonne, on peut affirmer avec beaucoup de vraisemblance, l'année 1200 n'étant probablement pas la première de son abbatiat, que Clausonne était abbaye dès 1195 environ. Or, comme nous remarquons que rarement les fondations chalaisiennes furent dotées d'un abbé dès leur fondation, que Lure, fondée en 1165, n'est gouvernée par Guigues de Revel qu'à partir de 1170 environ, que Valbonne, qui naquit en 1200, est indépendante de tout pouvoir abbatial jusqu'en 1212 environ, nous pouvons conclure par analogie qu'il en fut de même pour Clausonne et nous devons reculer jusque vers 1185 environ la fondation de cette abbaye. Nous ne saurions d'ailleurs nous attarder sur l'histoire de cette filiale de Lure sur laquelle nous n'avons conservé aucun document.

L'abbaye de Clairecombe, sa sœur cadette, ne nous retiendra guère plus longtemps. En effet, pour celle-ci nous ne sommes guère mieux renseignés que pour Clausonne. Filiale de Lure, comme l'a fait très justement remarquer l'abbé Albanès[4], elle s'éleva tout auprès de sa mère, dans une orientation analogue, mais encore plus agreste, s'il est possible. Située non loin de Ribiers, au diocèse de Gap et à la limite de celui de Sisteron, sur le flanc de la montagne de La Platte qui borne au sud la vallée du torrent de Clairecombe, dans un quartier absolument désert aujourd'hui, et où le rocher, partout à nu, ne laisse croître que

[3] Donation de Jaucerande des Orgues : « Testes... Petrus, monachus de Clausonna... » La charte mentionnant Guillaume, abbé, siégeant en 1200 d'après le *Tableau historique*, n'a pas été retrouvée; nous admettrons cependant son existence jusqu'à preuve du contraire.

[4] *Bulletin/ d'Histoire ecclésiastique/ des diocèses de Valence/, Gap, Grenoble et Viviers/.* T. II, 1881, p. 24-33. Notre-Dame de Clairecombe/, abbaye Chalaisienne/ au diocèse de Gap.

Digitized by Google

quelques chênes rabougris, témoins de la vaste forêt qui jadis couvrait les pentes de la montagne, Clairecombe était assurément l'endroit le mieux choisi pour inciter ses hôtes à la pénitence. Son territoire confrontait à l'est celui de Ribiers, au sud, celui de Noyers, au nord, celui de Creyssins, village détruit depuis le XV[e] siècle, et se trouvait compris à peu près entre les hauteurs couronnées par La Platte, jusqu'à Rougnouse au nord, et la limite actuelle du département des Hautes-Alpes.

La date de la fondation de Clairecombe, comme celle de Clausonne, présente quelques difficultés. M. Joseph Roman, qui le premier a abordé cette question [5], indique comme date probable les premières années du XIII[e] siècle; l'abbé Albanès, qui a repris le sujet avec une documentation plus complète, place cet événement entre les années 1210 et 1220. Il arrive à cette approximation par un singulier calcul : l'abbé Jacques étant désigné en 1241 comme le sixième abbé de Clairecombe, il donne à l'abbatiat de ses cinq prédécesseurs la durée moyenne de 4 ou 5 ans et, multipliant le nombre d'abbés par le nombre d'années, arrive au résultat 1216-1221. Ce calcul, qui ne manque point d'ingéniosité, a été tout d'abord mis en défaut par la découverte d'un abbé Jean siégeant en 1221, année qui n'est vraisemblablement pas la première de son abbatiat [6]. D'autre part, en examinant l'hypothèse de la durée des abbatiats, qui est à la base même du système, nous voyons qu'elle correspond mal avec la réalité. Les six premiers prieurs ou abbés de Chalais de 1104 à 1173 siègent au moins 69 ans, soit près de 11 ans chacun, les abbés de Boscodon de 1145 à 1198, 63 ans, soit plus de 10 ans, ceux de Lure, 35 ans, soit 5 ans, ceux de Valbonne, 47 ans, soit 8 ans; les abbés de Pierredon n'occupent le siège abbatial que 4 ans en moyenne, mais les six derniers abbés de Clai-

[5] *Roman* (*J.*) — Note/ sur/ l'Abbaye de Clairecombe/, diocèse de Gap/. (*Bulletin d'histoire ecclésiastique* des diocèses de Valence..., t. I, 1881, p. 81.)

[6] Acte du 1[er] juin 1221 (*Arch. des Bouches-du-Rhône*, Malte, 675.)

Digitized by Google

recombe, de 1234 à 1278, remplissent une période de plus de 40 ans. Ils siègent environ 7 ans chacun et eussent atteint sans doute une moyenne plus élevée si le dernier d'entre eux n'avait été déposé. La moyenne établie par l'abbé Albanès est donc trop courte et, sans vouloir vieillir outre mesure cette fondation, travers que bien peu de gens parviennent à éviter, il faut admettre que chaque abbé a siégé 7 ou 8 ans. Le premier abbé de Clairecombe remonterait donc au moins à 1199 ou à 1205 et, en supposant, comme nous l'avons fait légitimement pour Clausonne, que l'érection en abbaye a suivi de quelques années la fondation, nous arriverons à la date de 1190 environ.

Nous ne sommes guère mieux renseignés sur les fondateurs de Clairecombe que sur la date de sa fondation, mais ici, nous avons une présomption qui équivaut à une preuve. Le territoire de Clairecombe, confronté comme nous l'avons dit, faisait partie de la seigneurie de Ribiers indivise entre les seigneurs de Mévouillon et de Rosans; il n'a donc été aliéné que par les membres de l'une ou l'autre de ces familles entre lesquelles il faut choisir. Les nombreux privilèges accordés postérieurement par la maison de Mévouillon à Clairecombe et tout spécialement le rôle que joua cette famille dans les événements qui signalèrent sa disparition, nous engagent à reconnaître cette maison pour sa fondatrice. Cette abbaye, qui fut toujours extrêmement pauvre, ne posséda aucun prieuré forain et, comme Clausonne, ne joua aucun rôle dans l'histoire de l'ordre.

Il nous faut arriver au début du XIII[e] siècle, jusqu'en 1200, date de la fondation de Valbonne, pour trouver un nouvel accroissement à l'ordre de Chalais. Cette abbaye, filiale de Prads, se trouve être de toutes les maisons Chalaisiennes la plus éloignée de la zone d'expansion de l'ordre. En effet, sa position dans le diocèse d'Antibes-Grasse attire l'attention par un éloignement tel qu'il s'explique difficilement. Cependant, les rapports fréquents qui existaient entre la haute et la basse Provence, créés surtout par les familles féodales qui, presque toutes, avaient quel-

Digitized by Google

que attache dans le comté de Nice, la subordination de l'évêque d'Antibes-Grasse à l'archevêque d'Embrun l'expliquent dans une certaine mesure. D'ailleurs, la fondation de Valbonne semble due presque entièrement à l'action des évêques de Grasse : elle doit résulter d'un accord direct de ceux-ci avec le monastère de Prads. Un acte du 3 février 1200 (n. s.), émané de l'évêque Olivier, nous en fait foi. Celui-ci autorise l'abbaye de Prads à construire une église dans le territoire de Sartoux, sur un emplacement défini, dû à la générosité de quelque fidèle dont le nom ne nous est pas parvenu. Cette permission, d'ailleurs, ne fut pas accordée sans réserves ; tous les droits utiles qui pouvaient être tirés d'une abbaye furent soigneusement énoncés dans l'acte de concession, dîmes, quint, deniers synodaux, droits sur les sépultures, entraves de toute sorte, rien ne fut oublié de ce qui pouvait augmenter les revenus de l'évêque sans compromettre irrémédiablement l'avenir de l'abbaye.

Celui-ci ne semblait pas devoir être brillant. Placé sur les derniers contreforts des Alpes, dominant, malgré son nom engageant, la vallée marécageuse et insalubre du Merlet, voisine d'une excavation naturelle analogue à celles que l'on rencontre dans la montagne de Lure et qui s'appelait alors le Gouffre Neuf (maintenant le Trou de Beguet), son territoire était primitivement peu étendu. Quelques terres, vergers, prés entourant la future abbaye, constituaient tout son patrimoine. Située dans une région très différente de celle de ses sœurs, sans forêts, sans eaux, Valbonne rompit avec les traditions des abbayes Chalaisiennes et ne fut pas, comme elles, une pépinière de bûcherons et de pasteurs, mais plutôt une colonie de petits agriculteurs.

La fondation de Valbonne fut suivie de près de celle de Pierredon[1]. Cette abbaye occupe, comme la filiale de Prads, une position excentrique et peu en rapport avec la disposition générale des abbayes Chalaisiennes, mais cette

[1] Cette abbaye occupait l'emplacement du château de Pierredon, qui appartient actuellement au baron de Carmejanes-Pierredon.

Digitized by Google

situation exceptionnelle s'explique parfaitement dans ce cas par des combinaisons d'ordre économique qu'il est intéressant d'étudier. Nous savons qu'une des principales industries des abbayes Chalaisiennes était l'élevage du mouton; en effet, Chalais, Boscodon, Lure, Albeval-Beaulieu, pour ne parler que de monastères sur lesquels nous avons des documents précis, nourrissaient sur leurs alpes des troupeaux considérables, envoyés pendant l'hiver, suivant un usage dont l'origine remonte aux époques les plus reculées, dans les pâturages de la Crau. Il est probable que, dès leurs premiers voyages, les bergers Chalaisiens songèrent à acquérir dans le voisinage de Mouriès, au centre de la plaine, une maison, quelques champs qui leur permissent de se loger et de se nourrir pendant la saison d'hiver. Ce fut de ce souci que naquit la maison de Pierredon. Au début du XIII[e] siècle, vers 1200-1201, deux propriétaires des environs, deux cousins, Eudes et Brémond [8], concédèrent à Chalais et à Boscodon un assez vaste domaine, situé à quelque distance de Mouriès, au nord de la Crau, dans les Alpilles. Cette donation fut confirmée en 1202 par Imbert, archevêque d'Arles, qui accorda la permission d'y établir une abbaye [9], puis par Guillaume de Forcalquier en 1203 [10]. En 1205, enfin, Michel de Mouriès, successeur d'Imbert, confirma aux abbés de Chalais et de Boscodon, en présence de la majorité des abbés Chalaisiens, le territoire de Pierredon sur lequel il avait de multiples droits, en tant qu'archevêque et seigneur de Mouriès. Cette charte de confirmation, d'ailleurs, était chèrement achetée, car l'archevêque d'Arles s'y réservait pour lui et ses successeurs

[8] *Columbi.* — Opuscula varia, Comites Forcalcarienses... — *Lugduni*, 1668. In-fol., p. 92.

[9] Bibl. Nat. lat. 12762, f° 414. (Note de Dom. Etiennot): « Ecclesia ad nominationem, ut conjicio, abbatis Chalesii, in Delphinatu, in abbatiam monachorum O. S. B. assurgit et Boscaudonensi subjicitur anno m. cc. ii., ab Imberto, archiepiscopo Arelatensi, ut probat... (La preuve de ce fait devait être placée au f° 333 d'un volume différent du lat. 12762 et qui est probablement perdu.)

[10] *Columbi*, op. et loc. cit., p. 72.

Digitized by Google

les droits d'albergue, de relief, de dépouille, les deniers synodaux, la portion canonique, et en outre, les droits ecclésiastiques de visite, correction et confirmation aux élections abbatiales. Cependant, les avantages résultant de cet établissement en Crau étaient assez importants pour compenser les exigences de l'archevêque d'Arles. Les abbayes Chalaisiennes pouvaient désormais envoyer leurs troupeaux sans avoir le souci de se faire réserver des *cossous*; Pierredon devait devenir, quitte à percevoir un droit sur chaque bête à laine qui lui était confiée, la station hivernale de tous les troupeaux de la congrégation.

Mais si la fondation de cette maison devait profiter au plus grand nombre des abbayes chalaisiennes, il est cependant certain que c'est Boscodon qui en fit les frais. Dans la donation de 1205, en effet, l'abbé de Chalais apparaît seulement comme représentant de tout l'ordre intéressé, tandis que l'abbé de Boscodon joue le rôle de fondateur; de plus, par un acte de 1312, l'archevêque d'Arles rattache, en raison de son origine, Pierredon, déchue du rang d'abbaye, à la même abbaye de Boscodon.

Pour en finir avec les fondations Chalaisiennes, nous devons mentionner la translation de l'abbaye d'Albeval à Beaulieu qui, sans être réellement une fondation nouvelle, constitue cependant un accroissement de la congrégation. L'abbaye d'Albeval fut, en effet, complètement désolée par la fameuse crue de l'Isère de 1219. Les moines, chassés de leur demeure, demandèrent au seigneur de Saint-Geoire, descendant de leur fondateur, un nouvel emplacement pour y construire leur maison; mais, n'ayant rien trouvé qui pût leur convenir dans les terres de ce personnage, ils se rendirent aux prières de Berlion de la Tour qui s'offrait à les installer dans sa seigneurie; ils choisirent, pour l'emplacement de leur monastère, le lieu dit Chassant, près de

Digitized by Google

Vinay, qui, sous le nom de Beaulieu, devint la nouvelle demeure des moines d'Albeval [11].

Nous dirons enfin quelques mots d'une certaine abbaye de Tournemire citée à tort par la *Gallia Christiana* parmi les filiales de Boscodon. Les auteurs de cet ouvrage paraissent la placer au diocèse de Grenoble et nous apprennent qu'elle fut fondée en 1205 par Géraud, abbé de Boscodon, que celui-ci en fut le premier supérieur et, pour plus amples renseignements, ils nous renvoient au futur volume où il sera traité de l'archevêché de Vienne [12]. Si, nous rendant à cette invitation qui nous est faite, nous nous référons au tome XVI de la *Gallia*, publié par Hauréau, nous constatons que Tournemire n'est pas mentionnée parmi les abbayes du diocèse de Grenoble et nous sommes obligés de chercher ailleurs nos renseignements. Pour résoudre ce problème, nous devons nous reporter aux *Opuscula* de Columbi sur les Comtes de Forcalquier [13]. Nous y lisons qu'en l'année 1205, Guillaume de Forcalquier donne le pays de Tournemire aux moines de Pertuis. En jetant les yeux sur la carte de Cassini, nous trouvons précisément, non loin de Pertuis, près du hameau de La Loubière, une ferme qui porte le nom de Tournamière; sur la carte d'Etat-Major, elle figure sous la dénomination vague, mais expressive, de l'Abbaye. Cette ferme, qui répond géogra-

[11] M. le chanoine Ulysse Chevalier est d'avis (*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1867, page 334, note 2), que le lieu dit Chassant doit être identifié avec le territoire de Sassenage. Nous ne saurions accepter cette manière de voir, Beaulieu se trouvant trop éloigné de Sassenage. Il vaut mieux supposer que le lieu où s'éleva Beaulieu, nom de formation moderne, s'appelait autrefois Chassant ; on peut même retrouver une trace de cette ancienne dénomination dans le nom de Chesse porté par un lieu dit de la commune de Beaulieu.

[12] *Gallia Christiana nova*, t. III, col. 1105 : « Girardus... anno 1205, in charta prædicta fundationis abbatiæ de Tornamira, ordinis Calesii, quam tum prelo subjiciemus cum agetur de diœcesi Gratianopolitana ». Il se pourrait, cependant, que le renvoi au diocèse de Grenoble se rapporte à l'abbaye de Chalais.

[13] *Columbi*, op. et loc. cit., p. 92 : « Dat Toraminum pagum monachis Pertusiensibus. »

Digitized by Google

phiquement au *pagus Toraminus* de Columbi, peut, avec quelque vraisemblance, être assimilée avec lui; quant aux moines de Pertuis, il n'est pas difficile de préciser leur identité, l'abbaye de Montmajour se trouvant être le seul établissement religieux qui ait eu des dépendances dans ce bourg. D'ailleurs, si nous pouvions avoir encore quelques hésitations à cet égard, le fait que nous trouvons, le 5 août 1242, les fermes de Tournamière, la Condamine et le Bourguet parmi les propriétés de Montmajour suffiraient pour les faire cesser[14]. Etant donné qu'un lieu dit Tournamière ou Tournemire a été concédé en 1205 par Guillaume de Forcalquier à Montmajour, il ne nous semble pas nécessaire d'en rechercher un autre qui, coïncidence curieuse, aurait été octroyé à la même époque, par le même personnage à une abbaye différente. D'ailleurs, nous avons trouvé le point de départ de l'erreur des Bénédictins; elle vient, comme tant d'autres, de l'Histoire des Alpes Maritimes du Père Fournier, que les auteurs de la *Gallia Christiana* ont certainement eue entre les mains. Nous y lisons en effet cette intéressante phrase: « Guillaume de Forcalquier érigea de plus une abbaye aux religieux de saint Benoît à Perthuis, et en présence de Gérard, abbé de Boscaudon, qui, à mon avis, en devint le premier abbé; à cet effet il leur assigna le terroir de Tournemire en l'année 1205[15] ». Cette simple période, qui contient au moins cinq à six erreurs, est le fondement de toutes celles que nous avons signalées. Fournier a vu une charte de Guillaume de Forcalquier par laquelle il concédait Tournemire au prieuré de Pertuis, en présence de G., abbé de Boscodon (?) et son imagination a fait tout le reste.

Tournemire ne fut donc jamais une abbaye chalaisienne; l'ordre, qui, au début du XIII[e] siècle, se trouve complètement constitué, compte seulement neuf abbayes : Chalais, Boscodon, Albeval-Beaulieu, Lure, Prads, Clausonne,

[14] Renseignement fourni par M. Cotte, notaire à Pertuis.
[15] *Fournier*, op. et ed. cit., t. I, p. 749.

Digitized by Google

Clairecombe, Valbonne et Pierredon, sans parler des trois prieurés de Laverc, Saint-Maurice de Valserres et Pailherols. Il atteint donc à cette époque son ampleur la plus considérable; c'est le moment de son apogée. Cette apogée fut courte, si son développement avait été rapide; en effet, un demi-siècle s'était à peine écoulé qu'il commençait à se dissoudre et cinquante ans plus tard il n'existait plus.

CHAPITRE VIII

LE DÉCLIN DE CHALAIS

Nous avons vu, au début du XIII[e] siècle, l'ordre de Chalais atteindre un développement considérable; il pénètre deux provinces, ses maisons de récente fondation sont pleines de sève et semblent destinées à propager encore, dans de nouvelles contrées, sa règle et ses principes; cependant, l'heure de sa décadence a déjà sonné. La congrégation de Chalais, avec ses neuf établissements, avec ses moines nombreux, son organisation savante et ses hautes visées est déjà un organisme malade, presque un cadavre; elle est semblable à un de ces arbres qui, placés dans de mauvaises conditions de sol et de lumière, dominés par un voisin puissant, ont trop grandi, se sont développés trop hâtivement, ont poussé en longueur, produisant à la fois rameaux, fleurs et fruits, sans permettre à aucun de ses membres d'atteindre assez de robustesse pour pouvoir durer. Les rameaux sont nombreux, prêts à se développer si les moyens leur en sont fournis, mais le tronc est trop faible pour les soutenir et ne peut trouver dans le sol assez de suc pour les vivifier.

Cette expansion anormale a affaibli Chalais; elle lui a donné, au dehors, une importance politique que sa situation religieuse, ses voisins immédiats, ses moyens propres

Digitized by Google

ne lui permettaient pas de conserver. Tandis que l'ordre dont elle était la tête s'est développé, elle est restée stationnaire, sa situation économique n'a pu s'améliorer ; sa pauvreté ne s'est point mué en richesse lorsque d'abbaye isolée elle est passée chef d'ordre. La fin du XII[e] siècle et le début du XIII[e] siècle marquent plutôt dans son histoire une période de décroissement. L'ère des donations et des offrandes est close, la générosité des laïcs se change en égoïsme et même en animosité. Un mouvement inverse se manifeste : les gros propriétaires, les communautés surtout tendent à récupérer les droits et les domaines que leurs ancêtres avaient si largement octroyés aux abbayes naissantes ; ils disputent aux moines les terres incultes, les forêts qui leur avaient été concédées au XI[e] ou au XII[e] siècles et que leur industrie avait transformées en terres fertiles. Aussi, si nous considérons les derniers actes où figure l'abbaye de Chalais, nous y remarquons l'absence de toute charte de donation ; des achats seulement, des ventes, des pièces de procès, des sentences arbitrales ou des confirmations de privilèges antérieurs, voilà ce qui forme le fond des actes du XIII[e] siècle.

Si les revenus diminuaient, les charges suivaient une progression ascendante. A Chalais, en effet, comme dans les abbayes ses filiales, le nombre des moines, que nous verrons diminuer plus tard, allait en augmentant dans des proportions inquiétantes. Habitée par quinze religieux en 1117, l'abbaye mère en nourrissait en 1230 une quinzaine, avec plus de vingt convers ou novices. En outre, les frais du culte, les déplacements incessants imposés à l'abbé général et à ses assistants par la Charte de Charité, ainsi que les tournées annuelles des abbés visiteurs, dont les voyages étaient également onéreux pour l'abbaye majeure et pour les filiales, les frais occasionnés à l'abbé général par le souci de soutenir honorablement son rang de chef d'ordre, tout cela ne cessait d'augmenter le chiffre des dépenses sans accroître celui des revenus. Quelques procès interminables, comme celui que Chalais eut à soutenir en 1216 contre l'abbaye de Tamié et Pons d'Auressieux

Digitized by Google

au sujet de la ferme de la Forêt, venaient encore grever un budget déjà en déficit. Ce qui contribua le plus à hâter la ruine de cette maison, ce furent les séjours fréquents que les abbés généraux prirent l'habitude de faire à la cour des Dauphins de Viennois, où ils exerçaient la charge de chapelains delphinaux. En effet, au cours d'un voyage qu'il avait eu l'occasion de faire dans ses états en août 1223, André Dauphin séjourna à Chalais pendant les fêtes de l'Assomption. Reçu avec honneur, comblé de prévenances et d'attentions par le personnel de l'abbaye qui espérait sans doute tirer de lui quelque privilège, il avait concédé ce titre à l'abbé de Chalais, l'invitant, lui et ses successeurs, à venir lui rendre visite et à lui demander ainsi le vivre et le couvert. Ceux-ci usèrent largement sans doute de cette permission et allèrent oublier dans le faste de la cour comtale la détresse de leur abbaye; ils en rapportèrent le goût du luxe et de la représentation et aussi la honte de leur pauvreté.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, le monastère de Chalais semble être arrivé au comble de la détresse morale et du découragement. La discipline se relâche, l'ordre intérieur est troublé, le nombre des moines diminue. Les religieux et l'abbé cherchent alors à se soustraire à la ruine qui les menace. Pour sortir de l'impasse où ils avaient été amenés par tout un concours de circonstances défavorables, la seule issue possible était l'agrégation à un autre ordre religieux qui pourrait les aider de ses conseils et surtout de ses deniers, qui soulagerait l'abbé général du fardeau de cette situation, qui rétablirait le bon ordre et ferait régner la discipline. Ce parti fut adopté par l'abbé et la majorité des moines, malgré une faible minorité d'opposants, qui d'ailleurs ne fut pas écoutée, et la conventualité, appelée à faire un choix parmi les maisons religieuses voisines, se prononça pour la Grande Chartreuse, en considération de sa proximité et des liens nombreux qui l'unissaient à Chalais. Une supplique fut donc, vers 1247, adressée dans ce sens au Pape, alors à Lyon.

Innocent IV l'accueillit avec bienveillance et, l'année

Digitized by Google

LE CHANOINE PAUL GUILLAUME

1842-1914

Phot. prise en 1913. — Cliché obligeamment communiqué par M. le chanoine Ul. Chevalier.

Digitized by Google

Digitized by Google

suivante, invita, par un mandement du 9 janvier, l'évêque de Grenoble à procéder à cette union, si elle lui semblait également profitable à l'une et à l'autre des parties, le droit étant laissé aux opposants de vivre dans le monastère ou ailleurs, leur subsistance devant être assurée par les nouveaux propriétaires.

L'affaire cependant n'eut pas de suite. L'évêque de Grenoble refusa-t-il son assentiment ? Cela est peu probable; les difficultés semblent plutôt être venues des abbayes Chalaisiennes suffragantes, qui ne pouvaient voir sans mécontentement leur chef d'ordre les assujettir à la Chartreuse. Leurs protestations, leurs plaintes, leurs demandes d'explications amenèrent la réunion du Chapitre général, qui était en somme seul compétent pour prendre une décision à cet égard, et celui-ci se montra, sans doute, fort opposé à la désorganisation de l'ordre. Quoiqu'il en soit, un brusque revirement se produisit à l'issue de cette réunion dans l'esprit de l'abbé de Chalais, qui abandonna son projet.

Avec un zèle louable, il assuma de nouveau ses pénibles fonctions; pour prévenir toute nouvelle tentative de dissolution et donner à l'ordre qu'il dirigeait un regain de force, il confirma solennellement, le 1er décembre 1249, la Charte de Charité.

Digitized by Google

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES

DE

l'Abbé P. GUILLAUME

Le lecteur trouvera ci-dessous la bibliographie annoncée à l'article nécrologique de l'abbé P. Guillaume, paru dans la 2e livraison du présent exercice.

Je ne pouvais songer à donner une liste complète des publications de mon regretté prédécesseur: il s'est tellement répandu dans les divers domaines de l'érudition dauphinoise qu'un Bulletin tout entier n'eût pas suffi à la simple énumération de ses différents ouvrages ou articles. Force m'a donc été de me limiter et voici d'après quelles règles a été dressée cette bibliographie.

Les articles de journaux ne sont mentionnés que lorsqu'il en existe un tirage à part. J'ai dû, à regret, étendre cette mesure aux mémoires parus dans les Annales des Alpes, *car la mention de ces articles non tirés à part — presque tous sont dans ce cas — m'eût entraîné trop loin, et il était, d'autre part, difficile de faire un choix. Les opuscules de polémique sont également laissés de côté.*

De plus, il n'a pas été tenu compte des articles parus sous la rubrique Variétés *ou* Nécrologie, *insérés dans le* Bulletin (*surtout pendant la période de* 1882 *à* 1890) *et dans les autres revues locales. Il faudra, pour compléter sur ce point la présente liste, se reporter aux Tables du* Bulletin *déjà parues ou à la* Bibliographie générale *et à la* Bibliographie annuelle des travaux des Sociétés savantes.

Les notices bibliographiques sont coordonnées suivant

Digitized by Google

l'ordre alphabétique des titres, le plus commode pour les recherches; leur rédaction, au risque de paraître longue, est aussi précise et complète que possible.

Les notes entre ( ) sont tirées de l'ouvrage lui-même; celles entre [] proviennent d'une source extérieure. L'astérisque indique les mémoires dont aucun tiré à part n'est connu. Chaque tirage différent d'un même ouvrage est considéré comme une unité bibliographique distincte.

B. F.

1. — L'Abbaye du Mont-Cassin et le 14e centenaire de saint Benoît... — *Paris, A. Picard,* 1880. In-8°, 14 p.
(Extrait du *Courrier de la Gironde.*)

2*. — Accord entre le dauphin [Guigues VIII] et le chapitre de Gap en 1332 [au sujet de la paroisse de Saint Laurent-du-Cros], dans *Bull. Soc. ét.,* 1883, p. 34-44.

3. — Les Amusements des Gapençais en « patois de Gap de la fin du XVIIIe siècle », par Théodore Gautier. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p.
(Plaquettes alpines. N° 23. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1885.)

4*. — Analyse des délibérations du Directoire du district de Gap du 13 juillet 1790 au 18 brumaire an IV [manuscrit de Théodore Gautier], dans *Bull. Soc. ét.,* 1891, 229-255, 422-447.

5. — Annales des Alpes, recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes. 1re-16e années, 1897-1913. — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot* [*-impr. Alpine*], 1897-1914. 16 vol. in-8° et les Tables en 1 vol.

6. — Annales des Basses-Alpes [c.-r. bibliographique]. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 8 p.
(Extrait du *Courrier des Alpes.* 17 février 1881.)

7. — Archives départementales des Hautes-Alpes. Répertoire numérique des minutes notariales et de divers documents versés avec ces minutes, dressé par J. Mondet,... sous la direction du chanoine Paul Guillaume,... — *Gap, impr. Alpine,* 1913. In-4°, VIII-56 p.

8*. — L'Argenterie de N.-D. d'Embrun, notes et docu-

Digitized by Google

ments, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 247-253.

9*. — Armorial des Hautes-Alpes, dans *Bull. Soc. ét.*, 1894, p. 232-237.

10. — Autobiographie de Caire-Morand, ou Mémoire historique de la manufacture de cristal de roche établie en 1778 à Briançon sous les auspices du Gouvernement... — *Gap, impr. de Jouglard père et fils*, 1883. In-8°, 32 p. et planche.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 1883.)

11. — Bénéfices et bénéficiers de l'ancien diocèse de Gap. Archiprêtré de Provence (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles), compris aujourd'hui dans le diocèse de Digne. — *Digne, impr. de Chaspoul et V^ve Barbaroux*, 1896. In-8°, 52 p.

12. — Bénéfices et bénéficiers du Beaumont (ancien diocèse de Gap — diocèse actuel de Grenoble) aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Grenoble, impr. de Baratier et Dardelet*, 1896. In-8°, 14 p.

13. — Bénéfices et bénéficiers du Rosanais (diocèse de Gap) aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Valence, impr. de J. Céas et fils*. 1895. In-8°, 52 p.

(Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble et Viviers*. T. XV-XVI.)

14*. — Catalogue des manuscrits conservés dans les archives départementales, communales et hospitalières. — *Paris*, 1886. In-8°.

(Les notices rédigées par l'abbé P. Guillaume se réfèrent aux Archives départementales [p. 4-5, 315-319] et aux Archives hospitalières de Gap [p. 361-362].)

15*. — Charte des libertés de la commune de Trescléoux (1316), dans *Bull. Soc. ét.*, 1889, p. 1-14.

16-17. — Chartes de Durbon, 4^e monastère de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap, publiées sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *Montreuil-sur-Mer, impr. de Notre-Dame-des-Prés*, 1893. In-8°, XXX-904 p. et planche.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. [III]. — Il existe des tirages à part de l'Introduction, sans titre spécial.)

18. — Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de fem-

Digitized by Google

mes de l'ordre des Chartreux, publiées sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *Gap, au secrétariat de la Société d'études,* 1888. In-8°, LVI-367 p.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. I.)

19-20. — Clergé ancien et moderne du diocèse de Gap (Hautes-Alpes), abbés, prieurs, curés, vicaires, chapelains de toutes les paroisses du diocèse actuel. — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot,* 1909. In-8°, X-702 p.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. XI, puis [XII]. — Tirage in-8° de l'Introduction du t. VI de l'*Inventaire sommaire* de la série G.)

— 1909. — *Ibid.* In-4°, CCLXXI p.

(Simple réimpression de l'Introduction du t. VI de la série G, avec couverture imprimée et titre différents.)

21. — La Collection Jourdan et la station gallo-romaine de *Mons-Seleucus.* — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1883. In-8°, 30 p.

(Plaquettes alpines. N° 9. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1883.)

22*. — Les Collèges de Gap et d'Embrun avant 1789, dans *Bull. Soc. ét.,* 1887, p. 153-160.

(Extrait en partie de l'*Inventaire sommaire des archives des Hautes-Alpes antérieures à* 1790, t. I^er^, séries A, B, C.)

23*. — La Collégiale de Briançon en 1754-1780, dans *Bull. Soc. ét.,* 1891, p. 314-323.

(Extrait de l'*Inventaire sommaire des archives des Hautes-Alpes antérieures à* 1790, série G, t. I^er^.)

24. — Compte-rendu bibliographique du Mystère de Saint-André, de Marcellin Richard, 1512... [publié par l'abbé J. Fazy]. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1883. In-8°, 16 p.

(Plaquettes alpines. N° 10. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1883.)

25*. — Comptes consulaires du mandement de Saint-Crépin en 1695-1696, dans *Bull. Soc. ét.,* 1888, p. 297-325.

26. — Conjectures [de l'abbé Joseph Vallon] sur les voies romaines dans la partie de la Gaule correspondant au département des Hautes-Alpes. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p.

(Plaquettes alpines. N° 29. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1886.)

Digitized by Google

27*. — Correspondance de Mgr Dessole, évêque de Digne, avec le baron de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes, dans *Rev. hist. de Provence,* 1895, p. 141-151.

(Publication continuée dans les *Annales des Alpes,* t. VI-VIII, 1902-1905, *passim.*)

28*. — Coutumes embrunaises des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — *Paris, L. Larose et Forcel,* 1885. In-8°, 43 p.

(Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.* — Le tirage, préparé, n'a pas été exécuté.)

29*. — Croix processionnelles de l'ancien diocèse d'Embrun, dans *Bull. d'hist. eccl. des diocèses de Valence, Gap,* etc., mars-avril 1882, p. 192-194.

30. — Description du Mont-Cassin... traduite [en français] par D. Placide de Batines,... — *Impr. du Mont-Cassin,* 1872. In-12, 290 p.

31. — Description historique et artistique du Mont-Cassin, avec la traduction italienne en regard. — *Impr. du Mont-Cassin,* 1874. In-12, 290 p.

32. — Descrizione storica e artistica di Monte-Cassino... — *Tipografia di Monte-Cassino,* 1879. In-16, 284 p. et planche.

(La couverture imprimée porte la date de 1880.)

33*. — Le Diocèse de Gap, dans *L'Eglise française illustrée,* sept.-oct. 1901, avec fig.

(Notices sur la cathédrale de Gap, la cathédrale d'Embrun, N.-D. du Laus, etc.)

34. — Documents inédits relatifs à l'Argentière (XIII^e^ et XVIII^e^ siècles). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 30 p.

(Plaquettes alpines. N° 15. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884.)

35*. — Documents inédits relatifs à la dévotion de Louis XI envers saint Arnoux de Gap et au premier pélerinage de Charles VIII à N.-D. d'Embrun, dans *Bull. hist. eccl. des diocèses de Valence, Gap,* janv.-févr. 1881, p. 84-89.

36*. — Documents relatifs à l'histoire des Hautes-Alpes [nomination d'un organiste à la cathédrale de Gap (1531); fondation d'un calvaire au pont de la Madeleine, près Gap (1532-1533); indulgence de 40 jours accordée aux bienfaiteurs des lépreux de Gap (1535)], dans *Bull. Soc. ét.,* 1893, p. 352-355.

Digitized by Google

37. — Documents relatifs à la vie économique et sociale de la Révolution. Election de Grenoble (partie comprise dans le département des Hautes-Alpes). Le Champsaur et le Valgaudemar en 1789. — *Gap, L. Jean et Peyrot,* 1912. In-8°, 135 p.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1912.)

38. — Doléances d'un archiviste du XV^e^ siècle et autres documents relatifs à L'Argentière... — [L'hôpital de L'Argentière en 1308.] — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 11 p.

(Plaquettes alpines. N° 12. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884.)

39*. — Enquête sur les conditions de l'habitation en France... avec une introduction de M. de Foville. — *Paris,* 1894. In-8°.

(La notice rédigée par l'abbé P. Guillaume se trouve aux pages 194-206, sous le titre: « les Maisons-types dans les Hautes-Alpes et en particulier dans le canton de Guillestre ».)

40*. — L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905)... — *Paris,* 1907. In-4°.

(La notice sur les évêques de Gap, rédigée par l'abbé P. Guillaume, se trouve aux pages 251-258.)

41. — Essai historique sur l'abbaye de Cava, d'après des documents inédits. — *Cava dei Tirreni, abbaye des R. P. Bénédictins,* 1877. In-8°, [IV-] 454-CLXIX p. et 6 pl.

42*. — Etat de la ville de Gap en 1753 et construction de la caserne dite Ladoucette [mémoire de Vallon-Corse], dans *Bull. Soc. ét.,* 1884, p. 341-347.

43*. — Etat des biens des hôpitaux des Hautes-Alpes en 1766, dans *Bull. Soc. ét.,* 1887, p. 209-218.

(Extrait en partie de l'*Inventaire sommaire des archives des Hautes-Alpes antérieures à* 1790, t. I^er^, séries A, B, C.)

44*. — Etat général par fonds des archives départementales: ancien régime et période révolutionnaire. — *Paris,* 1903. In-4°.

(La notice concernant les archives des Hautes-Alpes, rédigée par l'abbé P. Guillaume, se trouve aux col. 33-38.)

45*. — Etat sommaire des papiers de la période révolu-

Digitized by Google

tionnaire conservés dans les Archives départementales. Série L. — *Paris,* 1907-1908. 2 vol. in-4°.

(La notice concernant les archives des Hautes-Alpes, rédigée par l'abbé P. Guillaume, se trouye au tome I^er^, col. 59-74.)

46*. — Etat sommaire des registres de baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à 1793 conservés dans les archives communales du département des Hautes-Alpes, dans *Bull. Soc. ét.,* 1886, p. 469-472.

(Extrait du *Rapport au Préfet* de 1886.)

47*. — Les Forêts de la communauté de Vars en 1727-1732, dans *Bull. Soc. ét.,* 1887, p. 326-334.

48*. — Les Forêts des Hautes-Alpes en 1727-1728 et la question des déboisements, d'après des documents officiels inédits, dans *Bull. Soc. ét.,* 1887, p. 81-114.

49. — Fragment d'un roman de chevalerie du XIII^e^ siècle [Roman de Merlin]. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1882. In-8°, 12 p.

(Plaquettes alpines. N° 4. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1882.)

50. — Fragments de l' « Histoire des évêques de Gap » par Vallon-Corse [Féraud I^er^... 1010-1040, et Ripert le Simoniaque... 1054-1065...] — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 16 p.

(Plaquettes alpines. N° 20. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884.)

51. — Fragments de l' « Histoire des évêques de Gap », par Vallon-Corse (Léger d'Eyrargues et Guillaume Forestier, 1441-1442). — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1883. In-8°, 22 p.

(Plaquettes alpines. N° 9 [*sic,* pour 8]. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1883.)

52. — Guillestre et ses environs, aperçu historique. — *Gap, l'auteur,* 1906. In-8°, [VI]-312 p. et carte.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. VIII. — Extrait de l'*Inventaire sommaire des archives communales de Guillestre.*)

53. — Histoire de la ville de Gap et du Gapençais, par Théodore Gautier, publiée pour la première fois d'après le manuscrit original, avec notes, documents inédits et tables. — *Gap, impr. Alpine,* 1909-1910. 2 vol. in-8°.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. IX-X.)

Digitized by Google

54. — Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiènes et particulière de leur métropolitaine Ambrun, par Marcellin Fornier,... [continuée par Raymond Juvénis et Antoine Albert, avec appendice et table générale]. — *Paris, H. Champion,* 1890-1892. 3 vol. in-8°.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. III-V.)

55. — L'Industrie métallurgique dans les Hautes-Alpes avant 1790, notes et documents. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 20 p.

(Plaquettes alpines. N° 30. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1886.)

56. — Information canonique sur la guérison miraculeuse de Lucrèce Souchon des Praux par l'intercession de Benoîte Rencurel, bergère du Laus. — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot,* 1900. In-8°, 83 p.

(Extrait des *Annales des Alpes.* 3e année, 1899-1900.)

57. — Introduction de Théodore Gautier à l' « Histoire des Alpes maritimes ou cottiennes » du P. Marcellin Fournier, jésuite, continuée par Raymond Juvénis, de Gap. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 16 p.

(Plaquettes alpines. N° 28. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1886. Le tirage à part est incomplet de 6 pages.)

58-59. — Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun en 1790-1791. — *Gap, impr. de Jouglard,* 1891 [*sic,* pour 1892]. In-8°, 44 p.

(Extrait de l'*Inventaire sommaire des archives des Hautes-Alpes.* Série G, t. Ier. — Paru comme supplément au *Bulletin de la Société d'études* [3e trim. 1892], comme l'indique la couverture imprimée de plusieurs ex.)

60. — Inventaire des archives seigneuriales de L'Argentière en 1481, publiées [*sic*] d'après un manuscrit de l'époque. — *Gap, au secrétariat de la Société d'études,* 1888. In-8°, 67 p.

(Archives historiques des Hautes-Alpes. II, puis [VI]. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1888.)

61-64. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790... Hautes-Alpes... — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot* [*-impr. Alpine*]. In-4°.

Archives de Guillestre. 1 vol. — 1906.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale. — Cf. le n° 52.)

Digitized by Google

Archives de la ville de Gap. Tome I, art. AA.1-BB. 83. — 1908.

(L'Introduction a été tirée à part sans couverture imprimée spéciale.)

Tome II, art. BB. 84-CC. 426. — 1913.

(L'Introduction a été tirée à part sans couverture imprimée spéciale.)

65-74. — Inventaire sommaire des archives départementales... Hautes-Alpes... — *Gap, impr. de Jouglard père et fils*[*-impr. de L. Jean et Peyrot-impr. Alpine*]. In-4°.

Séries A, B, C. (Actes du pouvoir souverain et domaine public. — Cours et juridictions. — Administrations provinciales.) — 1 vol., 1887.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Série E, tome I, art. 1-249. (Mandement et marquisat de Savine.) — 1910.

(L'Introduction a été tirée à part sans couverture imprimée spéciale.)

Série E, tome II, art. 250-834, en collaboration avec B. Faucher. (Seigneurie de Manteyer. Archives de Puy-Saint-André, de La Salle-les-Alpes, de la vallée du Queyras, de Ceillac. Minutes notariales de Guillestre.) — 1916.

Série G, [tome I], art. 1-777. (Archidiocèse d'Embrun.) — 1891.

(L'Introduction a été en partie tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Série G, tome II, art. 778-1111. (Evêché de Gap.) — 1895.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Série G, tome III, art. 1112-1556. (Evêché de Gap, suite.) — 1897.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Série G, tome IV, art. 1557-1813. (Secrétariat de l'évêché; notaires Mutonis; chapitre de Gap.) 1901.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Digitized by Google

Série G, tome V, art. 1814-2316. (Chapitre de Gap, suite; université de l'église cathédrale de Gap.) — 1904.

(L'Introduction a été tirée à part avec couverture imprimée spéciale.)

Série G, tome VI, art. 2317-2760. (Clergé du diocèse de Gap. Officialité épiscopale de Gap. Prévôté de Chardavon. Prieurés d'Antonaves, d'Upaix et de Veynes. Séminaire de Gap. Additions.) — 1909.

(Pour les tirés à part de l'Introduction, voir les nos 19-20.)

Série G, tome VII [1er fascicule], art. 2761-2789. (Additions à l'archevêché et au chapitre d'Embrun.) — 1913.

Série H, tome I [1er fascicule], art. 1-60. (Archives de l'abbaye de Boscodon.) — 1913.

Série *H supplément*, tome 1er, art. 1-700. (Hospices de Briançon, Embrun et Gap.) — 1899.

Série L, [tome I], art. 1-448. (Période révolutionnaire, fonds du département [partie].) — 1911.

L'Introduction a été tirée à part sans couverture imprimée spéciale.)

75. — Istoria Petri et Pauli, mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après le manuscrit original, sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *Gap, au secrétariat de la Société d'études,* 1887. In-8°, XX-236 p.

76. — Istorio de sanct Poncz, mystère en langue provençale du XVe siècle, publié d'après un manuscrit de l'époque. —*Gap, au secrétariat de la Société d'études,* 1888. In-8°, XV-243 p.

(Extrait de la *Revue des langues romanes.* Juillet 1887 et livr. suivantes.)

77. — Le Langage d'Embrun au XVe siècle. — *Montpellier, impr. centrale du Midi,* 1892. In-8°, 20 p.

(Extrait du *Félibrige latin.* 1892.)

78*. — Le Langage de Gap et « los forestiers des Fareaus » en 1543, dans *Bull. Soc. ét.,* 1887, p. 234-240.

Digitized by Google

79*. — Le Langage de Guillestre en 1568 et 1569, dans *Bull. Soc. ét.*, 1886, p. 250-253.

80. — Le Langage de Savines au milieu du XV^e^ siècle (1442). — *Montpellier, impr. centrale du Midi,* 1881. In-8°, 14 p.

(Extrait de la *Revue des langues romanes.* Juillet 1881. — Cf. le n° 156.)

81*. — Lettre de Pons de Pontis aux syndics de Tallard [XIV^e^ s., en provençal], dans *Annales des Basses-Alpes,* tome I, 1881-1883, p. 328.

82*. — Lettres circulaires des Visitandines d'Embrun, XVIII^e^ siècle [relatives surtout au Jansénisme, 1693-1741], dans *Bull. Soc. ét.*, 1890, p. 313-337, 349-362.

83. — Liste chronologique des évêques de Gap. — Notice historique sur le chapitre de Gap. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 144 p.

(Tirage in-8° de partie des Introductions des tomes III et IV de l'*Inventaire sommaire* de la série G, paru comme supplément aux *Annales des Alpes,* 4^e^-6^e^ années, 1900-1902.)

84-85. — Liste des anciens cadastres conservés dans les archives communales du département des Hautes-Alpes. — *Gap, impr. des « Alpes Républicaines »* (s. d.). In-8°, 16 p.

(Plaquettes alpines. N° 25. — Supplément du *Rapport au Préfet* de 1885. — Quelques ex. ne portent pas la mention *Plaquettes alpines.*)

86*. — Liste des archevêques d'Embrun, d'après Marcellin Fournier (1642), continuée et complétée d'après les plus récents travaux, dans *Bull. Soc. ét.*, 1889, p. 258-261.

87*. — Le Livre de raison de la famille Souchon des Praux (XVII^e^-XVIII^e^ siècles), dans *Bull. Soc. ét.*, 1894, p. 203-217.

88. — Louis X [*sic*, pour XI] à Embrun, notes et document. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1882. In-8°, 7 p.

(Plaquettes alpines. N° 3. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1882.)

89. — M. [Jacques-Benoît] Berthelot, [† 27 avril 1883]. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 4 p.

(Extrait du *Courrier des Alpes.* 3 mai 1883.)

90. — Marcellin Fournier, tournonois, et son *Histoire*

Digitized by Google

générale des Alpes maritimes ou cottiènes. — (*S. l. n. d.*). In-8°, 16 p.

(Extrait de l'*Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiènes.* T. I, introduction. — Réimprimé dans le *Bulletin de la Société d'études.* 1890.)

91. — Mémoire de Henri-François de la Broüe de Vareilles, évêque de Gap, sur sa conduite dans son diocèse depuis mars 1789 jusqu'en juillet 1792, avec la réponse faite à ce mémoire par le cardinal Gerdil, le 11 septembre 1793. — *Gap, impr. de Jouglard,* 1892. In-8°, 23 p.

[Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1892.]

92*. — Mémoire [du chan. Ignace de Cazeneuve] pour l'église cathédrale Notre-Dame de Gap (1789), dans *Bull. Soc. ét.,* 1885, p. 212-219.

93. — Mémoyres pour l'advenir, par un gapençais anonyme, neveu du capitaine Esprit Michel de Beauregard (1562-1604). — (*S. l. n. d.*) In-8°, 32 p.

(Plaquettes alpines. N° 26. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1886.)

94. — Monitoire contre les Vaudois et les protestants du diocèse d'Embrun, 1540. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 4 p.

(Plaquettes alpines. N° 27. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1886.)

95. — Mgr Albrand et lou Proucès de la poulo. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 21 p.

(Plaquettes alpines. N° 22. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884-1885.)

96. — Mouvement de la population du département des Hautes-Alpes au XIX^e^ siècle. — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot* (s. d.). In-8°, 16 p. et tableau.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1908.)

97. — Le Mystère de sant Anthoni de Viennès, publié d'après une copie de l'an 1503 et sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *Gap, au secrétariat de la Société d'études,* 1884. In-8°, CXX-224 p. et fac-simile.

(La couverture imprimée porte à tort : « copie de *1506* ».)

98. — Mystère de sant Anthoni de Viennès, publié d'après une copie de l'an 1503 et sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes. — *Gap, au secrétariat*

Digitized by Google

de la Société d'études, 1884. In-8°, CLXXXIV p. et fac-simile.

(Plaquettes alpines. N° 17. — Introduction de l'ouvrage précédent. La couverture imprimée porte : *Introduction au Mystère* et la date *1506* au lieu de 1503.)

99. — Le Mystère de saint Eustache, joué en 1504 sous la direction de B. Chancel, chapelain du Puy-Saint-André... — *Gap, au secrétariat de la Société d'études*, 1883. In-8°, 115 p.

(Extrait de la *Revue des langues romanes*. Mars-novembre 1882.)

100. — Le Mystère de saint Eustache, joué en 1504 sous la direction de B. Chancel, chapelain du Puy-Saint-André... 2e édition, avec une traduction française. — *Montpellier, impr. centrale du Midi*, 1891. In-8°, 163 p.

101. — Mystère de saint Martin. Istoria translationis predicti sancti. — *Montpellier, Société des langues romanes*, 1909. In-8°, paginé 424-503.

(Titre de départ. — La couverture imprimée est celle de la *Revue des langues romanes*. 6e série, t. II. Mai-décembre 1909.)

102. — Le Navi Cavensi nel Mediterraneo durante il medio evo, ovvero Vita di S. Costabile di Lucania, fondatore di Castellabate, lavoro [scritto da Ugone e tradotto da Alessandro Ridolfi] pubblicato per la prima volta da un manoscrito Cavense. — *Cava dei Tirreni, badia della SS. Trinità*, 1876. In-8°, 56 p.

103. — Note et documents relatifs aux Vaudois des Alpes à la fin du XVe siècle. — *Paris, Impr. nationale*, 1915. In-8°, 15 p.

(Extrait du *Bulletin historique et philologique* [*jusqu'à 1715*]. 1913.)

104. — Note sur les anciennes églises du diocèse d'Embrun. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 31 p. et plan.

(Plaquettes alpines. N° 14. — Extrait de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne*, VIIe session (1883). Réimprimé dans le *Bulletin de la Société d'études*. 1884.)

105. — Note sur les dépendances de l'abbaye de Lérins

Digitized by Google

au diocèse de Gap. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1883. In-8°, 20 p.

(Plaquettes alpines. N° 9 [*sic,* pour 7]. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1883.)

106. — Note sur les fortifications des Hautes-Alpes au XIV^e^ siècle. — (*Paris,*) *Impr. nationale,* 1884. In-8°, 24 p.

(Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques.* Archéologie. 1884.)

107*. — Note sur les mystères provençaux récemment découverts dans le département des Hautes-Alpes et en particulier sur le mystère de Saint-Antoine de Viennois, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne,* VI^e^ session (1882), p. 238-267.

108. — Note sur un portulan de la Méditerranée et d'une partie de l'Atlantique. — *Paris, Impr. nationale,* 1911. In-8°, 7 p.

(Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive.* 1911.)

109. — Note sur une inscription inédite d'Embrun relative à un flamine augustal et à sa famille, de la province des Alpes maritimes. — (*Paris,*) *Impr. nationale,* 1885. In-8°, 8 p.

(Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques.* 1885.)

110*. — Notes et documents relatifs à Caire-Morand, fondateur de la manufacture royale de cristal de roche de Briançon en 1778, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne,* IX^e^ session (1885), p. 243-267.

111*. — Notes et documents relatifs au transfert du mausolée de Lesdiguières, du Glaisil à Gap en 1798, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne,* XIII^e^ session (1889), p. 822-832.

112. — Notes historiques sur les Hautes-Alpes. [Historique général. Personnages remarquables. Curiosités. Musée archéologique.] — *Gap, impr. des « Alpes Républicaines »,* 1883. In-8°, 15 p.

(Plaquettes alpines. N° 2. — Extrait de l'*Annuaire des « Alpes Républicaines ».*)

113. — Notes sur l'institution des patrices dans les

Digitized by Google

Alpes françaises. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 28 p.

(Plaquettes alpines. N° 21. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884.)

114. — Notice historique et documents inédits sur le prieuré de Saint-André de Gap. — *Montbéliard, impr. de P. Hoffmann* (s. d.). In-8°, 12 p.

[Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* juil.-août 1882.]

115-116. — Notice historique sur Dominique Chaix, botaniste, par le Dr Villar,... publiée sous les auspices de la Société d'études. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 31 p.

(Plaquettes alpines. N° 18. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884. — Quelques ex. ne portent pas la mention *Plaquettes alpines.*)

117. — Notice historique sur L'Argentière. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1883. In-8°, 35 p.

(Plaquettes alpines. N° 5. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1883.)

118. — Notice sur les sources historiques des Hautes-Alpes. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1882. In-8°, 19 p.

(Plaquettes alpines. N° 1. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1882.)

119. — Notice sur M. le vicomte Colomb, premier avocat général à la Cour royale de Paris [1782-1835, par Théodore Gautier]. — (*S. l. n. d.*) In-8°, 17 p.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1897.)

120*. — Objets archéologiques découverts à La Bâtie-Montsaléon de 1801 à 1830 et surtout du 21 déc. 1803 au 8 février 1804, dans *Bull. Soc. ét.,* 1894, p. 66-101, 113-154.

121-122. — Observations sur l'édition du mystère de saint André, de M. l'abbé J. Fazy, curé à Lettret. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1884. In-8°, 16 p. et fac-simile.

(Plaquettes alpines. N° 16. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884. — Quelques ex. ne portent pas la mention *Plaquettes alpines.*)

123. — L'Ordine Cluniacense in Italia, ossia Vita di

Digitized by Google

S. Pietro Salernitano, primo vescovo di Policastro, fondatore del Corpo di Cava ed istitutore della Congregazione cavense, lavoro [scritto da Ugone e tradotto da Alessandro Ridolfi]. — *Cava dei Tirreni, badia della SS. Trinità,* 1876. In-8°, 56 p.

124*. — Les Orgues de Notre-Dame d'Embrun, notes et documents, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne,* X^e^ session (1886), p. 249-268, planche.

125. — Origine de l'église de Gap, d'après Vallon-Corse (1720-1791). — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 23 p.

(Plaquettes alpines. N° 11. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1884.)

126. — Origine des chevaliers de Malte et rôle des donations de la commanderie de Gap (XI^e^-XII^e^ siècles). — *Paris, A. Picard,* 1881. In-8°, 34 p.

(Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* mai-août 1881.)

127*. — Les Ornements du trésor de N.-D. d'Embrun à la mort de l'archevêque Honoré de Laurens (1612), dans *Bull. Soc. ét.,* 1889, p. 359-363.

(Extrait de l'*Inventaire sommaire des archives des Hautes-Alpes antérieures à* 1790, série G, t. I^er^.)

128. — La Période révolutionnaire, le Consulat, l'Empire, la Restauration dans les Hautes-Alpes, par Théodore Gautier (1790-1830)... — *Gap, l'éditeur,* 1895. In-8°, [II-]190 p.

(Extrait du *Courrier des Alpes.* Années 1892-1894. — Archives historiques des Hautes-Alpes. [VIII].)

129*. — Pierre Flamenchi, prieur de Romette [† 1424], dans *Bull. Soc. ét.,* 1884, p. 455-460.

130*. — Poids et mesures en usage dans les Hautes-Alpes avant 1790, dans *Bull. Soc. ét.,* 1886, p. 234-239 [*sic,* pour 334-339].

131*. — Polyptyque des anciens diocèses d'Embrun et de Gap, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (lat. 12.730), dans *Annales du Laus,* avril-mai 1879, p. 94-96, 126-131, 145-147.

(Le document publié est le rôle des décimes de 1516; cette publication a été interrompue. — Cf. le n° 134.)

Digitized by Google

132*. — Le Porche ou réal de Notre-Dame d'Embrun, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à la Sorbonne*, XII[e] session (1888), p. 571-589.

133. — Pouillé ou état général des bénéfices séculiers et réguliers du diocèse de Gap avant 1789. — *Gap, impr. de Jouglard*, 1891. In-8°, paginé 113-166.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 1891.)

134. — Pouillés de 1516 ou rôles des décimes des diocèses de Gap et d'Embrun, publiés d'après le ms. latin 12.730 de la Bibliothèque nationale. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils*, 1888. In-8°, paginé 1-64, 81-94.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 1888. — Cf. le n° 131.)

135*. — Premiers projets du chemin de fer de Marseille à Lyon et du canal de la Durance (1832), dans *Rev. hist. de Provence*, janv. 1901.

(Article reproduit dans les *Annales des Alpes*, t. IV, p. 290-295.)

136. — Les Premiers siècles de l'Église de Gap, d'après Vallon-Corse (1715-1791). — *Gap, impr. de Jouglard*, 1891. In-8°, 34 p.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 1891.)

137*. — La Question des impôts au XVIII[e] siècle, ou Observations de François Vallon-Corse, bourgeois de Gap (1715-1791) sur la Déclaration du 21 novembre 1763, dans *Bull. Soc. ét.*, 1885, p. 408-441 et 1886, p. 90-102, 193-208.

138. — Rapport annuel de l'archiviste au Préfet... 1879-1913.

(Extrait des *Procès-verbaux du Conseil général des Hautes-Alpes*. Session d'août. — Tous les rapports ont été tirés à part à partir de 1882. — Les tirages à part des rapports de 1883, 1884 et 1885 forment respectivement les n°[s] 6, 19 et 24 des *Plaquettes alpines*.)

139. — Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils*, 1881. 3 vol. in-8°.

[Extrait du *Courrier des Alpes*. 25 déc. 1879-6 janv. 1881.]

140. — Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des États du Dauphiné. — *Paris, Impr. nationale*, 1908. In-8°, XVII-609 p.

(Collection de documents inédits sur l'histoire économique de

Digitized by Google

la Révolution française. — La couverture imprimée de l'*Inventaire sommaire* de la série L [t. Ier] indique cet ouvrage comme faisant partie des *Archives historiques des Hautes-Alpes*, XI.)

141. — Le Registre du bailliage de Gap de 1554 à 1592, spécimen de l' « Inventaire sommaire des Archives des Hautes-Alpes ». — *Gap, impr. de Jouglard père et fils*, 1884. In-8°, 29 p.

(Plaquettes alpines. N° 13. — Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 3e trim. 1884, supplément.)

142*. — Règlement de police de la commune de Chancella du 27 juin 1787, dans *Bull. Soc. ét.*, 1894, p. 296-314.

143*. — Règlement des prieurés de Saillans et d'Aspres-sur-Buëch en 1303, dans *Bull. Soc. ét.*, 1885, p. 382-394.

144*. — Règlement forestier du mandement de Savines (1621), dans *Bull. Soc. ét.*, 1889, p. 83-110.

145. — Relations de Louis XI et Charles VIII avec Gap et Embrun, d'après deux documents des archives départementales des Hautes-Alpes. — *Paris, A. Picard*, 1881. In-8°, 8 p.

(Extrait du *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, janv.-févr. 1881.)

146*. — Revenus de la noblesse des Hautes-Alpes au XVIIIe siècle, d'après des documents officiels inédits, dans *Bull. Soc. ét.*, 1886, p. 424-468.

147. — Revue bibliographique. « Visite au musée épigraphique de Gap ». [par M. Florian Vallentin]. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils* (s. d.). In-8°, 8 p.

(Extrait du *Courrier des Alpes*. 2 sept. 1880.)

148*. — La Secte ou Confrérie de la discipline à Embrun en 1456, dans *Bulletin hist. et phil.*, 1892, p. 324-327.

149. — Sentence de réhabilitation des Vaudois des Alpes françaises (Paris, 27 février 1508/1509), notes et documents. — *Paris, E. Leroux*, 1892. In-8°, 18 p.

(Extrait du *Bulletin du Comité des Travaux historiques*. Section d'histoire et de philologie. 1891.)

150. — Situation de la Chartreuse de Durbon en 1790, notes et document. — *Gap, impr. de E. Jouglard*, 1894. In-8°, 15 p.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études*. 1894.)

Digitized by Google

151*. — Situation du département des Hautes-Alpes en 1789, d'après des documents officiels inédits, dans *Bull. Soc. ét.*, 1886, p. 265 à 234 [*lisez* 334].

152. — Situation économique du département des Hautes-Alpes en 1801. — *Gap, impr. de L. Jean et Peyrot* (s. d.). In-8°, 85 p.

(Extrait du *Bulletin de la Société d'études.* 1913-1914.)

153*. — Situation financière des communes des Hautes-Alpes en 1788-1791, dans *Bull. Soc. ét.*, 1887, p. 24-41.

154-155. — Souvenir des Alpes. La station préhistorique de Panacelle et les peuples anciens du bassin de Guillestre... — *Turin (Rome, Florence), H. Loescher,* 1878. In- 8°, 56 p.

(Imprimé à Bordeaux.)

— 1878. — *Gap, impr. de J.-C. Richaud.* In-8°, 75 p.

[Extrait de l'*Annonciateur.* 8 juin-21 sept. 1878.]

156. — Spécimen du langage de Savines (Hautes-Alpes) en 1442, document inédit. — *Forcalquier, impr. de A. Masson,* 1880. In-8°, 14 p.

(Athénée de Forcalquier. Séance du 14 juin 1880. — Cf. le n° 80.)

157. — Tableau chronologique des évêques de Gap. — *Gap, impr. de J.-C. Richaud* (s. d.). In-fol. plano.

[Extrait de l'*Ordo* du diocèse de Gap. 1898.]

158. — Un monaco ed un principe del secolo decimo primo, ossia San Leone de Lucca, secondo abate Cavense, e Gisulfo II, ultimo principe Longobardo di Salerno, [lavoro scritto da Ugone, tradotto da Alessandro Ridolfi]. — *Cava dei Tirreni, badia della Santissima Trinità,* 1876. In-8°, 32 p.

159. — Une excursion à Pompéi. — *Paris, A. Picard,* 1880. In-8°, 15 p.

160. — Variétés alpines. Les premières fortifications de Briançon, documents inédits. — *Gap, impr. de Jouglard père et fils,* 1879. In-8°, 32 p.

[Extrait du *Courrier des Alpes.* 13 nov.-4 déc. 1879.]

Digitized by Google

161. — Vita di Sant'Alferio, fondatore e primo abbate del cenebio della SS. Trinità di Cava de ' Tirreni (931-1050), scritta... in latino da Ugone,... voltata in italiano... per D. Alessandro Ridolfi,... Publicata ora per la prima volta... con prefazione, note e schiarimenti. — *Cava dei Tirreni, badia della SS. Trinità,* 1875. In-8°, 32 p.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

BÉRAUD (Julien-Pascal)

Julien-Pascal Béraud était né à Gap, le 11 février 1832.

Il fit ses études classiques dans le vieux collège de notre ville et suivit les cours de droit de la Faculté de Grenoble.

Pourvu du diplôme de licencié, il revint dans son pays et durant plusieurs années il y vécut en philosophe, dépourvu de toute ambition, jouissant d'une modeste aisance et partageant son temps entre la lecture de ses auteurs favoris et la culture de son petit jardin.

Plus tard, cédant aux conseils de son ami, le sénateur Cyprien Chaix, et voulant se rendre utile, il accepta un poste dans la magistrature.

Il fut successivement juge de paix à Guillestre, à St-Firmin et à Serres.

Son naturel essentiellement conciliant l'avait, en quelque sorte, prédestiné à ces modestes et utiles fonctions. C'était le parfait juge de paix.

En 1881, il fut nommé juge au tribunal de première instance de Briançon et, en 1884, il revint à Gap en qualité de juge au tribunal de sa ville natale bien aimée qu'il ne quitta plus.

Quand eut sonné l'heure de la retraite, il consacra ses loisirs à s'occuper avec beaucoup de dévouement, en qualité de membre de la commission de l'hospice, de l'administration de cet établissement.

Béraud fut un sage, un modeste, le type de l'honnête homme et du bon citoyen.

Ses nombreux amis goûtaient l'absolue sûreté de son commerce et la réelle finesse de son esprit qui se dissimulait sous la simplicité de ses manières.

Il est décédé à Gap, le 27 septembre 1916. E. H.

Digitized by Google

PINET DE MANTEYER (Marie-Henri-Léon)

La *Société d'études des Hautes-Alpes* a fait en la personne de Léon Pinet de Manteyer une perte particulièrement sensible.

Il était des nôtres depuis trente ans, c'est-à-dire presque depuis la fondation.

Dès l'année 1887, il entra au Conseil d'administration dont il n'a pas cessé de faire partie. En 1896, il fut élu Vice-Président et exerça cette fonction jusqu'en 1906, époque où il voulut se démettre et fut remplacé par son neveu, Georges de Manteyer, devenu notre Président.

Léon Pinet de Manteyer portait le plus vif intérêt à notre Société en laquelle il voyait le meilleur moyen de faire connaître et aimer notre pays, de perpétuer les saines traditions locales et le culte des ancêtres, enfin de relever le niveau intellectuel et moral de ses compatriotes. Aussi lui apporta-t-il toujours ce consciencieux dévouement qui était une de ses qualités distinctives.

Il appartenait à une ancienne et très-honorable famille de la région, originaire du Bauchaine. Son arrière-grand-père fut Trésorier de France en Dauphiné et conseiller au parlement des Dombes, charge qui anoblissait. Il acheta, un peu avant la Révolution, le château et les terres de Manteyer, La Freissinouse, Sigottier, etc.

Son grand-père avait épousé une demoiselle Tournu de Ventavon.

Son père s'allia à la famille d'Abon dont un des membres, le Marquis Jean-François, après avoir, comme officier du génie, présidé en 1795 à la réparation des casernes de Gap, fut maire de cette ville. Il exerçait cette fonction en 1815, au moment du passage de Napoléon, et l'on sait quelle fut, en cette circonstance, la dignité et l'indépendance de son attitude.

Digitized by Google

Notre confrère Léon Pinet de Manteyer naquit à Gap, le 25 décembre 1835.

Il termina ses études, commencées à Gap et à Digne, dans l'institution de St-Alban près de Vienne (Isère).

Si, après quelques années passées dans l'administration des Contributions directes, il donna sa démission, ce ne fut point pour jouir d'une oisiveté que sa situation de fortune aurait pu lui assurer, mais, au contraire, pour être plus libre de se donner tout entier au bien public et aux œuvres de son choix.

Jamais il n'hésita à répondre à l'appel de ce qu'il regardait comme un devoir. Jamais il ne transigea avec ses convictions et pourtant nul ne porta plus loin que lui l'esprit de conciliation et l'amour de la concorde.

En juin 1866, il s'engagea, comme un certain nombre de jeunes catholiques, dans le régiment des zouaves Pontificaux. L'année suivante, il combattit à Mentana et reçut la décoration que le souverain Pontife Pie IX décernait *Fidei et virtuti,* à la foi et au courage de ses défenseurs.

En 1870, la France à son tour eut besoin de ses enfants. Léon de Manteyer, suivant l'exemple de Charette et de la plupart de ses camarades de l'armée Pontificale, s'enrôla dans cette légion des volontaires de l'Ouest qui se couvrit de gloire au Mans, à Loigny et sur divers autres champs de bataille.

Charette appréciait beaucoup Léon de Manteyer qu'il avait vu à l'œuvre en Italie et sur les bords de la Loire. La paix faite, il le retint quelque temps auprès de lui.

Léon de Manteyer quitta son chef aimé et vénéré pour aller à Rome occuper le poste de bibliothécaire à la Villa Médicis. Il eut l'occasion de faire la connaissance de S. A. R. le duc de Parme qui le prit et le garda plusieurs années comme secrétaire particulier.

Revenu ensuite au pays natal, Léon de Manteyer se consacra tout entier et définitivement au service de ses compatriotes.

Il serait trop long d'énumérer toutes les œuvres utiles

Digitized by Google

auxquelles il se dévoua, œuvres charitables, œuvres religieuses, œuvres patriotiques, etc.

Sa charité était inépuisable et pendant de longues années il fut à la tête de l'Association de bienfaisance qui collabore si utilement avec le bureau de bienfaisance pour venir en aide aux indigents.

Membre du conseil de fabrique de l'église Cathédrale, puis du conseil paroissial et du conseil diocésain, il fut appelé aux fonctions de contrôleur du denier du culte.

Il était également vice-président de l'Association de l'Enseignement libre des Hautes-Alpes.

Quand s'organisa à Gap le comité de la Société de secours aux blessés militaires, il compta parmi ses premiers adhérents et en devint vice-président, président, puis enfin président d'honneur, ayant voulu, poussé par sa très grande modestie, se démettre de la direction effective.

Mais lorsque la guerre survint, il revendiqua de nouveau un rôle actif et, presque jusqu'à son dernier jour, il collabora à l'administration de l'hôpital auxiliaire de la rue de l'Imprimerie.

Ses forces finirent par trahir son courage. Il dut s'aliter et, le 25 septembre 1916, il décéda après avoir jusqu'au bout manifesté la force de son âme.

De l'éloquent discours prononcé à ses obsèques par M. Paul Lemaître, président du comité subdivisionnaire de Gap de la Société de secours aux blessés militaires, nous détachons les lignes suivantes, qui résument parfaitement les sentiments que cette noble existence et cette belle mort inspirent à tous ceux qui ont connu Léon de Manteyer :

« ..... Quand sonna l'heure que son cœur de patriote attendait sans oser la souhaiter, que de fois l'ai-je entendu déplorer son âge qui le retenait loin du danger!

« Avec quelle foi patriotique il adhéra dans son cœur, dans ses paroles et dans ses actes, à l'Union Sacrée; avec quelle joie il en salua les constantes manifestations !.... Et pourtant combien profondes étaient ses convictions, combien vivaces étaient restées ses espérances!.... Mais il ne

Digitized by Google

voyait plus, alors comme autrefois à l'armée de la Loire, que le drapeau de la France !....

« J'offre, disait-il — et ce furent ses dernières paroles « — j'offre mes souffrances et ma vie pour la gloire de « l'Eglise et la victoire de la France ! »

« Et il réunissait, dans cette oblation suprême, ce qui avait inspiré et conduit sa vie tout entière : Dieu et la Patrie !... »

E. H.

Digitized by Google

SIGNORET (Jules)

Le nom de M. Jules Signoret rappelle à ses concitoyens les deux carrières au cours desquelles notre regretté confrère sut donner la mesure des grandes qualités de cœur et d'intelligence qui étaient les siennes.

Il était né à Sérenne, canton de Saint-Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes), le 25 mars 1836. Tout jeune encore, il fut amené à Guillestre : son père, Jacques Signoret, y avait ouvert une institution secondaire libre.

Depuis l'intervention de plus en plus pressante de l'État en matière d'enseignement à tous les degrés, les créations de ce genre sont devenues un archaïsme, du moins dans les centres de médiocre importance. L'initiative privée fournissait assez souvent d'excellents éducateurs, et ainsi en fut-il à Guillestre. En effet au décès de son père, en 1856, Jules Signoret était déjà, par sa maturité d'esprit, tout prêt à lui succéder dans ses délicates fonctions. Il obtint, pour les exercer, dispense d'âge, et les garda 23 ans. Des nombreuses générations qu'il forma, il reste peu de survivants de la première heure, et les plus jeunes de ses anciens élèves arriveront bientôt aux cheveux gris : mais tous rendent hommage à la mémoire de leur ancien maître.

M. Signoret fut, au même titre, membre du Conseil académique, puis reçut les palmes d'Officier d'Académie.

Sa carrière dans l'enseignement avait été interrompue seulement pendant quelques mois par la guerre de 1870-71, au cours de laquelle il fut mobilisé. Il la quitta le 12 juillet 1889, date à laquelle il fut nommé juge de paix. C'était, à un âge déjà avancé, une seconde carrière qui s'ouvrait pour lui, et nécessitait des connaissances qu'il n'avait pas encore acquises. Il ne recula point devant cette nouvelle tâche :

Digitized by Google

un travail assidu, l'instinct d'un esprit naturellement droit, une prudence digne et loyale l'aidèrent à remplir sans défaillance ses nouvelles fonctions judiciaires pendant 27 ans: de 1889 à 1916 dans le canton de Ribiers. Il est décédé à Ribiers le 24 juin dernier, dans sa 81e année.

Ses compatriotes de Guillestre l'avaient nommé conseiller municipal, et renouvelèrent son mandat pendant plus de 20 ans consécutifs. Il y avait aussi été adjoint au maire, et fut conseiller d'arrondissement de 1886 à 1892.

J. C.

Digitized by Google

TRUC (Théodore-Emile-Lazare)

Théodore Truc était, depuis peu d'années, revenu dans son département d'origine. Dès son arrivée parmi nous, il avait été reçu membre de notre Société et, presque aussitôt, le Conseil d'administration, qui appréciait ses hautes qualités intellectuelles et morales, son esprit fin et cultivé, son style élégant, l'avait admis dans son sein et lui avait confié les fonctions de trésorier.

Il ne devait point, hélas! les exercer longtemps.

Bien que réformé, il voulut servir la patrie et ne tarda pas à lui faire héroïquement le sacrifice de sa vie, imitant l'exemple glorieux donné par son ami, notre confrère Pierre Gonnet [1].

Théodore Truc (Théo, comme on l'appelait familièrement) était né à Aspres-sur-Buëch, le 28 janvier 1888. Sa famille était très-honorablement connue dans la région. Peu après sa naissance, son père était allé habiter Grenoble. C'est dans cette ville que Théodore fit ses études classiques au collège catholique du Rondeau. Il les compléta à Paris en suivant les cours du Collège de France. Puis il fit son droit à la Faculté de Grenoble.

Désirant se fixer le plus pres possible de son pays natal, il acheta le greffe du tribunal civil de Gap et prêta serment au mois de mai 1913.

Dans le discours de rentrée de la Cour de Grenoble, prononcé le lundi 2 octobre 1916, en audience solennelle, Monsieur le Premier Président Monin a rendu un éloquent hommage à la vie pleine d'honneur et à la mort héroïque du Greffier de Gap.

Théodore Truc était doué d'un naturel éminemment sin-

[1] Notre *Bulletin* (n° 14 de la 4me série) contient une notice sur Pierre Gonnet, mort au champ d'honneur le 11 octobre 1915.

Digitized by Google

cère et généreux. Il avait une âme d'apôtre. Ses illusions même étaient nobles et élevées.

Son enthousiasme pour le beau et le vrai savait, d'ailleurs, se traduire en actes.

Avant la guerre, par une sorte d'intuition de ce qui est devenu l'Union sacrée, il se consacra aux œuvres sociales qui tendaient à l'amélioration du sort des deshérités et au rapprochement des classes.

Quand éclatèrent les hostilités, il donna tout de suite des preuves de son esprit d'initiative en fondant à Gap une section des Eclaireurs de France. Il collabora aussi avec zèle à l'administration de l'hôpital auxiliaire N° 104, dirigé par les Femmes de France.

Mais son fervent patriotisme, son courage vraiment français, ne tardèrent pas à exiger davantage de lui.

Nous l'avons déjà dit, quoique réformé, il voulut être soldat. Il avait avant la guerre le brevet d'aptitude militaire. Parti comme simple soldat, il suivit aussitôt le peloton des élèves caporaux et en sortit premier sur 181, ce qui lui valut (à lui seul) d'être gradé avant de quitter le camp de Valréas. Il partit pour le front où se trouvait déjà son unique frère, Maurice, religieux rédemptoriste, accouru dAfrique dès la déclaration de guerre et qui combat avec le grade de lieutenant.

Le 8 juillet 1915, Théodore Truc fut blessé à la hanche gauche, au combat de la Fontenelle. A peine guéri, boîtant encore à la moindre marche, il retourna au feu, cette fois comme sous-lieutenant. Le colonel, l'ayant appelé avec un autre officier de son grade, leur dit: « L'un de vous doit aller conduire un renfort au front. Entendez-vous à ce sujet. » Truc n'hésita pas. « Mon camarade est marié et père de famille, dit-il; je suis célibataire. Je demande à partir ».

Il partit, en effet, et peu après il mourait.

Le 3 août 1916, sur la rive droite de la Meuse, au nord-est de Verdun, entre Fleury et le fort de Vaux, son bataillon reçut l'ordre de sortir des tranchées et de marcher à l'assaut des positions ennemies. Arrivés sur une crête, nos

Digitized by Google

soldats furent accueillis par un feu terrible. Une balle de mitrailleuse atteignit Truc et pendant que dans un trou d'obus avec quelques camarades il laissait passer la rafale, un projectile vint lui broyer une jambe et de nombreux éclats criblèrent diverses parties de son corps. Il essaya pourtant de se lever, poussa le cri « En avant! » et retomba foudroyé.

Ce point était si voisin des lignes allemandes et exposé à un feu si intense et si continu qu'il ne fut pas possible de transporter à l'arrière ses héroïques dépouilles. On put seulement lui creuser une fosse provisoire et y planter une croix de bois portant son nom.

Son capitaine, un autre officier et de nombreux soldats de sa compagnie périrent dans le même combat.

La citation suivante rend hommage à son héroïsme: « Le général commandant la 309e brigade d'infanterie cite à l'ordre de la brigade le sous-lieutenant Truc Théodore-Emile-Lazare, du 414e régiment d'infanterie, tombé mortellement frappé en entraînant sa troupe à l'assaut sous le feu des mitrailleuses ennemies. »

Notre Société salue avec fierté la mémoire de ce vaillant. — E. H.

Digitized by Google

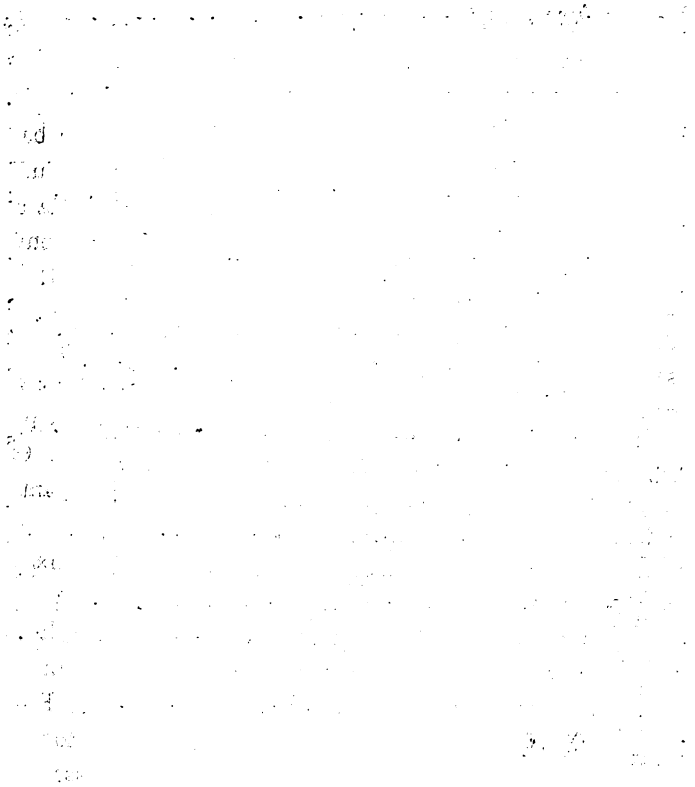

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1916..... V
Liste des membres de la Société..... VII
Liste des Sociétés correspondantes..... XIX
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 décembre 1914..... XXI
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 janvier 1916..... XXIII
La Charge (8 août 1914), par UN OFFICIER, membre de la Société d'études..... 1
Les Ateliers d'armes à Gap pendant la Révolution, par M. Edmond HUGUES..... 8
L'Ordre dauphinois et provençal de Chalais, par M. J.-C. ROMAN..... 27, 98, 256
Phénomènes pléistocènes de la vallée de la Durance (suite), par M. David MARTIN..... 53, 192
Nécrologie : *Bouffier* (Amédée de), *Corréard* (le colonel Victor-Hippolyte), *Eysséric* (Saint-Marcel), *Gilles* (Léopold-Benjamin), *Laty* (Albert-Marie-Eugène), *Blanc* (Charles)... 76
Guillaume (chanoine Paul), *Gonnet* (Pierre), *Tourrès* (Auguste)..... 142
Pavie (François)..... 222
Béraud (Jullien-Pascal), *Pinet de Manteyer* (Marie-Henri-Léon), *Signoret* (Jules), *Truc* (Théodore-Emile-Lazare)..... 290

Digitized by Google

Pages

Le Mobilier de la Préfecture, par M. Joseph VOLLAIRE 87
La *Castellata*, à propos d'une solennelle prestation de serment à Château-Queyras au XIV^e^ siècle, par M. le chanoine GUÉRIN..... 123
Les Etats du Dauphiné aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, par M. Joseph CHAUVET..... 133
Bibliographie (*J. Dessagnères* : « France ». — *A. Richaud* : « Le D^r^ S.-J. Honnorat »), par M. Edmond HUGUES..... 140
Situation financière du 1^er^ janvier 1914 au 30 juin 1916..... 151
Projet de budget pour l'année 1915-1916 (2^e^ semestre)..... 153
Notice historique sur Meyères et Colombis, hameaux de Gap, par M. l'abbé F. ALLEMAND. 154
Les Projets administratifs du dernier intendant de Dauphiné et le deuxième préfet des Hautes-Alpes, par M. B. FAUCHER..... 178
Une « conspiration royaliste » à Gap, sous le Consulat, par M. Joseph CHAUVET..... 227
Liste bibliographique des ouvrages de l'abbé P. Guillaume, par M. B. FAUCHER..... 270
Table des matières..... 301

Le Secrétaire-Gérant,

A. FABRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06851 1545

Digitized by Google

Digitized by Google